



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan Social 2020 Académie de Guyane



Directeur de la publication : Alain AYONG LE KAMA,
Recteur de Région Académique,
Recteur d'Académie de Guyane,
Chancelier des Universités,
Directeur Académique des Services de l'Education nationale .

Directeur de la rédaction : Emmanuel HENRY,
Secrétaire Général d'Académie
Anna AGELAS,
Secrétaire Générale Adjointe,
Directrice Moyens, Budget et Organisation scolaire
Bruno PIERRE-LOUIS,
Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines

Conception, rédaction, réalisation : Marie-Pierre ARTEAULT,
Division de la Performance et des Budgets
de l'académie de Guyane

Relecture : Bernard MAJZA
Division de la Performance et des Budgets
de l'académie de Guyane

Madeleine PERU-DUMESNIL
Direction des Ressources Humaines

Vérification, relecture, Catherine Cocquart, Jeanne Couptra, Phara Montoban,
Nina Noël, Prisca Sylvestre

Remerciements à la Division des Systèmes d'Information de l'académie de
Guyane
au Pôle Informatique d'Aide à la Décision de Bordeaux
à Olivier Sauvatre, correspondant académique SIG de
l'académie de Bordeaux

Impression, façonnage : Charles LANGLET
Division des Affaires Générales et de la Logistique
de l'académie de Guyane

AVANT-PROPOS

L'académie est désormais à même de produire chaque année son bilan social et c'est avec satisfaction que l'édition 2020 du bilan social de la région académique Guyane vous est proposée. C'est un instrument annuel clé pour connaître les personnels de l'enseignement scolaire de notre région académique, identifier leurs besoins et éclairer l'ensemble des acteurs. Fruit de la collaboration active entre tous les services académiques, ce document offre aujourd'hui une vision claire de la politique de gestion des ressources humaines menée dans notre région et répond à la constante préoccupation de transparence et d'objectivité indispensable au dialogue social.

Comme l'année dernière, cette 5ème édition propose la plupart des indicateurs sur 5 ans, offrant une vision évolutive des ressources humaines. De nombreux indicateurs permettent de s'assurer de la situation des femmes et des hommes en termes d'égalité professionnelle. Cette édition reconduit l'ensemble des thèmes développés dans l'édition précédente. Certains de ces thèmes ont été enrichis ou remaniés.

Au-delà de son rôle majeur pour et au sein de la société guyanaise, notre académie est le premier acteur économique en termes d'emplois, avec environ 10 000 personnels employés.

2020 restera gravée dans nos mémoires comme une année singulière à bien des égards : une année de crise sans précédent et sur tous les volets (sanitaire, économique, social), une année de forte mobilisation et de solidarité des équipes pour faire face à la situation et pour maintenir une continuité pédagogique et administrative.

À partir d'informations statistiques objectives, ce bilan social fournit ainsi une vision à la fois globale et détaillée des ressources humaines de notre académie. Il vise à nourrir la réflexion des acteurs du système éducatif ainsi que du grand public.

En vos souhaitant à tous et à toutes une très bonne lecture !

Alain AYONG LE KAMA
Recteur de Région Académique
Recteur d'Académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation nationale



TABLE DES MATIERES

Avant-propos	II
Table des matières	III
Présentation et sources	1
Les sources	1
Le champ	2
Présentation du document	3
Définitions et présentation des graphiques.....	6
Carte de la région académique Guyane	10
Le contexte	11
Les établissements scolaires de Guyane	11
La scolarisation des élèves dans l'académie	11
Délégation d'emploi par programme	12
Les effectifs et caractéristiques démographiques	15
L'ensemble des personnels	15
Les personnels du secteur public.....	23
Les personnels du premier degré public	35
Les personnels du second degré public.....	45
Les personnels d'éducation et d'orientation	56
Les personnels IATSS	65
Les personnels de direction et d'inspection.....	75
Les personnels d'assistance éducative	80
Les personnels non titulaires	85
Les personnels contractuels statutaires.....	95
Les personnels titulaires.....	101
Les personnels affectés sur site isolé.....	111
Les personnels de l'éducation prioritaire	112
Les personnels de l'enseignement privé	117
Les volontaires service civique	123

Les carrières	125
La masse salariale	126
Les indices de rémunération	134
Les salaires	137
Zoom sur les NBI	141
Les promotions et concours obtenus par l'ensemble des personnels titulaires	142
Les concours de professeur des écoles	145
La formation	147
La vie des personnels.....	149
La mobilité géographique	150
Les congés pour raison de santé.....	163
Les congés pour raison de santé des contractuels statutaires	171
Les autres absences et congés.....	175
Les temps partiels des personnels titulaires	180
L'action sociale en faveur des personnels	183
L'enseignement privé	186
Le contexte.....	187
Effectifs & caractéristiques démographiques	188
La masse salariale	193
Les indices de rémunération.....	194
Les salaires	197
Les congés pour raison de santé.....	199
Les autorisations d'absence et autres congés.....	203
Le concours de professeur des écoles	206
Quelques proportions Guyane - France entière	207
Les proportions Guyane - France entière	207
Les personnels par académie	211
Glossaire	216

PRESENTATION ET SOURCES

Le bilan social académique de la Guyane 2020 rassemble des éléments d'information concernant l'ensemble des personnels de l'enseignement public et privé de l'académie.

Le bilan social répond à plusieurs objectifs :

- ✓ Permettre une meilleure connaissance de l'état des lieux des personnels de l'académie
- ✓ Assurer une information complète et transparente accessible à tous
- ✓ Faciliter le dialogue social en nourrissant la réflexion et la discussion
- ✓ Contribuer au pilotage académique dans le domaine social

Ce bilan social propose des évolutions allant parfois jusqu'à 6 années ; cela permet de mieux mesurer l'évolution de la situation des personnels dans notre académie. Chaque fois que c'était possible, nous avons proposé des indicateurs de situation comparée (indicateurs déclinés par sexe), afin de pouvoir comparer la situation des hommes et des femmes en termes d'égalité professionnelle.

Les sources

Les données présentées sont issues de plusieurs sources :

- ✓ Les données relatives aux caractéristiques des personnels, les mouvements et flux, les absences et autres conditions de travail, sont issues de l'entrepôt de données BSA. La Base Statistique Agents (BSA) est un entrepôt de données alimenté par les systèmes d'information de gestion administrative des agents. Les informations de la base statistique des agents restituent une image à une date précise. Les données en sont extraites au 31 décembre de chaque année.
- ✓ Les données relatives aux notifications d'emplois proviennent des budgets opérationnels de programme (BOP). Les données relatives aux consommations d'emplois proviennent de l'application Contrôle national des Emplois (CNE).
- ✓ Les données relatives aux rémunérations et indemnités proviennent du suivi de la masse salariale, et de l'entrepôt de données BSCUM. La Base Salaires Cumulés (BSCUM) est alimentée chaque mois par les retours informatiques de la paye.
- ✓ Les données relatives aux concours proviennent de l'application académique de gestion des concours CYCLADES dont l'acronyme signifie CYCLES Automatisés Des Examens et concours, et du site du ministère « devenir enseignant » (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104735/donnees-statistiques.html>)

Le champ

Le BSA porte sur les corps enseignants des premier et second degrés du secteur public, du secteur d'enseignement privé sous contrat et sur les corps des personnels non enseignants du secteur public. En sont donc exclus les personnels non enseignants du secteur privé. La période d'observation peut s'étendre de 2015 à 2020.

Dans cet ensemble sont retenus les agents en activité rémunérés au titre de l'Éducation nationale en Guyane au cours des années 2015-2020 (hormis les chapitres sur les carrières qui ne se restreignent pas aux seuls agents en activité).

Le champ géographique retenu est celui de la région académique Guyane - la France entière pour la partie « Quelques proportions Guyane – France entière ».

Les personnels dénombrés relèvent tous du ministère de l'éducation nationale en Guyane, à l'exclusion de l'enseignement technique agricole. Les enseignants des corps du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur sont exclus du champ de ce Bilan Social.

Une différence d'effectifs peut être observée entre les différents chapitres du document et le chapitre « Quelques proportions Guyane – France entière ». Pour ce dernier chapitre, la date d'observation est le 30 novembre de l'année, le ministère alimentant l'entrepôt de données à cette date pour l'ensemble des académies. En Guyane, nous avons choisi de prendre les effectifs au 31 décembre : nous sommes autonomes sur l'alimentation de l'entrepôt de données et nous pouvons demander le recalcul des indicateurs tant que nous l'estimons nécessaire (mais nous n'avons pas accès aux informations des autres académies).

Une différence d'effectifs peut aussi être observée entre la partie « effectifs et caractéristiques démographiques » et le chapitre sur les salaires. En effet les effectifs sont issus de la base statistique agents à un instant T (le 31 décembre de l'année), alors que les salaires sont une moyenne des salaires perçus dans l'année civile, avec un nombre de personnels calculé sur le prorata du temps passé dans l'année (un personnel quittant l'académie au 31 août, sera compté comme 8/12 de personnel sur l'année civile). De plus, seuls les personnels en activité et affectés sont dénombrés alors que des personnels en CLD (donc non affectés) ou dans une position administrative autre que « en activité » (mise à disposition, ...) peuvent être rémunérés.

L'enseignement du secteur privé

Seul l'enseignement du secteur privé sous contrat avec l'État est traité dans le bilan social académique de la Guyane.

Les maîtres de l'enseignement privé n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État, destinés à occuper des emplois permanents après une année de stage. Dans le secteur privé sous contrat avec l'État, les maîtres « titulaires » sont en réalité des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif et les « stagiaires » sont des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire.

Par souci de simplicité, la terminologie utilisée dans le bilan social académique pour les enseignants du secteur privé est proche de celle adoptée pour les enseignants du secteur public : on parlera de titulaires de l'enseignement privé pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires et de contractuels de l'enseignement privé pour ceux sur une échelle de rémunération de non-titulaires.

Présentation du document

Spécificités de certains indicateurs

Les types d'établissements d'affectation des personnels :

- ✓ Premier degré : écoles maternelles, écoles élémentaires, groupes scolaires.
- ✓ Collèges : y compris les SEGPA.
- ✓ Lycées : Lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, lycées polyvalents y compris les SEP.
- ✓ Services administratifs : rectorat et services rectoraux, circonscriptions IEN, centres d'information et d'orientation.
- ✓ Autres : Etablissements médico-éducatifs, services d'aide médico-sociale, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades (hôpital), GRETA, jeunesse et sport, prison, mise à disposition (INSPE,...)
- ✓ Zones de remplacement : brigade de remplacement premier degré (ASH, formation continue, stage long), zone d'intervention localisée (premier degré), zone de remplacement (second degré).

Les lieux d'affectation par groupement de communes :

- ✓ Sites isolés : lieux d'affectation implantés dans des communes non accessibles par la route, y compris l'école de Kaw et l'école de Providence d'Apatou (Camopi, Grand-Santi, Maripasoula, Ouanary, Papaichton, Saül, les écoles de Kaw à Régina et Providence à Apatou). Voir l'arrêté du 5 mai 2017 fixant la liste des écoles et des établissements scolaires ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité en faveur des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale en service dans certains postes isolés du département de la Guyane.
- ✓ Sites éloignés : lieux d'affectation implantés dans des communes éloignées de plus de 65 kilomètres de Cayenne ou Kourou, accessibles par la route, y compris les écoles du bourg de Régina et Cacao (Apatou, Awala-Yalimapo, Sinnamary, Iracoubo, Mana, Régina, Saint-Georges, Saint Laurent du Maroni, Cacao).
- ✓ Le littoral : lieux d'affectation implantés à moins de 55 kilomètres de Cayenne ou Kourou (Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinery-Tonnegrade, Remire-Monjoly, Roura hors bourg de Cacao).

Les lieux d'affectation en éducation prioritaire :

Est pris en compte l'ensemble des personnels affectés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire ECLAIR, RRS jusqu'en 2015, puis en réseau d'éducation prioritaire (REP) et réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) à partir de 2014.

Les affectations :

Pour les agents titulaires, sont prises en compte dans le BSA les affectations principales (dans le cas d'un agent affecté sur 2 établissements, c'est son établissement principal qui est pris en compte).

Première affectation dans l'établissement (les anciennetés d'affectation) :

Les anciennetés d'affectation dans le poste sont comptées à partir de la première affectation de l'agent dans l'établissement. Si un personnel quitte l'établissement puis y revient, son ancienneté est calculée depuis la première affectation.

La date d'entrée dans l'académie, le temps passé dans l'académie

La date d'entrée dans l'académie, correspond à la date de création du dossier administratif du personnel dans un nouveau système d'information. Actuellement, les personnels de l'académie sont inscrits dans 6 systèmes d'information différents : EPP et EPP privé (les personnels enseignants du 2nd degré), AGAPE et AGAPE privé (les personnels enseignants du 1^{er} degré), AGORA (les personnels IATSS) SIRHEN (les personnels de direction et d'inspection). De plus, un personnel qui entre et sort de l'académie (dans le même système d'information), aura comme date d'entrée dans l'académie la date de sa première arrivée. On estime à 10% le taux d'erreur de cet indicateur. Cet indicateur donne malgré tout une tendance de la situation des personnels.

Les dates d'observations :

Les données relatives aux effectifs, aux quotités de service, aux indices de rémunération sont observées et analysées au 31 décembre de l'année scolaire (excepté le chapitre « Quelques proportions Guyane – France entière » pour des raisons techniques de rafraichissement des données).

Les données relatives aux flux sont observées sur l'année civile (les entrées, les sorties, les disponibilités et détachements, les réintégrations).

Les congés sont observés sur l'année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante). Les effectifs de références sont au 31 décembre de l'année scolaire.

Concernant les emplois et salaires, ils sont observés sur l'année civile, c'est la moyenne annuelle qui est prise en compte (au prorata).

La catégorie A+

La catégorie A+ n'est pas prévue à l'article 29 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 qui définit les catégories hiérarchiques A, B et C. Mais l'expression « catégorie A+ » est fréquemment utilisée par les gestionnaires pour distinguer au sein de la catégorie A, les corps ayant vocation à occuper des emplois de direction. D'après les publications de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), dans la fonction publique d'État la catégorie A+ recouvre :

- ✓ L'ensemble des corps de l'encadrement supérieur culminant en hors échelle, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A – au minimum au niveau de la licence par la voie du concours externe – et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection ;
- ✓ Les emplois fonctionnels de direction des trois versants de la fonction publique : emplois à responsabilité, occupés par la voie de détachement, et dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois culminant au moins à la rémunération hors échelle B;
- ✓ Les emplois « à la décision du gouvernement » dans la fonction publique de l'État.

Dans notre académie sont considérés comme catégorie A+ les corps de recteur (jusqu'en 2018), secrétaire général d'académie et adjoint, directeur de cabinet, IA-IPR, DAASEN, conseiller du recteur, proviseur vie scolaire, IEN-A, administrateur, ingénieur de recherche

Le secret statistique

Pour garantir le secret statistique, lorsque les effectifs sont très faibles (inférieurs à 5 individus), les indicateurs ne sont pas fournis.

6 rubriques

Pour cette cinquième édition, 6 grandes rubriques, présentent la situation des personnels de l'académie de façon détaillée :

- ✓ Les « *effectifs et caractéristiques démographiques* » proposent des informations pour l'ensemble des personnels de l'académie, puis de façon plus détaillée par *catégorie* de personnels. Cette année, un chapitre est spécifiquement consacré aux personnels contractuels.
- ✓ Le « *contexte* » rappelle les postes délégués par le ministère pour chaque programme de l'enseignement public ; cette année nous proposons aussi une évolution des effectifs élèves (constat de début octobre), ainsi que le nombre d'établissements scolaires de l'académie.
- ✓ Dans la rubrique « *la vie des personnels* » sont abordés les thèmes de la mobilité géographique, des congés, et les modalités de service.
- ✓ Les sujets concernant les concours, les modes d'accès aux corps, ainsi que les rémunérations et indemnités se retrouveront dans la rubrique « *carrière* ».
- ✓ Une rubrique est consacrée à « *l'enseignement privé* » dans lequel sont repris comme pour l'enseignement public, les effectifs et caractéristiques démographiques, le contexte, les carrières et les congés.
- ✓ Quelques tableaux pour comparer les taux entre notre académie et la France entière.

Les personnels

Les effectifs présentés sont les personnes affectées au 31 décembre, et non celles présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations les moins stables, et notamment ceux des assistants d'éducation (AED) et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Afin de mieux décrire les différentes activités des agents de l'Éducation nationale, les regroupements suivants des personnels sont proposés :

- ✓ Les personnels du 1^{er} degré : ils représentent l'ensemble des personnels du 1^{er} degré sauf ceux exerçant dans le second degré.
- ✓ Les personnels du 2nd degré : ils représentent l'ensemble des personnels du 2nd degré (y compris les personnels enseignants du 1^{er} degré exerçant en SEGPA, ULIS, UPE2A).
- ✓ Les IATSS : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.
- ✓ Les personnels d'inspection et de direction : les chefs d'établissement et leurs adjoints, les personnels d'inspection.
- ✓ Les personnels d'éducation et d'orientation.
- ✓ Les personnels d'assistance éducative : les Assistants d'Education, les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

3 statuts pour distinguer les personnels :

- ✓ Les titulaires
- ✓ Les non titulaires (ou contractuels)
- ✓ Les contractuels statutaires

Les personnels ne sont comptés qu'une seule fois dans la fonction dans laquelle ils exercent, dans leur établissement principal au 31 décembre de l'année d'observation.

Un glossaire est disponible à la fin du document

Définitions et présentation des graphiques

Les graphiques et tableaux suivants sont sortis de leur contexte. Ils sont choisis pour leur singularité, à titre d'exemple, afin d'expliquer au mieux leur interprétation. Sans le champ et la source **Ils ne doivent être ni repris, ni utilisés.**

Pour une bonne lecture des graphiques, il faut être particulièrement attentif aux échelles. Elles varient d'un graphique à l'autre.

Afin de ne pas perturber la lecture, les graphiques ont été épurés. Pour avoir des indications chiffrées, vous vous reporterez aux tableaux.

Dans les tableaux, la somme des taux peut ne pas faire 100%, ceci est dû aux arrondis.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Répartition des IATSS par fonction</i>						
Administration & Inspection	0,7%	0,4%	1,4%	1,8%	2,0%	1,9%
Personnels administratifs	64,0%	63,9%	64,1%	66,1%	65,7%	64,1%
Personnels médico-sociaux	18,8%	19,9%	19,4%	18,1%	18,7%	19,6%
Personnels techniques	16,6%	15,7%	15,1%	14,0%	13,7%	14,4%
Les personnels IATSS	458	477	496	551	563	540

A cause des arrondis à un chiffre après la virgule, en 2018 la somme des taux fait 100,1%.

ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Définitions

Médiane

Après avoir classé la série dans l'ordre croissant, la médiane est la valeur qui partage la série en 2 parties égales ; il existe autant de valeurs supérieures que de valeurs inférieures à la médiane. Souvent la médiane est plus significative que la moyenne.

Moyenne

La moyenne est la somme des valeurs d'une série divisée par le nombre de valeurs.

Répartition par décile

On classe l'ensemble des valeurs de la série dans l'ordre croissant ; les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. 10% des valeurs se situent avant le premier décile, 90% des valeurs se trouvent avant le 9ème décile. 10% des valeurs sont supérieures au 9ème décile ... Le 5^{ème} décile correspond à la médiane

Quartile

C'est le même principe que les déciles. On trie l'ensemble des valeurs par ordre croissant. Les quartiles sont les valeurs qui partagent la série en 4 parties égales. Le premier quartile (noté généralement Q1) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 25 % des valeurs de la série ; le deuxième quartile correspond à la médiane ; le troisième quartile (noté généralement Q3) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 75 % des valeurs de la série.

Des codes couleurs :

- ✓ Pour les femmes et les hommes
- ✓ Pour les titulaires / les non titulaires (contractuels) et les contractuels statutaires

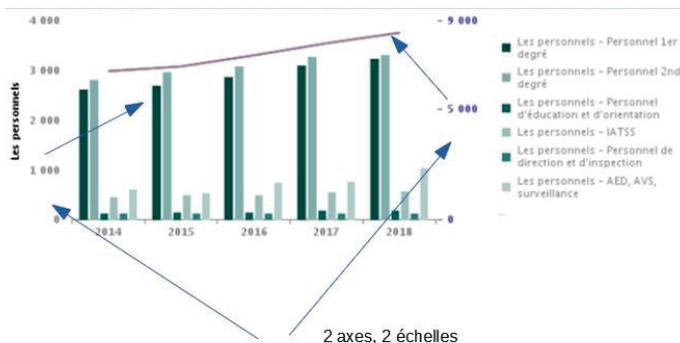
Les femmes	Les hommes	Les titulaires	Les non titulaires Contractuels	Les contractuels statutaires
------------	------------	----------------	------------------------------------	---------------------------------

Dans l'ensemble du document

Des graphiques :

Les graphiques suivants sont sortis de leur contexte. Ils sont pris à titre d'exemple, pour faciliter leur explication. **Ils ne doivent pas être repris.**

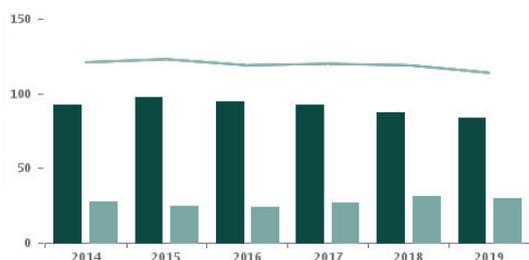
Pour une bonne lecture des graphiques, il faut être particulièrement attentif aux échelles. Les échelles varient d'un graphique à l'autre.



Evolution avec 2 axes – 2 échelles

Dans ce cas, l'évolution avec 2 axes 2 échelles (chaque axe à sa propre échelle) permet de comparer d'un côté l'évolution des personnels selon leur type (diagramme à barre), et de l'autre côté les effectifs globaux (courbe). Attention l'échelle n'est pas la même pour les 2 axes.

ATTENTION ne pas utiliser ce graphique, la source et le champ ne sont pas précisés ...



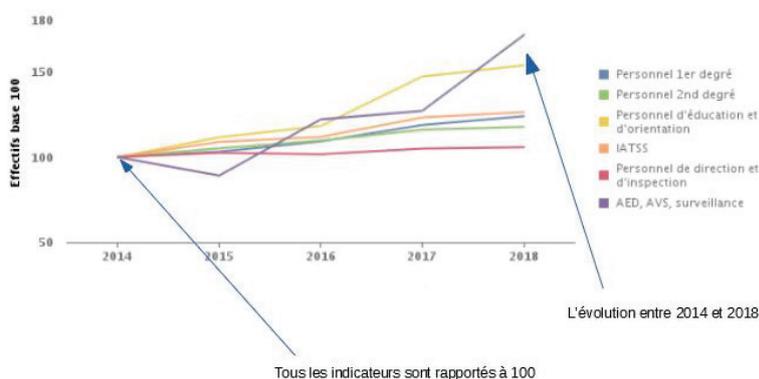
Evolution avec 2 axes 1 échelle

Dans ce cas, l'évolution avec 2 axes 1 échelle (l'échelle est la même pour les 2 axes) permet de comparer d'un côté l'évolution des personnels selon le diagramme à barres, et de l'autre côté les effectifs globaux à l'aide de la courbe. La comparaison se fait sur la même échelle.

ATTENTION ne pas utiliser ce graphique, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Evolution base 100

La base 100 mesure l'évolution d'une variation entre 2 périodes. Pour cela la valeur de départ des variables est rapportée à 100, les valeurs suivantes sont calculées à partir de cette base 100. Les indices permettent de comparer facilement des variables n'ayant pas le même ordre de grandeur puisqu'elles sont toutes ramenées à 100.



Dans cet exemple on voit que l'évolution sur 5 ans des personnels d'inspection et de direction est quasi nul, tandis que les effectifs des personnels d'assistance éducative a augmenté de près de 80 %

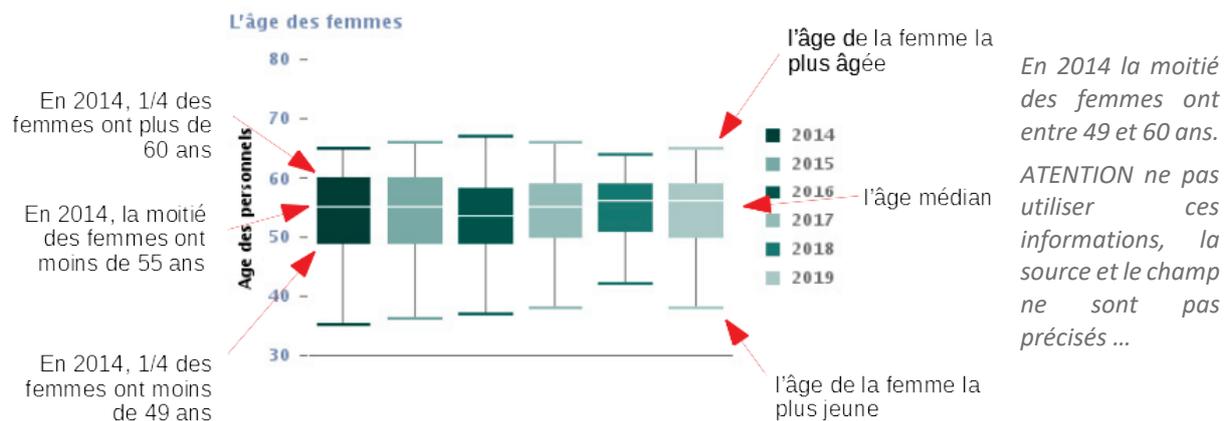
ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Boîte à moustaches (box-plot)

Définition de Stat4decision - MAKING SENSE OF YOUR DATA - www.stat4decision.com/fr :

Un box-plot (ou boîte à moustaches) est un graphique simple composé d'un rectangle duquel deux droites sortent afin de représenter certains éléments des données.

- ✓ La valeur centrale du graphique est la **médiane** (il existe autant de valeurs supérieures qu'inférieures à cette valeur dans l'échantillon).
- ✓ Les bords du rectangle sont les **quartiles** (Pour le bord inférieur, un quart des observations a des valeurs plus petites et trois quarts ont des valeurs plus grandes, le bord supérieur suit le même raisonnement).
- ✓ Les extrémités des moustaches représentent l'observation la plus **petite** et la plus **grande**.



Diagrammes circulaires (camemberts)

Un graphique circulaire ou graphique en secteurs, aussi appelé camembert en France, est un type de graphique utilisé en statistiques. Il permet de représenter un petit nombre de valeurs (ou de classes) par des angles proportionnels à la fréquence (ou l'effectif) de ces valeurs.

Répartition par catégorie



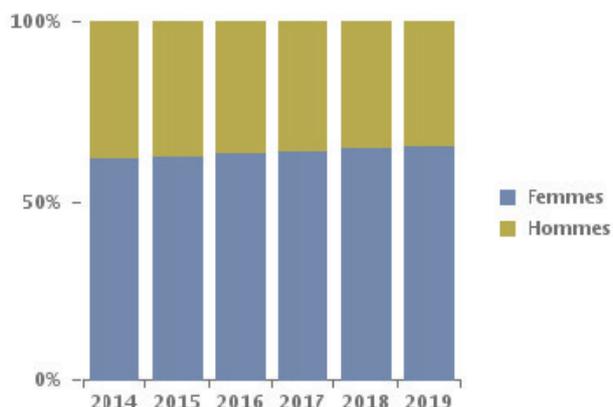
■ A
■ B
■ C

Le secteur A représente 81% de la population, le secteur B représente 1,8% de la population, le secteur C 17,2% de la population

ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Diagrammes à barres empilées 100% ou histogramme empilé 100%

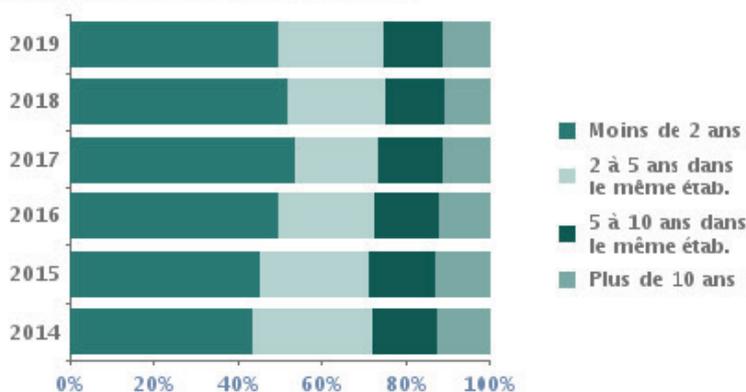
Dans un histogramme ou diagramme à barres empilées à 100 %, les barres sont divisées en segments colorés placés les uns au-dessus des autres. La hauteur (ou longueur) de chaque barre est de 100% et les segments de barre colorés représentent le pourcentage des composants sur la barre complète.



En 2018 64,7% des personnels sont des femmes et 35,3% des personnels sont des hommes (64,7+35,3=100)

ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Ancienneté d'affectation des femmes



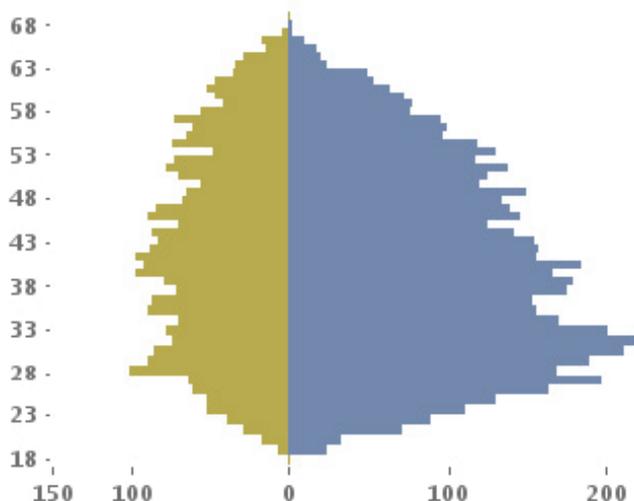
En 2017, 54% des femmes étaient affectées depuis moins de 2 ans dans leur établissement, 19,6% des individus sont dans leur établissement depuis 2 à 5 ans, 15% des individus depuis 5 à 10 ans, et 11,4% des individus sont dans leur établissement depuis plus de 10 ans.

ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Pyramides des âges

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes juxtaposés, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

Pyramide des âges



Sur cette pyramide des âges, chaque barre représente le nombre d'individus. Les ordonnées correspondent à l'âge (de 18 à 68 ans), les abscisses correspondent au nombre de personnels (de -102 pour les hommes à +219 pour les femmes)

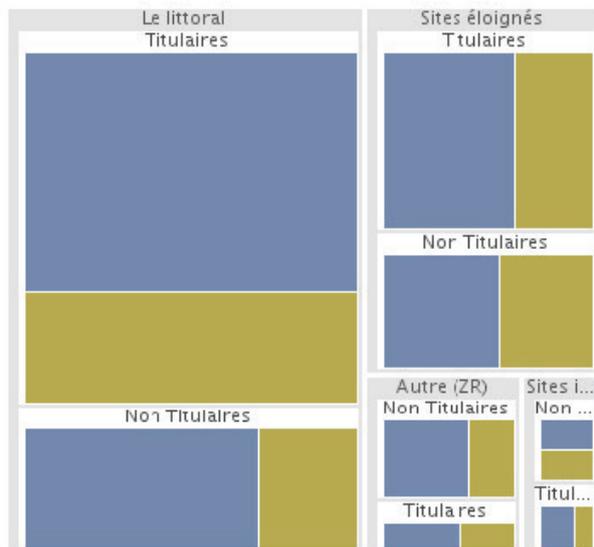
219 femmes ont 30 ans, 56 hommes ont 48 ans.

ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Carte à cases (ou treemap)

Une carte à cases, carte proportionnelle ou en anglais *treemap* est une représentation de données hiérarchiques dans un espace limité. Les cartes en symboles proportionnels permettent la représentation de quantités ou d'effectifs par des rectangles imbriqués. La surface des symboles sera proportionnelle à la quantité ou l'effectif. La couleur des rectangles apportera une information complémentaire (dans cette publication le sexe ou le statut).

Les rectangles s'affichent en ordre décroissant, ce qui permet de connaître rapidement l'effectif le plus important. La légende n'est pas toujours visible sur les rectangles les plus petits, cela signifie que les effectifs des personnels qu'ils représentent sont faibles.



Les personnels les plus nombreux (le plus grand effectif) sont affectés sur le littoral, ensuite les sites éloignés, puis les ZR, pour finir, les sites isolés (même si on ne voit pas bien la légende les tableaux nous rappellent les différents indicateurs disponibles).

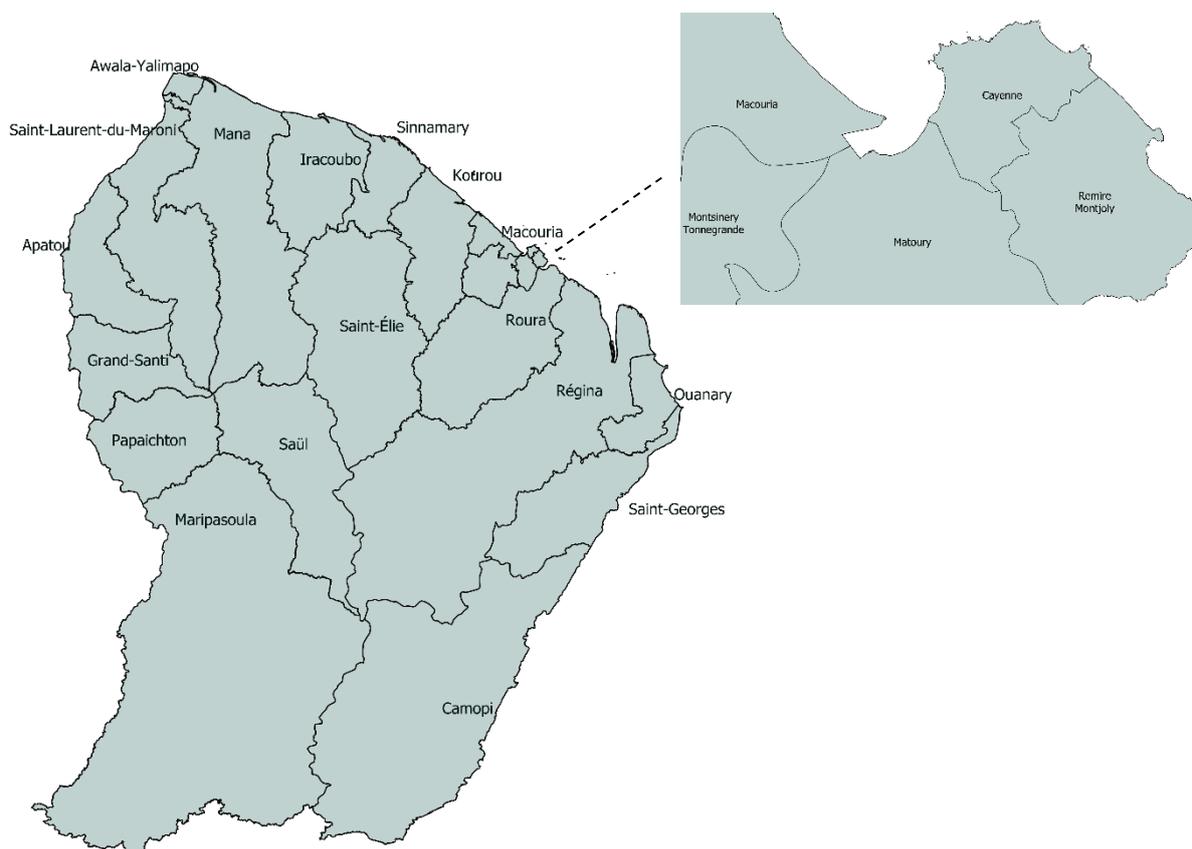
Rapidement, nous voyons que sur les sites isolés, les personnels non titulaires (contractuels) sont plus importants que les personnels titulaires.

On sait que la population la plus importante de l'académie est constituée de femmes titulaires affectées sur le littoral.

On voit que la population la moins importante, ce sont les hommes titulaires affectés sur les sites isolés.

ATTENTION ne pas utiliser ces informations, la source et le champ ne sont pas précisés ...

Carte de la région académique Guyane



LE CONTEXTE

Dans ce chapitre nous aborderons

- ✓ Les établissements de l'éducation nationale en Guyane.
- ✓ L'évolution de la scolarisation des élèves dans notre région académique.
- ✓ Les emplois délégués par le ministère

Les établissements scolaires de Guyane

Sources : répertoires des établissements

Champ : les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie de Guyane

Période d'observation : la rentrée scolaire

Depuis la rentrée 2015, 2 collèges et un lycée du secteur privé ont ouvert.

<i>Etablissements scolaires</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ecoles	168	172	174	174	180	180
Collèges	35	36	36	36	36	37
Lycées	15	15	15	16	16	16
Académie	218	223	225	226	232	233

La scolarisation des élèves dans l'académie

Sources : Base centrale de pilotage de la DEPP / MENSRI

Champ : les élèves scolarisés, périmètre du constat, secteurs public et privé

Date d'observation : octobre

<i>Elèves scolarisés - périmètre du constat</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préélémentaire	15 584	15 436	15 351	15 397	16 169	16 416
Elémentaire	28 713	28 633	28 685	28 942	29 411	29 210
1er cycle (6eme - 3eme)	20 767	20 807	21 266	22 199	22 836	23 509
Enseignement spécialisé (SEGPA)	1 223	1 266	1 241	1 229	1 192	1 134
2nd Cycle général & technonologique	5 884	6 263	6 638	6 809	6 906	7 065
2nd Cycle Professionnel	6 280	6 512	6 569	6 573	6 712	7 009
Enseignement supérieur	712	695	729	719	627	806
Elèves scolarisés	79 163	79 612	80 479	81 868	83 853	85 149

Délégation d'emplois par programme

Sources : Base du Contrôle National des Emplois du ministère (CNE) pour la consommation, les BOP pour la notification

Champ : les emplois du secteur public de 2015 à 2019.

Période d'observation : la moyenne des emplois sur l'année civile.

Depuis la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2006, les emplois sont délégués au recteur par les responsables de programme. Cinq programmes de la mission enseignement scolaire sont concernés :

- ✓ *Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés (ce programme est traité dans le chapitre « L'enseignement privé »)*
- ✓ Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré
- ✓ Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré
- ✓ Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation Nationale
- ✓ Programme 230 : Vie de l'élève

Les moyens délégués au Recteur pour mettre en œuvre ses missions sont regroupés dans des budgets opérationnels de programme (BOP) : Emplois – crédits de rémunération – crédits de fonctionnement.

Dans les tableaux qui suivent, seuls figurent les 'AESH T2', c'est-à-dire les AESH notifiés dans le BOP 230 académique et rémunérés par le rectorat. Les 'AESH et AED hors T2' sont exclus du champ d'observation.

Titre 2 : les dépenses de personnel sont décomposées en plusieurs catégories de dépenses : les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses. Les crédits ouverts sur le titre « dépenses de personnel » sont assortis de plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par l'État (autorisation unique exprimée en « équivalent temps plein travaillé » ETPT). Ces plafonds sont spécifiés par le ministère.

➤ L'évolution de la délégation d'emploi

Un emploi peut être occupé par plusieurs personnels, soit parce que les personnels exercent leur activité à temps partiel, soit parce que les postes sont des emplois partiels c'est le cas des assistants étrangers.

En 2020 plus de 7 330 emplois ont été délégués pour l'académie, soit 145 emplois de plus qu'en 2019. Pour l'essentiel, 124 de ces emplois ont été implantés sur le BOP 140, enseignement scolaire public du premier degré et 10 ETP sur le BOP 230 vie de l'élève.

Depuis 2016 les emplois ont augmenté de plus de 15 points. Le BOP 230 – vie de l'élève est le plus impacté : +53%. Il s'agit du programme sur lequel sont rémunérés les AESH. Les effectifs de ces personnels ont particulièrement augmenté ces dernières années (voir le chapitre sur les effectifs et caractéristiques géographiques).

Depuis 2016 l'académie est en surconsommation d'emplois ; cette surconsommation continue de s'accroître, de 0,9 point en 2016 elle atteint plus de 2 points depuis 2017. Aujourd'hui le taux de consommation des emplois pour notre académie est de 102,3%

Evolution des notifications tous BOP confondus

Notification tous BOP en ETP	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Enseignants 1er degré	2 632,6	2 727,1	2 834,7	3 008,8	3 117,2	3,6%
Enseignants second degré	2 705,7	2 807,3	2 900,7	2 939,3	2 950,8	0,4%
Direction	84,3	83,7	83,3	84,3	85,0	0,8%
Inspection	37,3	33,3	33,0	33,3	34,0	2,0%
Education	87,0	90,7	98,0	98,0	98,0	0,0%
Orientation / psychologues	23,0	23,0	41,0	41,0	41,0	0,0%
IATSS (toutes filières)	441,3	458,0	469,8	470,5	469,6	-0,2%
AVS/AESH	106,7	151,7	192,0	231,3	242,0	4,6%
Assistants étrangers	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0	0,0%
Intervenants extérieurs	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	0,0%
Enseignants et CPE stagiaires	186,3	218,7	242,3	242,7	257,0	5,9%
Vacations d'enseignement	19,0					
Vacations IATSS	9,0	9,0	9,0	9,5	9,5	0,0%
Total notification	6 358,8	6 628,9	6 930,3	7 185,3	7 330,6	2,0%

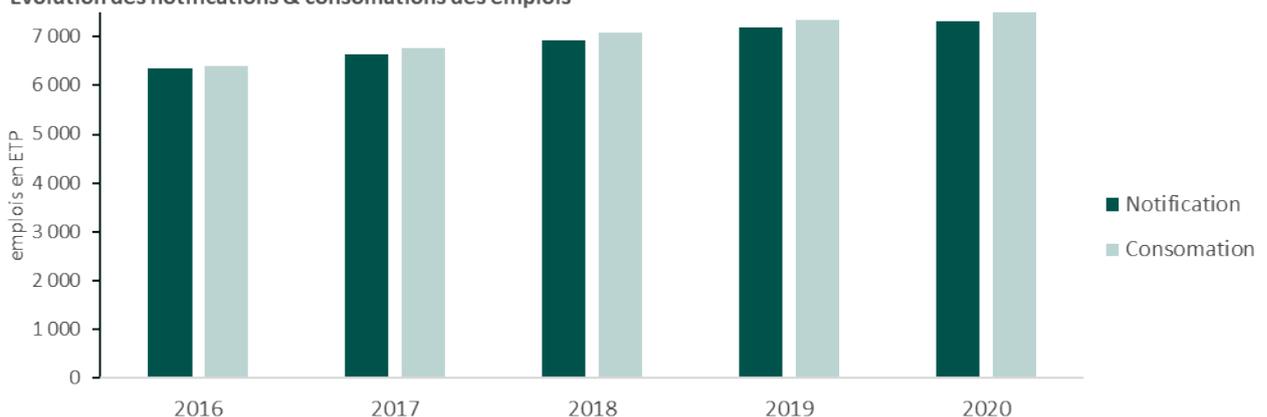
Evolution des emplois notifiés et consommés par programme

Emplois notifiés (ETP)	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Premier degré public (BOP 140)	2 702,1	2 812,6	2 958,9	3 136,7	3 260,7	4,0%
Second degré public (BOP 141)	3 204,3	3 309,0	3 408,7	3 445,3	3 455,2	0,3%
Vie de l'élève (BOP 230)	288,3	341,3	391,0	430,3	441,0	2,5%
Soutien de la politique (BOP 214)	164,0	166,0	171,8	173,0	173,8	0,4%
Emplois notifiés	6 358,8	6 628,9	6 930,3	7 185,3	7 330,6	2,0%

emplois consommés (ETP)	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Premier degré public (BOP 140)	2 688,7	2 823,6	2 964,2	3 138,3	3 278,5	4,5%
Second degré public (BOP 141)	3 246,2	3 385,5	3 517,7	3 548,4	3 563,2	0,4%
Vie de l'élève (BOP 230)	297,8	352,6	405,4	448,9	452,0	0,7%
Soutien de la politique de l'EN (BOP 214)	182,0	199,6	214,1	210,5	206,7	-1,8%
Emplois consommés	6 414,7	6 761,3	7 101,4	7 346,1	7 500,3	2,1%

Taux de consommation	2016	2017	2018	2019	2020
	100,9%	102,0%	102,5%	102,2%	102,3%

Evolution des notifications & consommations des emplois

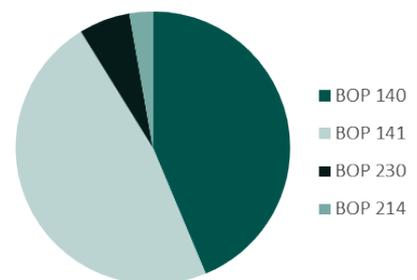


Détail des emplois 2020

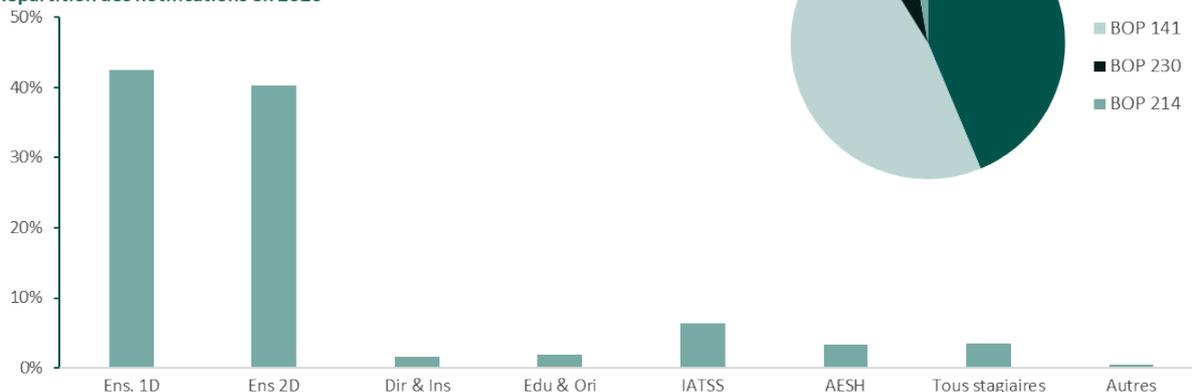
	2019	2020				Tous BOP
	Tous BOP	Premier degré public BOP 140	Second degré public BOP 141	Vie de l'élève BOP 230	Soutien de la politique BOP 214	
<i>2020 : notification en ETP</i>						
Enseignants 1er degré	3 008,8	2 985,2	132,0			3 117,2
Enseignants second degré	2 939,3		2 950,8			2 950,8
Direction	84,3		87,0			87,0
Inspection	33,3	14,0	18,0		2,0	34,0
Education	98,0			98,0		98,0
Psychologues	41,0	18,0	22,0		1,0	41,0
IATSS (toutes filières)	470,5		208,3	100,0	159,3	467,6
AVS/AESH	231,3			242,0		242,0
Assistants étrangers	19,0	6,0	13,0			19,0
Intervenants extérieurs	7,5	7,5				7,5
Enseignants et CPE stagiaires	242,7	230,0	26,0	1,0		257,0
Vacations IATSS	9,5				9,5	9,5
Total notification 2019	7 185,3	3 260,7	3 457,2	441,0	171,8	7 330,6

	Emplois délégués (ETP)	Emplois consommés (ETP)	Taux de consom.	Ecart (ETP)
<i>2020 : notification / consommation en ETP</i>				
Premier degré public (BOP 140)	3 260,7	3 278,5	100,5%	17,8
Second degré public (BOP 141)	3 457,2	3 563,2	103,1%	106,0
Vie de l'élève (BOP 230)	441,0	452,0	102,5%	11,0
Soutien de la politique (BOP 214)	171,8	206,7	120,3%	34,9
Total ETP 2019	7 330,6	7 500,3	102,3%	169,8

Répartition des emplois consommés en 2020



Répartition des notifications en 2020



LES EFFECTIFS ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

L'ensemble des personnels

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels du secteur public et privé de l'académie de la Guyane

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Pour plus de précisions, voir page 3 et 4, les spécificités de certains indicateurs

Les effectifs présentés sont les personnes affectées au 31 décembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations les moins stables, et notamment ceux des assistants d'éducation (AED) et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Afin de mieux décrire les différentes activités des agents de l'Éducation nationale, les regroupements des personnels sont proposés :

- ✓ Les personnels du 1er degré : ils représentent l'ensemble des personnels du 1er degré sauf ceux exerçant dans le second degré.
- ✓ Les personnels du 2nd degré : ils représentent l'ensemble des personnels du 2nd degré (y compris les personnels enseignants du 1er degré exerçant en SEGPA, ULIS, UPE2A).
- ✓ Les IATSS : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.
- ✓ Les personnels d'inspection et de direction : les chefs d'établissement et leurs adjoints, les personnels d'inspection.
- ✓ Les personnels d'éducation et d'orientation.
- ✓ Les personnels d'assistance éducative : les Assistants d'Education, les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

Les personnels ne sont comptés qu'une seule fois dans la fonction dans laquelle ils exercent et dans leur établissement principal.

Cette année (contrairement aux années précédentes), nous prenons en compte l'enseignement privé dans ce chapitre. Cela permet d'avoir une vision globale des personnels de l'éducation nationale en Guyane.

Dans cette édition, nous appellerons contractuels statutaires les agents dont la fonction est obligatoirement exercée par un personnel sous contrat : les intervenants en langue maternelle (ILM), les apprentis, les professeurs alternants, les assistants d'éducation (AED), les accompagnants des élèves en situation de handicap, les assistants étrangers. Un chapitre leur est exclusivement réservé : les personnels contractuels statutaires.

Par opposition aux personnels contractuels statutaires, nous appellerons personnels non titulaires (contractuels), les personnels exerçant sur des postes non pourvus par des personnels titulaires. Un chapitre leur est également réservé.

Depuis 2015 les effectifs des personnels de l'éducation nationale en Guyane augmentent chaque année : augmentation de 29% en 5 ans. En 2020 les effectifs des personnels de l'académie, secteur public et privé sous contrat, ont augmenté d'un peu plus de 200 agents. C'est l'augmentation la plus faible depuis 2015.

Contrairement aux années précédentes, les effectifs des personnels contractuels statutaires stagnent en 2020 (voir le chapitre sur les personnels contractuels statutaires) ; ce phénomène est lié à la nette diminution des effectifs des professeurs alternants et des apprentis.

Cette année, la proportion de personnels titulaires augmente, près de 2/3 des agents sont des personnels titulaires.

En 2020 la proportion de femmes reste sensiblement la même dans notre académie (-0,1%).

Depuis 2015, le taux de personnels de l'enseignement privé sous contrat diminue un peu chaque année. Ce phénomène est directement lié aux effectifs des personnels contractuels statutaires qui ont considérablement augmenté ces dernières années (voir le chapitre sur les personnels contractuels statutaires). On notera une légère augmentation des effectifs des personnels dans l'enseignement privé sous contrat en 2020.

Comme chaque année depuis 2015, l'évolution des effectifs la plus marquante est celle des personnels d'assistance éducative : 120 personnels de plus au 31 décembre 2020.

L'âge moyen des personnels a légèrement tendance à augmenter depuis 2017. Ce vieillissement de la population ne se vérifie pas sur les personnels d'assistance éducative.

Les personnels de catégorie A sont très majoritaires : hormis les instituteurs (voir le chapitre sur les personnels du 1^{er} degré, ou les personnels titulaires) la totalité des personnels enseignants sont de catégorie A. Les enseignants sont largement majoritaires dans l'académie.

Même si la représentation des personnels de catégorie B diminue (le taux académique par année), les effectifs augmentent légèrement : +3 agents de catégorie B en 2020. Les effectifs étant très faibles (162 personnels de catégorie B au 31 décembre 2020) la variation n'est pas toujours significative.

En 2020 les hommes restent majoritaires parmi les personnels du second degré. Le ratio hommes/femmes pour les personnels de catégorie A+ est quasi à l'équilibre.

En revanche pour le reste des personnels les femmes sont majoritaires, elles sont surreprésentées chez les personnels du premier degré, et les personnels d'assistance éducative : respectivement 78,5 % et 71,6%.

Le tableau de répartition des personnels par tranche d'âge montre clairement le vieillissement de la population.

Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Agés de moins de 30 ans	16,9%	19,7%	21,6%	21,4%	21,7%	21,2%	0,4%
Agés de 30 à 40 ans	34,9%	33,8%	33,4%	33,3%	32,4%	32,0%	0,9%
Agés de 40 à 50 ans	27,5%	26,4%	25,1%	24,6%	24,3%	24,2%	2,2%
Agés de plus de 50 ans	20,7%	20,0%	19,8%	20,7%	21,7%	22,6%	6,7%

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des personnels de l'enseignement public et privé sous contrat affectés au 31 décembre

Effectifs des personnels par catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Personnel 1er degré	39,1%	38,2%	38,0%	37,3%	38,0%	37,8%	1,8%
Personnel 2nd degré	43,6%	42,6%	41,8%	40,5%	39,1%	38,9%	1,8%
Personnel d'éducation et d'orientation	1,8%	1,9%	2,2%	2,1%	2,1%	1,9%	-6,4%
Personnel de direction et d'inspection	1,7%	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,4%	-3,6%
IATSS	6,6%	6,4%	6,6%	6,5%	5,9%	5,6%	-2,8%
Personnel d'assistance éducative	7,1%	9,4%	10,1%	12,0%	13,3%	14,3%	10,0%
Ensemble Académie	7 179	7 691	8 361	8 678	9 056	9 268	2,3%

Effectifs par statut, genre, secteur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Titulaires	71,7%	68,7%	65,9%	65,5%	64,6%	66,5%	5,3%
Non Titulaires (contractuels)	18,4%	19,2%	19,3%	18,7%	18,6%	17,1%	-5,8%
Contractuels statutaires	9,9%	12,2%	14,7%	15,8%	16,8%	16,4%	-0,1%
Femmes	62,5%	63,4%	63,8%	64,7%	65,2%	65,1%	2,1%
Hommes	37,5%	36,6%	36,2%	35,3%	34,8%	34,9%	2,7%
Secteur public	95,1%	95,4%	95,6%	95,7%	95,8%	95,8%	2,4%
Secteur privé	4,9%	4,6%	4,4%	4,3%	4,2%	4,2%	2,1%

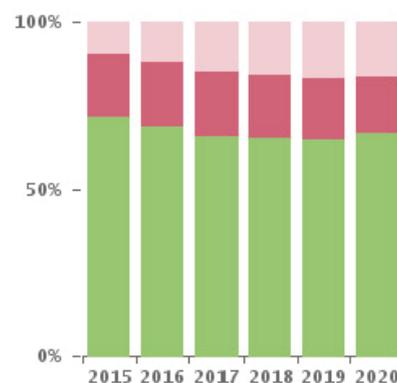
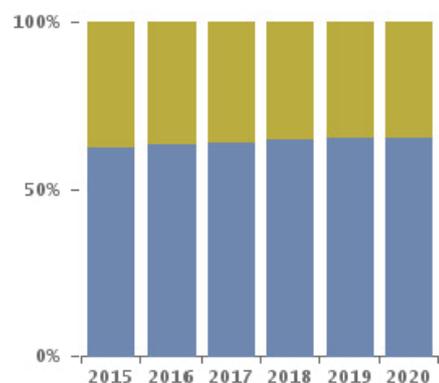
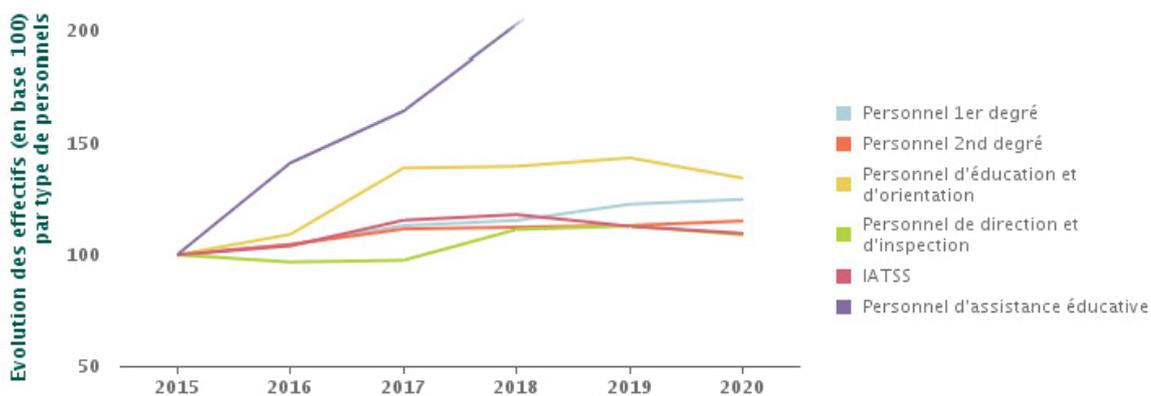
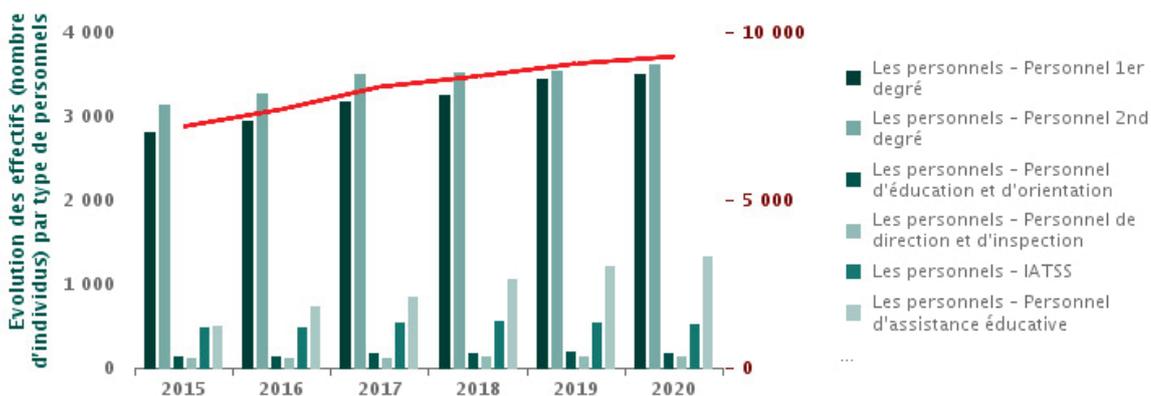
Répartition par catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Catégorie A+	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	-3,7%
Catégorie A	86,7%	84,7%	83,5%	81,8%	81,3%	80,7%	1,5%
Catégorie B	2,4%	2,1%	2,3%	2,3%	1,8%	1,7%	1,9%
Catégorie C	10,7%	12,9%	13,8%	15,6%	16,6%	17,3%	6,7%

Évolution de l'âge moyen au 31 décembre pour l'ensemble des personnels

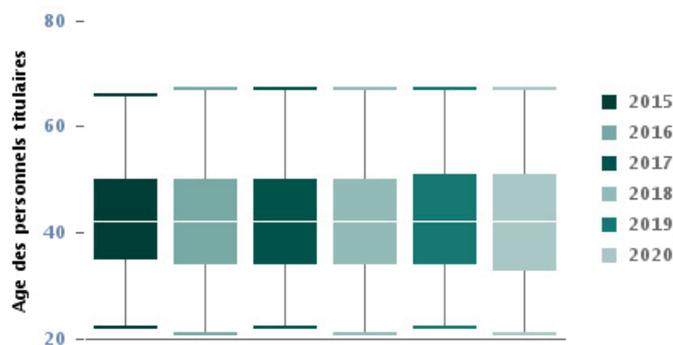
Age moyen de l'ensemble des personnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	39,9	39,6	38,9	39,3	39,3	39,8
Personnel 2nd degré	41,8	41,5	41,3	41,5	42,1	42,4
Personnel d'éducation et d'orientation	40,7	40,8	41,8	41,9	42,0	43,6
Personnel de direction et d'inspection	53,8	53,2	53,5	53,6	53,5	54,1
IATSS	44,6	44,5	43,2	43,5	44,6	45,6
Personnel d'assistance éducative	31,4	31,7	32,1	32,6	32,8	32,3
Ensemble Académie	40,7	40,2	39,8	40,0	40,1	40,3

Age moyen par statuts, genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires	43,3	43,1	43,0	43,2	43,4	43,4
Non Titulaires (contractuels)	36,0	35,6	35,6	35,9	36,1	36,4
Contractuels statutaires	30,5	30,9	30,6	31,3	31,8	31,9
Femmes	40,1	39,5	39,1	39,4	39,4	39,7
Hommes	41,6	41,4	41,0	41,1	41,5	41,5

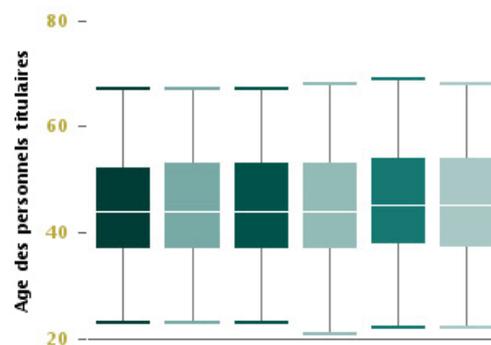
Les graphiques : évolution des effectifs de personnels de l'enseignement public et privé sous contrat de l'éducation nationale en Guyane affectés au 31 décembre



L'âge des femmes titulaires



L'âge des hommes titulaires



➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale en Guyane (public et privé sous contrat)

Effectif par catégorie de personnels	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/20	Age médian	Femmes titulaires
Personnel 1er degré	2 978	397	129	2 752	752	3 504	39	64,9%
Personnel 2nd degré	2 532	1 023	50	1 748	1 857	3 605	42	33,5%
Personnel d'éducation et d'orientation	117	49	10	109	67	176	44	47,2%
IATSS	403	118	2	409	114	523	47	59,8%
Personnel de direction et d'inspection	134			68	66	134	55	50,7%
Personnel d'assistance éducative			1 326	950	376	1 326	29	
Ensemble Académie	6 164	1 587	1 517	6 036	3 232	9 268	39	42,6%

Effectifs par catégorie	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/20	Age médian	Femmes titulaires
Catégorie A+	19			10	9	19	57	52,6%
Catégorie A	5 880	1 475	129	4 744	2 740	7 484	41	49,8%
Catégorie B	86	16	60	110	52	162	42	38,9%
Catégorie C	179	96	1 328	1 172	431	1 603	31	9,0%

Effectifs par secteur d'enseignement	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/20	Age médian	Femmes titulaires
Secteur public	5 933	1 433	1 517	5 784	3 099	8 883	39	44,4%
Secteur privé	231	154		252	133	385	41	42,9%

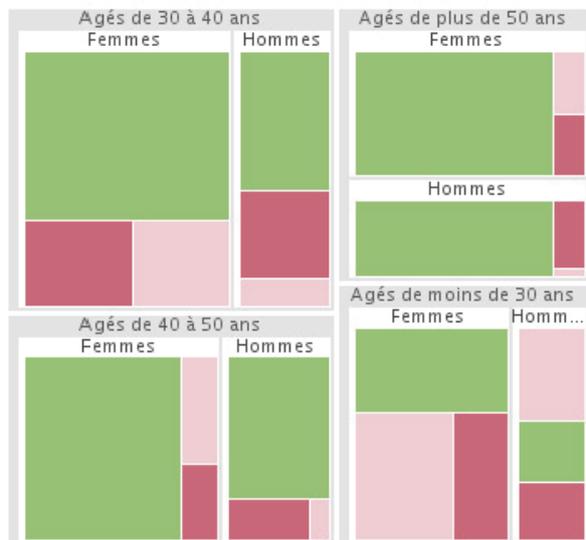
Temps passé dans l'académie	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/20	Age médian	Femmes titulaires
2 à 5 ans dans l'académie	1 258	586	557	1 600	801	2 401	33	35,1%
5 à 10 ans dans l'académie	1 202	305	156	1 113	550	1 663	37	49,2%
Moins de 2 ans dans l'académie	729	484	747	1 256	704	1 960	29	22,8%
Plus de 10 ans dans l'académie	2 975	212	55	2 065	1 177	3 242	48	56,8%

Âges des personnels (public et privé sous contrat)	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/20	Secteur privé	Secteur public
Agés de moins de 30 ans	718	461	790	1 338	631	1 969	65	1 904
Agés de 30 à 40 ans	1 852	682	428	2 012	950	2 962	115	2 847
Agés de 40 à 50 ans	1 788	259	198	1 443	802	2 245	108	2 137
Agés de plus de 50 ans	1 806	185	101	1 243	849	2 092	97	1 995

Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2020 pour l'ensemble des personnels (public et privé sous contrat) de l'éducation nationale en Guyane

Poids des individus par tranche d'âge



Répartition par catégorie



■ A
■ B
■ C

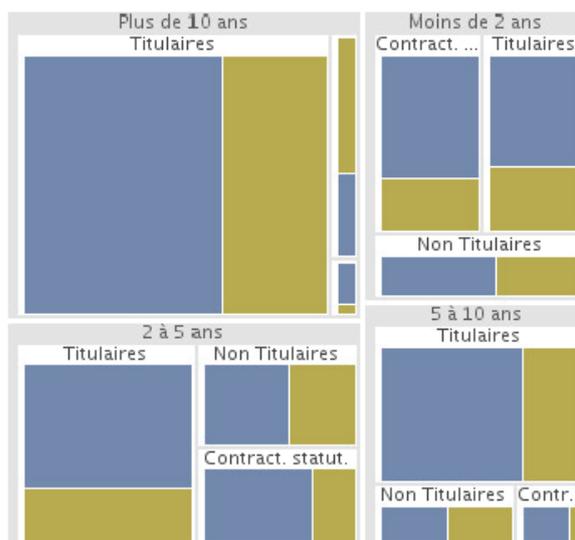
Les femmes
Les hommes
Les titulaires
Les non titulaires (contractuels)
Les contractuels statutaires

Répartition des personnels enseignants par secteur d'enseignement (fonctions ENS et DOC)

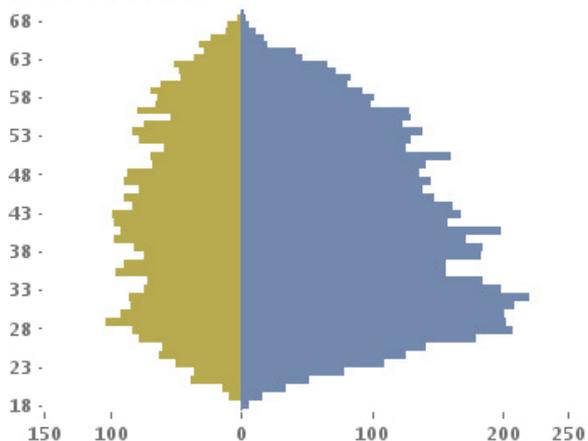


■ Secteur public
■ Secteur privé

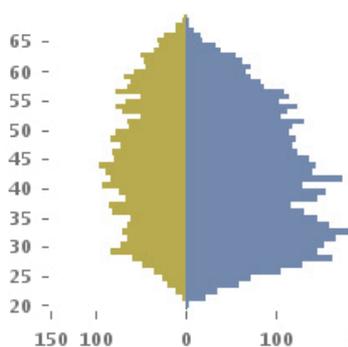
Poids des individus par temps passé dans l'académie



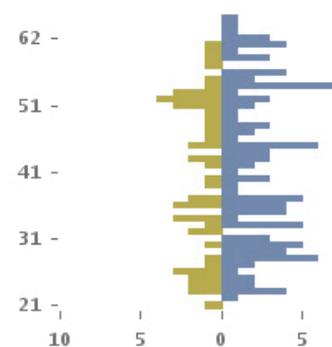
Pyramide des âges de l'ensemble des personnels de l'académie de Guyane (public et privé)



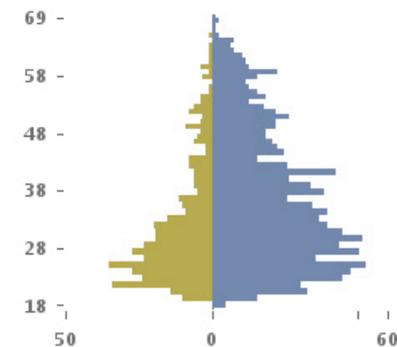
Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie B



Pyramide des âges - catégorie C



Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale en Guyane (public et privé sous contrat)

Effectif par catégorie de personnels	Titulaires	Non titulaires (contractuels)	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/19	Age médian	Femmes titulaires
Personnel 1er degré	2 790	467	186	2 696	747	3 443	38	61,7%
Personnel 2nd degré	2 406	1 053	83	1 734	1 808	3 542	41	32,4%
Personnel d'éducation et d'orientati	111	54	23	115	73	188	42	40,4%
IATSS	409	109	20	421	117	538	46	59,1%
Personnel de direction et d'inspecti	138	1		69	70	139	54	49,6%
Personnel d'assistance éducative			1 206	874	332	1 206	30	
Ensemble Académie	5 854	1 684	1 518	5 909	3 147	9 056	39	41,2%

Effectifs par catégorie	Titulaires	Non titulaires (contractuels)	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/19	Age médian	Femmes titulaires
Catégorie A+	19			11	8	19	57	57,9%
Catégorie A	5 567	1 580	228	4 681	2 694	7 375	40	47,6%
Catégorie B	85	10	64	109	50	159	43	39,6%
Catégorie C	183	94	1 226	1 108	395	1 503	32	9,7%

Effectifs par secteur d'enseignement	Titulaires	Non titulaires (contractuels)	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/19	Age médian	Femmes titulaires
Secteur public	5 631	1 530	1 518	5 660	3 019	8 679	39	43,0%
Secteur privé	223	154		249	128	377	41	42,4%

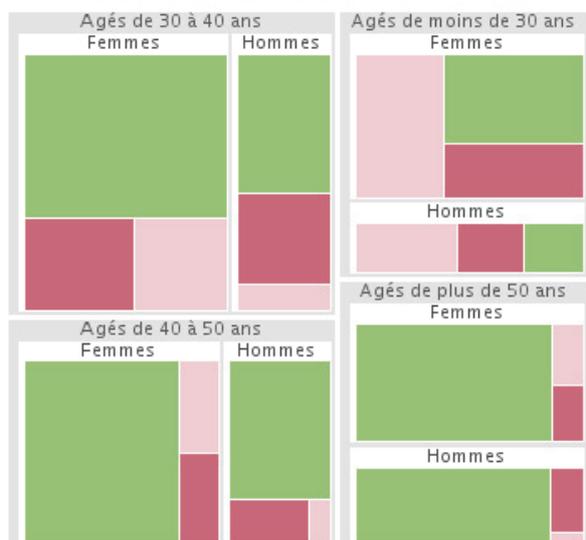
Temps passé dans l'académie	Titulaires	Non titulaires (contractuels)	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/19	Age médian	Femmes titulaires
2 à 5 ans dans l'académie	1 182	626	427	1 480	755	2 235	33	35,8%
5 à 10 ans dans l'académie	1 029	287	172	985	503	1 488	37	46,2%
Moins de 2 ans dans l'académie	754	575	876	1 450	755	2 205	30	20,8%
Plus de 10 ans dans l'académie	2 889	196	40	1 992	1 133	3 125	48	57,2%

Âges des personnels (public et privé sous contrat)	Titulaires	Non titulaires (contractuels)	Contract. statut.	Femmes	Hommes	Effectifs 31/12/19	Secteur privé	Secteur public
Agés de moins de 30 ans	676	492	794	1 364	598	1 962	59	1 903
Agés de 30 à 40 ans	1 775	726	435	1 969	967	2 936	126	2 810
Agés de 40 à 50 ans	1 722	286	189	1 416	781	2 197	95	2 102
Agés de plus de 50 ans	1 681	180	100	1 160	801	1 961	97	1 864

Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des personnels (public et privé sous contrat) de l'éducation nationale en Guyane

Poids des individus par tranche d'âge



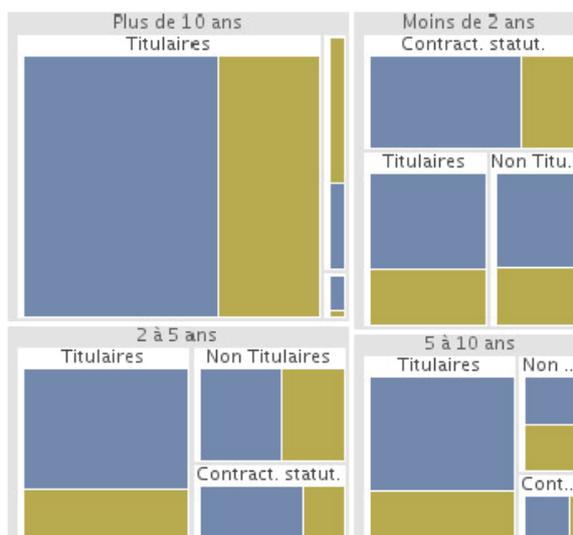
Répartition par catégorie



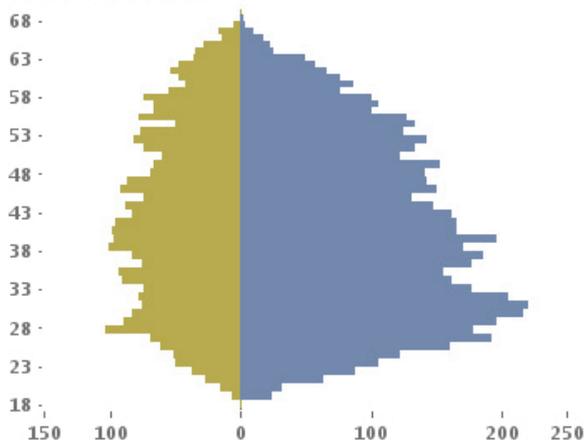
Répartition des personnels enseignants par secteur d'enseignement (fonctions ENS et DOC)



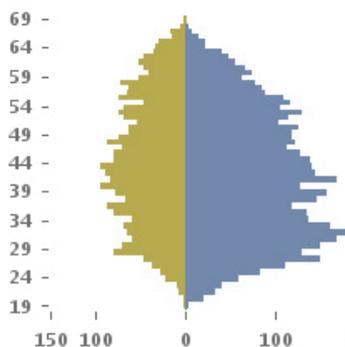
Poids des individus par temps passé dans l'académie



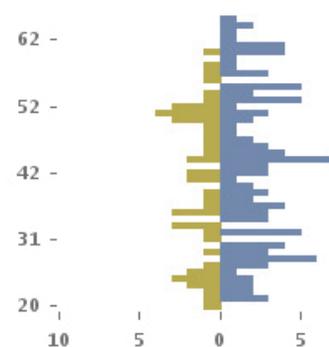
Pyramide des âges de l'ensemble des personnels de l'académie de Guyane (public et privé)



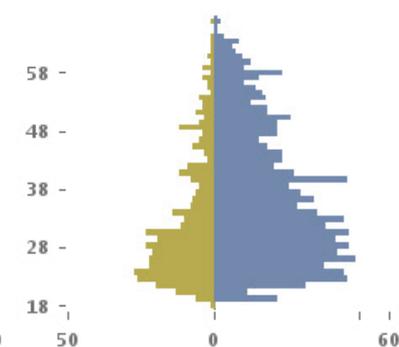
Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie B



Pyramide des âges - catégorie C



Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Les personnels du secteur public

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels du secteur public de l'académie de la Guyane,

Hors personnels contractuels statutaires (AED, AESH, ILM, alternants, apprentis, assistants étrangers)

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Pour plus de précisions, voir page 3 et 4, les spécificités de certains indicateurs

Les effectifs présentés sont les personnes affectées au 31 décembre, et non les personnes ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire.

Afin de mieux décrire les différentes activités des agents de l'Éducation nationale, les regroupements des personnels sont proposés :

- ✓ Les personnels du 1er degré : les personnels du 1er degré sauf ceux exerçant dans le second degré.
- ✓ Les personnels du 2nd degré : les personnels du 2nd degré (y compris les PE exerçant en SEGPA, ULIS, UPE2A).
- ✓ Les IATSS : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.
- ✓ Les personnels d'inspection et de direction : Les chefs d'établissement et adjoints, les inspecteurs.
- ✓ Les personnels d'éducation et d'orientation.

Au 31 décembre 2020, le taux de personnels titulaires augmente significativement : les personnels titulaires de l'éducation nationale en Guyane représentent 80,5% des personnels de notre académie, soit 2 points de plus qu'en 2019.

Le taux de femmes dans notre académie avoisine les 64%. Après avoir augmenté entre 2015 et 2017 il semble se stabiliser ces 3 dernières années. Les femmes sont les plus massivement affectées sur les communes de Roura et Montsinéry-Tonnégrande ; il n'y a pas d'établissement secondaire public ou d'établissement administratif dans ces communes.

60% des personnels de notre académie sont affectés sur le littoral. Même si les effectifs des personnels affectés sur les sites isolés augmentent en 2020, la proportion des personnels affectés sur les sites isolés en 2020 a tendance à diminuer : près de 5% des personnels de l'enseignement public en Guyane sont affectés sur les communes de l'intérieur. 17 personnels de plus ont été affectés au 31 décembre 2020 sur les sites isolés

Pour cette année 2020 on observe une stabilisation des personnels sur leur poste – cf le tableau : évolution - affectation dans le même établissement -. 38% des personnels sont affectés depuis moins de 2 ans sur le même établissement, alors qu'ils étaient plus de 45% au 31/12/2017 et 2018. Cette stabilité est particulièrement visible sur les personnels affectés entre 2 à 5 ans dans le même établissement. Ils sont près de 30% en 2020. Cette observation se renforce par l'âge moyen des personnels qui augmente en 2020 sur tous les types de personnels – cf les tableaux : évolution de l'âge moyen au 31 décembre pour l'ensemble des personnels -.

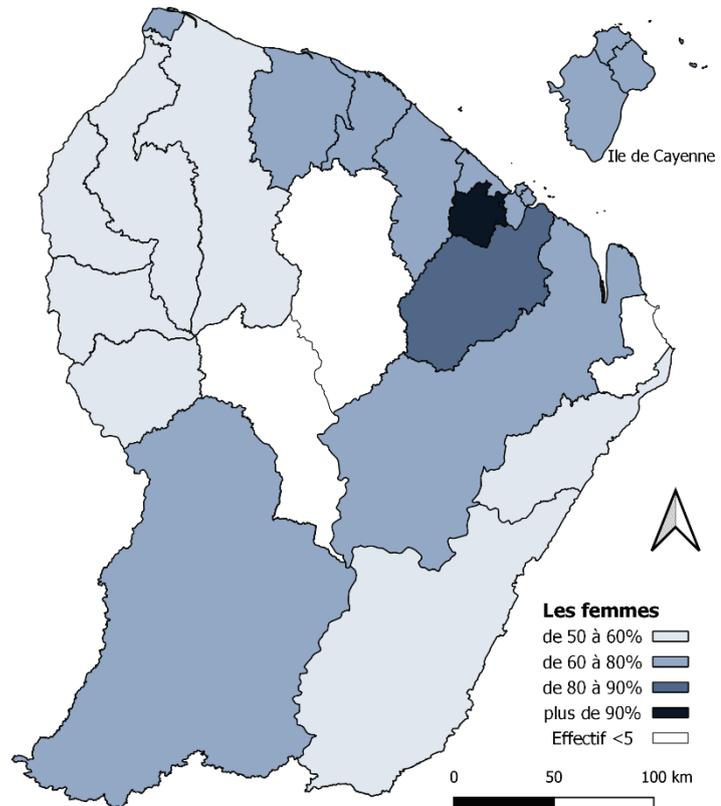
12% des personnels titulaires ont une ancienneté générale des services¹ inférieure à 2 ans. Cela signifie que nous avons 12% de fonctionnaires titulaires ayant obtenu leur premier concours dans l'éducation nationale récemment. Attention, cet indicateur est amené à évoluer rapidement, le temps que le dossier de ces nouveaux fonctionnaires dans notre ministère soit entièrement finalisé (titularisation, reclassement ...).

Au 31 décembre 2020, plus de 75% des personnels affectés dans les communes s'étalant sur la bande côtière entre Synnamary et Roura sont des personnels titulaires. Plus on s'éloigne de Cayenne, plus la tendance s'inverse. On notera qu'à Maripasoula le taux de titulaires est compris entre 55 et 75 % comme pour Saint Georges et Saint-Laurent. Plus de 55% des personnels de Papaïchton et Grand-Santi sont non titulaires (contractuels).

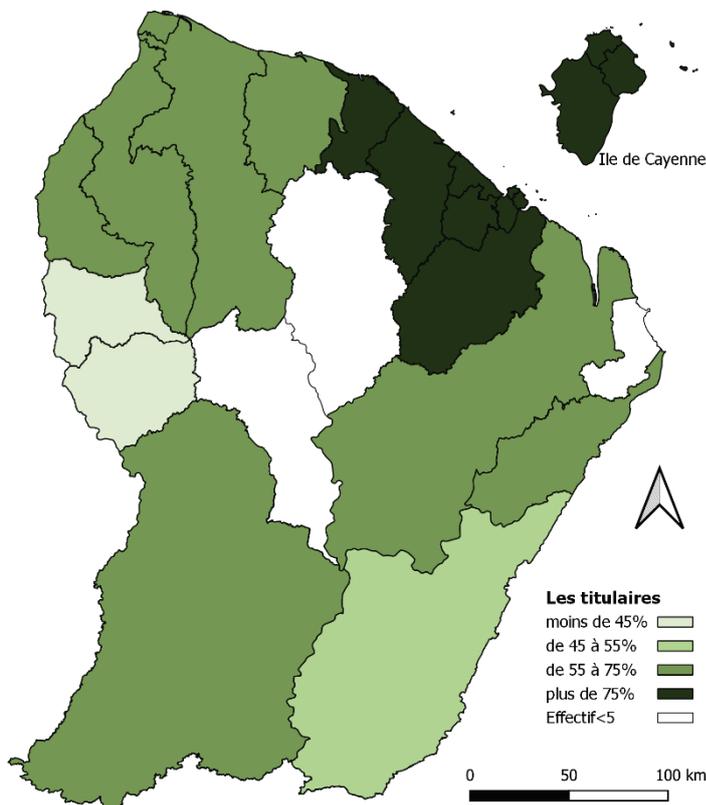
¹ L'AGS (ancienneté générale de service) est calculée dès l'entrée de l'agent dans la fonction publique en tant que stagiaire-titulaire. Elle est calculée en années et prend en compte l'ensemble des services publics depuis la date de première titularisation-stagiarisation

Répartition par commune des personnels du secteur public au 31/12/2020

Académie de Guyane
L'ensemble des personnels (public)
 Part des femmes par commune
 au 31/12/2020



Académie de Guyane
L'ensemble des personnels (public)
 Part des titulaires par commune
 au 31/12/2020



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution du taux de personnels du secteur public de l'éducation nationale en Guyane affectés au 31 décembre

Hors personnels d'assistance éducative (AED et AESH), professeurs alternants, apprentis, assistants étrangers et intervenants en langue maternelle.

<i>Effectifs des personnels par catégorie</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Personnel 1er degré	42,0%	41,8%	41,1%	41,9%	43,5%	43,9%	3,9%
Personnel 2nd degré	46,4%	46,9%	47,2%	46,2%	45,0%	44,9%	2,6%
Personnel d'éducation et d'orientation	1,9%	2,0%	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%	0,6%
IATSS	7,6%	7,5%	7,6%	7,6%	7,2%	7,1%	0,6%
Personnel de direction et d'inspection	2,0%	1,9%	1,8%	2,0%	1,9%	1,8%	-3,6%
Ensemble Académie	6 118	6 401	6 761	6 938	7 161	7 366	2,9%

<i>Effectifs par statut et par genre</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Titulaires	80,8%	79,1%	78,3%	78,8%	78,6%	80,5%	5,4%
Non Titulaires contractuels	19,2%	20,9%	21,7%	21,2%	21,4%	19,5%	-6,3%
Femmes	61,8%	62,1%	62,4%	63,4%	63,8%	63,8%	2,9%
Hommes	38,2%	37,9%	37,6%	36,6%	36,2%	36,2%	2,8%

<i>Eff. par catégorie</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Catégorie A+	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	-3,7%
Catégorie A	93,6%	93,8%	93,6%	93,7%	94,4%	94,5%	3,0%
Catégorie B	2,1%	2,0%	1,9%	1,9%	1,3%	1,4%	7,4%
Catégorie C	4,1%	4,0%	4,1%	4,0%	3,9%	3,7%	-0,7%

<i>Personnels affectés selon le réseau éducation prioritaire</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Affectés en REP+	42,3%	62,8%	60,5%	60,9%	62,3%	62,8%	3,8%
Autre EP (REP, ECLAIR, RRS)	21,2%						
Hors éducation prioritaire	36,4%	37,2%	39,5%	39,1%	37,7%	37,2%	1,3%

<i>Personnels par type d'établissement d'affectation</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Ecoles du 1er degré	35,8%	35,0%	34,9%	36,2%	37,7%	38,2%	4,1%
Collèges (yc SEGPA)	30,1%	30,3%	28,2%	27,4%	27,3%	27,4%	3,2%
Lycées (yc LP)	23,2%	23,1%	22,3%	21,9%	21,7%	22,3%	5,5%
Zone de remplacement	4,6%	5,0%	8,1%	7,9%	7,0%	6,2%	-9,0%
Administration MEN	5,6%	6,0%	5,8%	6,0%	5,8%	5,5%	-2,7%
Autres	0,7%	0,6%	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%	5,1%

Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Personnels affectés par site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	61,1%	61,5%	59,5%	59,8%	59,8%	60,0%	3,2%
Sites éloignés	29,0%	29,1%	28,3%	27,6%	28,7%	29,3%	5,1%
Sites isolés	5,7%	4,9%	4,7%	4,7%	4,6%	4,5%	2,1%
Autre (ZR)	4,2%	4,4%	7,5%	7,9%	7,0%	6,2%	-9,0%

Affectation dans le même établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans	42,2%	44,4%	46,0%	47,0%	43,6%	38,1%	-10,2%
2 à 5 ans dans le même étab.	26,0%	24,2%	22,6%	23,0%	25,7%	29,8%	19,2%
5 à 10 ans dans le même étab.	16,8%	16,6%	17,1%	16,0%	16,2%	16,8%	7,0%
Plus de 10 ans	14,9%	14,8%	14,3%	14,0%	14,5%	15,3%	8,6%

Effectifs des titulaires selon l'AGS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans d'AGS	0,6%	1,0%	12,8%	1,8%	6,4%	12,3%	103,7%
2 à 5 ans d'AGS	10,0%	15,1%	16,3%	17,9%	17,1%	15,8%	-1,3%
5 à 10 ans d'AGS	22,9%	21,7%	15,6%	23,8%	22,9%	21,0%	-2,2%
Plus de 10 ans d'AGS	66,6%	62,1%	55,3%	56,5%	53,5%	51,0%	1,7%

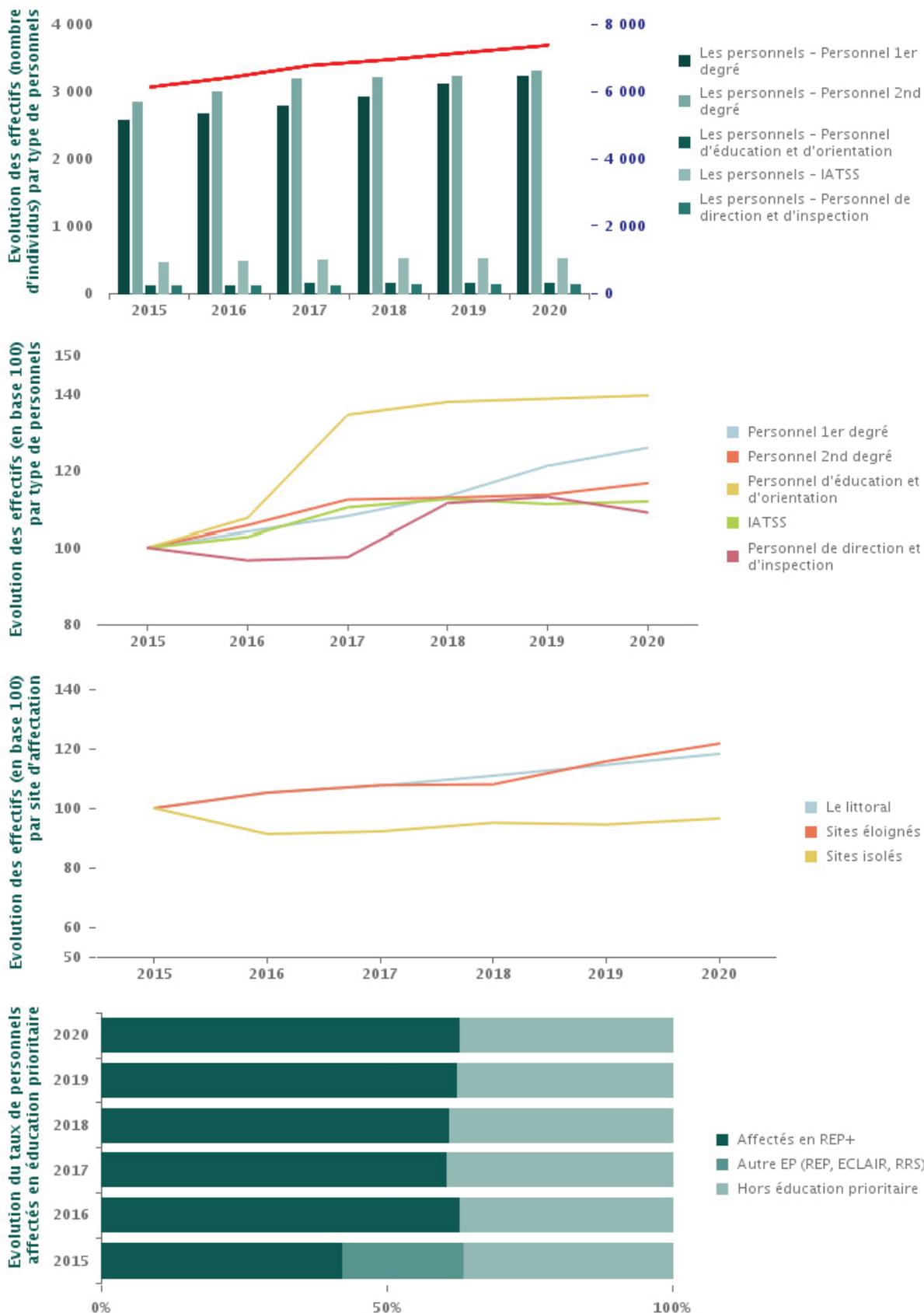
Evolution de l'âge moyen au 31 décembre pour l'ensemble des personnels du secteur public

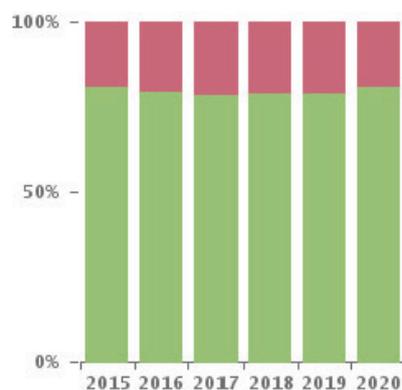
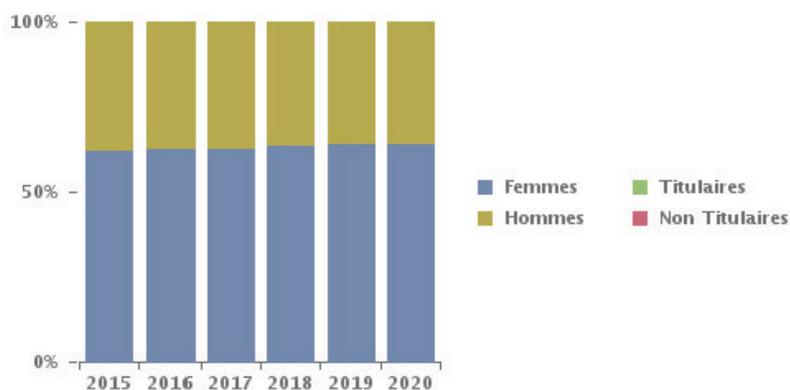
Age moyen des personnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	40,2	39,9	39,7	39,9	39,8	40,0
Personnel 2nd degré	42,2	41,8	41,6	42,0	42,5	42,7
Personnel d'éducation et d'orientation	41,9	42,1	43,5	43,6	44,0	44,7
IATSS	45,2	45,3	44,8	45,2	45,5	45,7
Personnel de direction et d'inspection	53,8	53,2	53,5	53,6	53,5	54,1
Ensemble Académie	41,8	41,5	41,3	41,6	41,8	42,0

Age moyen par Genre / statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	41,2	40,8	40,6	40,9	40,9	41,2
Hommes	42,7	42,5	42,5	42,9	43,3	43,5
Titulaires	43,1	43,0	42,9	43,1	43,3	43,3
Non Titulaires contractuels	36,2	35,6	35,7	36,0	36,1	36,4

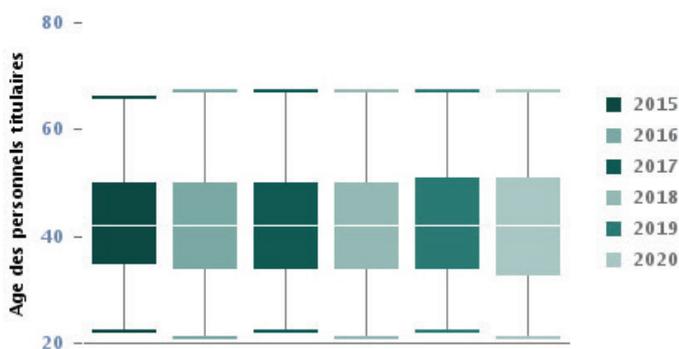
Age moyen par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	43,7	43,2	43,2	43,4	43,6	43,8
Sites éloignés	39,5	39,0	38,9	39,3	39,1	39,2
Sites isolés	34,5	34,6	34,8	35,0	35,8	35,9
Autre (ZR)	40,4	40,7	39,5	39,9	41,4	42,3

Les graphiques : évolution des effectifs de personnels du secteur public de l'éducation nationale en Guyane affectés au 31 décembre

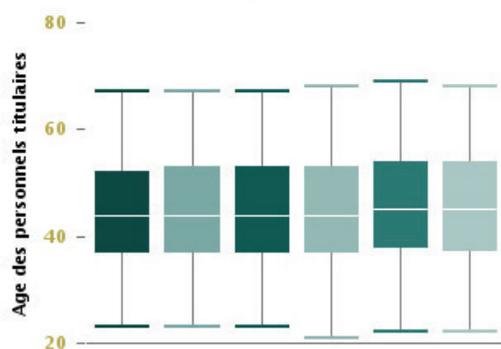




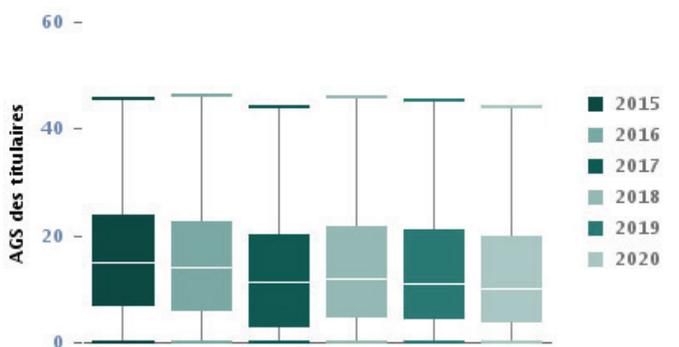
L'âge des femmes titulaires



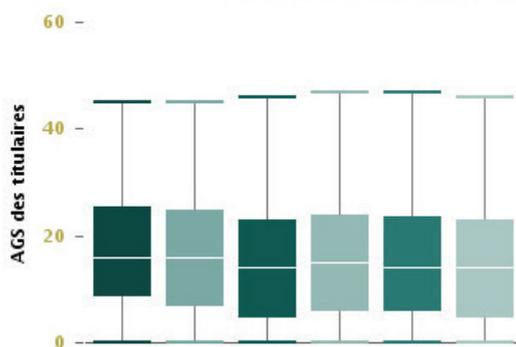
L'âge des hommes titulaires



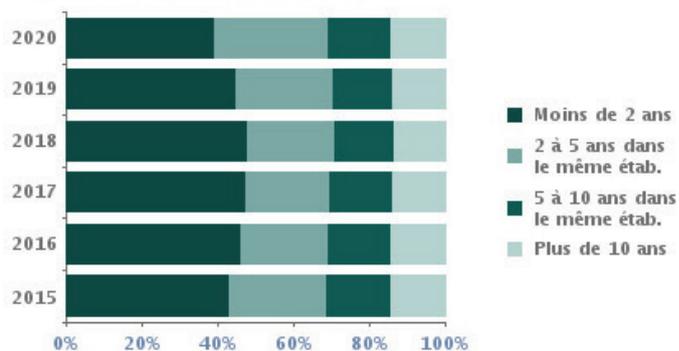
L'AGS des femmes titulaires



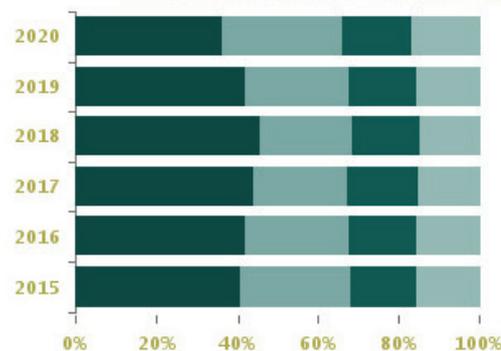
L'AGS des hommes titulaires



Ancienneté d'affectation des femmes



Ancienneté d'affectation des hommes



➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour les personnels du secteur public

Hors personnels d'assistance éducative (AED et AESH), professeurs alternants, apprentis, assistants étrangers et intervenants en langue maternelle.

Effectif par catégorie de personnels	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Personnel 1er degré	2 865	369	2 544	690	3 234	39	70,3%
Personnel 2nd degré	2 414	897	1 578	1 733	3 311	42	36,5%
Personnel d'éducation et d'orientation IATSS	117	49	102	64	166	45	50,0%
Personnel de direction et d'inspection	134	118	68	66	134	55	50,7%
Ensemble Académie	5 933	1 433	4 699	2 667	7 366	41	53,6%

Effectifs par catégorie	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Catégorie A+	19		10	9	19	57	52,6%
Catégorie A	5 649	1 321	4 392	2 578	6 970	41	53,5%
Catégorie B	86	16	77	25	102	47	61,8%
Catégorie C	179	96	220	55	275	46	52,4%

Effectifs par type d'établissement	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Ecoles du 1er degré	2 518	295	2 263	550	2 813	38	72,8%
Collèges (yc SEGPA)	1 499	517	1 100	916	2 016	41	43,4%
Lycées (yc LP)	1 308	331	774	865	1 639	45	38,3%
Zone de remplacement (1e, 2nd)	272	182	245	209	454	42	35,2%
Administration MEN	305	98	283	120	403	50	52,4%
Autres	31	10	34	7	41	49	61,0%

Personnels affectés par site	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Le littoral	3 956	465	2 978	1 443	4 421	44	61,0%
Sites éloignés	1 532	625	1 283	874	2 157	38	45,3%
Sites isolés	173	161	193	141	334	32	32,9%
Affectés hors ZR	5 661	1 251	4 454	2 458	6 912	41	54,8%

Temps passé dans l'académie	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'acad.	709	410	678	441	1 119	32	39,9%
2 à 5 ans dans l'académie.	1 220	537	1 144	613	1 757	34	47,9%
5 à 10 ans dans l'académie	1 173	284	961	496	1 457	37	56,2%
Plus de 10 ans dans l'acad.	2 831	202	1 916	1 117	3 033	48	60,7%

Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Temps d'affectation dans l'établissement	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'étab.	1 960	846	1 842	964	2 806	35	48,8%
2 à 5 ans dans l'établissement	1 792	404	1 403	793	2 196	40	54,7%
5 à 10 ans dans établissement	1 110	129	773	466	1 239	44	57,9%
Plus de 10 ans dans l'étab.	1 071	54	681	444	1 125	51	58,7%

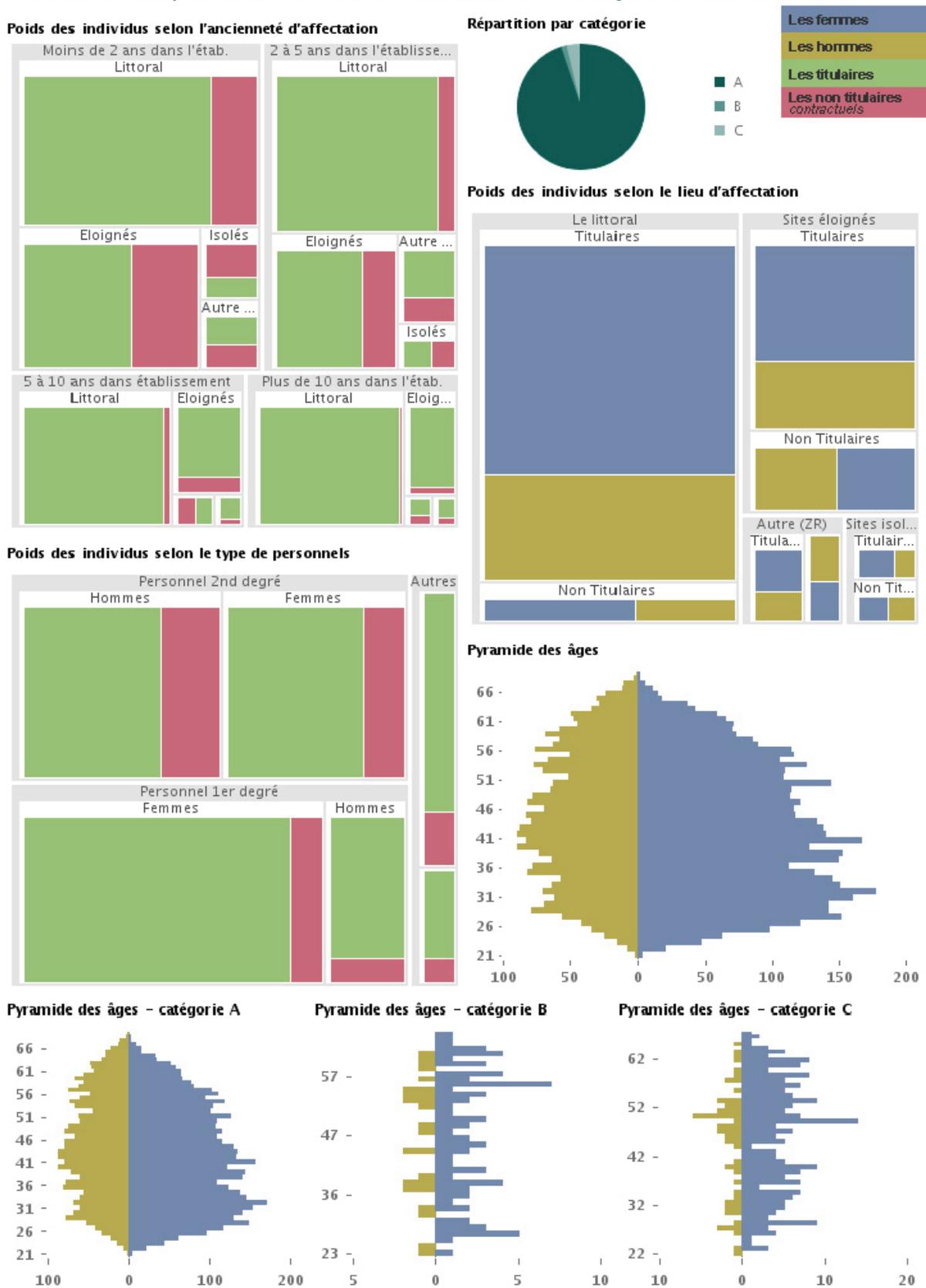
Effectifs par commune d'affectation	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Apatou	75	60	79	56	135	32	41,5%
Cayenne	1 703	200	1 277	626	1 903	45	60,1%
Grand-Santi	44	68	64	48	112	30	27,7%
Kourou	722	97	551	268	819	42	59,6%
Macouria	299	21	236	84	320	40	70,6%
Mana	226	99	195	130	325	39	45,5%
Maripasoula	83	36	73	46	119	32	42,9%
Matoury	630	78	480	228	708	42	62,6%
Remire-Montjoly	550	67	387	230	617	45	57,4%
Saint-Georges-de-l'Oyapock	76	33	58	51	109	40	40,4%
Saint-Laurent-du-Maroni	1 054	404	862	596	1 458	38	45,1%
Autres communes avec CLG, yc Régina	128	81	127	82	209	36	40,7%
Autres communes sans CLG	71	7	65	13	78	39	76,9%

Effectifs par commune d'affectation	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
BASSIN DE CAYENNE	3 072	470	2 317	1 225	3 542	44	57,8%
BASSIN DE KOUROU	1 150	137	896	391	1 287	41	63,2%
BASSIN DE SAINT LAURENT	1 388	625	1 187	826	2 013	37	44,1%

Répartition des personnels par tranche d'âge

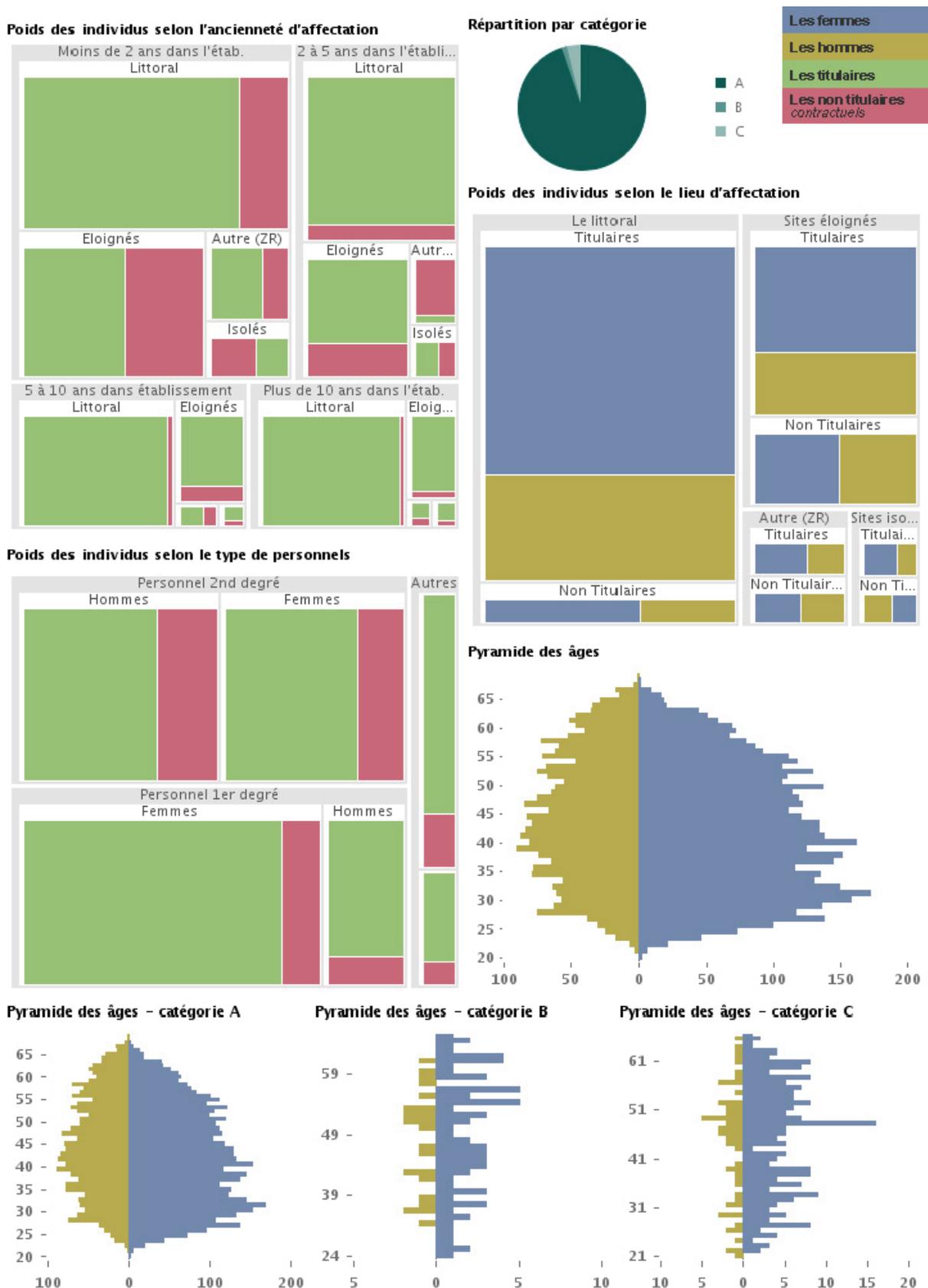
Répartition des effectifs par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Agés de moins de 30 ans	15,3%	17,3%	18,3%	18,3%	18,7%	18,1%	-0,4%
Agés de 30 à 40 ans	32,7%	32,1%	31,8%	31,1%	29,9%	29,8%	2,6%
Agés de 40 à 50 ans	29,5%	28,5%	27,5%	27,1%	26,7%	26,3%	1,4%
Agés de plus de 50 ans	22,5%	22,1%	22,4%	23,6%	24,6%	25,7%	7,4%

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2020 des personnels du secteur public



Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2019 des personnels du secteur public



Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2019 pour les personnels du secteur public

Hors personnels d'assistance éducative (AED et AESH), professeurs alternants, apprentis, assistants étrangers et intervenants en langue maternelle.

Effectif par catégorie de personnels	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
Personnel 1er degré	2 679	434	2 441	672	3 113	39	68,2%
Personnel 2nd degré	2 294	932	1 550	1 676	3 226	42	35,6%
Personnel d'éducation et d'orientation	111	54	100	65	165	43	46,1%
IATSS	409	109	407	111	518	47	61,4%
Personnel de direction et d'inspection	138	1	69	70	139	54	49,6%
Ensemble Académie	5 631	1 530	4 567	2 594	7 161	41	52,1%

Effectifs par catégorie	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
Catégorie A+	19		11	8	19	57	57,9%
Catégorie A	5 344	1 426	4 263	2 507	6 770	41	51,9%
Catégorie B	85	10	73	22	95	49	66,3%
Catégorie C	183	94	220	57	277	46	52,7%

Effectifs par type d'établissement	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
Ecoles du 1er degré	2 346	357	2 170	533	2 703	38	70,7%
Collèges (yc SEGPA)	1 437	516	1 066	887	1 953	41	42,9%
Lycées (yc LP)	1 255	298	735	818	1 553	45	38,8%
Zone de remplacement (1e, 2nd)	252	247	275	224	499	41	29,7%
Administration MEN	312	102	291	123	414	50	51,9%
Autres	29	10	30	9	39	47	56,4%

Personnels affectés par site	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs 2019	Age médian	Femmes titulaires
Le littoral	3 822	461	2 888	1 395	4 283	44	60,8%
Sites éloignés	1 387	665	1 223	829	2 052	38	42,6%
Sites isolés	170	157	181	146	327	33	33,3%
Affectés hors ZR	5 379	1 283	4 292	2 370	6 662	41	53,8%

Temps passé dans l'académie	Titulaires	Non Titulaires contractuels	Femmes	Hommes	Effectifs 2019	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'acad.	727	491	758	460	1 218	33	37,6%
2 à 5 ans dans l'académie.	1 154	582	1 126	610	1 736	33	46,1%
5 à 10 ans dans l'académie	1 003	270	825	448	1 273	37	54,0%
Plus de 10 ans dans l'acad.	2 747	187	1 858	1 076	2 934	48	61,0%

Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Temps d'affectation dans l'établissement	Non Titulaires contractuels		Femmes	Hommes	Effectifs 2019	Age médian	Femmes titulaires
	Titulaires	Titulaires					
Moins de 2 ans dans l'étab.	2 181	944	2 039	1 086	3 125	36	47,8%
2 à 5 ans dans l'établissement	1 414	428	1 178	664	1 842	39	52,0%
5 à 10 ans dans établissement	1 052	106	715	443	1 158	44	57,9%
Plus de 10 ans dans l'étab.	984	52	635	401	1 036	50	59,0%

Effectifs par commune d'affectation	Non Titulaires contractuels		Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
	Titulaires	Titulaires					
Apatou	65	64	74	55	129	32	34,9%
Cayenne	1 671	198	1 249	620	1 869	45	59,8%
Grand-Santi	42	63	56	49	105	29	29,5%
Kourou	703	106	546	263	809	42	59,1%
Macouria	268	37	229	76	305	40	67,9%
Mana	216	95	193	118	311	39	45,0%
Maripasoula	80	50	72	58	130	34	35,4%
Matoury	585	67	441	211	652	42	62,0%
Remire-Montjoly	554	49	386	217	603	46	60,4%
Saint-Georges-de-l'Oyapock	81	27	56	52	108	42	39,8%
Saint-Laurent-du-Maroni	936	445	812	569	1 381	37	41,7%
Autres communes avec CLG, yc Régina	121	73	125	69	194	37	45,4%
Autres communes sans CLG	57	9	53	13	66	40	71,2%

Effectifs par commune d'affectation	Non Titulaires contractuels		Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
	Titulaires	Titulaires					
BASSIN DE CAYENNE	3 011	435	2 249	1 197	3 446	44	58,1%
BASSIN DE KOUROU	1 073	169	873	369	1 242	41	61,7%
BASSIN DE SAINT LAURENT	1 261	669	1 137	793	1 930	37	41,1%

Répartition des personnels par tranche d'âge

Répartition des effectifs par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution
							des effectifs 2019-2020
Agés de moins de 30 ans	15,3%	17,3%	18,3%	18,3%	18,7%	18,1%	-0,4%
Agés de 30 à 40 ans	32,7%	32,1%	31,8%	31,1%	29,9%	29,8%	2,6%
Agés de 40 à 50 ans	29,5%	28,5%	27,5%	27,1%	26,7%	26,3%	1,4%
Agés de plus de 50 ans	22,5%	22,1%	22,4%	23,6%	24,6%	25,7%	7,4%

Les personnels du premier degré public

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels du premier degré du secteur public de l'académie de la Guyane, hormis les personnels affectés dans le 2nd degré (SEGPA, UPE2A, ULIS), professeurs alternants, ILM, AESH, assistants étrangers

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Les femmes représentent près de 79% des personnels du 1^{er} degré en 2020. Elles sont plus particulièrement affectées sur les communes s'étendant du bas Maroni à Roura. Plus de 90% des personnels du premier degré affectés sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande sont des femmes. La commune la moins féminisée est Saint Georges. Les femmes représentent moins de 70% des personnels sur les sites isolés en 2020.

Près de 89% des personnels enseignants du premier degré en Guyane, sont des personnels titulaires. Ils sont principalement affectés sur les communes allant de Sinnamary à Roura. - cf cartes de Guyane page suivante -. Le taux de personnels non titulaires (contractuels) a presque doublé en 5 ans : il est passé de 6% en 2015 à plus de 11% en 2020. Après avoir proportionnellement augmenté durant 4 ans, le taux de personnels non titulaires diminue pour la première fois cette année.

Les effectifs des personnels du premier degré augmentent tous les ans ces dernières années. Près de 26% de personnels en plus entre 2015 et 2020. Ce sont sur les sites éloignés que proportionnellement cette augmentation est la plus forte -cf graphique « Evolutions des effectifs personnels du 1er degré par lieu d'affectation »-.

L'augmentation est plus importante à partir de 2018 : 133 enseignants de plus qu'en 2017 (+4,8%), ce phénomène s'explique par la mise en place des CP dédoublés. L'année suivante, le dédoublement des classes de CE1 implique une augmentation de plus de 200 enseignants. Ces fortes augmentations se répercutent sur les taux de personnels non titulaires (contractuels).

Extrait de la consommation des emplois, BOP 140 pour les mois de décembre

Source : ministère - contrôle nationale des emplois (CNE)

Emplois consommés en ETP, enseignant du 1^{er} degré, durant les mois de décembre

Emplois consommés en ETP au 31/12	déc. 2015	déc. 2016	déc. 2017	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020
Enseignant du 1er degré	2 447,1	2 525,5	2 600,3	2 782,2	2 949,3	3 014,5

Zoom sur les emplois consommés en ETP pour les mois de décembre des classes dédoublées

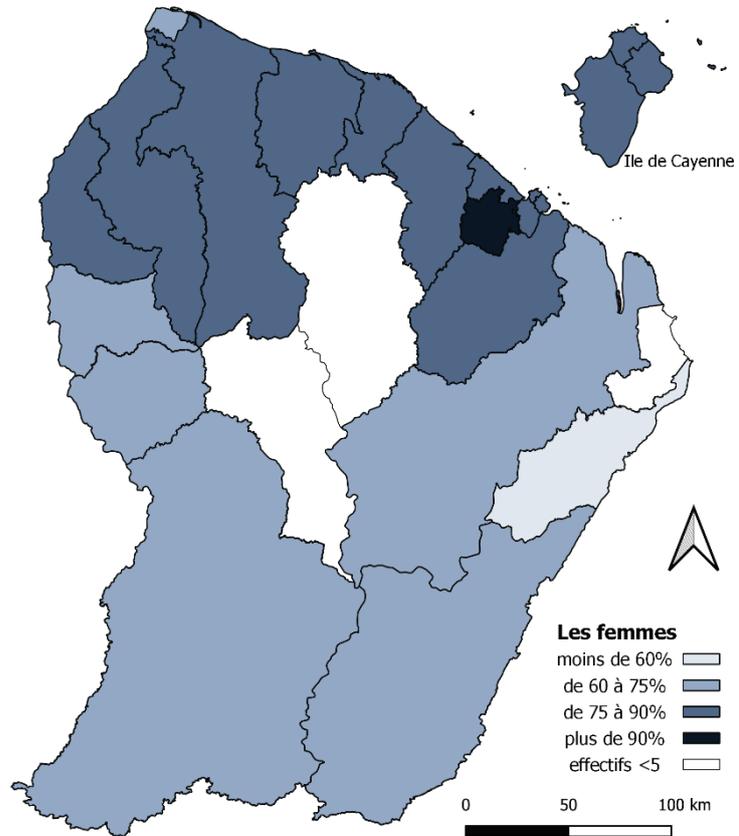
Emplois consommés en ETP au 31/12	2018	2019	2020
Classe de CP dédoublée	404,5	407,9	428,0
Classe de CE1 dédoublée		422,3	424,6
Grande section de maternelle dédoublée			18,0
Emplois consommés classes dédoublées	404,5	830,2	870,7

Comme pour le second degré, la part des personnels exerçant des fonctions d'enseignement augmente tous les ans : 85% en 2016, 88% en 2020. Proportionnellement les femmes sont moins représentées dans les fonctions de pilotage et animation pédagogique (63% en 2019, 58% en 2020) – cf tableau « fonction des personnels 1er degré » années 2019 et 2020 -.

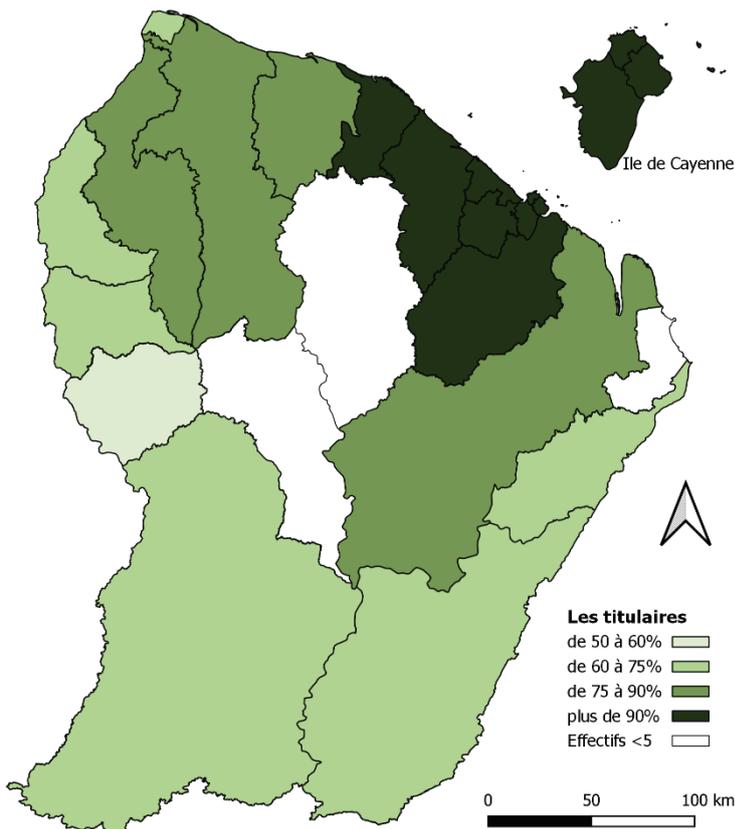
On remarque une tendance sur la stabilité des personnels du 1^{er} degré dans l'académie - cf tableau « temps passé dans l'académie » -: plus de 63% des personnels du premier degré sont dans notre académie depuis plus de 5 ans. Cette stabilité se retrouve dans l'âge moyen des personnels : en 2020 les personnels du premier degré ont en moyenne 40 ans (âge médian 39 ans). Plus de 28% des personnels sont affectés dans le même établissement depuis plus de 5 ans. Les personnels affectés sur les sites isolés sont les plus jeunes.

Répartition par commune des personnels du 1^{er} degré au 31/12/2020

Académie de Guyane
Les personnels du premier degré
Part des femmes par commune
au 31/12/2020



Académie de Guyane
Les personnels du 1^{er} degré
Part des titulaires par commune
au 31/12/2020



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des taux des personnels du premier degré de l'éducation nationale en Guyane affectés au 31 décembre

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Le taux de personnels 1er degré par fonction</i>							
Enseignement	86,2%	84,8%	86,0%	87,1%	87,7%	87,9%	4,1%
Remplacement	9,9%	10,7%	11,1%	9,5%	9,1%	9,1%	4,6%
Accompagnement soutien, AIS	2,3%	2,7%	1,0%	1,6%	1,6%	1,6%	2,0%
Pilotage et animation pédagogique	1,3%	1,5%	1,5%	1,5%	1,3%	1,2%	-7,3%
Administration, réadaptation, mise à dispo.	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	-11,1%
Ensemble Académie	2 570	2 674	2 777	2 910	3 113	3 234	3,9%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Le taux de personnels 1er degré par corps</i>							
Professeurs des écoles de l'Education Nationale	93,2%	90,1%	89,1%	88,4%	85,9%	88,4%	7,0%
Instituteurs de l'Education Nationale	0,7%	0,5%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%
Professeur contractuel	6,0%	9,5%	10,6%	11,4%	13,9%	11,4%	-15,0%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Statut et genre</i>							
Titulaires	94,0%	90,5%	89,4%	88,6%	86,1%	88,6%	6,9%
Non Titulaires	6,0%	9,5%	10,6%	11,4%	13,9%	11,4%	-15,0%
Femmes	75,3%	76,0%	76,7%	77,8%	78,4%	78,7%	4,2%
Hommes	24,7%	24,0%	23,3%	22,2%	21,6%	21,3%	2,7%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Affectation en éducation prioritaire</i>							
Affectés en REP+	53,9%	80,8%	81,7%	82,7%	83,6%	83,7%	4,0%
Autres EP (REP, ECLAIR, RR)	28,5%						
Hors éducation prioritaire	17,7%	19,2%	18,3%	17,3%	16,4%	16,3%	3,1%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Site d'affectation</i>							
Le littoral	55,6%	56,1%	55,6%	56,0%	55,4%	54,9%	3,0%
Sites éloignés	28,3%	28,6%	28,7%	27,8%	29,4%	29,7%	5,3%
Sites isolés	7,1%	6,0%	6,1%	6,7%	6,1%	6,2%	4,7%
Autre (ZR)	8,9%	9,3%	9,6%	9,5%	9,1%	9,1%	4,6%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Type d'établissement</i>							
Ecoles du 1er degré	85,2%	83,8%	84,9%	86,2%	86,8%	87,0%	4,1%
Zone de remplacement	9,9%	10,7%	11,1%	9,5%	9,1%	9,1%	4,6%
Administration MEN	3,8%	4,4%	2,8%	3,3%	3,1%	2,9%	-3,1%
Autres	1,1%	1,1%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%	3,2%

Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Affectés dans le même établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
moins de 2 ans	45,4%	49,0%	49,3%	50,2%	50,4%	44,2%	-8,8%
2 à 5 ans	25,5%	23,0%	22,4%	22,9%	23,2%	27,8%	24,4%
5 à 10 ans	16,5%	15,1%	15,8%	14,3%	14,1%	15,3%	13,0%
plus de 10 ans	12,6%	12,9%	12,5%	12,5%	12,3%	12,7%	6,8%

Temps passé dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans dans l'académie	16,9%	18,7%	21,5%	15,8%	14,5%	12,3%	-11,6%
2 à 5 ans dans l'académie	16,6%	19,0%	19,8%	23,8%	25,4%	24,1%	-1,3%
5 à 10 ans dans l'académie	21,4%	17,2%	16,8%	16,8%	17,8%	21,7%	26,7%
Plus de 10 ans dans l'académie	45,1%	45,1%	41,9%	43,7%	42,4%	41,9%	2,7%

AGS des titulaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans d'AGS	0,3%	0,5%	14,3%	0,7%	8,2%	16,4%	113,6%
2 à 5 ans d'AGS	18,4%	23,5%	22,9%	25,5%	23,1%	20,7%	-4,2%
5 à 10 ans d'AGS	18,8%	16,9%	14,4%	20,8%	19,4%	17,8%	-2,1%
Plus de 10 ans d'AGS	62,4%	59,2%	48,5%	53,0%	49,3%	45,1%	-2,0%

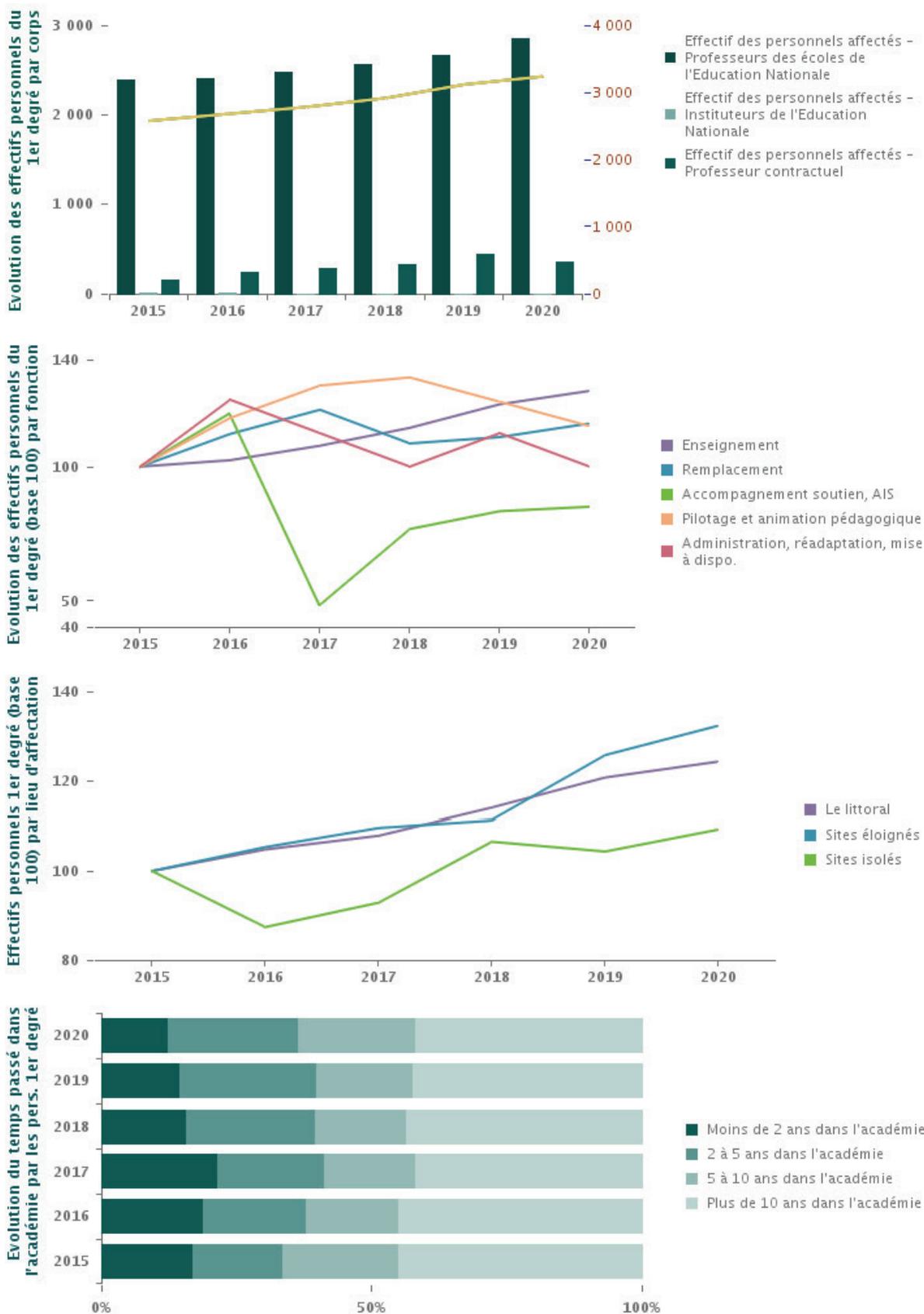
Evolution de l'âge moyen des personnels du 1^{er} degré

Age moyen par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enseignement	39,7	39,4	39,2	39,3	39,1	39,5
Remplacement	40,8	40,9	40,7	41,8	42,7	42,4
Accompagnement soutien, AIS	45,8	43,7	49,3	48,8	47,2	46,5
Pilotage et animation pédagogique	50,4	49,3	50,2	51,0	50,7	51,3
Administration, réadaptation, mise à dispo.	46,9	48,2	54,1	56,0	56,7	56,3
Ensemble Académie	40,2	39,9	39,7	39,9	39,8	40,0

Age moyen par genre et statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	39,8	39,5	39,3	39,5	39,4	39,6
Hommes	41,1	40,9	41,1	41,2	41,0	41,6
Titulaires	40,7	40,8	40,7	40,9	41,1	41,1
Non Titulaires	31,0	30,7	31,2	31,8	31,5	32,1

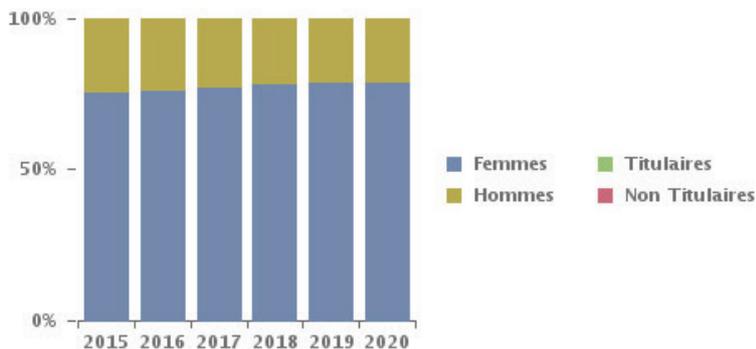
Age moyen par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	42,0	41,7	41,8	41,8	41,8	42,1
Sites éloignés	38,3	37,5	37,1	37,2	36,5	36,7
Sites isolés	32,8	32,8	31,9	32,2	33,3	34,4
Autre (ZR)	40,5	40,7	40,5	41,8	42,7	42,4

Les graphiques : évolution de la répartition des personnels 1^{er} degré de l'éducation nationale affectés au 31 décembre, secteur public

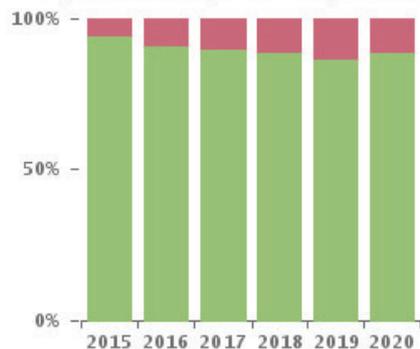


Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

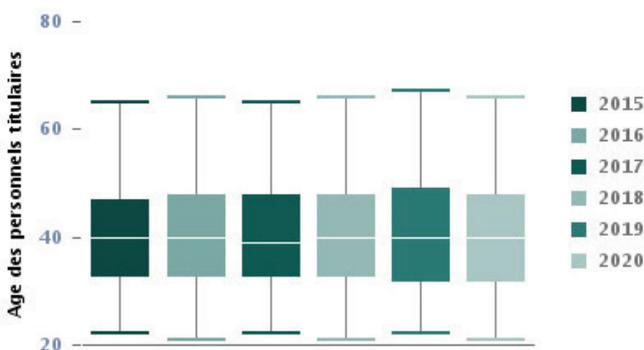
Répartition des effectifs par genre



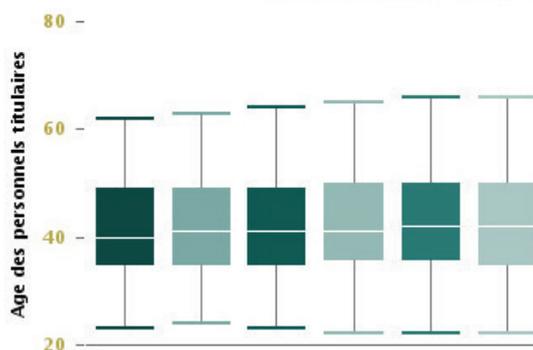
Répartition des personnels par statut



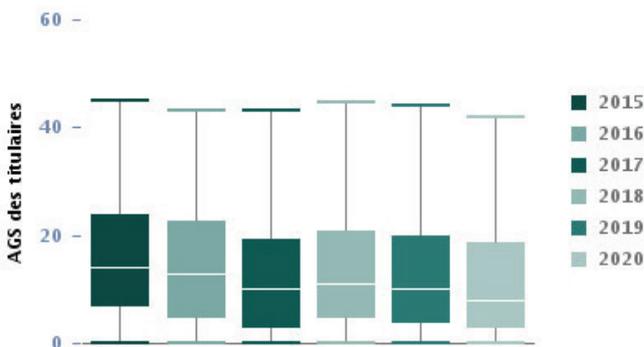
L'âge des femmes titulaires



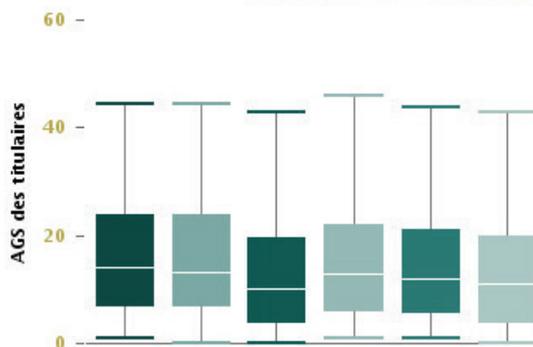
L'âge des hommes titulaires



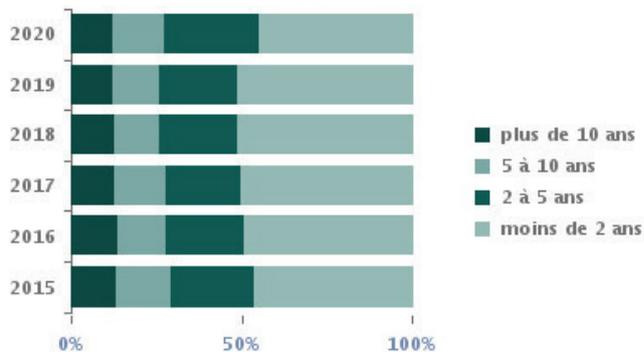
L'AGS des femmes titulaires



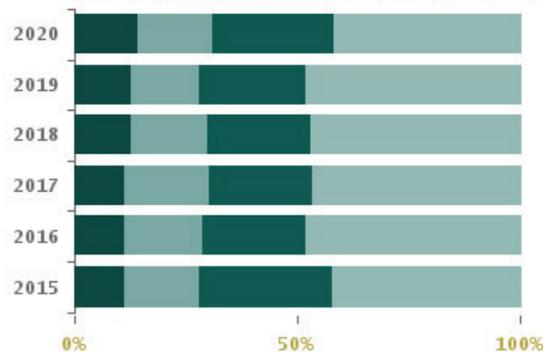
L'AGS des hommes titulaire



Ancienneté dans l'établissement des femmes



Ancienneté dans l'établissement des homme



Répartition des effectifs par tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution Eff. 2019-2020
30 ans et moins	17,2%	19,9%	21,4%	21,8%	23,0%	21,5%	-2,7%
Agés de 30 à 40 ans	36,7%	34,6%	34,4%	33,6%	32,6%	33,5%	6,8%
Agés de 40 à 50 ans	29,7%	29,1%	27,5%	26,7%	26,3%	25,9%	2,3%
Agés de plus de 50 ans	16,3%	16,5%	16,7%	17,8%	18,1%	19,1%	9,2%

➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour les personnels premier degré de l'éducation nationale en Guyane, secteur public

Corps des personnels premier degré	Affectés en EP	Affectés hors EP	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
Professeurs des écoles de l'EN	2 408	451	2 271	588	2 859	40	79,4%
Instituteurs de l'Education Nationale	5	1	3	3	6	54	50,0%
Professeur contractuel	294	75	270	99	369	30	
Les personnels du 1er degré	2 707	527	2 544	690	3 234	39	70,3%

Fonction des personnels premier degré	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
Enseignement	2 540	302	2 290	552	2 842	38	72,8%
Remplacement	240	55	188	107	295	42	50,2%
Accompagnement soutien, AIS	40	11	41	10	51	47	62,7%
Pilotage et animation pédagogique	38		22	16	38	52	57,9%
Administration, réadaptation, mise à dispo.	7	1	3	5	8	57	37,5%

Type d'établissement d'affectation	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
Ecole maternelle	479	37	461	55	516	39	83,1%
Ecole élémentaire ou primaire	2 039	258	1 802	495	2 297	38	70,5%
Zone de remplacement	240	55	188	107	295	42	50,2%
Administration MEN	82	12	64	30	94	50	58,5%
Autres	25	7	29	3	32	49	68,8%

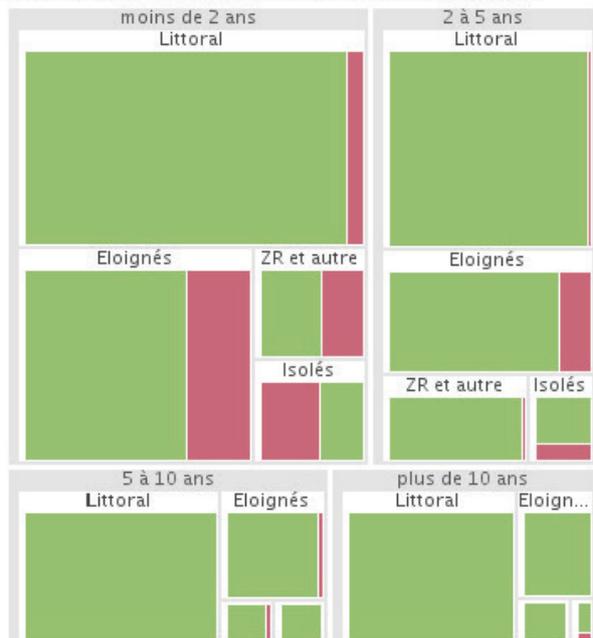
Affectés par site	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
Le littoral	1 734	43	1 485	292	1 777	41	81,4%
Sites éloignés	772	186	729	229	958	35	62,1%
Sites isolés	119	85	142	62	204	31	41,7%
ZR et autre	240	55	188	107	295	42	50,2%

Affectés dans le même établissement	non titulaires	titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
moins de 2 ans	290	1 141	1 143	288	1 431	33	64,9%
2 à 5 ans	64	834	711	187	898	39	74,3%
5 à 10 ans	11	484	377	118	495	43	74,3%
plus de 10 ans	4	406	313	97	410	51	75,6%

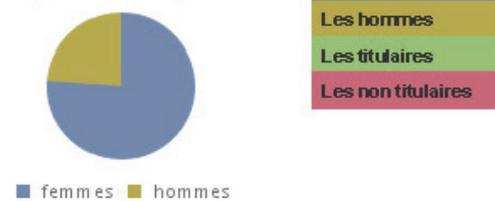
Les non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2020 pour les personnels premier degré de l'éducation nationale en Guyane, secteur public

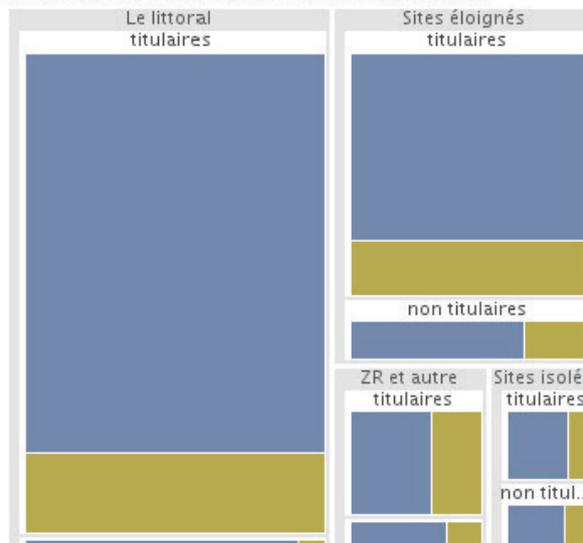
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



Répartition par genre



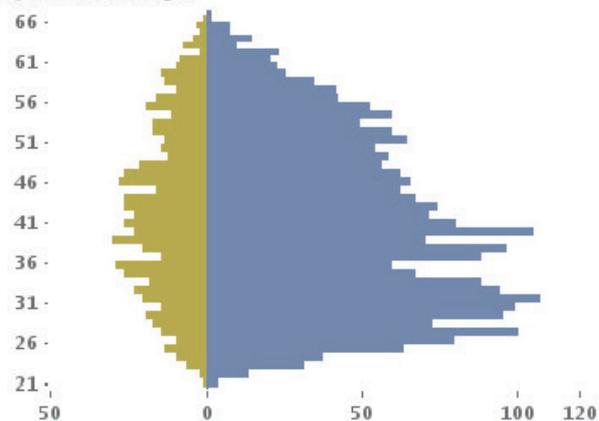
Poids des individus selon le site d'affectation



Poids des individus selon la fonction exercée



Pyramide des âges



Répartition des titulaires/non titulaires par site d'affectation

Affectation sur Le littoral



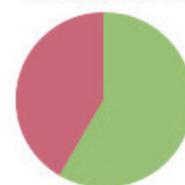
■ Titulaire ■ Non Titulaire

Affectation sur Sites éloignés



■ Titulaire ■ Non Titulaire

Affectation sur Sites isolés



■ Titulaire ■ Non Titulaire

➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2019 pour les personnels premier degré de l'éducation nationale en Guyane, secteur public

Corps des personnels premier degré	Affectés en EP	Affectés hors EP	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Professeurs des écoles de l'EN	2 242	431	2 121	552	2 673	40	79,3%
Instituteurs de l'Education Nationale	5	1	3	3	6	53	50,0%
Professeur contractuel	355	79	317	117	434	30	
Les personnels du 1er degré	2 602	511	2 441	672	3 113	39	68,2%

Fonction des personnels premier degré	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Enseignement	2 367	364	2 195	536	2 731	38	70,6%
Remplacement	225	57	176	106	282	42	48,6%
Accompagnement soutien, AIS	40	10	39	11	50	49	58,0%
Pilotage et animation pédagogique	41		26	15	41	51	63,4%
Administration, réadaptation, mise à dispo.	6	3	5	4	9	60	33,3%

Type d'établissement d'affectation	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Ecole maternelle	470	33	443	60	503	39	82,5%
Ecole élémentaire ou primaire	1 876	324	1 727	473	2 200	38	68,0%
Zone de remplacement	225	57	176	106	282	42	48,6%
Administration MEN	84	13	68	29	97	50	57,7%
Autres	24	7	27	4	31	44	67,7%

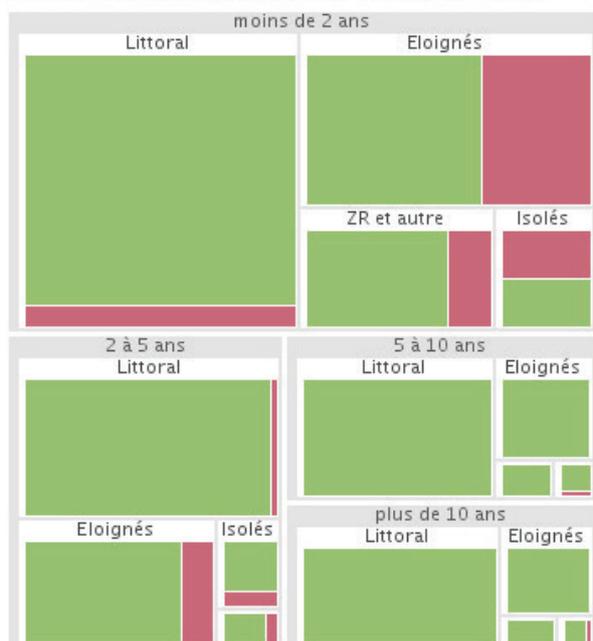
Affectés par site	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Le littoral	1 651	75	1 442	284	1 726	41	79,9%
Sites éloignés	682	228	690	220	910	35	57,5%
Sites isolés	121	74	133	62	195	31	43,6%
ZR et autre	225	57	176	106	282	42	48,6%

Affectés dans le même établissement	non titulaires	titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
moins de 2 ans	354	1 215	1 246	323	1 569	34	63,1%
2 à 5 ans	69	653	562	160	722	38	70,9%
5 à 10 ans	7	431	335	103	438	42	74,9%
plus de 10 ans	4	380	298	86	384	50	76,6%

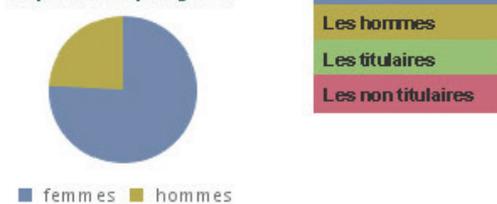
Corps des personnels	Le littoral	Sites éloignés	Sites isolés	ZR et autre
Professeurs des écoles de l'EN	1 648	681	120	224
Instituteurs de l'Education Nationale	3	1	1	1
Professeur contractuel	75	228	74	57

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2019 pour les personnels premier degré de l'éducation nationale en Guyane, secteur public

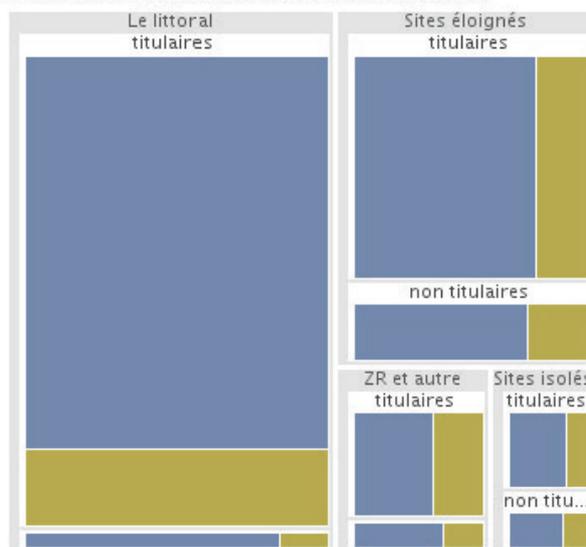
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



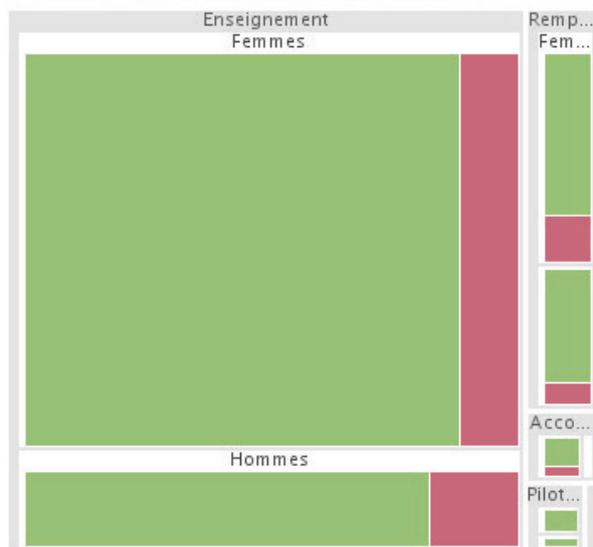
Répartition par genre



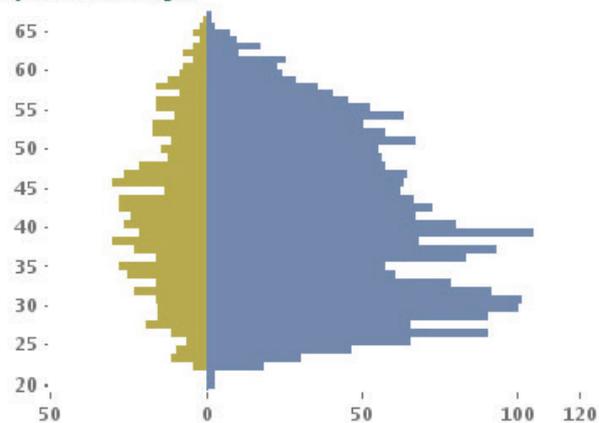
Poids des individus selon le site d'affectation



Poids des individus selon la fonction exercée

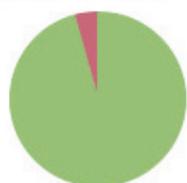


Pyramide des âges



Répartition des titulaires/non titulaires par site d'affectation

Affectation sur Le littoral



■ Titulaire ■ Non Titulaire

Affectation sur Sites éloignés



■ Titulaire ■ Non Titulaire

Affectation sur Sites isolés



■ Titulaire ■ Non Titulaire

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les personnels du second degré public

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels du second degré du secteur public de l'académie de la Guyane, y compris les personnels du premier degré affectés dans les établissements du second degré (SEGPA, ULIS, UPE2A, ...) Les assistants étrangers, professeurs alternants, AED et AESH ne font pas partis du champ.

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Autres fonctions : conseiller en formation continue, chef des travaux, emplois particuliers, actions diverses, formation insertion jeunes, coordination, administration, ...

Autres titulaires : Chargés d'enseignement d'EPS, professeurs de chaires supérieures, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints d'enseignement, instituteurs

Corps des contractuels (les non titulaires ou contractuels) : maîtres auxiliaires, professeurs contractuels, agents contractuels premier degré, agents contractuels second degré, contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Parmi les personnels enseignants du second degré, les femmes sont moins nombreuses que les hommes : elles représentent moins de 49% des personnels ces dernières années. Depuis ces 6 dernières années, c'est en 2015 et 2020 qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes : moins de 48% des personnels. Cette tendance s'accroît depuis 3 ans.

En 2020, elles ne représentent que 42% des professeurs agrégés et 38% des professeurs d'éducation physiques et sportives. Près de 79% des documentalistes sont des femmes (attention en 2020, les personnels exerçant des fonctions de documentation ne sont que 51, il faut donc relativiser les pourcentages). Les femmes sont plus nombreuses en collège qu'en lycée : respectivement 51% et 45%. Elles sont aussi majoritairement affectées sur le littoral. Elles ne représentent que 32% des personnels du second degré sur les sites éloignés.

– cf les tableaux et graphiques de l'année 2020 -.

Comme pour le premier degré, ce sont les effectifs des personnels exerçant des fonctions d'enseignement qui proportionnellement augmentent le plus – cf graphique « Evolution des effectifs des personnels second degré (base 100) par fonction » ; graphique « Evolution des effectifs du 2nd degré » - ; attention le nombre de personnels exerçant des fonctions de documentaliste étant faible, le graphique montre une forte diminution des effectifs (cela ne représente qu'un documentaliste de moins en 2020 par rapport à 2019).

Même si les effectifs des non titulaires (contractuels) augmentent tous les ans – cf graphique « Evolution des effectifs 2nd degré » - proportionnellement les titulaires représentent chaque année depuis 5 ans une part plus importante des personnels du second degré.

La proportion d'enseignants titulaires avec une AGS² inférieure à 2 ans est plus importante ces dernières années — cela signifie que les personnels enseignants de notre académie entrant pour la première fois dans la fonction publique depuis moins de 2 ans sont de plus en plus nombreux. Dans les corps enseignants du second degré, les femmes professeurs certifiées sont plus nombreuses que les hommes – cf Caractéristiques au 31/12/2020, tableau « corps des personnels » et graphiques « poids des individus selon la fonction exercée » -.

Les professeurs certifiés sont majoritaires, en 2020 ils sont 1341 et représentent plus de 40% des personnels du second degré. C'est la plus forte progression chez les personnels titulaires – cf Evolution des effectifs sur 6 ans « répartition des personnels par corps » -.

² l'AGS (ancienneté générale de service) est calculée dès l'entrée de l'agent dans la fonction publique en tant que stagiaire-titulaire. Elle est calculée en années et prend en compte l'ensemble des services publics depuis la date de première stagiairisation.

Comme pour le premier degré, on trouve une certaine stabilité chez les enseignants du second degré de notre académie : les personnels ayant passé moins de 2 ans depuis leur première affectation dans notre académie sont moins de 20% pour la première fois en 2020 – cf *Evolution des effectifs sur 6 ans tableau « temps passé dans l'académie »* -. La proportion de personnels ayant passé plus de 5 ans, voire 10 ans dans notre académie augmente chaque année. En 2017 la tendance est inversée (30% depuis moins de 2 ans dans notre académie, contre 25% depuis plus de 10 ans). En 2017, 190 personnes affectées en plus qu'en 2016.

Ces dernières années plus de 65% des personnels du second degré, sont affectés depuis moins de 5 ans dans leur établissement. On voit aussi les personnels se stabiliser dans les établissements, alors que près de 48% des personnels étaient dans le même établissement depuis moins de 2 ans en 2017, ils ne sont plus que 35% 3 ans plus tard – cf *Evolution des effectifs tableau « Ancienneté d'affectation dans l'établissement »* -.

L'âge moyen des personnels augmente légèrement chez les personnels titulaires. C'est sur les sites isolés que les personnels sont les plus jeunes – cf *Evolution des effectifs sur 6 ans tableau « Moyenne d'âge par site d'affectation »* -.

En 2020, tandis que l'âge moyen des personnels non titulaires est de 38 ans, l'âge médian de ces mêmes personnels est de 36 ans – cf *tableaux Evolution des effectifs « moyenne d'âge par genre et statut » et les caractéristiques au 31/12/2020 « corps des personnels »* - cela signifie que quelques personnels non titulaires (contractuels) sont plutôt âgés – cf *chapitre des personnels non titulaires « Pyramide des âges – catégorie A »* -. Par ailleurs, en 2020, 47 personnels non titulaires ont été affectés pour la première fois dans leur établissement il y a plus de 10 ans dans le même établissement – cf *tableau « présence dans l'établissement » pour l'année 2020* -.

Tant en 2019 qu'en 2020, tandis que les non titulaires (contractuels) sont proportionnellement peu nombreux sur le littoral (environ 15%), ils sont majoritaires dans les établissements des sites isolés (70% en 2019) – cf *les graphiques circulaires de 2019 et 201 « affectation sur le littoral » et « affectation sur sites isolés »* -.

Les emplois consommés des enseignants du premier degré (en équivalent temps plein), représentent moins de 7% des ETP enseignant sur le programme 141 (enseignement scolaire public du second degré)

Extrait du BOP 0141 de la consommation des emplois en ETP au 31 décembre

Source : ministère - contrôle nationale des emplois (CNE)

Emplois consommés en ETP pour la catégorie d'emploi *enseignant du 1^{er} degré, et enseignant du 2nd degré* au 31 décembre pour le BOP.

<i>Consommation en ETP au 31/12</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enseignants 1er degré	205,1	195,5	211,2	210,5	203,5	210,4
Enseignants 2nd degré	2 561,3	2 659,5	2 856,8	2 864,9	2 809,1	2 907,6
Emplois consommés	2 766,3	2 855,0	3 068,0	3 075,4	3 012,6	3 118,0

Zoom sur les professeurs documentalistes

Le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition. Il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. Cette discipline est particulièrement féminisée dans notre académie. En 2020 près de 79% des documentalistes de l'éducation en Guyane sont des femmes ; par ailleurs, plus de 80% des enseignants exerçant cette fonction sont titulaires - cf *caractéristiques en 2020 tableau « Fonction des personnels »* -.

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : Répartition des personnels du second degré affectés au 31/12

Répartition des personnels par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Enseignement	96,7%	96,9%	96,8%	96,8%	96,9%	96,9%	2,6%
Documentation	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	-1,9%
Autres fonctions	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	8,5%
Effectif des personnels du 2nd degré	2 840	3 001	3 190	3 203	3 226	3 311	2,6%

Répartition des personnels par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Professeurs des écoles	6,0%	5,5%	5,2%	5,0%	4,9%	4,7%	-0,6%
Prof. certifiés	35,3%	35,8%	35,7%	36,9%	38,8%	40,5%	7,1%
Prof. agrégés	4,2%	3,9%	3,9%	3,8%	3,7%	3,8%	6,7%
PLP	16,5%	16,7%	16,7%	17,1%	17,6%	18,0%	4,6%
PEPS	5,5%	5,4%	5,9%	5,7%	5,7%	5,6%	0,5%
Contractuels	32,0%	32,2%	32,1%	31,0%	28,9%	27,1%	-3,8%
Autres titulaires	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	0,4%	0,3%	-23,1%

Répartition des personnels par statut et par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Titulaires	68,0%	67,8%	67,9%	69,0%	71,1%	72,9%	5,2%
Non Titulaires	32,0%	32,2%	32,1%	31,0%	28,9%	27,1%	-3,8%
Femmes	47,7%	48,1%	48,2%	48,8%	48,0%	47,7%	1,8%
Hommes	52,3%	51,9%	51,8%	51,2%	52,0%	52,3%	3,4%

Répartition des personnels affecté par réseau EP	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Affectés en REP+	36,1%	52,6%	48,4%	47,5%	48,4%	49,1%	4,2%
Autre EP (REP, ECLAIR, RRS)	16,2%						
Hors éducation prioritaire	47,7%	47,4%	51,6%	52,5%	51,6%	50,9%	1,1%

Répartition des personnels par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Le littoral	63,1%	63,4%	59,7%	59,9%	60,9%	61,8%	4,1%
Sites éloignés	31,2%	31,1%	29,3%	28,8%	29,4%	30,6%	6,8%
Sites isolés	4,7%	4,3%	3,8%	3,1%	3,2%	3,0%	-2,9%
Autre (ZR)	1,0%	1,1%	7,3%	8,1%	6,5%	4,6%	-27,8%

AGS des titulaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
moins de 2 ans	0,7%	1,2%	11,7%	2,9%	5,0%	8,7%	85,1%
2 à 5 ans	6,7%	12,8%	12,7%	15,2%	15,7%	15,3%	2,8%
5 à 10 ans	18,8%	18,6%	10,0%	21,6%	21,0%	19,3%	-3,3%
plus de 10 ans	73,8%	67,4%	65,6%	60,3%	58,4%	56,7%	2,2%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Type d'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Collèges (yc SEGPA)	54,4%	54,9%	50,6%	49,6%	50,9%	51,6%	3,9%
Lycées (yc LP)	43,6%	43,0%	41,1%	41,3%	41,7%	43,0%	5,9%
Zone de remplacement	1,0%	1,1%	7,3%	8,1%	6,5%	4,6%	-27,8%
Administration MEN	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	-9,5%
Autres	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	12,5%

Ancienneté d'affectation dans l'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
moins de 2 ans	41,6%	42,6%	45,7%	47,5%	40,1%	35,2%	-9,7%
2 à 5 ans	26,4%	25,0%	22,4%	22,3%	28,0%	31,3%	14,7%
5 à 10 ans	16,7%	17,8%	17,9%	17,0%	17,6%	17,9%	4,4%
plus de 10 ans	15,3%	14,7%	14,0%	13,1%	14,4%	15,6%	11,4%

Temps passé dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution effectif 2019-2020
Moins de 2 ans dans l'académie	21,7%	25,0%	30,0%	23,9%	20,1%	18,4%	-6,0%
2 à 5 ans dans l'académie	21,4%	19,9%	24,6%	21,9%	24,9%	25,2%	4,0%
5 à 10 ans dans l'académie	22,0%	19,8%	20,9%	18,5%	18,5%	18,6%	3,4%
Plus de 10 ans dans l'académie	34,9%	35,4%	24,6%	35,7%	36,6%	37,8%	6,1%

Evolution de l'âge moyen au 31 décembre pour les personnels du 2nd degré

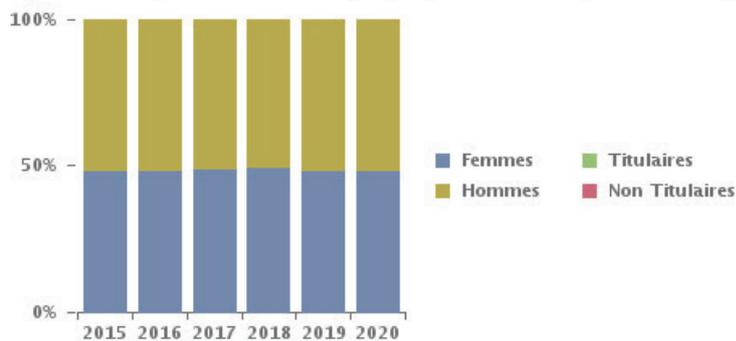
Moyenne d'âge par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enseignement	42,2	41,7	41,5	41,8	42,4	42,6
Documentation	41,6	41,4	41,5	43,1	42,6	44,2
Autres fonctions	45,5	47,0	47,9	49,7	50,2	48,9
Ensemble Académie	42,2	41,8	41,6	42,0	42,5	42,7

Moyenne d'âge par genre, statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	41,6	41,0	40,8	41,1	41,5	41,7
Hommes	42,8	42,5	42,4	42,8	43,5	43,6
Titulaires	44,7	44,1	43,9	44,1	44,4	44,5
Non Titulaires	36,9	36,8	36,8	37,2	37,9	37,9

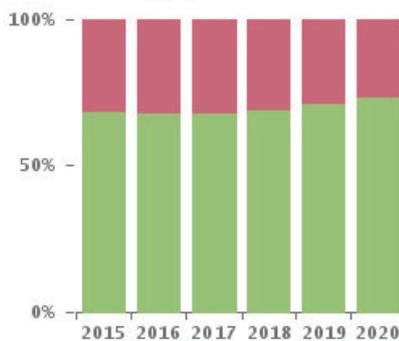
Moyenne d'âge par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	44,0	43,3	43,5	43,7	44,0	44,2
Sites éloignés	39,8	39,5	39,3	40,0	40,5	40,5
Sites isolés	35,2	35,6	37,0	37,2	38,3	36,3
Autre (ZR)	39,1	40,8	38,1	37,9	39,8	41,9

Les graphiques : évolutions des personnels du second degré dans l'éducation nationale en Guyane affectés au 31 décembre

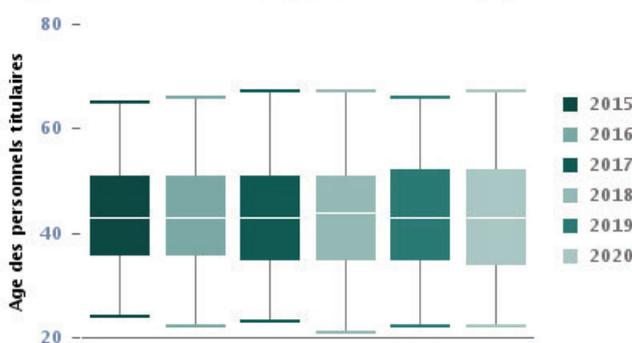
Répartition des personnels 2nd degré par genre



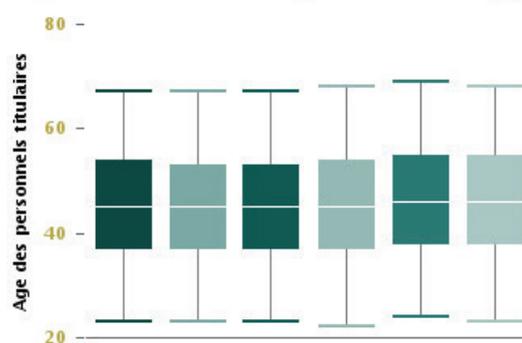
Répartition des personnels 2nd degré par statut



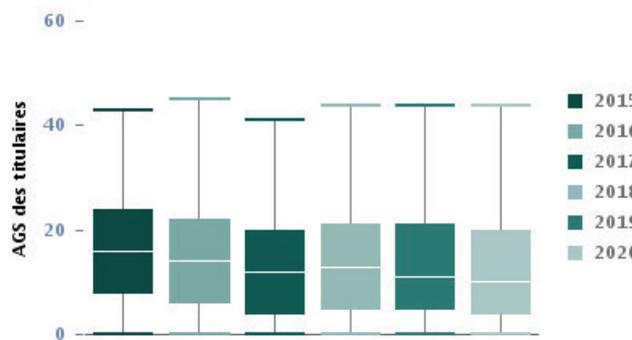
L'âge des femmes titulaires (personnels 2nd degré)



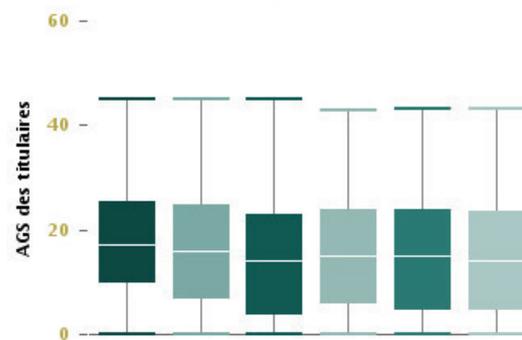
L'âge des hommes titulaires (personnels 2nd degré)



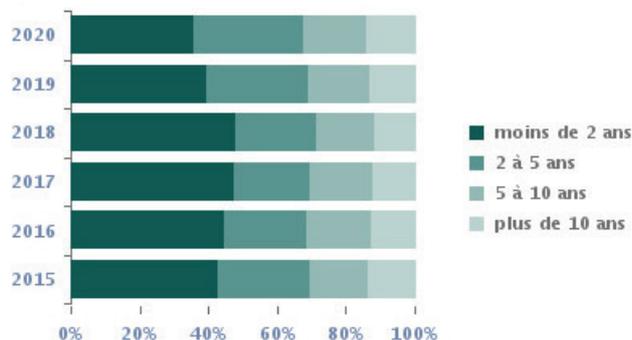
L'AGS des femmes titulaires (personnels 2nd degré)



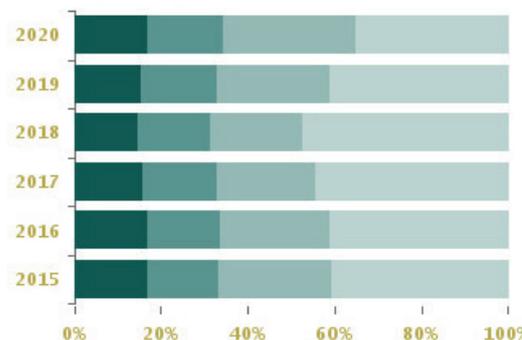
L'âge des hommes titulaires (personnels 2nd degré)



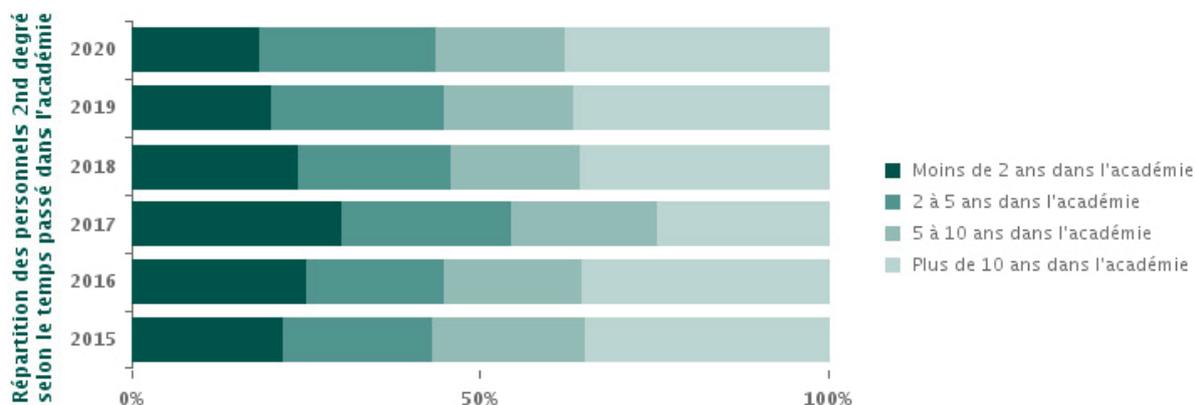
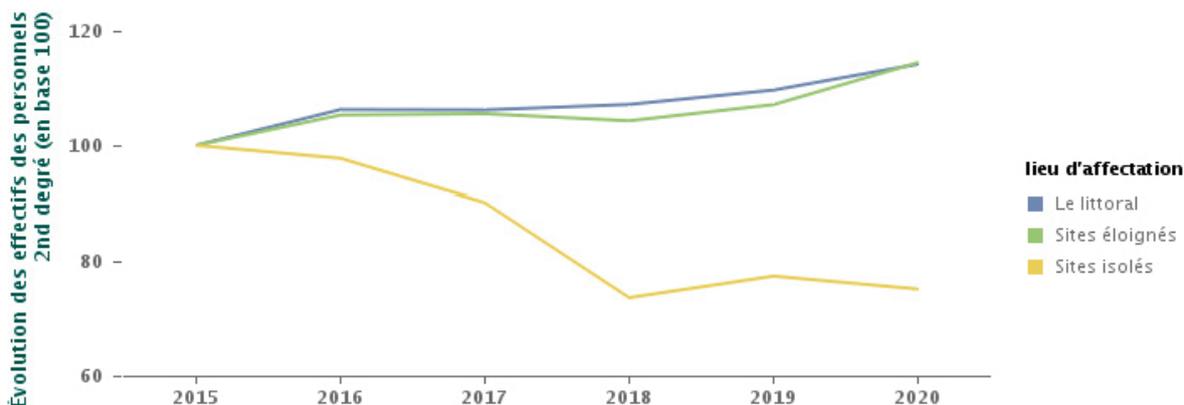
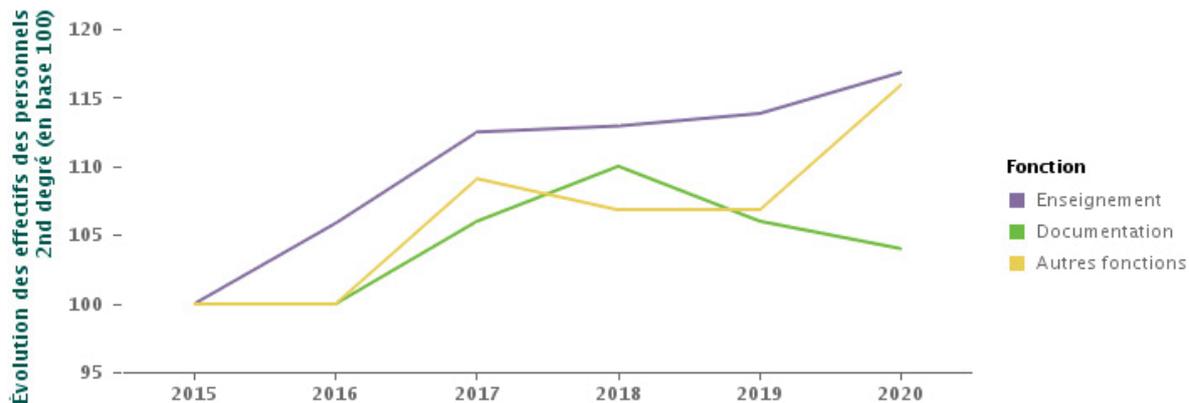
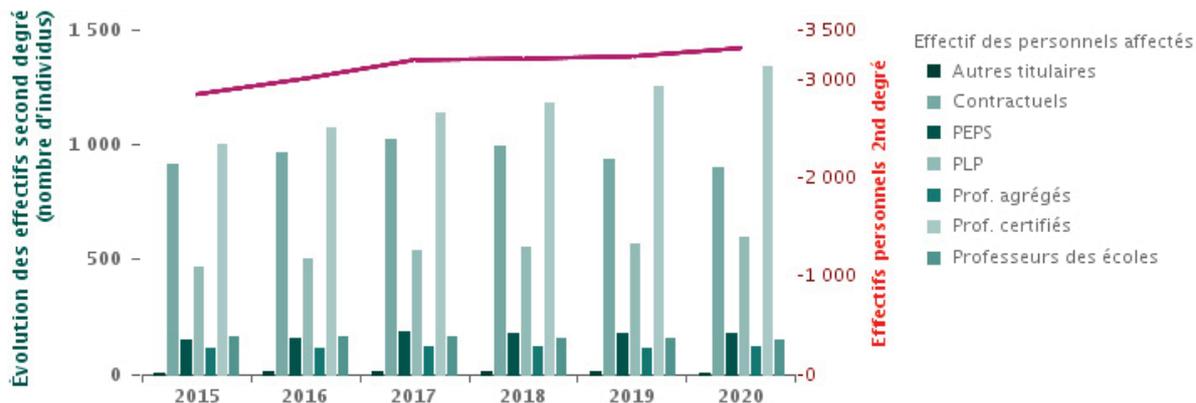
Ancienneté d'affectation des femmes titulaires



Ancienneté d'affectation hommes titulaires



Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...



Répartition des personnels du second degré par tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution eff 2019-2020
30 ans et moins	15,0%	16,8%	17,7%	17,7%	17,4%	17,2%	1,2%
Agés de 30 à 40 ans	32,3%	32,7%	32,1%	31,0%	29,4%	28,2%	-1,5%
Agés de 40 à 50 ans	28,1%	27,1%	26,4%	26,2%	25,9%	26,4%	4,8%
Agés de plus de 50 ans	24,5%	23,4%	23,8%	25,1%	27,4%	28,3%	5,9%

➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour les personnels du 2nd degré

Corps des personnels	Affectés en EP	Affectés hors EP	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Prof. agrégés	25	102	53	74	127	44	41,7%
Prof. certifiés	853	488	712	629	1 341	43	53,1%
PEPS	131	53	70	114	184	37	38,0%
PLP	27	568	258	337	595	47	43,4%
Professeurs des écoles	128	29	112	45	157	47	71,3%
Autres titulaires	6	4	4	6	10	60	40,0%
Contractuels	450	447	369	528	897	36	
Les personnels du 2nd degré	1 620	1 691	1 578	1 733	3 311	42	36,5%

Fonction des personnels	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Enseignement	2 349	859	1 513	1 695	3 208	42	36,4%
Documentation	42	10	41	11	52	43	67,3%
Autres fonctions	23	28	24	27	51	51	11,8%

Type d'établissement d'affectation	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Collèges (yc SEGPA)	1 241	466	875	832	1 707	40	39,7%
Lycées (yc LP)	1 129	296	636	789	1 425	44	36,0%
Zone de remplacement	31	120	52	99	151	41	7,3%
Administration MEN	7	12	10	9	19	53	21,1%
Autres	6	3	5	4	9	50	33,3%

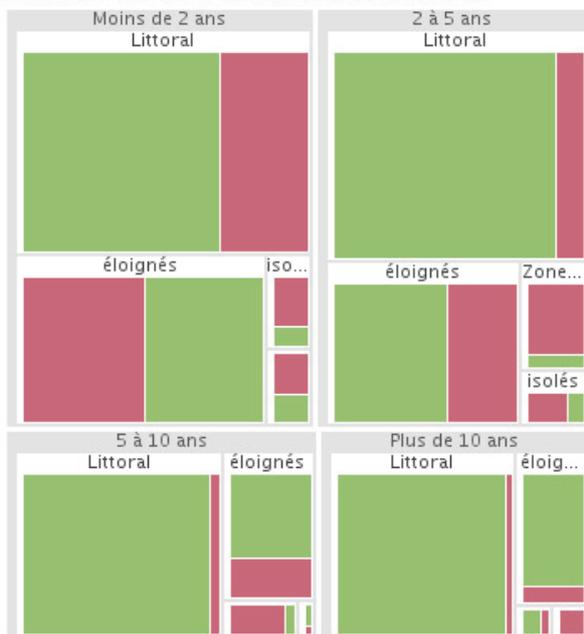
Site d'affectation	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Affectés en EP	Affectés hors EP	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Le littoral	1 733	313	1 051	995	949	1 097	2 046	44	43,8%
Sites éloignés	614	400	443	571	571	443	1 014	39	28,5%
Sites isolés	36	64	32	68	100		100	35	13,0%
Zone de remplacement	31	120	52	99		151	151	41	7,3%

Présence dans l'établissement	Non Titulaires	Titulaires	Femmes	Hommes	Affectés en EP	Affectés hors EP	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Moins de 2 ans	475	692	560	607	594	573	1 167	36	30,3%
2 à 5 ans	280	755	509	526	496	539	1 035	40	37,8%
5 à 10 ans	95	497	287	305	289	303	592	44	43,4%
Plus de 10 ans	47	470	222	295	241	276	517	50	40,0%
					1 620	1 691	3 311	42	36,5%

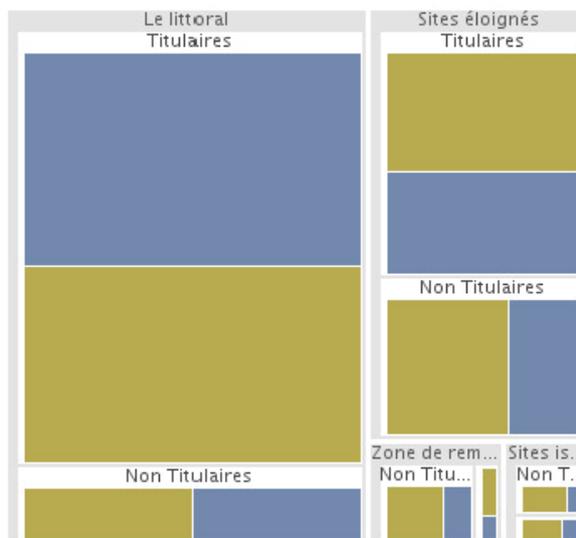
Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2020 pour les personnels du 2nd degré

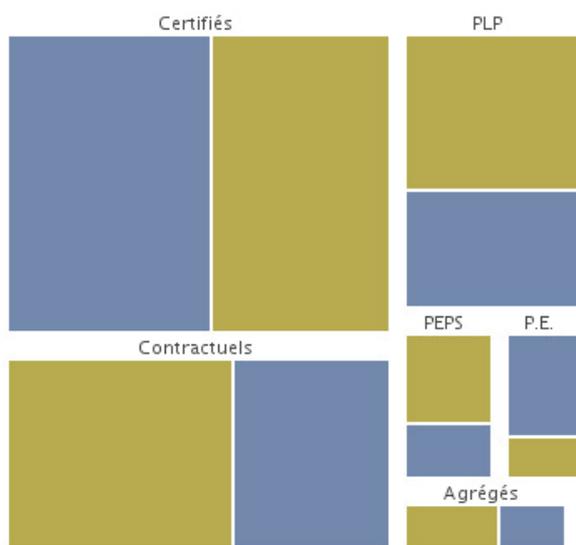
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



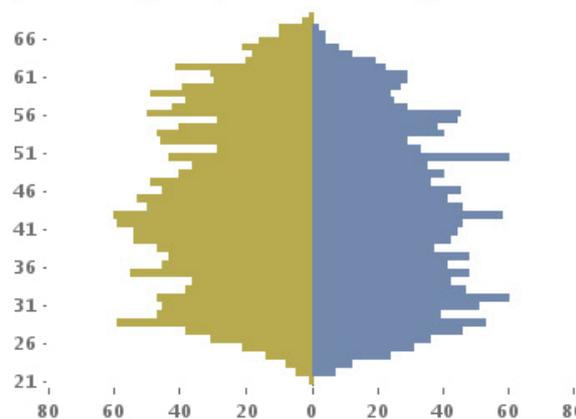
Poids des individus selon le lieu d'affectation



Poids des individus selon la fonction exercée



Pyramide des âges des personnels du 2nd degré



Affectation sur Le littoral



■ Titulaires ■ Non Titulaires

Affectation sur Sites éloignés



■ Titulaires ■ Non Titulaires

Affectation sur Sites isolés



■ Titulaires ■ Non Titulaires

➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2019 pour les personnels du 2nd degré

Corps des personnels	Affectés en EP	Affectés hors EP	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% femmes titulaires
Prof. agrégés	21	98	50	69	119	44	42,0%
Prof. certifiés	782	470	668	584	1 252	43	53,4%
PEPS	132	51	69	114	183	39	37,7%
PLP	25	544	243	326	569	47	42,7%
Professeurs des écoles	133	25	112	46	158	47	70,9%
Autres titulaires	8	5	5	8	13	60	38,5%
Contractuels	454	478	403	529	932	35	
Les personnels du 2nd degré	1 555	1 671	1 550	1 676	3 226	42	35,6%

Fonction des personnels	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% femmes titulaires
Enseignement	2 229	897	1 490	1 636	3 126	41	35,4%
Documentation	41	12	43	10	53	41	64,2%
Autres fonctions	24	23	17	30	47	52	12,8%

Type d'établissement d'affectation	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% femmes titulaires
Collèges (yc SEGPA)	1 175	468	841	802	1 643	40	39,1%
Lycées (yc LP)	1 080	265	601	744	1 345	45	36,4%
Zone de remplacement	27	182	96	113	209	39	5,3%
Administration MEN	7	14	9	12	21	52	19,0%
Autres	5	3	3	5	8	50	12,5%

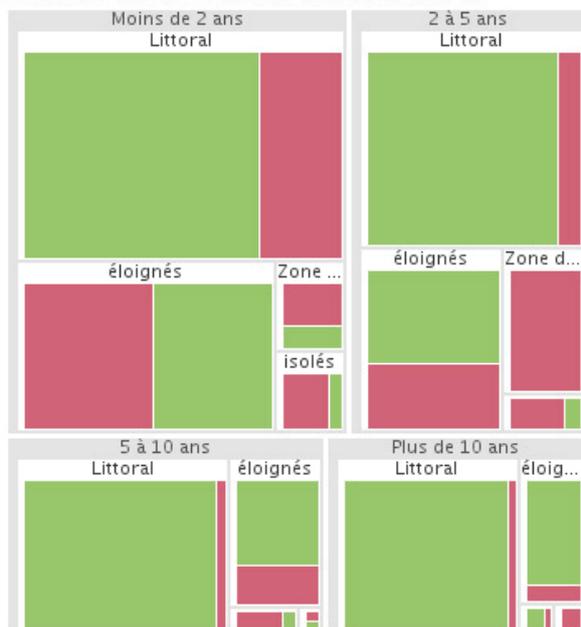
Site d'affectation	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Affectés en EP	Affectés hors EP	Eff. 2019	Age médian	% femmes titulaires
Le littoral	1 684	281	1 011	954	921	1 044	1 965	44	44,5%
Sites éloignés	552	397	413	536	531	418	949	39	26,3%
Sites isolés	31	72	30	73	103		103	36	11,7%
Zone de remplacement	27	182	96	113		209	209	39	5,3%

Présence dans l'établissement	Non Titulaires	Titulaires	Femmes	Hommes	Affectés en EP	Affectés hors EP	Eff. 2019	Age médian	% femmes titulaires
Moins de 2 ans	504	789	611	682	613	680	1 293	38	29,5%
2 à 5 ans	304	598	462	440	446	456	902	39	36,7%
5 à 10 ans	82	485	273	294	280	287	567	44	43,7%
Plus de 10 ans	42	422	204	260	216	248	464	50	40,1%
					1 555	1 671	3 226	42	35,6%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation au 31 décembre 2019 pour les personnels du 2nd degré

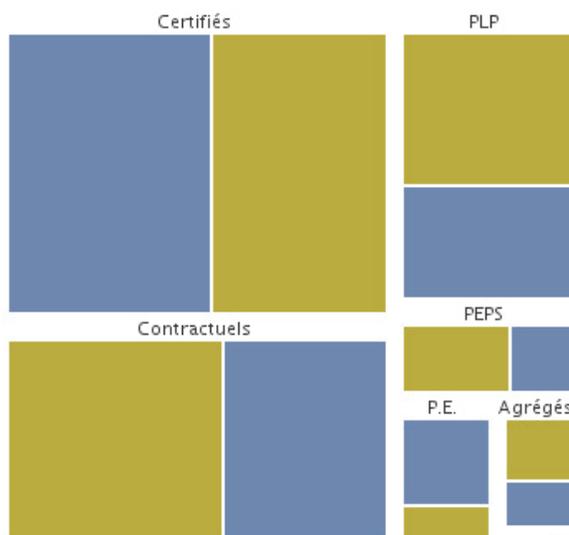
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



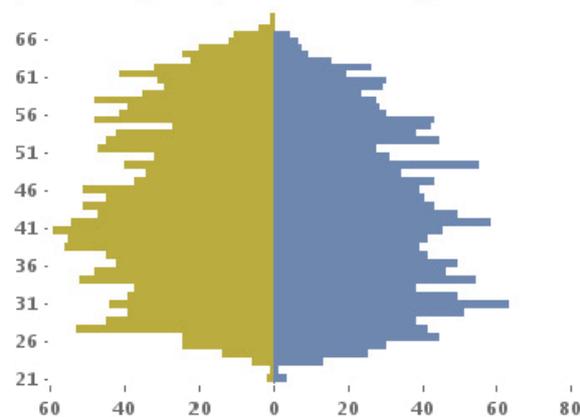
Poids des individus selon le lieu d'affectation



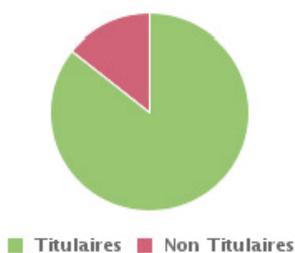
Poids des individus selon la fonction exercée



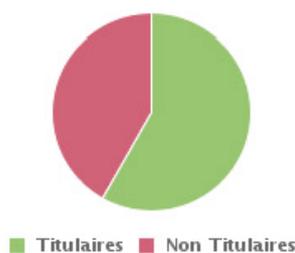
Pyramide des âges des personnels du 2nd degré



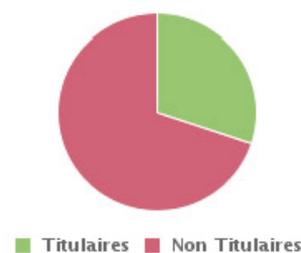
Affectation sur Le littoral



Affectation sur Sites éloignés

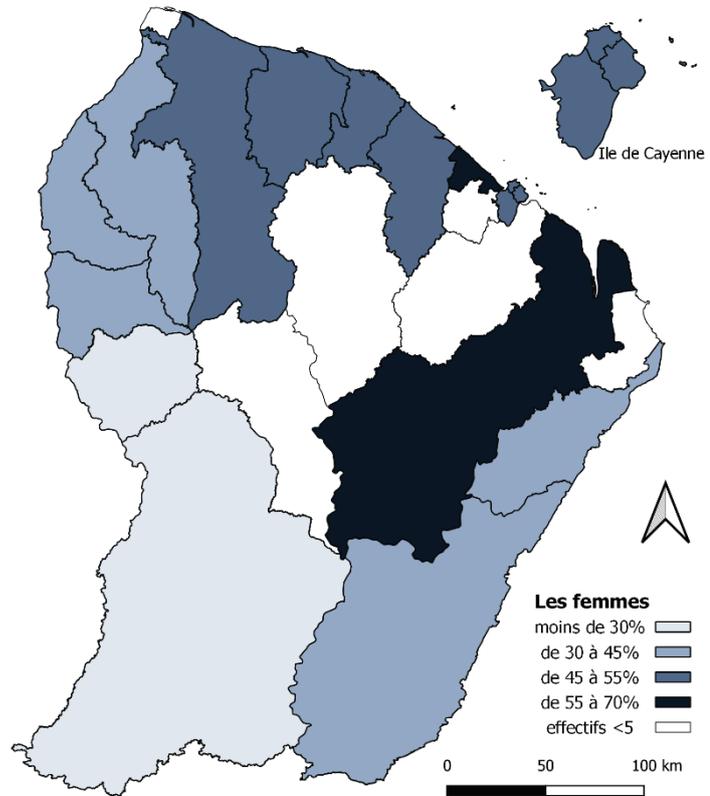


Affectation sur Sites isolés

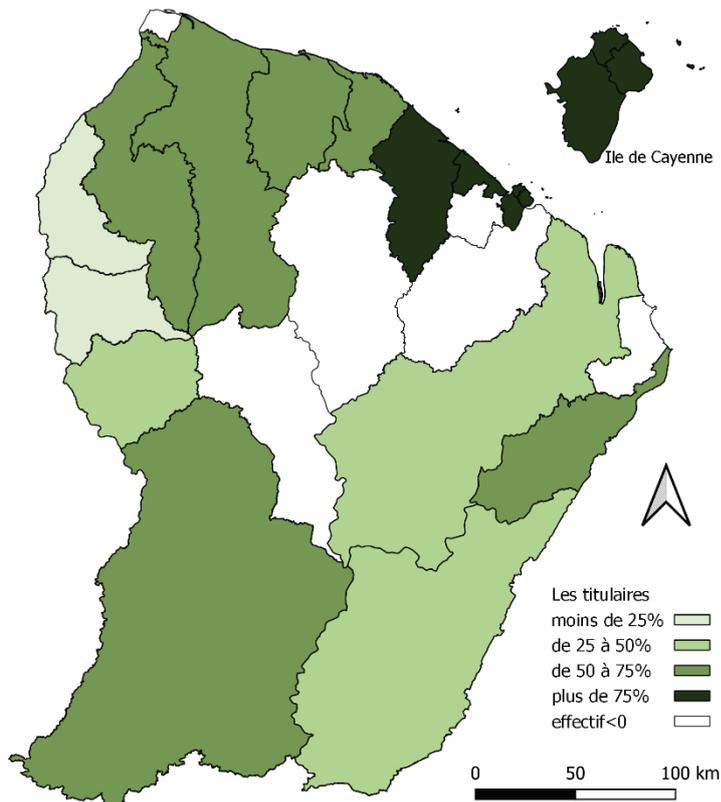


Répartition par commune des personnels du second degré au 31/12/2020

Académie de Guyane
Les personnels du second degré
Part des femmes par commune
au 31/12/2020



Académie de Guyane
Les personnels du second degré
Part des titulaires par commune
au 31/12/2020



Les personnels d'éducation et d'orientation

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels d'éducation, d'orientation et psychologues de l'éducation nationale

Les professeurs alternants ne font pas parti du champs

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Les personnels d'éducation (Conseillers Principaux d'Education) et les personnels d'orientation (psychologues de l'éducation nationale) ne représentent que 2,3% des personnels de l'éducation nationale en Guyane. Les personnels de notre académie sont majoritairement affectés depuis 2 à 5 ans dans leur établissement – cf les caractéristiques en 2020 graphique « Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation » -. En 2020, alors qu'ils sont près de 85% de titulaires affectés sur le littoral, ils ne sont que 52% de titulaires à exercer sur le reste de la Guyane ; aucune femme titulaire n'est affectée sur les sites isolés – cf les caractéristiques en 2020 tableau « Effectifs par site d'affectation » -.

Ces personnels sont les plus âgés de l'académie après les personnels de direction et d'inspection. On observe le vieillissement de la population, tant sur les statuts, le genre, ou concernant le lieu d'affectation. Les personnels titulaires commencent plus tardivement que les enseignants dans ces fonctions. – cf Evolution des effectifs graphiques « l'âge des femmes titulaires ».

Un corps unique de psychologue de l'éducation nationale a été créé à la rentrée 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Après une forte augmentation de leurs effectifs en 2017 (l'année de la mise en place des 2 spécialités), les effectifs ont peu varié depuis. Les psychologues scolaires 1^{er} degré sont affectés dans les circonscriptions (Administration).

La profession est particulièrement féminisée, en 2020 plus de 80% des psychologues sont des femmes. Les personnels titulaires représentent 84% des effectifs. Le tableau de consommation des emplois (en bas de page), nous montre que plus de la moitié des emplois sont consommés par le premier degré (BOP 140). Hormis en 2019, ces dernières années, plus de 70% des personnels d'éducation et d'orientation sont titulaires.

Les CPE sont responsables de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire. Ils ont également un rôle dans la prévention et la gestion des conflits. Ils agissent en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative. Ils promeuvent une approche réparatrice des sanctions.

Les emplois sont consommés sur le programme de la vie de l'élève (BOP 230). Les hommes représentent 47% des conseillers principaux d'éducation. Les fonctions d'éducation sont occupées par 65% de titulaires. Seulement 40 % des CPE sont des femmes titulaires.

Extrait de la consommation des BOP 0140, 0141, 0214, 0230.

Source : ministère - contrôle nationale des emplois (CNE)

Budget Opérationnel de programme : BOP 140 : Enseignement scolaire public du 1^{er} degré –

BOP 141 : enseignement scolaire public du 2nd degré – BOP 214 : soutien de la politique de l'éducation

nationale – BOP 230 : La vie de l'élève

Emplois consommés en ETP pour les fonctions éducation-orientation, psychologues scolaires sur l'ensemble des BOP concernés ; la situation s'apprécie au mois de décembre

Emplois consommés durant les mois de décembre		déc. 2015	déc. 2016	déc. 2017	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020
BOP 140	Psychologue scolaire			25,5	23,0	27,0	25,6
BOP 141	conseiller d'orientation-psychologue	20,0	22,0	21,0	23,0	21,9	23,0
BOP 214	conseiller d'orientation-psychologue	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
BOP 230	Education	98,6	101,3	110,2	113,0	113,8	112,2
Emplois consommés PSY-EN et éducation		119,6	124,3	157,7	160,0	163,7	161,8

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des taux de personnels d'éducation et d'orientation affectés au 31 décembre

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par fonction</i>							
Éducation	84,0%	82,0%	71,3%	70,7%	69,1%	69,9%	1,8%
Orientation / psychologue	16,0%	18,0%	28,8%	29,3%	30,9%	30,1%	-2,0%
Personnels d'éducation et d'orientation	119	128	160	164	165	166	0,6%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par corps</i>							
Conseillers principaux d'éducation	61,3%	58,6%	54,4%	50,6%	44,2%	45,2%	2,7%
Directeurs de CIO, conseillers d'orientation psychologues, Psychologues de l'éducation nationale	10,9%	12,5%	20,0%	22,0%	23,0%	25,3%	10,5%
Contractuels	27,7%	28,9%	25,6%	27,4%	32,7%	29,5%	-9,3%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par statut et genre</i>							
Titulaires	72,3%	71,1%	74,4%	72,6%	67,3%	70,5%	5,4%
Non Titulaires	27,7%	28,9%	25,6%	27,4%	32,7%	29,5%	-9,3%
Femmes	61,3%	58,6%	62,5%	59,1%	60,6%	61,4%	2,0%
Hommes	38,7%	41,4%	37,5%	40,9%	39,4%	38,6%	-1,5%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par réseau d'éducation prioritaire</i>							
Affectés en REP+	31,9%	49,2%	38,1%	39,6%	37,6%	36,1%	-3,2%
Autre EP (REP, ECLAIR, RRS)	21,8%						
Hors éducation prioritaire	46,2%	50,8%	61,9%	60,4%	62,4%	63,9%	2,9%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par site d'affectation</i>							
Le littoral	63,9%	64,8%	62,5%	61,0%	63,6%	62,7%	-1,0%
Sites éloignés	31,1%	29,7%	26,9%	28,7%	27,3%	28,3%	4,4%
Sites isolés	5,0%	4,7%	3,8%	3,7%	4,2%	4,2%	0,0%
Autre (ZR)		0,8%	6,9%	6,7%	4,8%	4,8%	0,0%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par établissement d'affectation</i>							
Collèges (yc SEGPA)	55,5%	51,6%	40,0%	40,9%	38,8%	38,0%	-1,6%
Lycées (yc LP)	28,6%	29,7%	27,5%	23,8%	25,5%	27,7%	9,5%
Administration MEN	16,0%	18,0%	25,6%	28,7%	30,9%	29,5%	-3,9%
Zone de remplacement		0,8%	6,9%	6,7%	4,8%	4,8%	0,0%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Affectation dans l'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
moins de 2 ans	50,4%	47,7%	43,8%	45,7%	46,7%	31,3%	-32,5%
2 à 5 ans	23,5%	27,3%	31,3%	28,0%	26,1%	38,6%	48,8%
5 à 10 ans	10,1%	10,2%	11,9%	15,2%	15,2%	15,7%	4,0%
plus de 10 ans	16,0%	14,8%	13,1%	11,0%	12,1%	14,5%	20,0%

Répartition des personnels par temps passé dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans dans l'académie	24,4%	21,9%	34,6%	20,1%	20,6%	14,5%	-29,4%
2 à 5 ans dans l'académie	18,5%	21,1%	28,9%	18,9%	20,0%	24,1%	21,2%
5 à 10 ans dans l'académie	24,4%	21,9%	16,4%	20,1%	14,5%	19,3%	33,3%
Plus de 10 ans dans l'académie	32,8%	35,2%	20,1%	40,9%	44,8%	42,2%	-5,4%

Répartition des personnels par AGS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans d'AGS		1,1%	7,1%	4,3%	2,8%	8,0%	200,0%
2 à 5 ans d'AGS	21,7%	23,9%	24,1%	17,2%	17,8%	15,0%	-10,5%
5 à 10 ans d'AGS	21,7%	19,3%	8,9%	19,0%	20,6%	18,6%	-4,5%
Plus de 10 ans d'AGS	56,6%	55,7%	59,8%	59,5%	58,9%	58,4%	4,8%

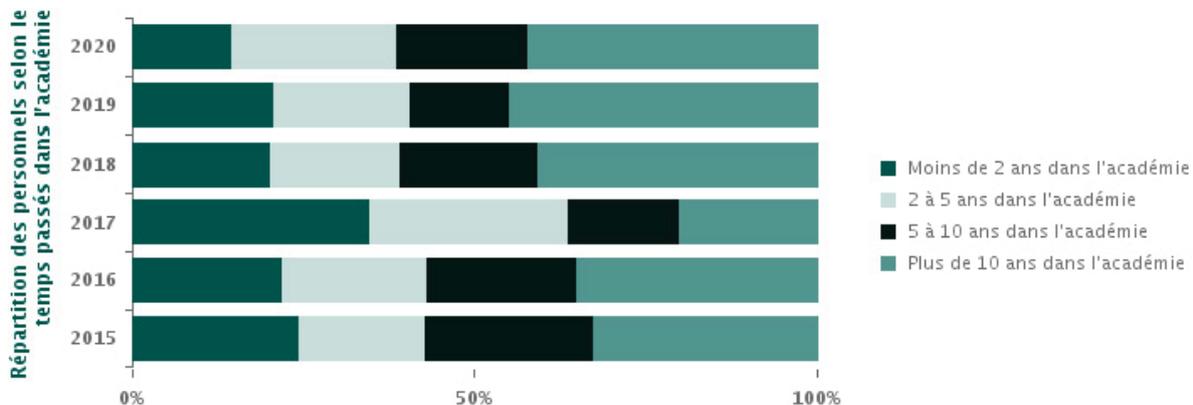
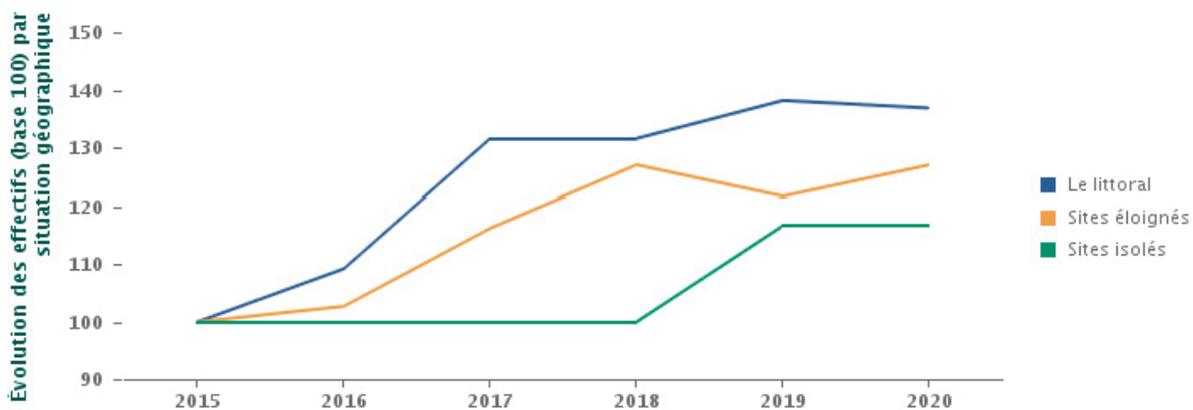
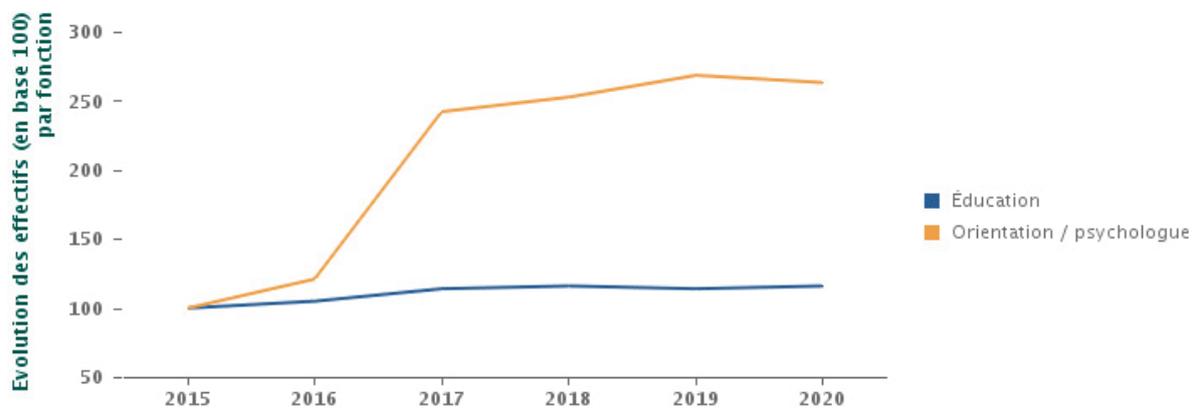
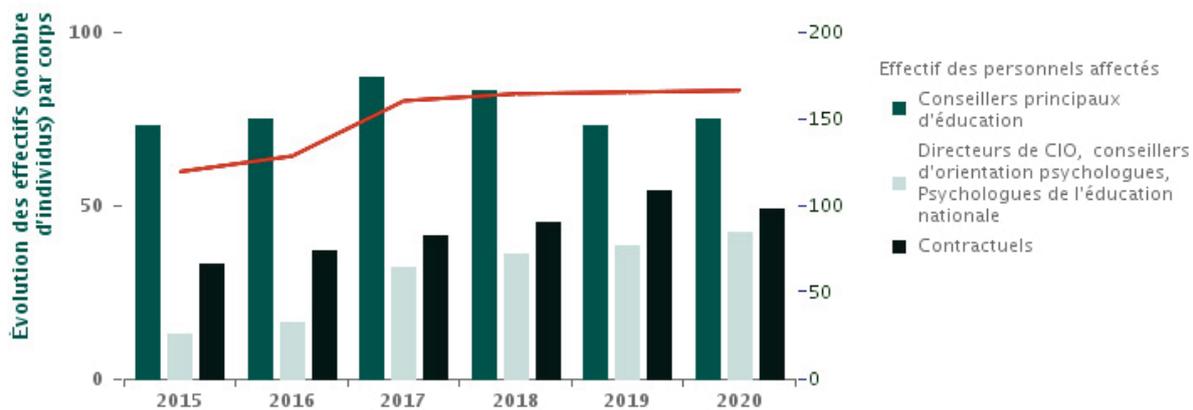
L'âge moyen des personnels d'éducation et d'orientation

Age moyen des personnels par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Éducation	41,7	41,6	43,1	43,1	43,2	43,3
Orientation / psychologue	42,6	44,3	44,7	44,8	45,8	47,9
Personnels d'éducation et d'orientation	41,9	42,1	43,5	43,6	44,0	44,7

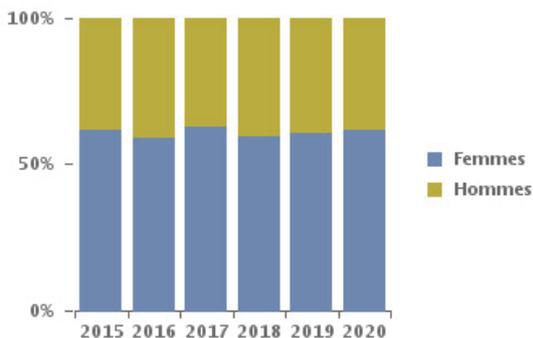
Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	42,2	41,0	43,0	43,0	43,5	44,6
Hommes	41,3	43,6	44,4	44,4	44,8	44,8
Titulaires	43,4	44,1	45,2	45,5	46,5	46,5
Non Titulaires	37,8	37,2	38,6	38,5	38,9	40,2

Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	43,8	43,3	44,7	45,2	45,6	45,6
Sites éloignés	37,5	39,6	40,9	41,7	41,8	43,5
Sites isolés	44,3	43,2	39,8	41,8	41,1	41,7

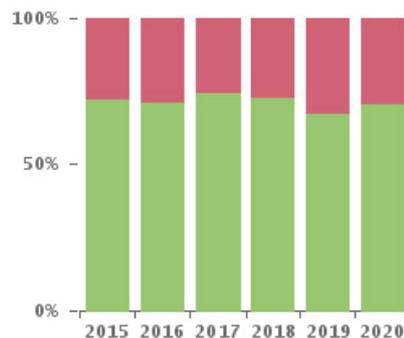
Les graphiques : évolution des effectifs des personnels d'éducation et d'orientation affectés au 31 décembre



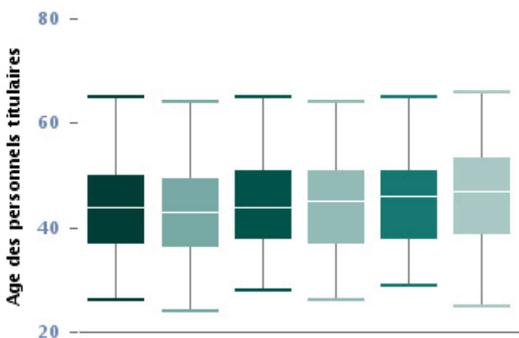
Répartition des effectifs par genre



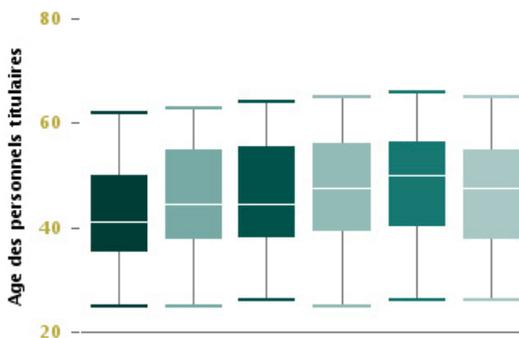
Répartition des personnels par statuts



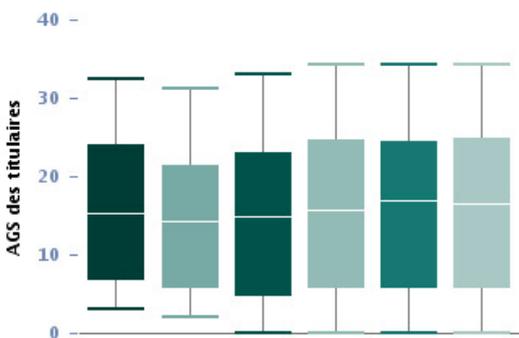
L'âge des femmes titulaires



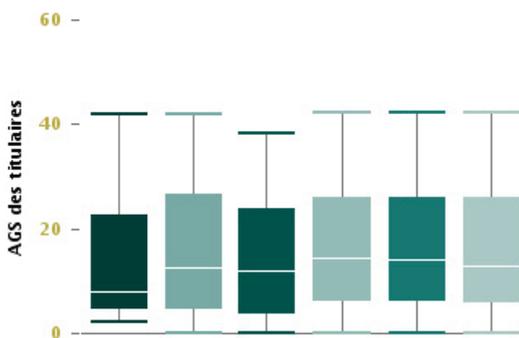
L'âge des hommes titulaires



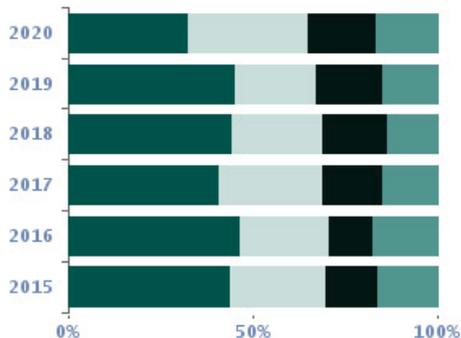
AGS des femmes titulaires



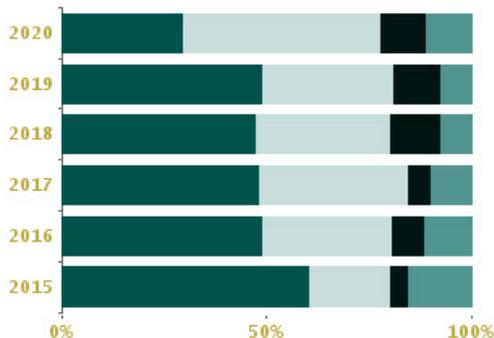
AGS des hommes titulaires



Ancienneté d'affectation des femmes



Ancienneté d'affectation des hommes



➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour les personnels d'éducation et d'orientation

Effectif des personnels par corps	Affectés en EP	Affectés hors EP	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
Conseillers principaux d'éducation	42	33	46	29	75	45	61,3%
Psychologues de l'éducation nationale		42	37	5	42	50	88,1%
Contractuel	18	31	19	30	49	38	
Personnels d'éducation et d'orientation	60	106	102	64	166	45	50,0%

Effectif des personnels par fonction	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% de femmes titulaires
Éducation	75	41	61	55	116	43	39,7%
Psychologue de l'Education Nationale	42	8	41	9	50	49	74,0%

Effectif des personnels par type	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Collèges (yc SEGPA)	44	19	33	30	63	41	46,0%
Lycées (yc LP)	31	15	24	22	46	48	37,0%
Administration MEN	41	8	40	9	49	49	73,5%
Zone de remplacement	1	7	5	3	8	41	12,5%

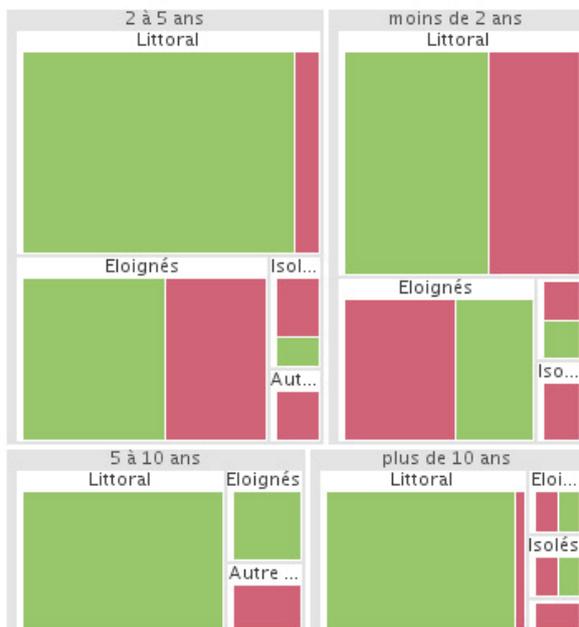
Effectif par site d'affectation	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
Le littoral	88	16	74	30	104	45	64,4%
Sites éloignés	26	21	21	26	47	42	31,9%
Sites isolés	2	5	2	5	7	45	

Affectation même établissement	non titulaires	titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2020	Age médian	% femmes titulaires
moins de 2 ans	25	27	33	19	52	38	42,3%
2 à 5 ans	17	47	33	31	64	44	45,3%
5 à 10 ans	3	23	19	7	26	45	61,5%
plus de 10 ans	4	20	17	7	24	51	66,7%

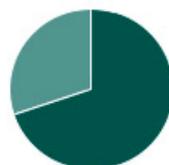
Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation des personnels d'éducation et d'orientation au 31 décembre 2020

Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



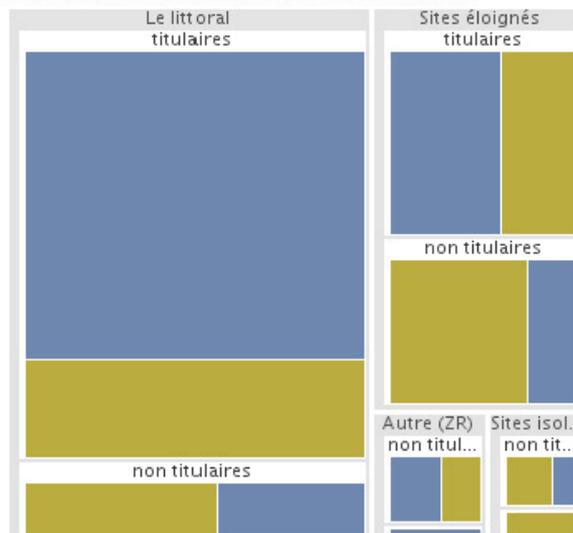
Répartition par fonction



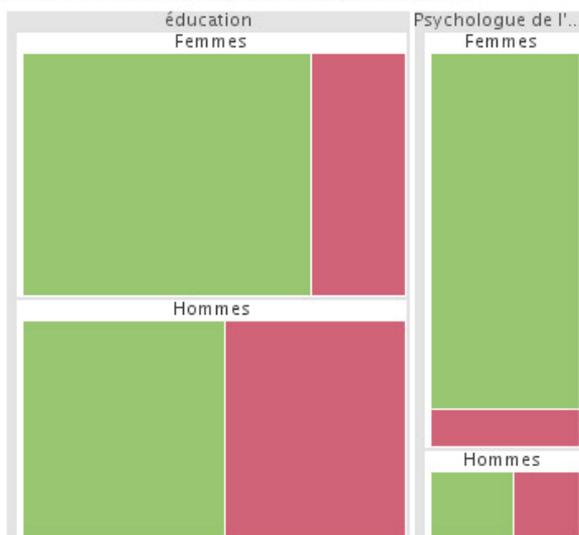
■ EDU
■ PSY

■ Les femmes
■ Les hommes
■ Les titulaires
■ Les non titulaires

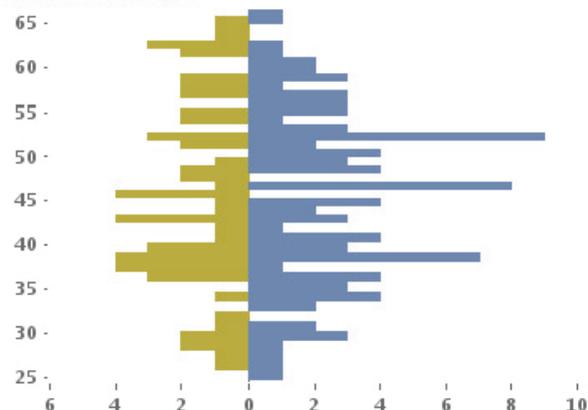
Poids des individus selon le site d'affectation



Poids des individus selon la fonction exercée



Pyramide des âges

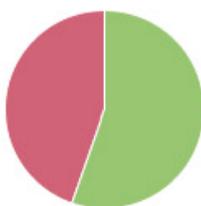


Affectation sur le littoral



■ titulaires ■ non titulaires

Affectation sur sites éloignés



■ titulaires ■ non titulaires

Affectation sur sites isolés



■ titulaires ■ non titulaires

➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

Les tableaux : les effectifs des personnels d'éducation et d'orientation au 31 décembre 2019

Effectif des personnels par corps	Affectés en EP	Affectés hors EP	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Conseillers principaux d'éducation	42	31	42	31	73	46	57,5%
Psychologues de l'éducation nationale		38	34		38	48	89,5%
Contractuel	20	34	24	30	54	37	
Personnels d'éducation et d'orientation	62	103	100	65	165	43	46,1%

Effectif des personnels par fonction	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Éducation	73	41	57	57	114	42	36,8%
Psychologue de l'Education Nationale	38	13	43	8	51	47	66,7%

Effectif des personnels par type	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Collèges (yc SEGPA)	44	20	34	30	64	40	40,6%
Lycées (yc LP)	29	13	20	22	42	48	38,1%
Administration MEN	38	13	43	8	51	47	66,7%
Zone de remplacement		8	3	5	8	36	

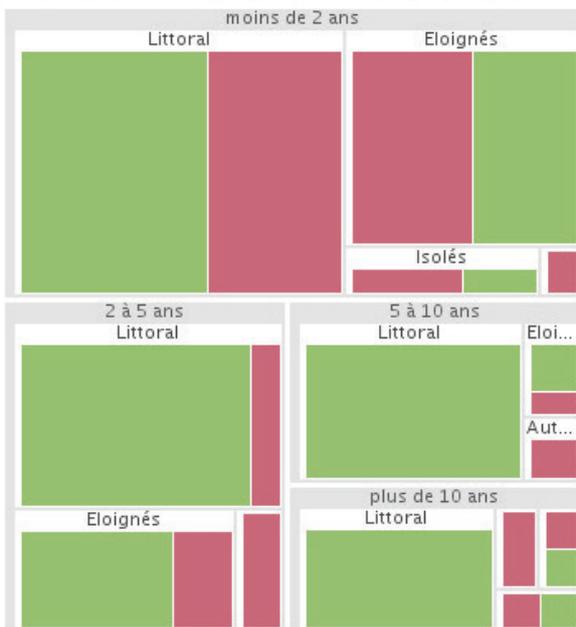
Effectif par site d'affectation	titulaires	non titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
Le littoral	83	22	73	32	105	46	56,2%
Sites éloignés	25	20	22	23	45	41	35,6%
Sites isolés	3	4	2	5	7	45	14,3%

Affectation même établissement	non titulaires	titulaires	Femmes	Hommes	Eff. 2019	Age médian	% de femmes titulaires
moins de 2 ans	37	40	45	32	77	39	36,4%
2 à 5 ans	10	33	22	21	43	46	44,2%
5 à 10 ans	3	22	18	7	25	46	64,0%
plus de 10 ans	4	16	15	5	20	50	65,0%

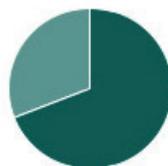
Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation des personnels d'éducation et d'orientation au 31 décembre 2019

Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



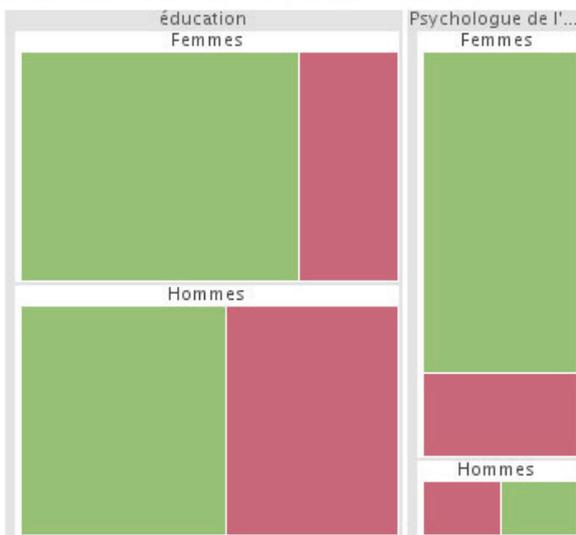
Répartition par fonction



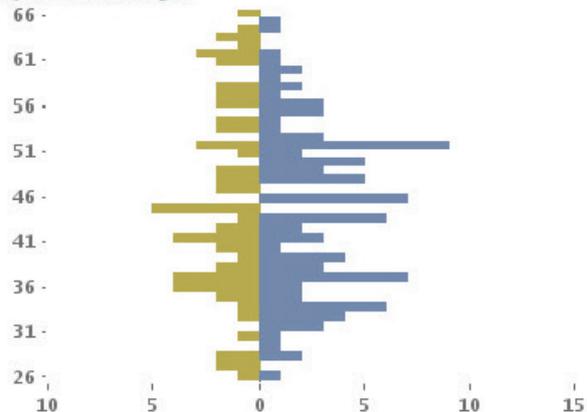
Poids des individus selon le site d'affectation



Poids des individus selon la fonction exercée



Pyramide des âges



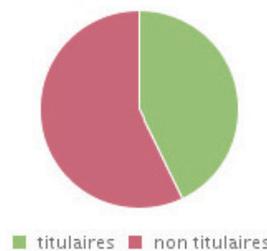
Affectation sur le littoral



Affectation sur sites éloignés



Affectation sur sites isolés



Les personnels IATSS

Ingénieurs, Administratifs, Techniques, de Santé et Sociaux

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels IATSS de l'académie de la Guyane. Les apprentis ne font pas partis du champ

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé représentent un peu plus de 7 % des personnels de l'éducation nationale du secteur public en Guyane – cf chapitre sur les personnels du secteur public tableau « effectifs des personnels par catégorie » - Contrairement aux personnels enseignants, les personnels IATSS sont peu impactés par l'évolution des effectifs augmentation de 0,6% de personnels en 1 an – cf Evolution des effectifs tableau « répartition des IATSS par fonction » -.

Les personnels IATSS sont très féminisés et la tendance se confirme : 78% de femmes en 2020 contre 75% en 2015. En 2020, parmi les personnels titulaires de la filière administrative, les femmes représentent plus de 91% des personnels de catégorie C, 83% des personnels de catégorie B et 55 % des personnels de catégorie A – cf les caractéristiques en 2020 tableau « effectifs des personnes IATSS par filière / corps » -.

Les femmes sont sous représentées dans les filières techniques (ingénieur de recherche, ingénieur d'étude, assistant ingénieur, technicien, adjoint technique) : en 2020 elles ne représentent que 26% des personnels techniques (aucune catégorie B, 13% de catégorie A) – cf les caractéristiques au 31/12/2020 tableau « effectifs des personnels IATSS par filière » -.

Les femmes sont peu affectées sur les communes éloignées cf cartes.

La proportion de personnels titulaires diminue ces dernières années : 83% de personnels titulaires en 2015 contre 77% au 31/12/2020. De la même façon la proportion de personnels administratifs et techniques diminue et on constate une augmentation de la proportion des personnels médico-sociaux. Au 31/12/2020, seuls les effectifs des personnels médico-sociaux ont augmenté – cf Evolution des effectifs tableaux « répartition des IATSS par fonction » « répartition des IATSS par statut et par genre » -

Cette tendance se confirme par la consommation des emplois. La répartition des emplois a été revue avec une diminution des équivalents temps pleins (ETP) sur les fonctions administratives et techniques. Cette tendance se répercute essentiellement sur le programme 214 (soutien de la politique de l'éducation nationale : les établissements administratifs) – cf tableaux de consommation des emplois -.

Extrait de la consommation des emplois en ETP pour les mois de décembre

Source : ministère - contrôle nationale des emplois (CNE)

Emplois consommés en ETP par fonction au mois de décembre

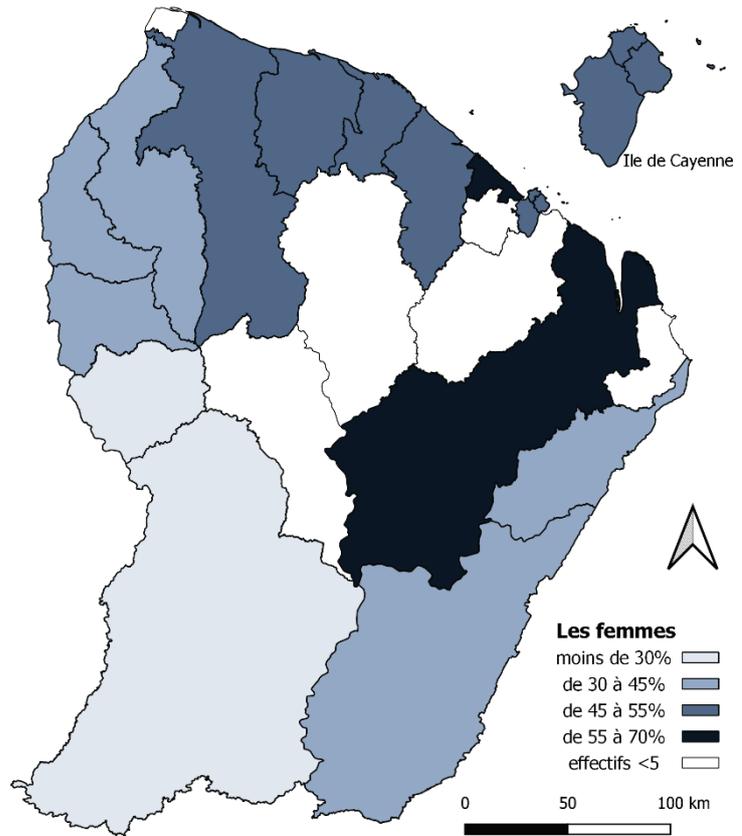
Consommation en ETP au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Administration et personnels administratifs	287,7	301,0	333,0	343,0	334,0	319,2
Personnels medico-sociaux	94,0	96,0	97,7	102,0	103,1	111,4
Personnels techniques	79,0	76,8	77,8	77,8	77,6	75,6
Emplois consommés	460,7	473,8	508,5	522,8	514,8	506,2

Emplois consommés en ETP par programme

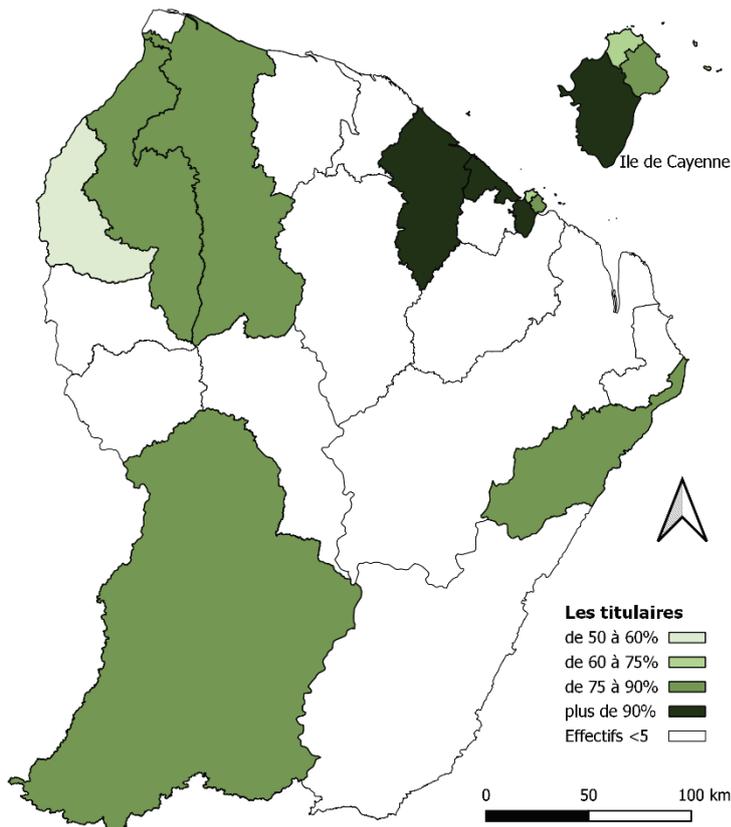
Consommation en ETP au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enseignement scolaire public du 2nd degré (0140)	209,9	203,9	208,7	219,2	216,3	217,0
Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)	160,9	178,0	207,1	205,6	199,4	182,9
Vie de l'élève (230)	90,0	92,0	92,7	98,0	99,1	106,4

Répartition par commune des personnels du second degré au 31/12/2020

Académie de Guyane
Les personnels IATSS
 Part des femmes par commune
 au 31/12/2020



Académie de Guyane
Les personnels IATSS
 Part des titulaires par commune
 au 31/12/2020



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des taux de personnels affectés au 31 décembre pour les personnels IATSS de l'éducation nationale en Guyane

Répartition des IATSS par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Administration	0,4%	1,5%	1,9%	2,1%	1,9%	1,7%	-10,0%
Personnels administratifs	63,1%	62,8%	63,6%	63,2%	62,7%	62,0%	-0,6%
Personnels médico-sociaux	20,4%	20,0%	19,5%	20,0%	20,5%	21,7%	6,6%
Personnels techniques	16,1%	15,7%	15,0%	14,7%	14,9%	14,6%	-1,3%
Les personnels IATSS	466	479	514	524	518	521	0,6%

Répartition par statut et genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Titulaires	83,3%	83,7%	80,0%	81,7%	79,0%	77,4%	-1,5%
Non Titulaires	16,7%	16,3%	20,0%	18,3%	21,0%	22,6%	8,3%
Femmes	75,3%	75,6%	75,5%	77,1%	78,6%	78,1%	0,0%
Hommes	24,7%	24,4%	24,5%	22,9%	21,4%	21,9%	2,7%

Répartition des IATSS par selon le temps passé dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans	14,2%	16,3%	21,8%	16,2%	14,3%	14,4%	1,4%
2 à 5 ans dans l'académie	17,6%	17,5%	17,3%	17,6%	18,1%	17,7%	-2,1%
5 à 10 ans dans l'académie	16,7%	15,0%	13,3%	15,3%	16,8%	17,5%	4,6%
Plus de 10 ans	51,5%	51,1%	47,6%	51,0%	50,8%	50,5%	0,0%

Répartition des IATSS par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	76,8%	77,5%	77,8%	77,3%	76,4%	77,9%	2,5%
Sites éloignées	20,0%	19,8%	19,3%	19,5%	20,5%	19,0%	-6,6%
Sites isolés	3,2%	2,7%	2,9%	3,2%	3,1%	3,1%	0,0%

Répartition des IATSS par type d'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Collèges (yc SEGPA)	36,5%	34,4%	32,9%	34,0%	34,4%	34,7%	1,7%
Lycées (yc LP)	25,3%	25,1%	24,1%	24,8%	25,3%	25,5%	1,5%
Administration MEN	38,2%	40,5%	43,0%	41,2%	40,3%	39,7%	-1,0%

Temps passé dans l'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans dans l'étab.	26,4%	29,0%	33,3%	29,8%	25,5%	22,5%	-11,4%
2 à 5 ans dans l'établissement	23,6%	22,8%	19,1%	22,3%	25,1%	28,0%	12,3%
5 à 10 ans dans l'établissement	21,0%	19,0%	19,3%	19,1%	18,9%	18,0%	-4,1%
Plus de 10 ans dans l'étab.	29,0%	29,2%	28,4%	28,8%	30,5%	31,5%	3,8%

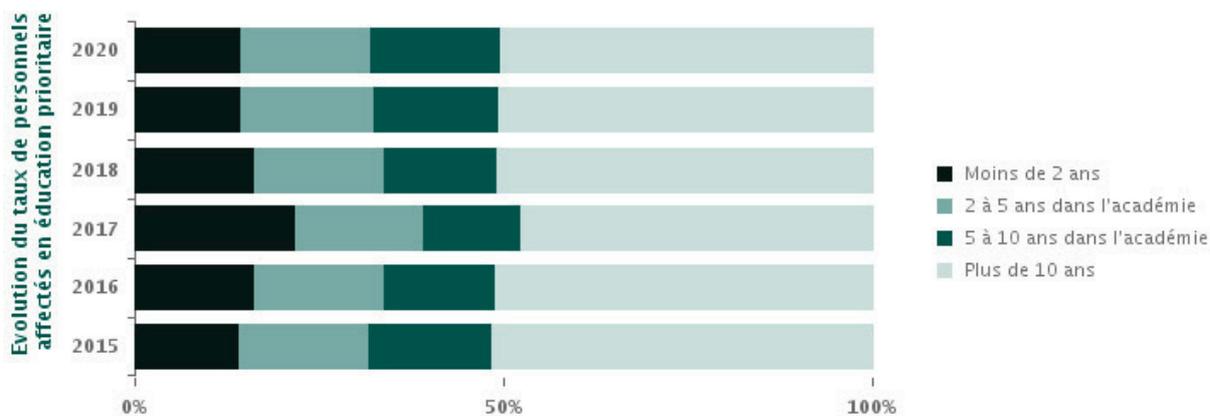
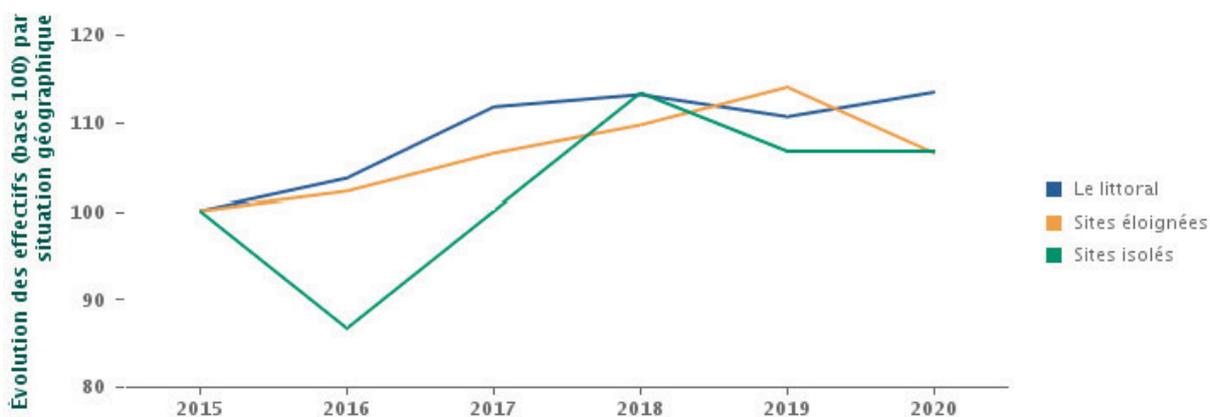
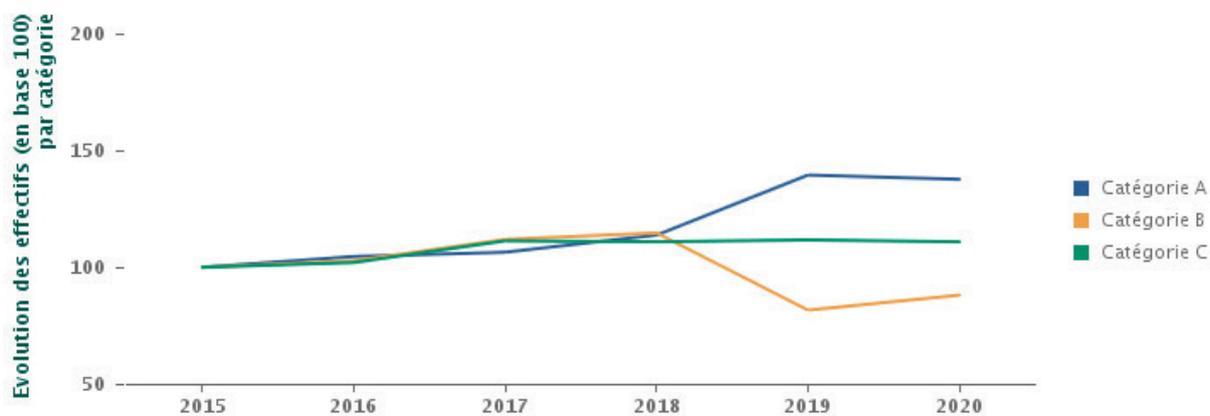
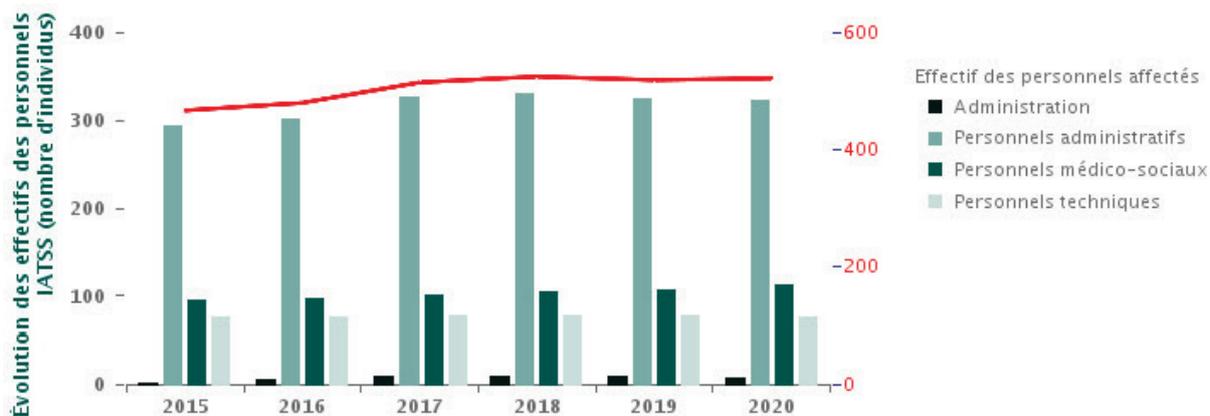
Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

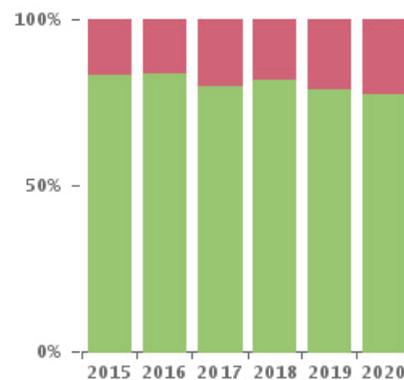
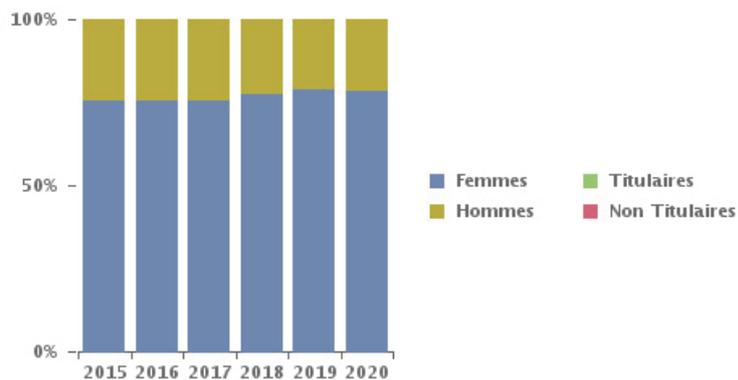
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition des IATSS corps</i>							
SGA, DAASEN, conseiller recteur, adjoint (A+)	2	7	10	11	10	9	-10,0%
Administrateur ENESR et civil (A+)	4	3	3	3	2	2	0,0%
Ingénieurs de recherche (A+)	4	4	6	5	4	4	0,0%
Attachés d'administration de l'Etat	24	29	29	34	29	29	0,0%
Conseiller technique santé et social	3	3	3	3	3	3	0,0%
Infirmiers	52	50	50	54	55	54	-1,8%
Assistants service social					32	32	0,0%
Personnels sociaux et de santé non titulaires	7	6	4	4	5	6	20,0%
Ingénieurs d'études	10	10	8	7	9	8	-11,1%
Assistants ingénieurs	3	2	3	3	3	3	0,0%
Taux de Catégorie A	23,4%	23,8%	22,6%	23,7%	29,3%	28,8%	-1,3%
<i>Secrétaires administratifs</i>							
Secrétaires administratifs	68	69	71	73	71	71	0,0%
<i>Personnels administratifs non titulaires</i>							
Personnels administratifs non titulaires					1		-100,0%
Infirmiers	2	2	2	2	1	1	0,0%
Assistants service social	24	30	32	33			
Personnels sociaux et de santé non titulaires	7	4	8	8	9	16	77,8%
Techniciens	8	7	9	9	7	8	14,3%
Taux de Catégorie B	23,4%	23,4%	23,7%	23,9%	17,2%	18,4%	7,9%
<i>Agents/adjoints administratifs</i>							
Agents/adjoints administratifs	145	146	148	148	140	138	-1,4%
<i>Personnels administratifs non titulaires</i>							
Personnels administratifs non titulaires	52	54	76	72	82	83	1,2%
<i>Personnels sociaux et de santé non titulaires</i>							
Personnels sociaux et de santé non titulaires		1	1	1	1	1	0,0%
Adjoints techniques	39	39	37	43	43	41	-4,7%
Personnels ITRF non titulaires	12	13	14	11	11	12	9,1%
Taux de Catégorie C	53,2%	52,8%	53,7%	52,5%	53,5%	52,8%	-0,7%

Évolution de l'âge moyen des personnels IATSS

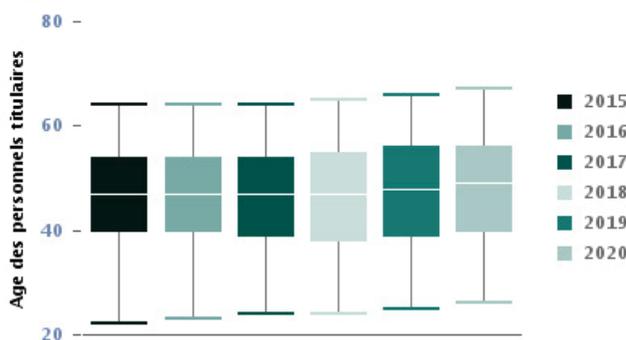
<i>Age moyen des IATSS</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Catégorie A	46,6	45,8	44,7	45,8	45,7	45,1	
Catégorie B	43,5	44,4	45,3	45,2	46,5	45,1	
Catégorie C	43,7	43,1	42,5	43,1	43,6	44,6	
Ensemble	44,5	44,4	44,1	44,6	45,1	44,9	
<i>Age moyen des IATSS</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Femmes	44,8	44,8	44,4	44,7	45,2	45,4	
Hommes	46,4	46,8	46,0	46,7	46,5	46,4	
Titulaires	46,7	46,9	47,0	47,2	47,7	48,0	
Non Titulaires	37,4	36,9	35,9	36,2	37,3	37,5	
<i>Age moyen par site</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Le littoral	46,4	46,5	45,5	46,1	46,4	46,4	
Sites éloignées	41,7	41,9	42,8	43,0	43,5	43,8	
Sites isolés	36,5	35,3	37,3	36,1	37,2	37,1	
<i>Répartition par tranche d'âge</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution eff. 2019-2020
30 ans et moins	10,3%	11,3%	12,5%	10,9%	10,4%	10,6%	1,9%
Agés de 30 à 40 ans	20,6%	20,9%	21,8%	23,1%	23,0%	24,8%	8,4%
Agés de 40 à 50 ans	35,2%	32,4%	32,7%	32,4%	30,7%	26,9%	-11,9%
Agés de plus de 50 ans	33,9%	35,5%	33,1%	33,6%	35,9%	37,8%	5,9%

Les graphiques : évolution des taux de personnels affectés au 31 décembre pour les personnels IATSS de l'éducation nationale en Guyane

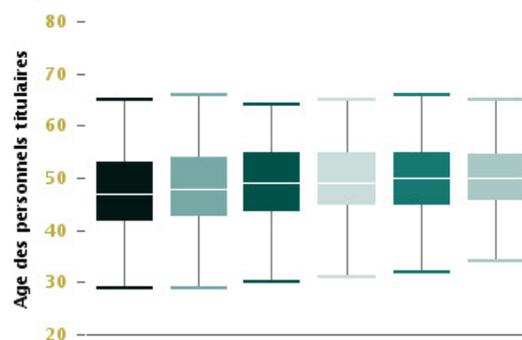




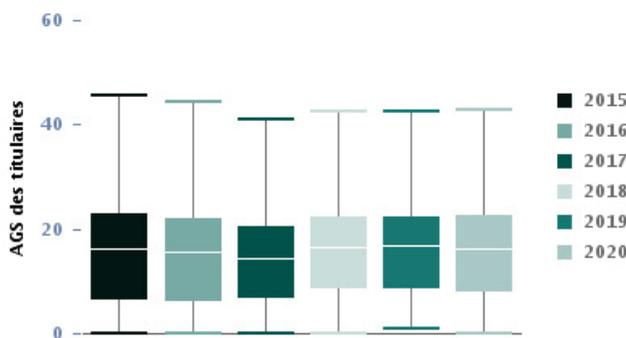
L'âge des femmes titulaires



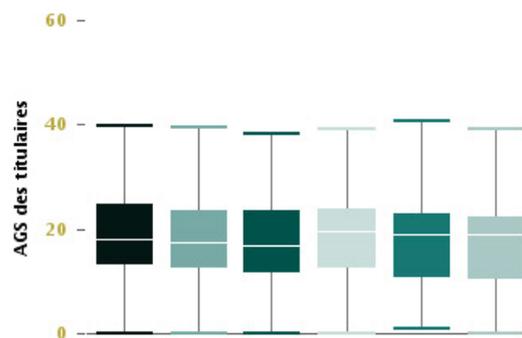
L'âge des hommes titulaires



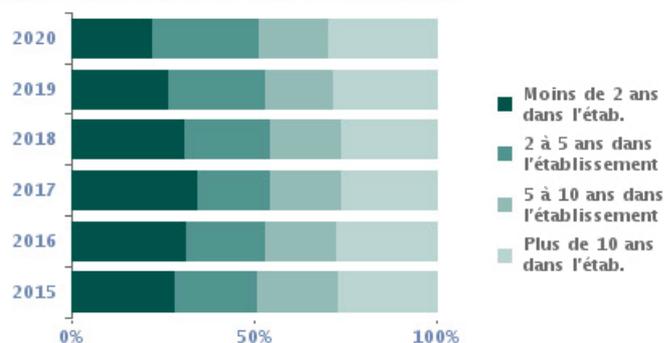
AGS des femmes titulaires



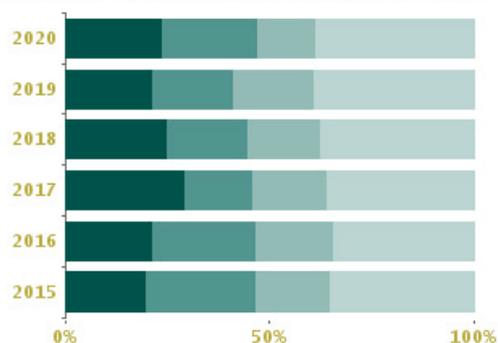
AGS des hommes titulaires



Ancienneté d'affectation des femmes titulaires



Ancienneté d'affectation des hommes titulaires



Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs des personnels IATSS au 31 décembre 2020

Effectifs des personnels IATSS par filière / corps	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de Femmes
SGA, DAASEN, conseiller recteur, adjoint	9			4	5	9	55	44,4%
Administrateur ENESR et civil	2			2		2		100,0%
Attachés d'administration de l'Etat	29			16	13	29	52	55,2%
Secrétaires administratifs		71		59	12	71	49	83,1%
Agents/adjoints administratifs			138	126	12	138	49	91,3%
Personnels administratifs non titulaires			83	70	13	83	34	84,3%
Conseiller technique santé et social	3			3		3		100,0%
Infirmiers	54	12		62	4	66	42	93,9%
Assistants service social	32			30	2	32	41	93,8%
Personnels sociaux et de santé non titulaires	7	5		10	2	12	46	83,3%
Ingénieurs de recherche	4				4	4		
Ingénieurs d'études	8			1	7	8	47,5	12,5%
Assistants ingénieurs	3			1	2	3		33,3%
Techniciens		8			8	8	44,5	
Adjoints techniques			41	18	23	41	50	43,9%
Personnels ITRF non titulaires			12	5	7	12	31,5	41,7%
Les effectifs IATSS	151	96	274	407	114	521	47	78,1%

Effectifs des personnels IATSS par filière	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires	Affectés en EP
administration	7		4	3	7	58	57,1%	
personnels administratifs	242	83	273	52	325	48	62,5%	30,2%
personnels médico-sociaux	90	23	105	8	113	42	76,1%	64,6%
personnels techniques	64	12	25	51	76	49	26,3%	1,3%
Les effectifs IATSS	403	118	78,1%	21,9%			60,1%	33,0%

Les IATSS par catégorie	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Catégorie A	144	7	114	37	151	49	72,2%
Catégorie B	80	16	74	22	96	46	62,5%
Catégorie C	179	95	219	55	274	46	52,6%

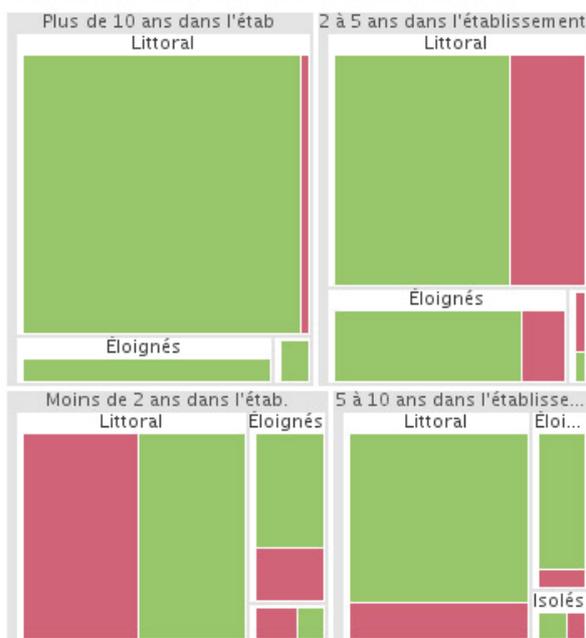
Les effectifs IATSS par type d'établissement	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Collèges (yc SEGPA)	72	32	77	160	21	181	46	74,6%
Lycées (yc LP)	30	29	74	98	35	133	47	61,7%
Administration MEN	48	35	124	149	58	207	49	46,4%

Les IATS première affectation dans l'établissement	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'étab.	61	56	90	27	117	39	40,2%
2 à 5 ans dans l'établissement	105	41	119	27	146	41	57,5%
5 à 10 ans dans l'établissement	77	17	78	16	94	47	68,1%
Plus de 10 ans dans l'étab	160	4	120	44	164	52	72,0%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation des personnels IATSS au 31 décembre 2020

Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



Répartition par catégorie



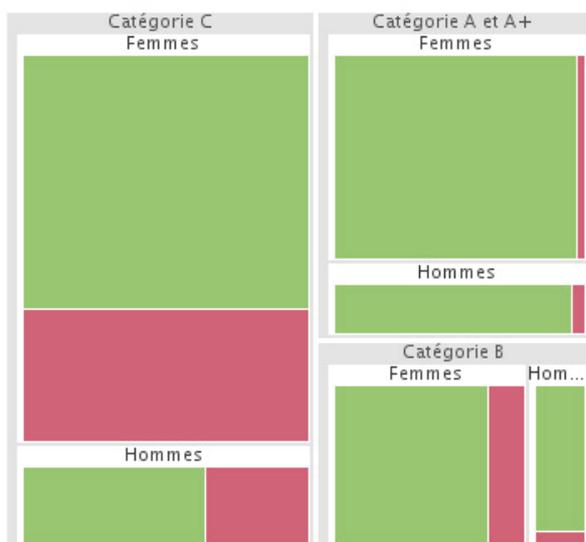
■ A
■ B
■ C

■ Les femmes
■ Les hommes
■ Les titulaires
■ Les non titulaires

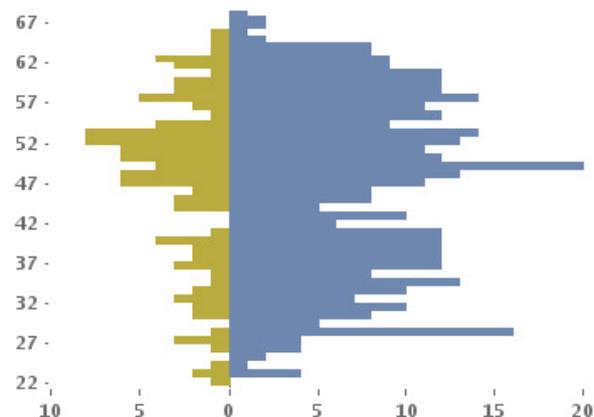
Poids des individus selon le lieu d'affectation



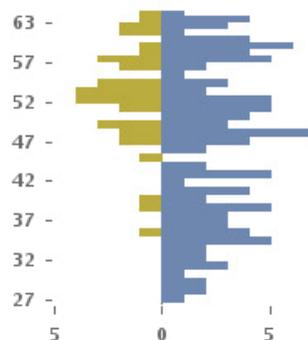
Poids des individus selon la catégorie



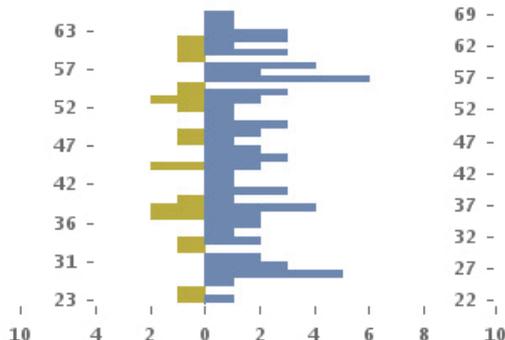
Pyramide des âges



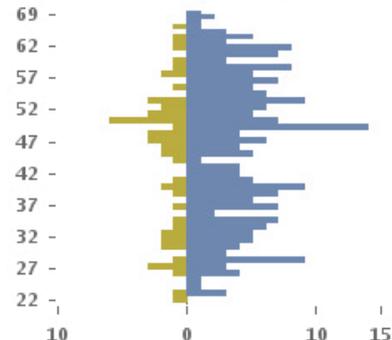
Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie B



Pyramide des âges - catégorie C



➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

Les tableaux : les effectifs des personnels IATSS au 31 décembre 2019

Effectifs des personnels IATSS par filière / corps	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de Femmes
SGA, DAASEN, conseiller recteur, adjoint	10			6	4	10	57	60,0%
Administrateur ENESR et civil	2			2		2		100,0%
Attachés d'administration de l'Etat	29			16	13	29	52	55,2%
Secrétaires administratifs		71		59	12	71	50	83,1%
Agents/adjoints administratifs			140	127	13	140	48	90,7%
Personnels administratifs non titulaires			82	68	14	82	33	82,9%
Conseiller technique santé et social	3			3		3		100,0%
Infirmiers	55	8		61	2	63	45	96,8%
Assistants service social	32			30	2	32	40	93,8%
Personnels sociaux et de santé non titulaire	6	3		9		9	46	100,0%
Ingénieurs de recherche	4				4	4		
Ingénieurs d'études	9			1	8	9	47	11,1%
Assistants ingénieurs	3			1	2	3		33,3%
Techniciens		7			7	7	45	
Adjoints techniques			43	19	24	43	50	44,2%
Personnels ITRF non titulaires			11	5	6	11	36	45,5%
Les effectifs IATSS	153	89	276	407	111	518	47	78,6%

Effectifs des personnels IATSS par filière	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2019	Age médian	Femmes titulaires	Affectés en EP
administration	10		5	2	7	57	71,4%	
personnels administratifs	242	82	274	54	328	47	62,5%	29,9%
personnels médico-sociaux	91	16	102	4	106	45	82,1%	67,0%
personnels techniques	66	11	26	51	77	48	27,3%	1,3%
Les effectifs IATSS	409	109	78,6%	21,4%			61,4%	32,8%

Les IATSS par catégorie	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
Catégorie A	147	6	118	35	153	49	73,2%
Catégorie B	79	10	70	19	89	47	67,4%
Catégorie C	183	93	219	57	276	46	52,9%

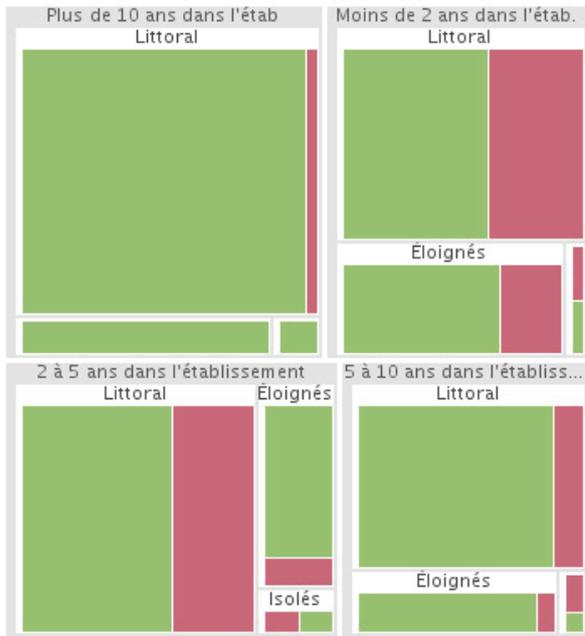
Les effectifs IATSS par type d'établissement	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
Collèges (yc SEGPA)	72	28	78	160	18	178	45	77,5%
Lycées (yc LP)	31	27	73	95	36	131	47	59,5%
Administration MEN	49	34	126	152	57	209	48	48,8%

Les IATS première affectation dans l'établissement	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'étab.	84	48	108	24	132	41	50,0%
2 à 5 ans dans l'établissement	88	42	108	22	130	37	57,7%
5 à 10 ans dans l'établissement	84	14	76	22	98	47	66,3%
Plus de 10 ans dans l'étab	153	5	115	43	158	53	70,9%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation des personnels IATSS au 31 décembre 2019

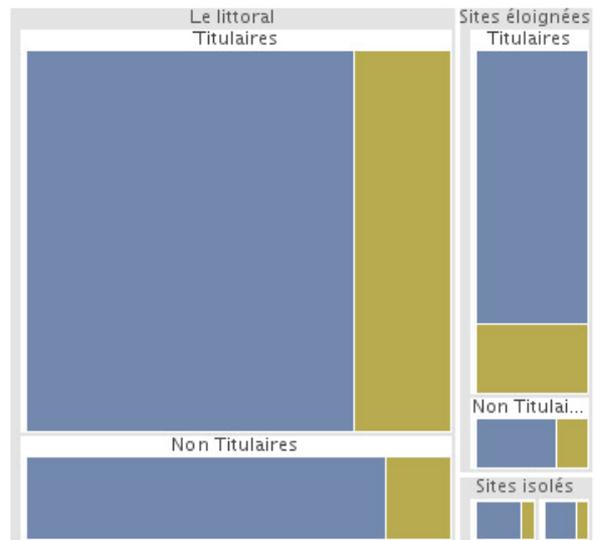
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



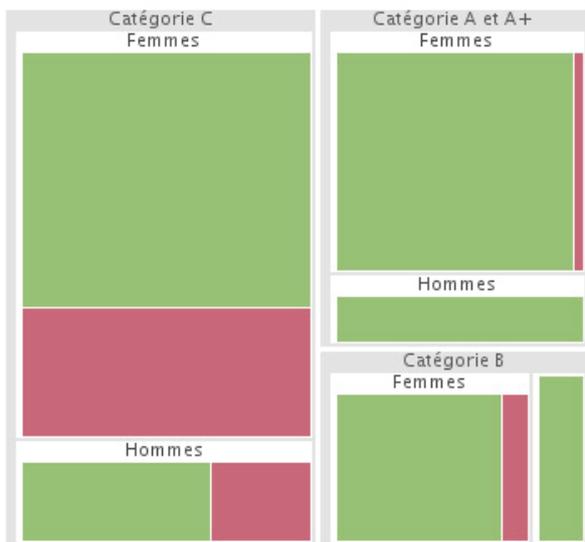
Répartition par catégorie



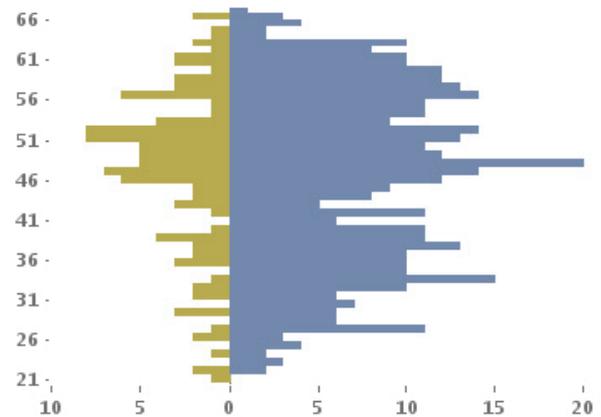
Poids des individus selon le lieu d'affectation



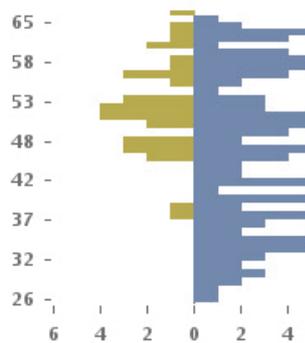
Poids des individus selon la catégorie



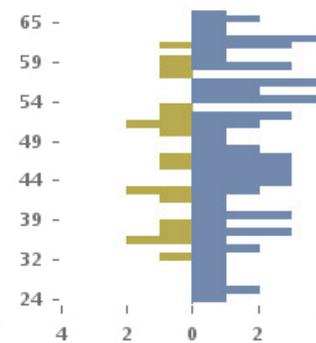
Pyramide des âges



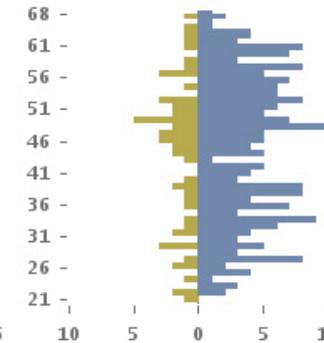
Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie B



Pyramide des âges - catégorie C



Les personnels de direction et d'inspection

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels d'inspection et de direction de l'académie de la Guyane, y compris les directeurs de SEGPA

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) sont des cadres supérieurs de l'éducation nationale (catégorie A+). Ils exercent leurs fonctions dans le cadre du projet académique.

Les personnels de direction participent à l'encadrement du système éducatif et aux actions d'éducation. Ils occupent principalement des emplois de direction d'établissement ou de formation. Ils conduisent la politique pédagogique et éducative de l'établissement, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage.

En 2020 près de la moitié des personnels de direction et d'inspection sont affectés dans les collèges. Cela s'explique par le nombre de collèges (31) dans lesquels on retrouve un chef d'établissement, très souvent un adjoint et dans certains établissements un directeur de SEGPA.

Les personnels de direction et d'inspection ont la moyenne d'âge la plus élevée parmi les personnels de l'éducation nationale en Guyane. Plus de la moitié des personnels d'inspection et de direction ont une ancienneté générale de service³ supérieure à 10 ans. On notera qu'en 2020 le plus jeune des personnels exerçant une de ces fonctions est un homme de moins de 30 ans – cf les caractéristiques en 2020 graphique « pyramide des âges des personnels de direction et d'inspection » -.

En 2020, les femmes représentent environ la moitié de ces personnels. Depuis 2015, elles ont tendance à être proportionnellement de moins en moins nombreuses : de 54,5% des femmes exerçant des fonctions d'inspection et de direction en 2015, elles sont moins 51% en 2020. Toutefois elles sont proportionnellement plus nombreuses sur les fonctions d'inspection que sur les fonctions de direction.

Les personnels sont affectés plus particulièrement sur le littoral (67 % en 2020). Les inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'éducation nationale second degré (certains IEN), sont affectés au rectorat de Cayenne, donc sur le littoral – cf Evolution des effectifs tableau « Type d'établissement d'affectation » -.

Il faut noter que depuis 2016, les personnels affectés sur des emplois fonctionnels sont détachés. Cela implique le DAASEN, le CSAIO, le directeur de cabinet, le proviseur à la vie scolaire, ... qui étaient comptabilisés parmi les personnels de direction jusqu'en 2015, sont depuis dénombrés parmi les personnels IATSS.

³ L'AGS (ancienneté générale de service) est calculée dès l'entrée de l'agent dans la fonction publique en tant que stagiaire-titulaire. Elle est calculée en années et prend en compte l'ensemble des services publics depuis la date de première affectation

➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les effectifs des personnels de direction et d'inspection au 31 décembre 2020

Les effectifs par fonction	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Administration & direction	51	52	103	55	49,5%
Inspection	17	14	31	56	54,8%
Les personnels de direction & d'inspection	68	66	134	55	50,7%

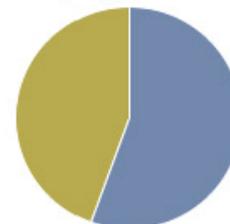
Les effectifs par établissement	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Collèges (yc SEGPA)	32	33	65	55	49,2%
Lycées (yc LP)	16	19	35	53	45,7%
Administration MEN	20	14	34	57	58,8%

AGS des personnels titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Moins de 5 ans d'AGS	2	2	4		50,0%
5 à 10 ans d'AGS	3	8	11	47	27,3%
Plus de 10 ans d'AGS	62	56	118	55,5	52,5%

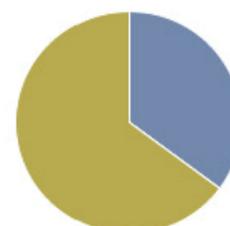
Site d'affectation	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Taux de femmes
Le littoral	50	40	90	55	55,6%
Sites éloignées	13	24	37	53	35,1%
Sites isolés	5	2	7	56	71,4%

Affectés dans le même établissement	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Moins de 2 ans	16	23	39	53	41,0%
2 à 4 ans	26	12	38	56	68,4%
4 à 8 ans	13	19	32	54,5	40,6%
Plus de 8 ans	13	12	25	55	52,0%

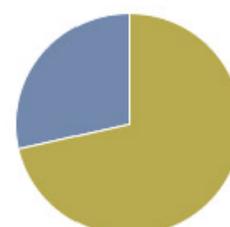
Répartition par genre sur Le littoral



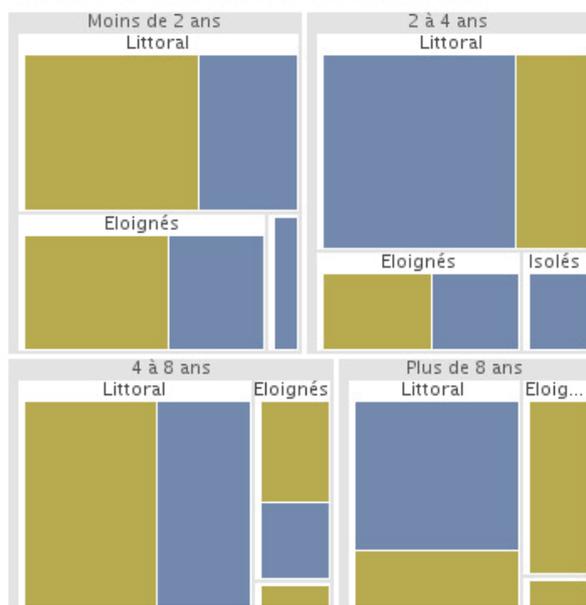
Sites éloignées



Sites isolés

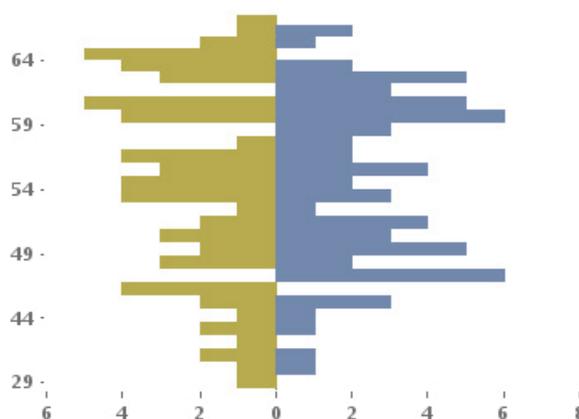


Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



Les femmes
Les hommes

Pyramide des âges des personnels de direction et d'inspection



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

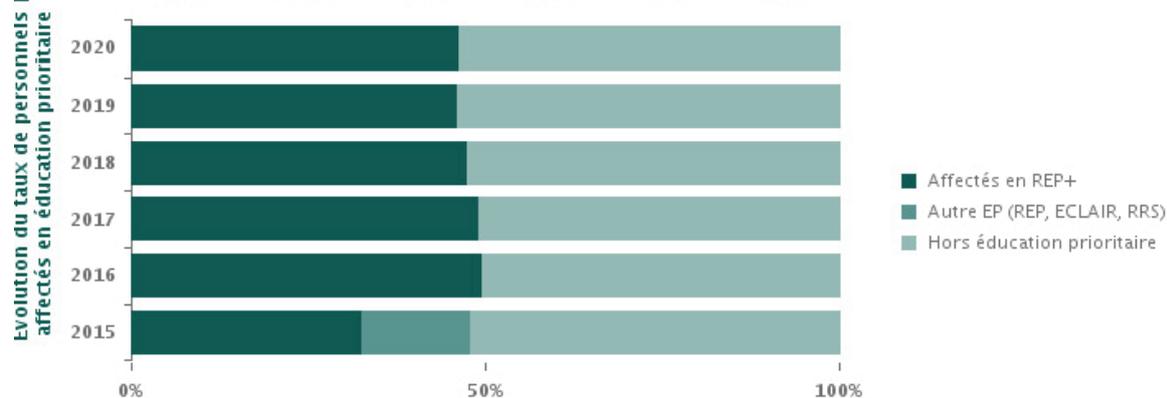
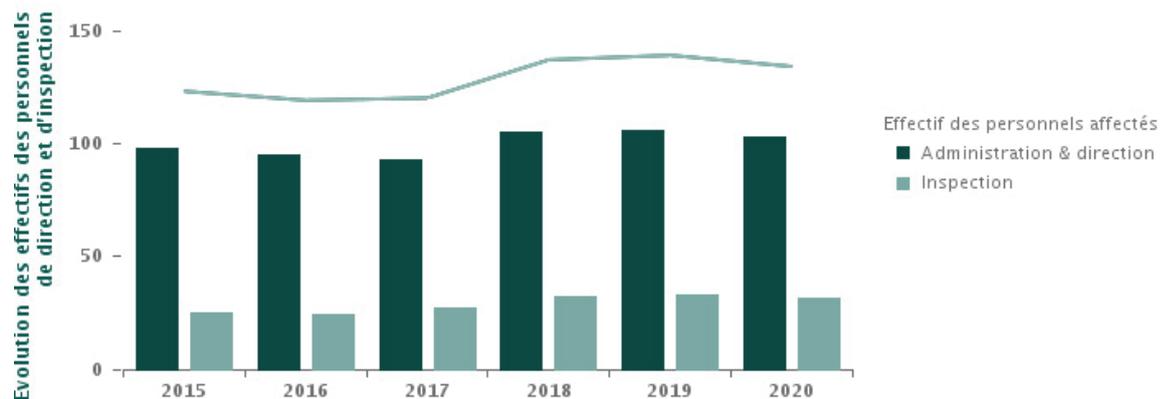
Evolution des personnels de direction et d'inspection affectés au 31/12

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Les fonctions</i>							
Administration & direction	79,7%	79,8%	77,5%	76,6%	76,3%	76,9%	-2,8%
Inspection	20,3%	20,2%	22,5%	23,4%	23,7%	23,1%	-6,1%
Les personnels de direction & d'inspection	123	119	120	137	139	134	-3,6%
<i>Sexe</i>							
Femmes	54,5%	52,1%	52,5%	52,6%	49,6%	50,7%	-1,4%
Hommes	45,5%	47,9%	47,5%	47,4%	50,4%	49,3%	-5,7%
<i>Affectation des personnels</i>							
Affectés en REP+	32,5%	49,6%	49,2%	47,4%	46,0%	46,3%	-3,1%
Autre EP (REP, ECLAIR, RRS)	15,4%						
Hors éducation prioritaire	52,0%	50,4%	50,8%	52,6%	54,0%	53,7%	-4,0%
<i>Site d'affectation</i>							
Le littoral	68,9%	68,9%	66,7%	67,9%	67,6%	67,2%	-4,3%
Sites éloignées	26,2%	27,7%	28,3%	26,3%	28,1%	27,6%	-5,1%
Sites isolés	4,9%	3,4%	5,0%	5,8%	4,3%	5,2%	16,7%
<i>Type d'établissement d'affectation</i>							
Collèges (yc SEGPA)	50,8%	52,1%	51,7%	51,1%	48,9%	48,5%	-4,4%
Lycées (yc LP)	23,0%	24,4%	24,2%	22,6%	25,2%	26,1%	0,0%
Administration MEN	26,2%	23,5%	24,2%	26,3%	25,9%	25,4%	-5,6%
<i>Affectés dans le même établissement</i>							
Moins de 2 ans	43,1%	44,9%	37,5%	35,0%	38,8%	29,1%	-27,8%
2 à 4 ans dans l'établissement	26,0%	23,7%	28,3%	25,5%	24,5%	28,4%	11,8%
4 à 8 ans dans l'établissement	20,3%	22,0%	20,0%	23,4%	20,1%	23,9%	14,3%
Plus de 8 ans	10,6%	9,3%	14,2%	16,1%	16,5%	18,7%	8,7%

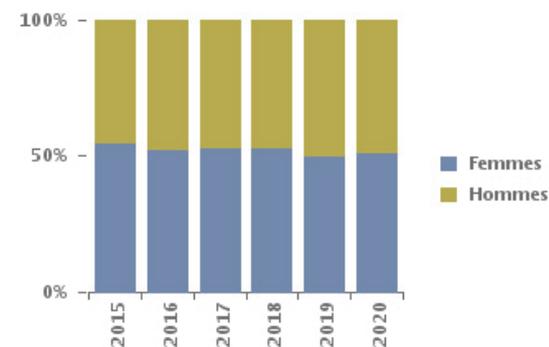
L'âge moyen des personnels de direction et d'inspection

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Age moyen selon le genre</i>						
Femmes	54,5	53,2	53,6	53,5	53,2	54,2
Hommes	53,0	53,3	53,4	53,9	53,9	54,1
Les personnels de direction & d'inspection	53,7	53,2	53,5	53,7	53,5	54,1
<i>Age moyen</i>						
Administration & direction	53,7	53,1	53,4	53,5	53,4	54,1
Inspection	54,0	53,8	53,9	54,2	54,0	54,1

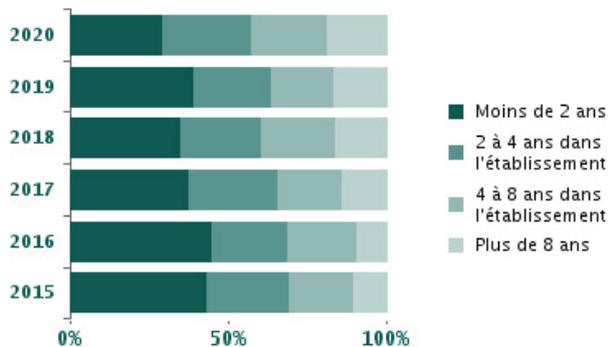
Les graphiques : évolution des effectifs des personnels de direction et d'inspection affectés au 31 décembre



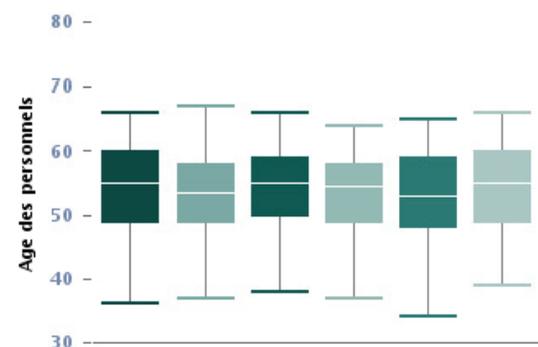
Répartition des effectifs par genre



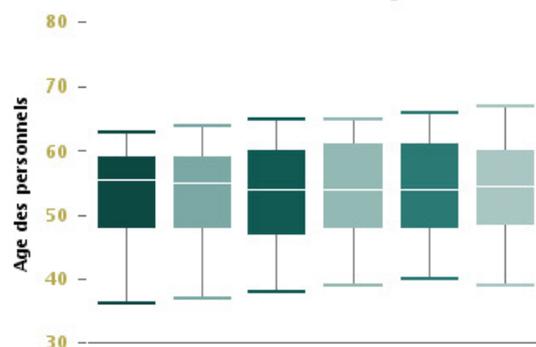
Ancienneté d'affectation dans l'établissement



L'âge des femmes



L'âge des hommes



➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

Les effectifs des personnels de direction et d'inspection au 31 décembre 2019

Les effectifs par fonction	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Administration & direction	51	55	106	53,5	48,1%
Inspection	18	15	33	56	54,5%
Les personnels de direction & d'inspection	69	70	139	54	49,6%

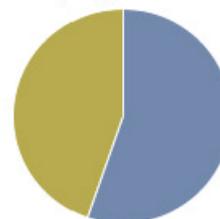
Les effectifs par établissement	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Collèges (yc SEGPA)	31	37	68	53,5	45,6%
Lycées (yc LP)	19	16	35	53	54,3%
Administration MEN	19	17	36	56,5	52,8%

AGS des personnels titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Moins de 5 ans d'AGS	1	1	2		50,0%
5 à 10 ans d'AGS	3	3	6	45,5	50,0%
Plus de 10 ans d'AGS	16	15	31	52	51,6%

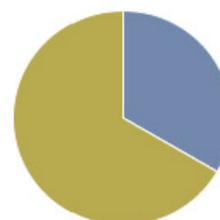
Site d'affectation	Femmes	Hommes	Effectifs 2019	Age médian	Taux de femmes
Le littoral	52	42	94	53	55,3%
Sites éloignées	13	26	39	54	33,3%
Sites isolés	4	2	6	55,5	66,7%

Affectés dans le même établissement	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Moins de 2 ans	29	25	54	54,5	53,7%
2 à 4 ans	16	18	34	53,5	47,1%
4 à 8 ans	12	16	28	58	42,9%
Plus de 8 ans	12	11	23	52	52,2%

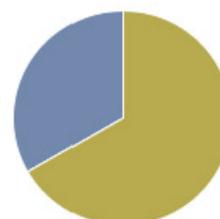
Répartition par genre sur Le littoral



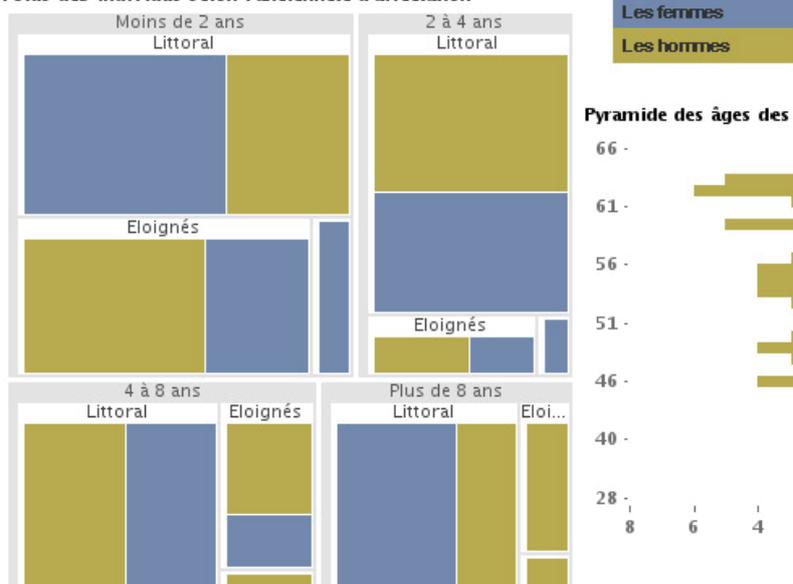
Sites éloignées



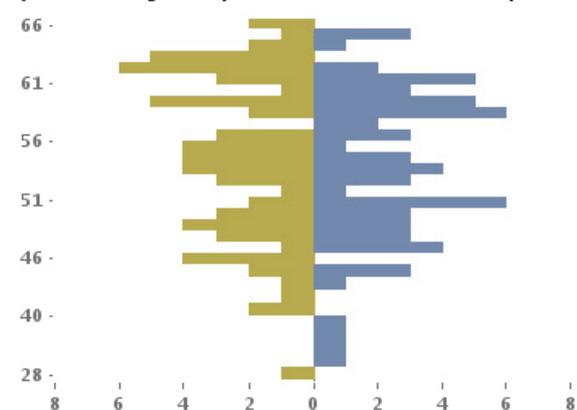
Sites isolés



Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



Pyramide des âges des personnels de direction et d'inspection



Les personnels d'assistance éducative

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels d'assistance éducative : assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (AED et AESH) de l'académie de la Guyane

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Les assistants d'éducation sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative. Leurs fonctions sont compatibles avec la poursuite d'études supérieures ou de formation professionnelle.

Les missions des personnels d'assistance éducative

1er et 2nd degré :

Les AED (Assistant d'éducation) ont des fonctions d'encadrement, d'accompagnement éducatif et d'animation de toute action de nature éducative, en incluant l'aide à l'étude et aux nouvelles technologies.

2nd degré :

Les AP (Assistant pédagogique) ont une mission d'appui aux enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques des élèves en difficulté. Ils peuvent assurer pour partie des fonctions de surveillance et d'aide aux devoirs

Les APS (Assistant chargé de prévention et de sécurité) conduisent des actions de prévention et de sécurité au sein de l'établissement dans le cadre d'une politique de prévention des risques. Ils concourent au traitement des situations en cas de crise grave compromettant la sécurité des personnes et des biens, afin de rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Dispositifs spécifiques (1er et 2nd degré) :

Les AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) ont une mission d'accueil et d'aide à l'intégration des élèves en situation de handicap. Une circulaire académique leur est consacrée et leur référent au rectorat est l'IEN-ASH qui pilote leur recrutement.

Les APSH (Accompagnant des personnels en situation de handicap) sont chargés exclusivement de l'assistance des personnels en situation de handicap dans le cadre des aides permettant leur maintien à l'emploi. Le correspondant handicap académique pilote leur recrutement et assure leur suivi.

Les Assistants d'éducation en pré-professionalisation

Pour améliorer l'attractivité du métier de professeur et faire émerger un nouveau vivier de candidats, il est possible de recruter des assistants d'éducation qui pourront bénéficier sur trois ans d'un parcours de professionnalisation et, progressivement, exercer des fonctions d'enseignement ou d'éducation. Le parcours de préprofessionnalisation s'intègre ainsi dans le cycle de formation universitaire de l'étudiant.

L'exercice de missions d'enseignement en complète responsabilité n'intervient qu'au cours de la troisième année du contrat dès lors que l'AED est inscrit en première année de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Le processus de recrutement des AED en préprofessionnalisation est piloté et coordonné au rectorat par les équipes de l'IA-DAASEN.

Evolution des personnels d'assistance éducative

Les personnels d'assistance éducative sont de plus en plus nombreux dans notre académie. Ce sont des personnels contractuels statutaires. On les retrouve sur 2 corps : les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH), et les Assistants d'Education (AED).

C'est surtout pour les personnels exerçant des fonctions d'AESH que les effectifs ont considérablement augmenté. Alors que les AESH ne représentaient que 29% de ces personnels en 2015, au 31/12/2020 ils sont plus 52% dans cette catégorie de personnels en 2020.

Comme pour les autres catégories de personnels, les agents sont majoritairement des femmes. Après une tendance à augmenter ces dernières années, la proportion de femmes a légèrement diminué en 2020. On vérifiera l'année prochaine si la masculinisation de la profession se confirme.

En 2020 les femmes sont près de 86% exerçant des fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Elles ne sont que 56% sur la fonction d'assistant d'éducation.

Contrairement à la plupart des autres catégories de personnels, les femmes ont une moyenne d'âge supérieure à celle des hommes.

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Evolution des taux de personnels d'assistance éducative affectés au 31 décembre

Répartition des effectifs par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Accompagnement des élèves en situation de handicap	28,7%	46,5%	46,2%	48,9%	51,8%	52,3%	11,0%
Assistant d'éducation	71,3%	53,5%	53,8%	51,1%	48,2%	47,7%	8,8%
Les personnels d'assistance éducative	512	723	842	1 038	1 206	1 326	10,0%

Répartition par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Femmes	64,6%	70,1%	68,4%	70,8%	72,5%	71,6%	8,7%
Hommes	35,4%	29,9%	31,6%	29,2%	27,5%	28,4%	13,3%

Affectation dans l'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans dans l'académie	44,7%	56,3%	58,3%	53,3%	52,9%	46,1%	-3,9%
2 à 5 ans dans l'académie	40,6%	28,1%	24,2%	30,1%	32,5%	40,1%	35,8%
5 à 10 ans dans l'académie	13,9%	14,5%	15,8%	13,5%	11,6%	9,9%	-5,8%
Plus de 10 ans dans l'académie	0,8%	1,1%	1,7%	3,1%	3,1%	3,9%	37,8%

Répartition des personnels par tranche d'âge

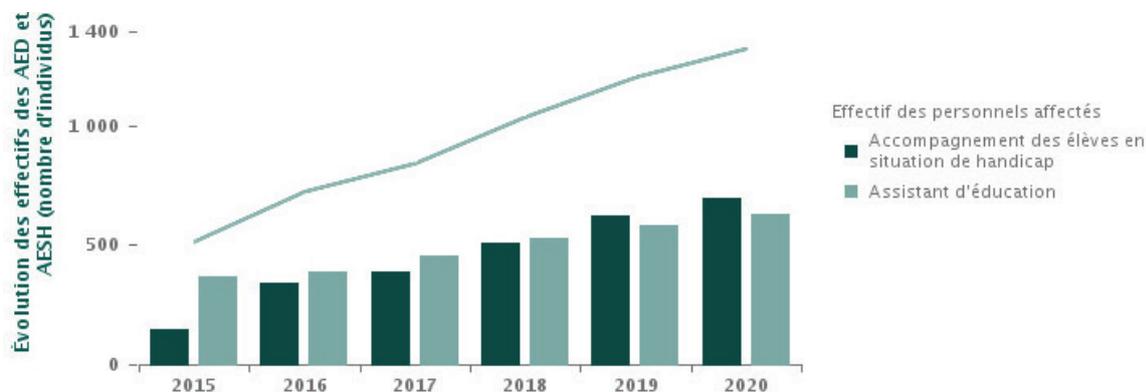
Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution eff 2019-2020
30 ans et moins	58,6%	55,3%	53,2%	53,5%	51,7%	54,4%	15,9%
Agés de 30 à 40 ans	24,8%	27,5%	28,1%	26,3%	26,9%	24,7%	0,9%
Agés de 40 à 50 ans	12,3%	11,8%	13,1%	13,5%	13,7%	13,7%	10,3%
Agés de plus de 50 ans	4,3%	5,4%	5,6%	6,7%	7,7%	7,1%	1,1%

Évolution de l'âge moyen des personnels AED et AESH

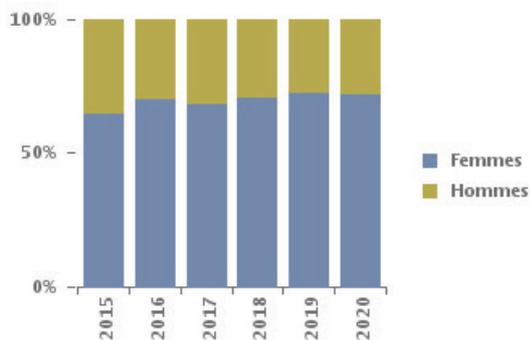
Age moyen des personnels par fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Accompagnement des élèves en situation de handicap	31,5	32,5	33,5	34,7	35,3	35,5
Assistant d'éducation	31,4	30,9	31,0	30,5	30,2	28,8
L'âge moyen des personnels d'assistance éducative	31,4	31,7	32,1	32,6	32,8	32,3

Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	31,9	32,3	33,1	33,8	33,9	33,6
Hommes	30,6	30,2	30,2	29,8	29,9	28,8

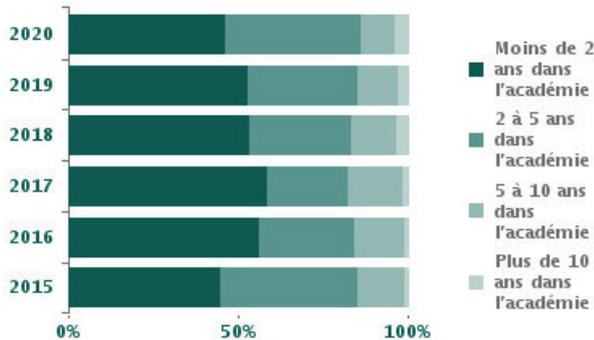
Les graphiques : évolution des effectifs des personnels AED et AESH affectés au 31 décembre



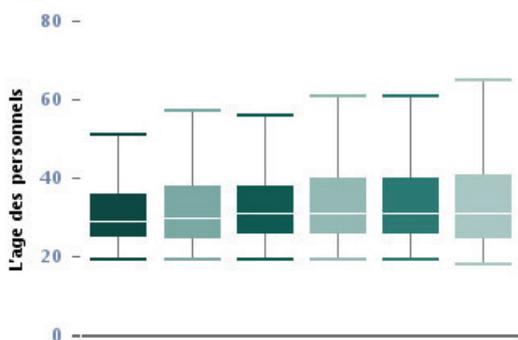
Répartition des effectifs par genre



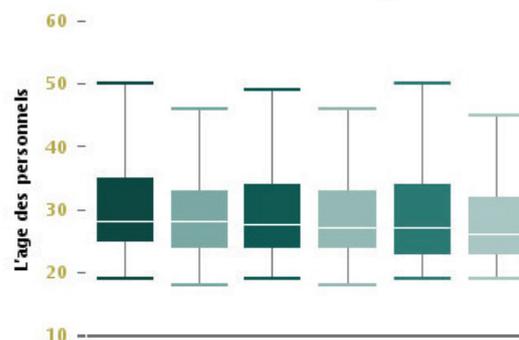
Temps passé dans l'académie



L'âge des femmes



L'âge des hommes



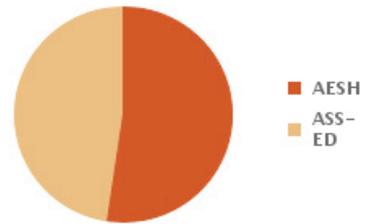
➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les effectifs des personnels d'assistance éducative au 31 décembre 2020

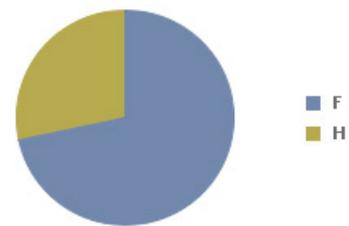
Fonction exercée	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Accompagnement des élèves en situation de handicap	596	98	694	34	85,9%
Assistant d'éducation	354	278	632	26	56,0%
Les personnels d'assistance éducative	950	376	1 326	29	71,6%

Temps passé dans l'académie	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
2 à 5 ans	387	144	531	31	72,9%
5 à 10 ans	104	27	131	35	79,4%
Moins de 2 ans	412	199	611	25	67,4%
Plus de 10 ans	45	6	51	38	88,2%

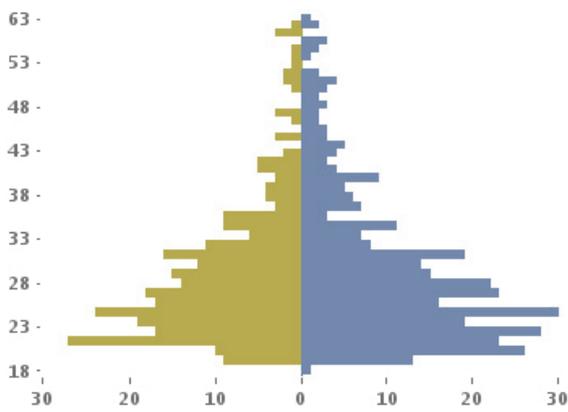
Répartition par fonction



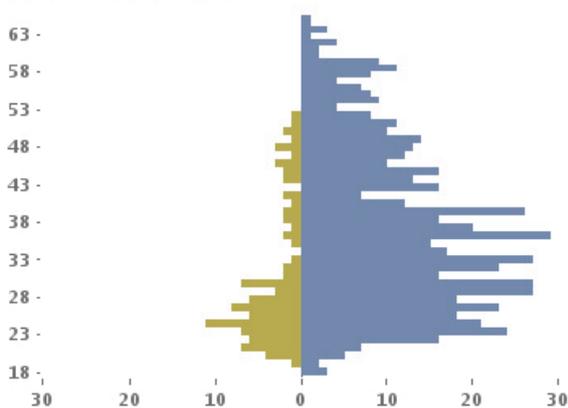
Répartition par genre



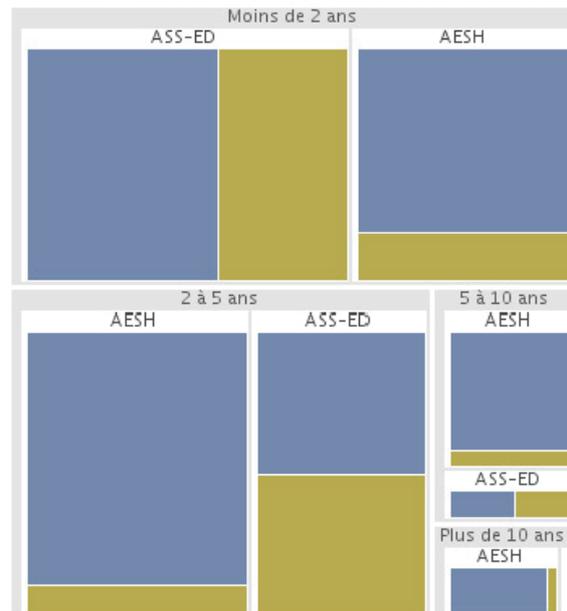
Pyramide des âges des ASS-ED



Pyramide des âges des AESH



Poids des individus selon le temps passé dans l'académie

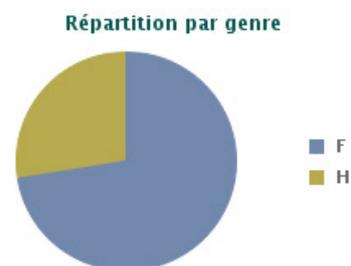
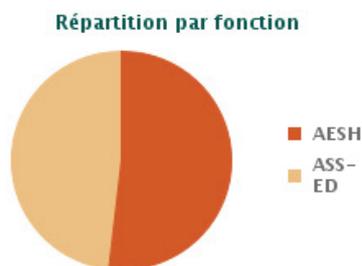


➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

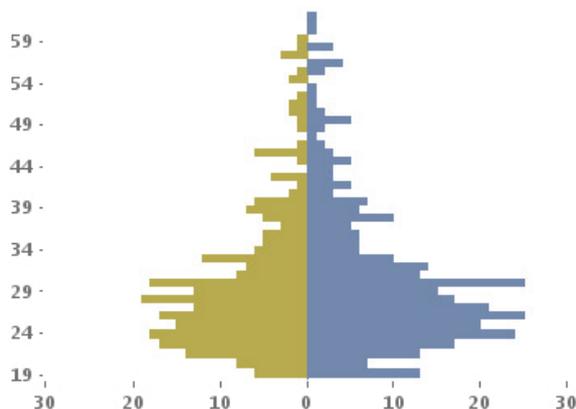
Les effectifs des personnels AED et AESH au 31 décembre 2019

Fonction exercée	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Accompagnement des élèves en situation de handicap	545	80	625	34	87,2%
Assistant d'éducation	329	252	581	28	56,6%
Les personnels d'assistance éducative	874	332	1 206	30	72,5%

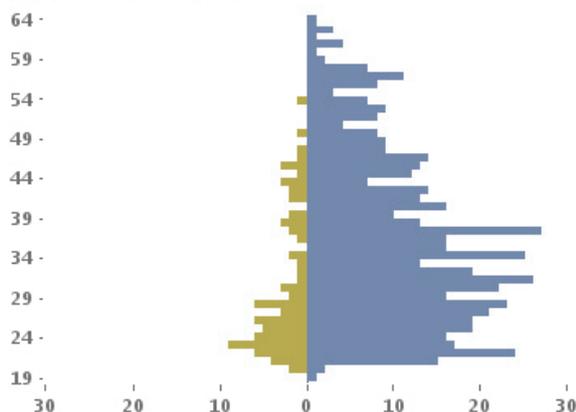
Temps passé dans l'académie	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
2 à 5 ans	282	109	391	32	72,1%
5 à 10 ans	115	24	139	33	82,7%
Moins de 2 ans	445	191	636	27	70,0%
Plus de 10 ans	30	7	37	38	81,1%



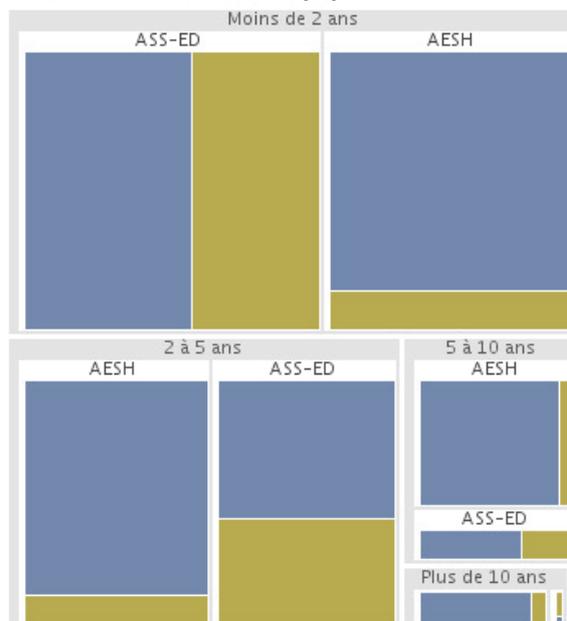
Pyramide des âges des ASS-ED



Pyramide des âges des AESH



Poids des individus selon le temps passé dans l'académie



Les personnels non titulaires (*contractuels*)

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels non titulaires (contractuels) du secteur public de l'académie de la Guyane hors contractuels statutaires. Ne sont pas pris en compte les intervenants en langue maternelle, les assistants d'éducation, les accompagnants d'élèves en situation de handicap, les apprentis, les alternants, les assistants étrangers

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Alors que le nombre de personnels de l'éducation nationale en Guyane augmente – cf chapitre *Les personnels du secteur public, Evolution des effectifs tableau Effectifs des personnels par catégorie* -, en 2020 le nombre de non titulaires diminue de 6% - cf *Evolution des effectifs tableaux et graphiques « Répartition des personnels contractuels »* -. Les femmes non titulaires sont proportionnellement moins nombreuses que pour l'ensemble des personnels du secteur public : près de 64% de l'ensemble des personnels de l'enseignement public sont des femmes, tandis qu'elles représentent 66,5% des personnels titulaires ; elles ne sont que 52,5% de non titulaires.

En 2020 comme en 2019, les femmes sont majoritairement affectées dans les écoles du 1^{er} degré, ainsi que dans les établissements administratifs.

Les personnels d'éducation et d'orientation ont l'âge médian le plus élevé 37/38 ans, contre 30 ans pour les personnels du 1^{er} degré – cf *caractéristiques en 2019 et 2020 « tableau effectifs des personnels par catégorie »* -.

On observe clairement la stabilisation des contractuels dans notre académie – cf *Evolution des effectifs tableau « temps passé dans l'académie »* - : près de 35% des personnels ont obtenu un premier contrat il y a plus de 5 ans – cf *Evolution des effectifs tableau « temps passé dans l'académie »* -.

Ces agents sont majoritairement des personnels enseignants. La plupart d'entre eux sont affectés sur les sites éloignés. On constate une certaine stabilité des personnels dans les établissements – cf *Evolution des effectifs « présence dans l'établissement »* -.

On notera que l'ensemble des personnels contractuels administratifs sont recrutés dans des corps de « contractuels dix mois », dans les bases ils sont tous considérés comme catégorie C indépendamment des missions et fonctions qu'ils exercent.

En 2020, 120 personnels non titulaires (contractuels) ont changé de statut : leur situation s'est stabilisée en devenant des personnels titulaires (stagiaires). 67 d'entre eux sont devenus des personnels du 1^{er} degré (des professeurs des écoles) en 2020. Ce sont les seuls personnels qui n'ont pas été tous titularisés dans leur métier d'origine – cf *tableau ci-dessous « Effectifs des personnels non titulaires en 2019, titulaires ou stagiaires en 2020 »* -.

Effectifs des personnels non titulaires en 2019, titulaires ou stagiaires en 2020

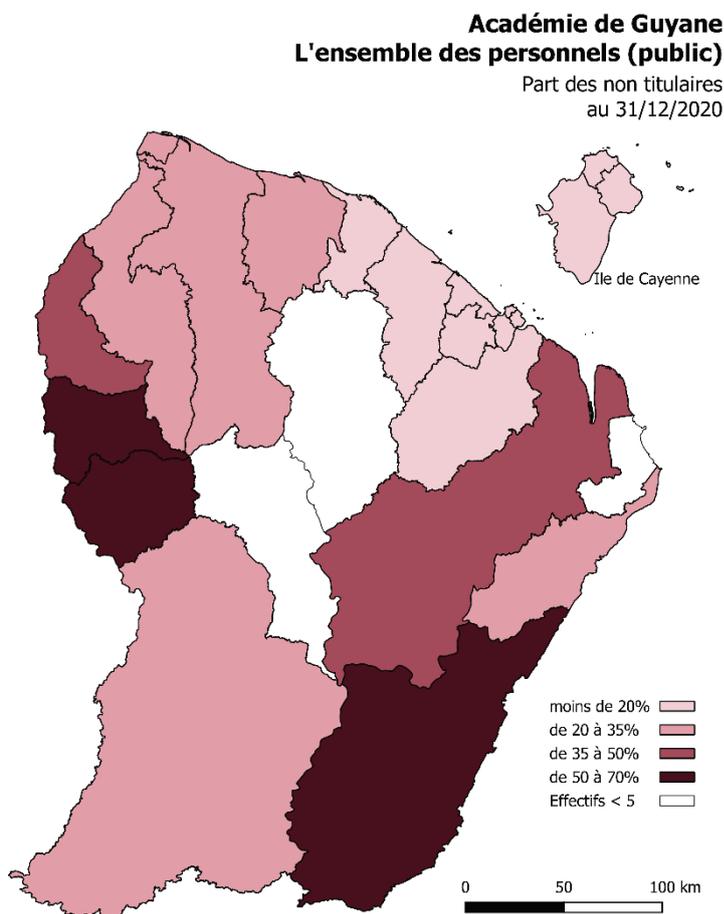
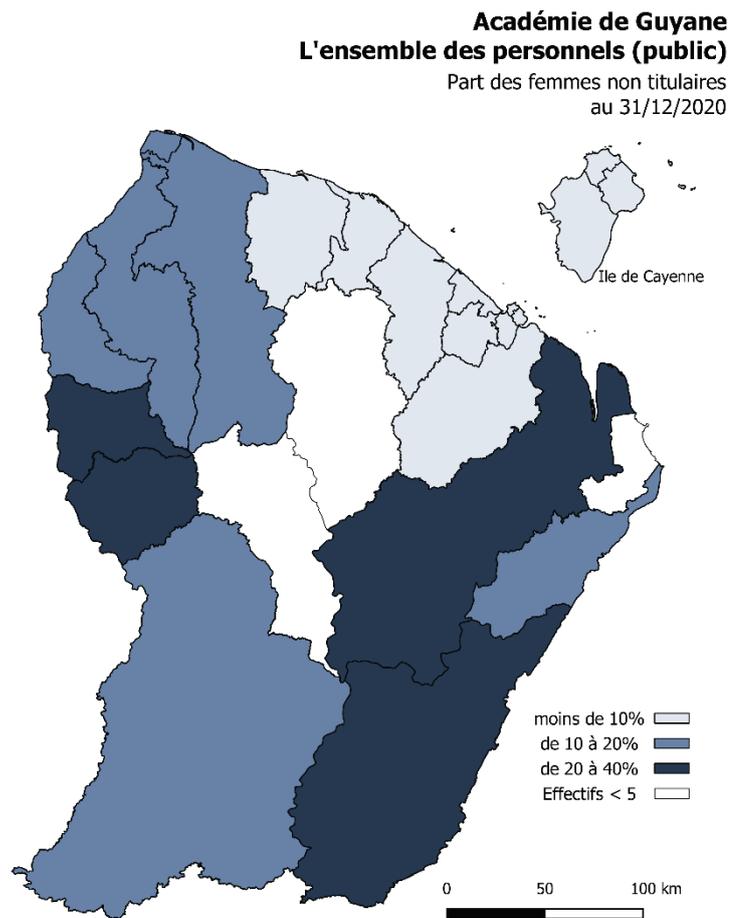
Il s'agit des personnels non titulaires (contractuels) présents et affectés au 31/12/2019, qu'on retrouve affectés au 31/12/2020 comme titulaires ou stagiaires.

Titulaires au 31/12/2020	Personnel 1er degré	Personnel 2nd degré	Personnel d'éducation et d'orientation	IATSS	non titu. 2019 titulaires 2020
Non titulaires au 31/12/2019					
Personnel 1er degré	54				54
Personnel 2nd degré	11	46			57
Education & orientation	2		2		4
IATSS				5	5
non titulaires en 2019 titulaires en 2020	67	46	2	5	120

Note de lecture : 54 personnels du second degré non titulaires au 31/12/2019, sont titulaires (ou stagiaires) personnels du 1^{er} degré de l'académie de Guyane au 31/12/2020.

Répartition par commune des agents non titulaires (contractuels) au 31/12/2020

Les taux de personnels non titulaires sont calculés sur l'ensemble des personnels



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des taux des personnels affectés au 31 décembre pour l'ensemble des personnels non titulaires (contractuels) de l'éducation nationale en Guyane

Répartition des personnels contractuels	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Personnel 1er degré	13,2%	19,0%	20,2%	22,7%	28,4%	25,8%	-15,0%
Personnel 2nd degré	77,4%	72,4%	70,0%	67,7%	61,0%	62,6%	-3,8%
Personnel d'éducation et d'orientation	2,8%	2,8%	2,8%	3,1%	3,5%	3,4%	-9,3%
IATSS	6,6%	5,8%	7,0%	6,5%	7,1%	8,2%	8,3%
Les personnels contractuels	1 176	1 335	1 464	1 468	1 529	1 433	-6,3%

Effectifs des contractuels par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Agent contractuel premier degré		250	293	332	433	369	-14,8%
Agent contractuel second degré		967	1 031	1 006	947	911	-3,8%
Conseiller d'orientation intérimaire	6						
Maître auxiliaire	14	13	14	13	16	14	-12,5%
Médecin contractuel santé scolaire	7	6	4	4	5	6	20,0%
Professeur contractuel	1 078	27	23	21	24	21	-12,5%
Catégorie A	94,0%	94,6%	93,2%	93,7%	93,2%	92,2%	-7,3%
Assistante sociale contractuelle	2		2	1	3	5	66,7%
Infirmière contractuelle	5	4	6	7	7	11	57,1%
Catégorie B	0,6%	0,3%	0,5%	0,5%	0,7%	1,1%	60,0%
Contractuel dix mois	64	68	91	84	94	96	2,1%
Catégorie C	5,4%	5,1%	6,2%	5,7%	6,1%	6,7%	2,1%

Répartition par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Femmes	51,9%	52,6%	54,0%	54,6%	54,5%	52,5%	-9,7%
Hommes	48,1%	47,4%	46,0%	45,4%	45,5%	47,5%	-2,2%

Temps passé dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'académie	43,2%	45,5%	48,3%	40,8%	32,1%	28,6%	-16,5%
2 à 5 ans dans l'académie	26,5%	26,5%	28,8%	31,1%	38,1%	37,5%	-7,7%
5 à 10 ans dans l'académie	18,9%	16,3%	13,6%	17,4%	17,7%	19,8%	5,2%
Plus de 10 ans dans l'académie	11,4%	11,7%	9,3%	10,7%	12,2%	14,1%	8,6%

Affectation en éducation prioritaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Affectés en REP+	46,5%	62,9%	53,1%	53,0%	56,2%	55,5%	-7,4%
Autre EP (REP, ECLAIR, RRS)	15,1%						
Hors éducation prioritaire	38,4%	37,1%	46,9%	47,0%	43,8%	44,5%	-4,8%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Répartition par établissement d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Ecoles du 1er degré	9,1%	14,4%	15,3%	18,3%	23,3%	20,6%	-17,4%
Collèges (yc SEGPA)	53,1%	49,7%	38,7%	35,4%	33,7%	36,1%	0,4%
Lycées (yc LP)	27,4%	24,9%	19,3%	18,5%	19,5%	23,1%	11,1%
Zone de remplacement	4,4%	4,6%	19,9%	21,0%	16,2%	12,7%	-26,3%
Administration MEN	5,8%	6,4%	6,3%	6,2%	6,7%	6,8%	-3,9%
Autres	0,2%	0,1%	0,5%	0,5%	0,7%	0,7%	0,0%

Site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	42,8%	40,8%	33,7%	32,8%	30,2%	32,4%	0,9%
Sites éloignés	40,1%	42,9%	35,8%	37,1%	43,4%	43,6%	-5,9%
Sites isolés	12,8%	11,9%	10,9%	9,1%	10,3%	11,2%	2,5%

Présence dans l'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'établissement	69,0%	70,5%	76,8%	75,4%	61,7%	59,0%	-10,3%
2 à 5 ans dans l'établissement	19,2%	19,6%	14,7%	16,1%	28,0%	28,2%	-5,6%
5 à 10 ans dans l'établissement	8,5%	7,7%	6,8%	6,9%	6,9%	9,0%	21,7%
Plus de 10 ans dans l'étab.	3,3%	2,2%	1,6%	1,6%	3,4%	3,8%	3,8%

L'âge moyen des personnels non titulaires (contractuels)

Age moyen des personnels contractuels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	31,0	30,7	31,2	31,8	31,5	32,1
Personnel 2nd degré	36,9	36,8	36,8	37,2	37,9	37,9
Personnel d'éducation et d'orientation	37,8	37,2	38,6	38,5	38,9	40,2
IATSS	37,4	36,9	35,9	36,2	37,3	37,5
Ensemble Académie	36,2	35,6	35,6	36,0	36,1	36,4

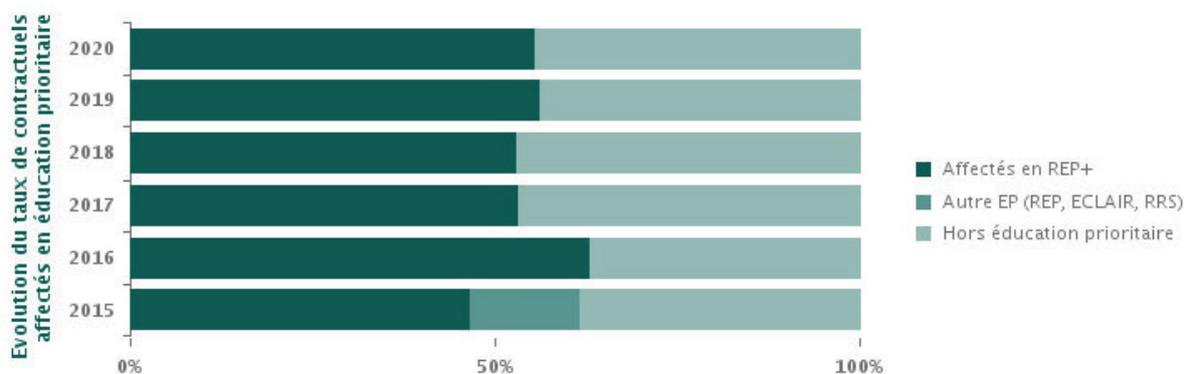
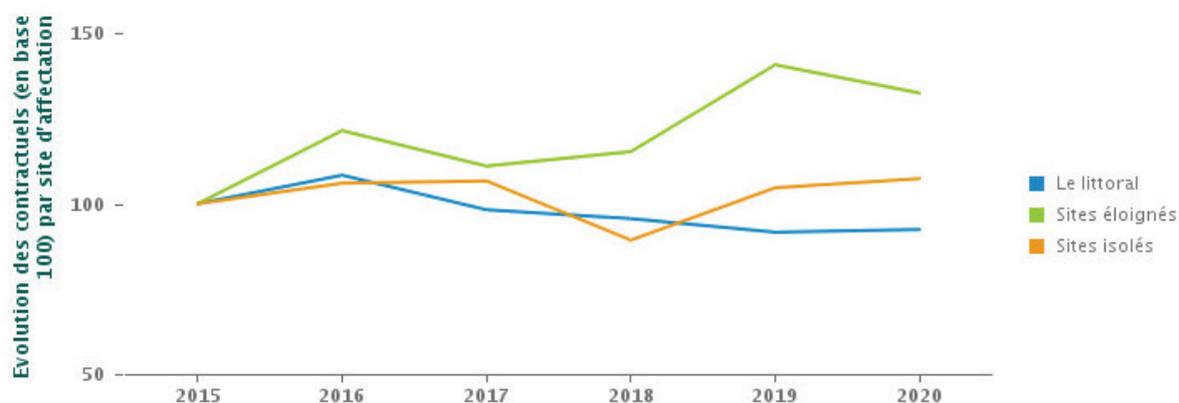
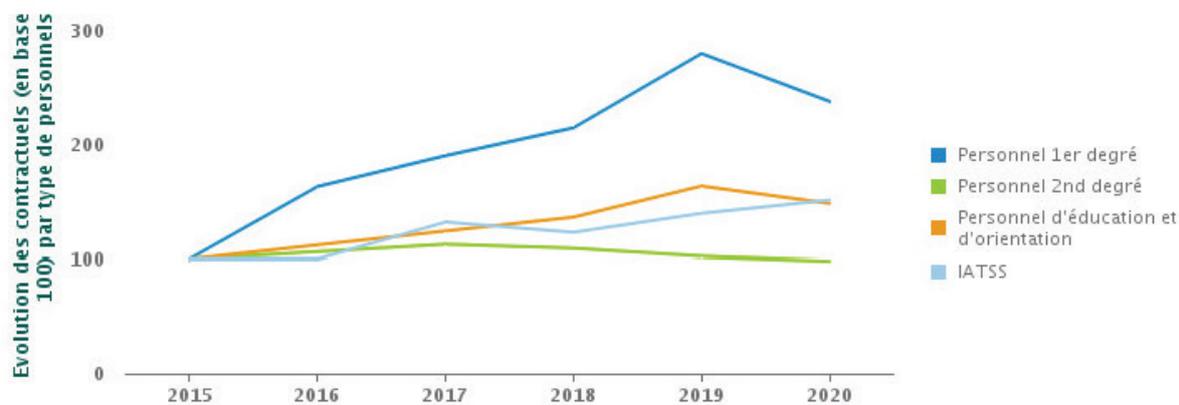
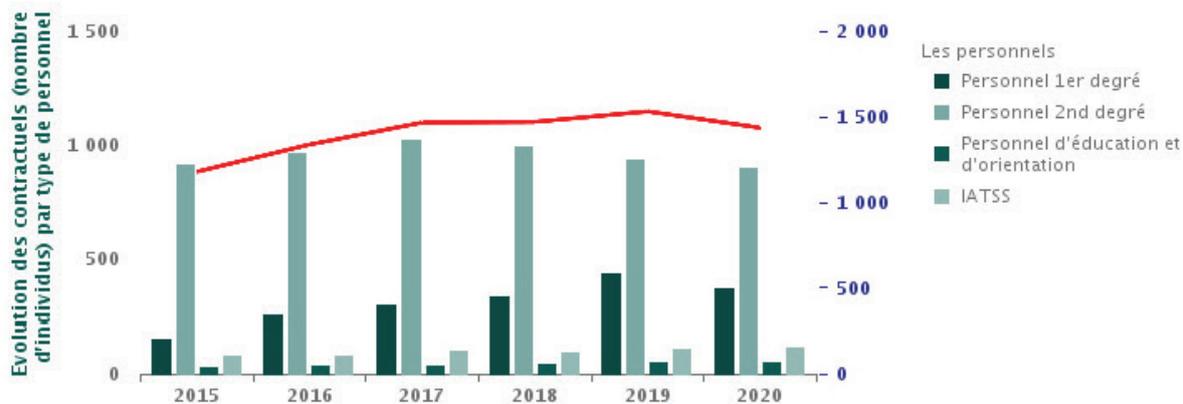
Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	34,7	34,3	34,1	34,8	34,8	35,1
Hommes	37,7	37,1	37,5	37,3	37,6	37,9

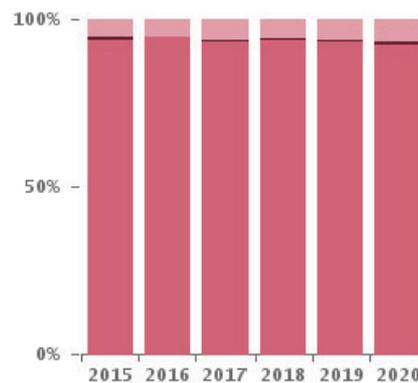
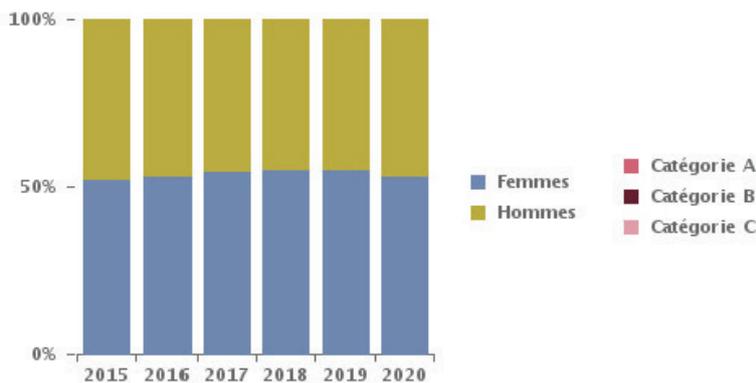
Age moyen par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	37,5	36,6	36,4	36,9	37,5	37,7
Sites éloignés	35,8	35,5	34,9	35,1	34,8	35,4
Sites isolés	34,0	33,3	33,9	34,4	34,7	34,0

Répartition des personnels par tranche d'âge

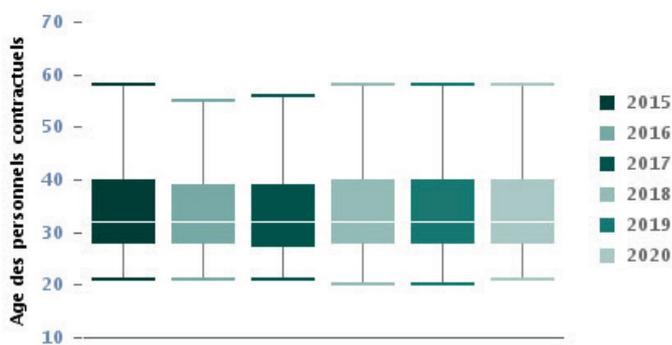
Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution eff 2019-2020
30 ans et moins	34,5%	36,6%	36,4%	35,3%	34,5%	33,2%	-9,8%
Agés de 30 à 40 ans	36,2%	37,7%	37,3%	38,0%	37,5%	38,8%	-3,1%
Agés de 40 à 50 ans	18,7%	16,3%	16,5%	16,1%	17,2%	16,1%	-12,5%
Agés de plus de 50 ans	10,5%	9,5%	9,8%	10,6%	10,7%	11,9%	4,3%

Les graphiques : évolution des effectifs des personnels non titulaires affectés au 31 décembre

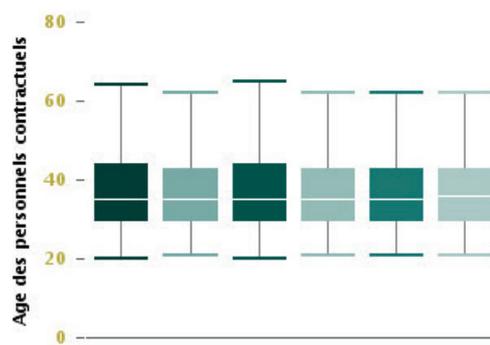




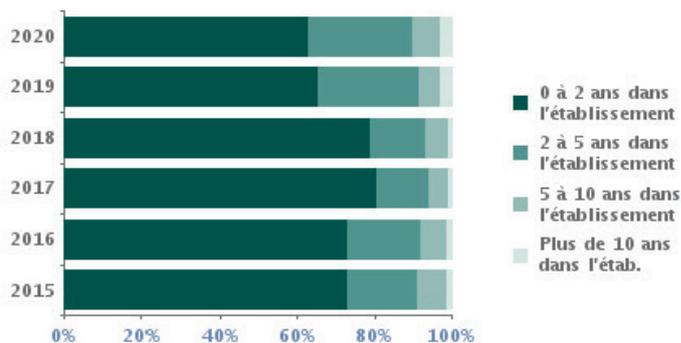
L'âge des femmes non titulaires



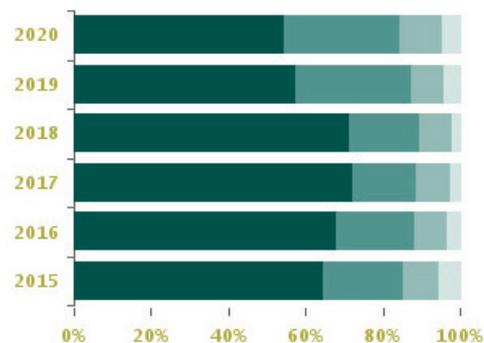
L'âge des hommes non titulaires



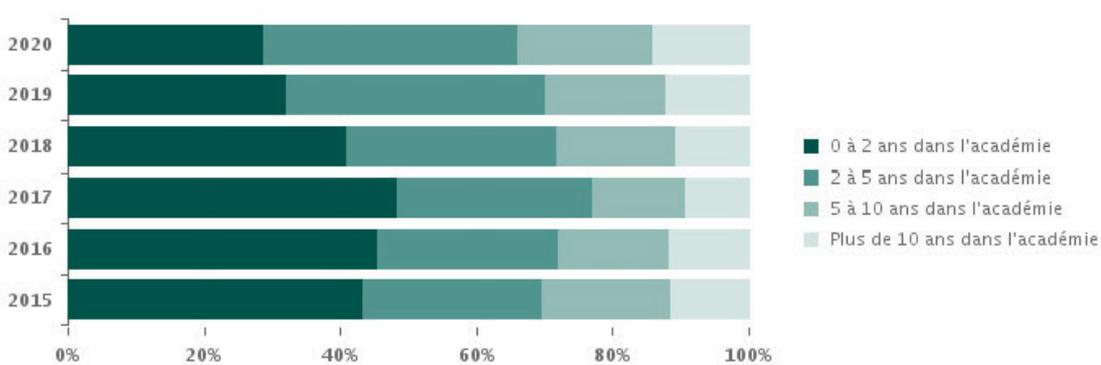
Ancienneté d'affectation des femmes non titulaires



Ancienneté d'affectation des hommes



Evolution du taux de contractuels affectés en éducation prioritaire



➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour les personnels non titulaires (contractuels) de l'éducation nationale

	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Personnel 1er degré	270	99	369	30	73,2%
Personnel 2nd degré	369	528	897	36	41,1%
Personnel d'éducation et d'orientation	19	30	49	38	38,8%
IATSS	94	24	118	34	79,7%
Les personnels contractuels	752	681	1 433	34	52,5%

Les corps	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Agent contractuel premier degré	270	99	369	30	73,2%
Agent contractuel second degré	373	538	911	36	40,9%
Maître auxiliaire	4	10	14	55	28,6%
Médecin contractuel santé scolaire	4	2	6	47	66,7%
Professeur contractuel	11	10	21	51	52,4%
Assistante sociale contractuelle	5		5		100,0%
Infirmière contractuelle	9	2	11	30	81,8%
Contractuel dix mois	76	20	96	34	79,2%

Les catégories	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Catégorie A	662	659	1 321	34	50,1%
Catégorie B	14	2	16	30	87,5%
Catégorie C	76	20	96	34	79,2%

Les établissements d'affectation	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Ecoles du 1er degré	214	81	295	30	72,5%
Collèges (yc SEGPA)	226	291	517	35	43,7%
Lycées (yc LP)	146	185	331	35	44,1%
Zone de remplacement (1	85	97	182	37	46,7%
Administration MEN	72	26	98	36	73,5%
Autres	9	1	10	34	90,0%

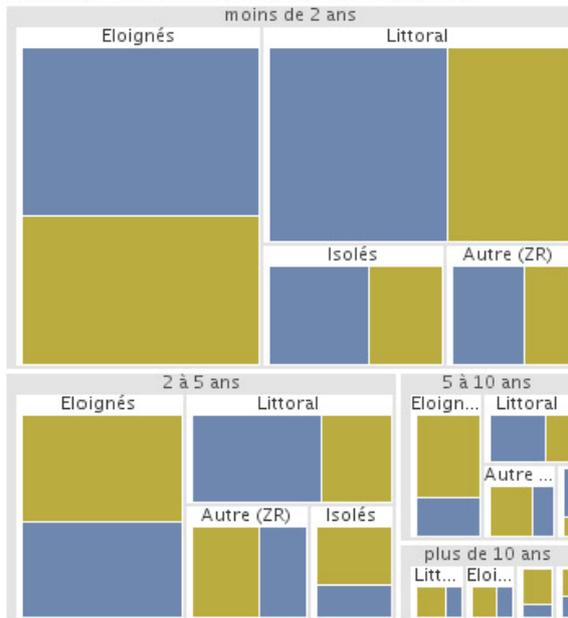
les sites d'affectation	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Le littoral	279	186	465	35	60,0%
Sites éloignés	305	320	625	33	48,8%
Sites isolés	83	78	161	31	51,6%

Ancienneté dans l'établissement	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
moins de 2 ans	474	372	846	32	56,0%
2 à 5 ans	201	201	402	35	50,0%
5 à 10 ans	56	70	126	38	44,4%
plus de 10 ans	21	38	59	47	35,6%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les graphiques : la situation des personnels non titulaires (contractuels) au 31 décembre 2020

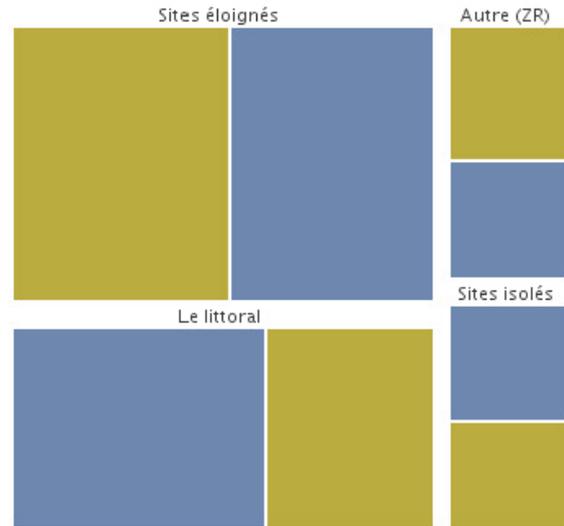
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



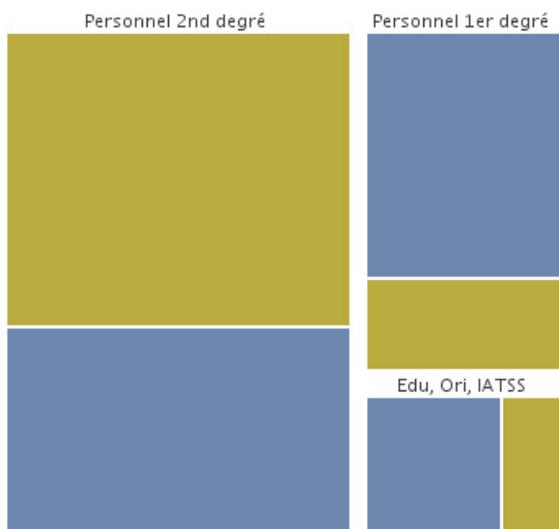
Répartition par catégorie



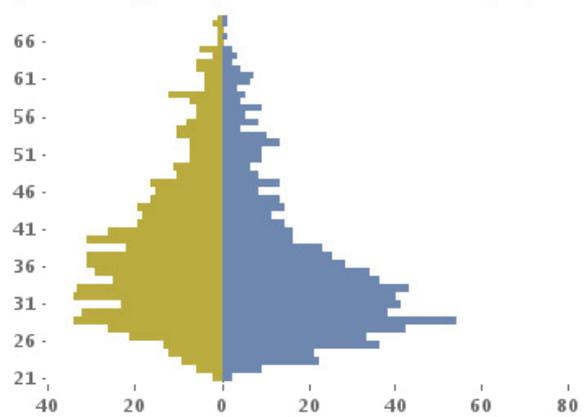
Poids des individus selon le lieu d'affectation



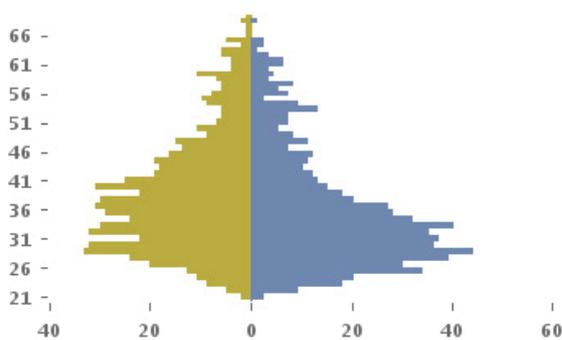
Poids des individus selon le type de personnels



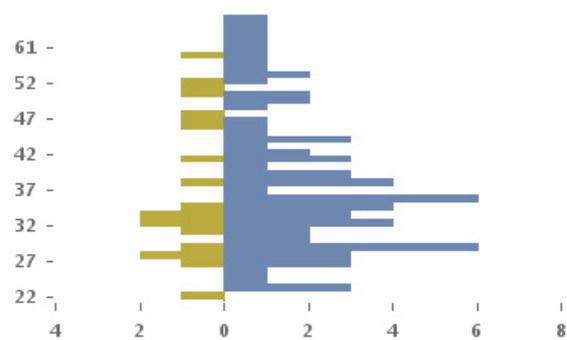
Pyramide des âges des personnels contractuels au 31/12/2020



Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie C



➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Personnel 1er degré	317	117	434	30	73,0%
Personnel 2nd degré	403	529	932	35	43,2%
Personnel d'éducation et d'orientation	24	30	54	37	44,4%
IATSS	89	20	109	35	81,7%
Les personnels contractuels	833	696	1 529	34	54,5%

<i>Les corps</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Agent contractuel premier degré	316	117	433	30	73,0%
Agent contractuel second degré	412	535	947	35	43,5%
Maître auxiliaire	5	11	16	54	31,3%
Médecin contractuel santé scolaire	5		5		100,0%
Professeur contractuel	11	13	24	50	45,8%
Assistante sociale contractuelle	3		3		100,0%
Infirmière contractuelle	7		7	44	100,0%
Contractuel dix mois	74	20	94	34	78,7%

<i>Les catégories</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Catégorie A	749	676	1 425	34	52,6%
Catégorie B	10		10	40	100,0%
Catégorie C	74	20	94	34	78,7%

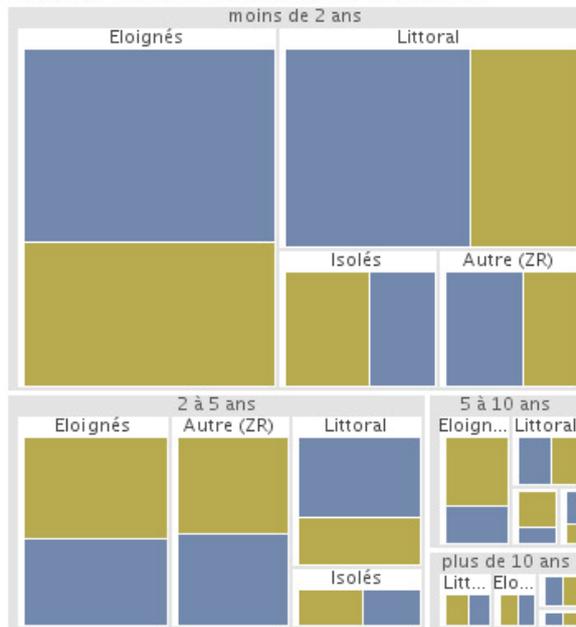
<i>Les établissements d'affectation</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Ecoles du 1er degré	260	97	357	29	72,8%
Collèges (yc SEGPA)	229	286	515	35	44,5%
Lycées (yc LP)	133	165	298	35	44,6%
Zone de remplacement (1	127	120	247	36	51,4%
Administration MEN	76	26	102	37	74,5%
Autres	8	2	10	38	80,0%

<i>les sites d'affectation</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Le littoral	285	176	461	35	61,8%
Sites éloignés	349	315	664	32	52,6%
Sites isolés	72	85	157	32	45,9%

<i>Ancienneté dans l'établissement</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
moins de 2 ans	544	399	943	32	57,7%
2 à 5 ans	217	208	425	35	51,1%
5 à 10 ans	45	61	106	38,5	42,5%
plus de 10 ans	27	28	55	47	49,1%

Les graphiques : la situation des personnels non titulaires au 31/12/2019

Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation

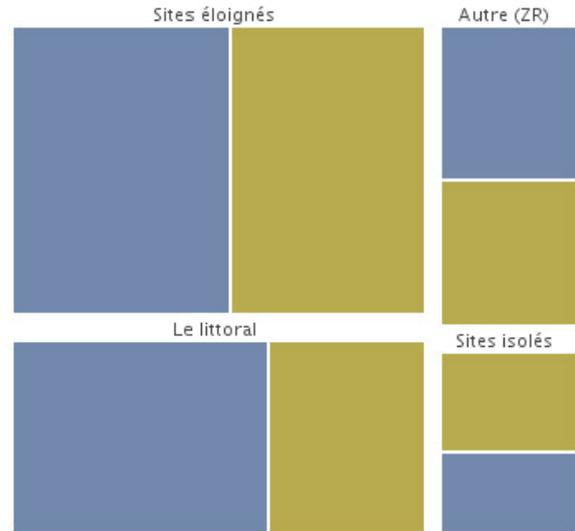


Répartition par catégorie

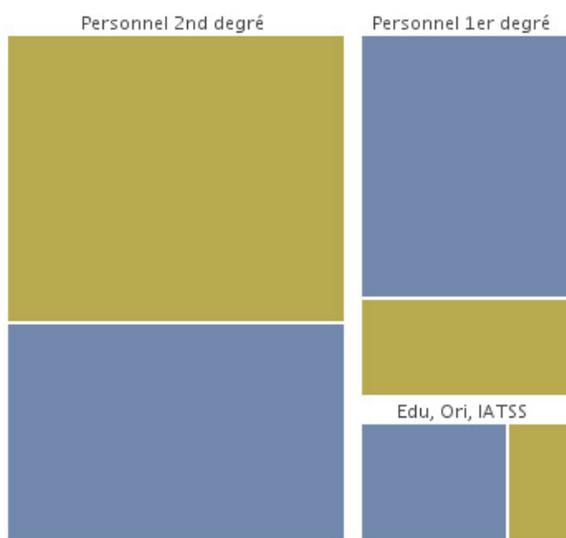


Les femmes
Les hommes
Les non titulaires

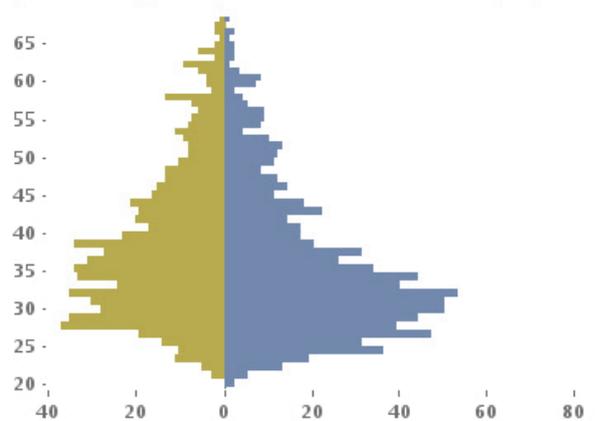
Poids des individus selon le lieu d'affectation



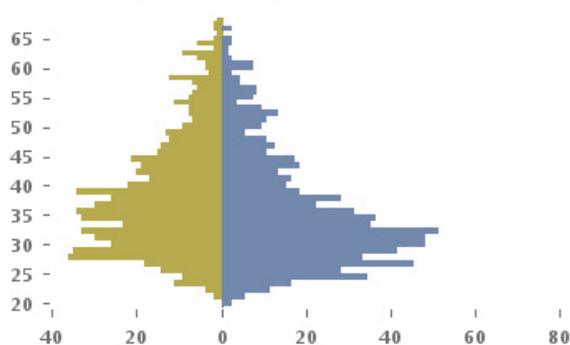
Poids des individus selon le type de personnels



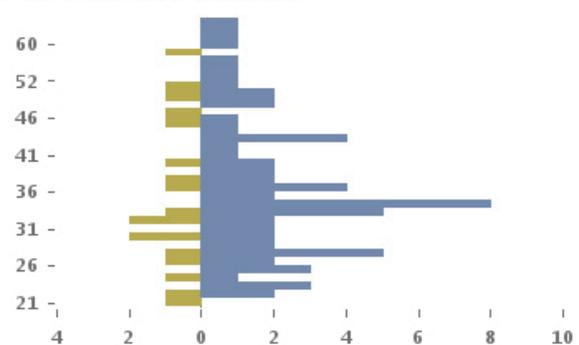
Pyramide des âges des personnels contractuels au 31/12/2019



Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie C



Les personnels contractuels statutaires

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels contractuels statutaires du secteur public de l'académie de la Guyane

Sont pris en compte les intervenants en langue maternelle, les assistants d'éducation, les accompagnants des élèves en situation de handicap, les apprentis, les professeurs alternants, les assistants étrangers

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Ce chapitre est consacré aux agents de l'état ayant des missions particulières. Statutairement, les fonctions et missions exercées par ces personnels correspondent à des corps de contractuels exclusivement. Un chapitre particulier est consacré aux personnels AED et AESH.

De 2015 à 2019, les effectifs augmentent significativement tous les ans. En 2020, le nombre d'agents contractuels statutaires n'a pas évolué.

Concernant les professeurs contractuels alternants, le dispositif tel qu'il existe actuellement étant amené à disparaître à la rentrée 2021, leur nombre a diminué de 45% en un an. Les effectifs d'apprentis administratifs et d'assistants étrangers ont aussi diminué cette année. Pour les autres corps de personnels contractuels statutaires, les effectifs continuent d'augmenter comme tous les ans depuis 6 ans – cf Evolution des effectifs tableau « Effectifs des contractuels par corps » -.

Les contractuels statutaires sont pour plus de 71% des femmes. Cette féminisation est particulièrement importante pour le corps des accompagnants des élèves en situation de handicap et chez les professeurs contractuels alternants – cf Evolution des effectifs tableau « Répartition par genre » caractéristique en 2020 tableau « Les corps » -.

Les personnels ont une moyenne d'âge assez basse par rapport à avec l'ensemble des personnels de l'académie.

Au 31 décembre 2020, on retrouve 22 personnels titulaires (stagiaires) qui étaient contractuels statutaires au 31 décembre 2019. 8 d'entre eux faisaient partie des personnels d'assistance à la vie éducative (AED ou AESH) – « cf tableau ci-dessous » -.

Effectifs des personnels contractuels statutaires en 2019, titulaires/stagiaires en 2020

Il s'agit des personnels contractuels statutaires présents et affectés au 31/12/2019, qu'on retrouve affectés au 31/12/2020 comme titulaires ou stagiaires dans notre académie.

Titulaires au 31/12/2020	Personnel 1er degré	Personnel 2nd degré	Personnel d'éducation et d'orientation	IATSS	contract. 2019 titulaires 2020
Contractuels statutaires déc. 2019					
AESH	5				5
Assistants d'éducation	2			1	3
Prof. contractuel alternant	7	5	2		14
Contractuels statutaires en 2019 titulaires (stagiaires) en 2020	14	5	2	1	22

Note de lecture : 5 personnels AESH au 31/12/2019, sont titulaires (stagiaires) parmi les personnels du 1^{er} degré dans l'académie de Guyane au 31/12/2020.

22 personnels contractuels statutaires au 31/12/2019 sont titulaires (stagiaires) au 31/12/2020 dans notre académie.

➤ Focus sur les intervenants en langue maternelle

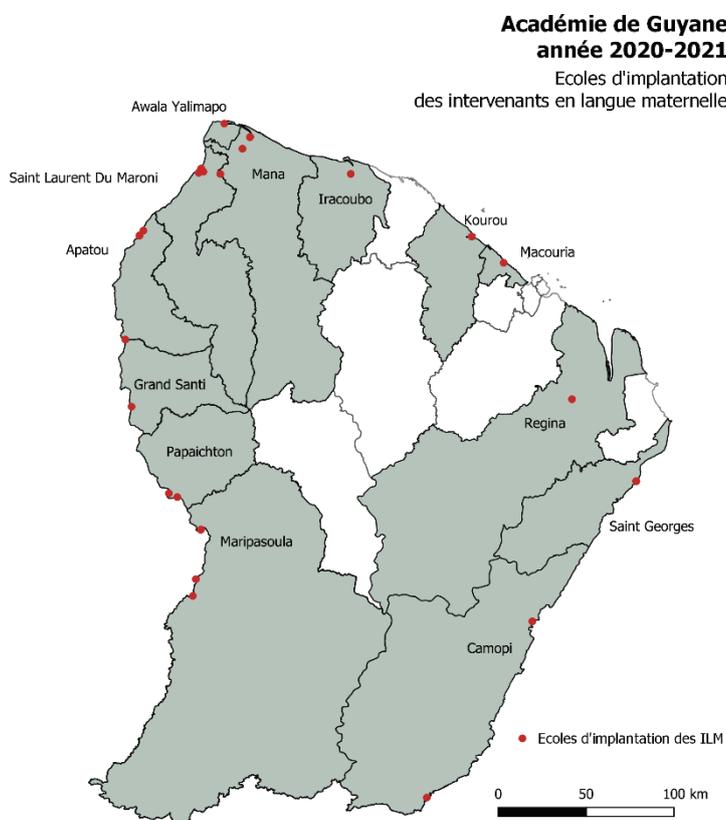
Source : Inspecteur de l'Education Nationale en charge de l'enseignement des/en langues maternelles

Le dispositif académique des intervenants en langue maternelle (ILM) existe depuis 1998. Recrutés comme emplois jeunes (CEJ) jusqu'en 2003 puis assistants d'éducation (AED) jusqu'en 2009, les ILM sont contractualisés depuis 2010-2011 au travers du statut d'instituteur suppléant.

L'enseignement en langue maternelle s'adosse au principe didactique de transfert de compétences : ce qu'on apprend dans sa langue (rapidement puisqu'on n'a pas de problème de compréhension), on le transfère dans la langue de scolarisation. Ces 30 ans dernières années, cette modalité d'enseignement s'est développée dans le monde entier⁴, en particulier en Amérique du sud.

Conçu dès son origine comme devant être transitoire (les ILM étaient incités à reprendre des études et à s'inscrire dans une démarche de professionnalisation), ce dispositif est entré en 2017 dans une phase décisive. Dans le chapitre "Populations amérindiennes et businenge(e)" des accords de Guyane, il a en effet été acté le principe de la déprécarisation des ILM (mesure 7). En clair, cela signifie qu'une formation diplômante devant conduire ces personnels à la licence (DUSED) a été mise en place pour leur permettre à terme de présenter le CRPE interne.

C'est la raison pour laquelle le nombre de postes d'ILM diminue d'année en année. Au fur et à mesure que les ILM basculent dans le corps des professeurs des écoles, des classes bilingues sont ouvertes, ce qui leur permet de continuer à exercer leur spécialité tout en accédant au professorat des écoles⁵.



Les personnels enseignants du premier degré (professeurs des écoles titulaires ou contractuels enseignants) recensés dans le tableau ci-dessous, sont qualifiés via la formation initiale, ou habilités via la formation continue à l'enseignement en langue maternelle.

	2016	2017	2018	2019	2020
Enseignants premier degré habilités ou qualifiés en langue maternelle	11	30	45	64	98
Intervenants en langue maternelle	39	64	69	64	60

Nombre de nouveaux enseignants 1^{er} degré habilités ou qualifiés en langue maternelle chaque année.

⁴ Sur cette question, on pourra lire avec profit le **Rapport mondial de suivi sur l'éducation n°24** publié par l'UNESCO en 2016 : « Comment apprendre, quand on ne comprend pas ? ».

⁵ Principe acté par le Rapport de l'Inspection générale (IGESR) de décembre 2020 : « Évaluation des dispositifs favorisant la prise en compte des situations de plurilinguisme mis en place dans les académies d'outre-mer ».

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des taux des personnels affectés au 31 décembre pour l'ensemble des personnels contractuels statutaires de l'éducation nationale

Effectifs des contractuels (contrats spécifiques) par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Corps des assistants étrangers	34	31	29	30	29	20	-31,0%
Professeur contractuel alternant premier degré	60	87	185	115	122	69	-43,4%
Professeur contractuel alternant second degré	51	39	74	78	77	40	-48,1%
Catégorie A	20,4%	16,8%	23,4%	16,3%	15,0%	8,5%	-43,4%
Intervenant en Langue Maternelle	41	39	64	69	64	60	-6,3%
Catégorie B	5,8%	4,2%	5,2%	5,0%	4,2%	4,0%	-6,3%
Accompagnant des élèves en situation de handicap	147	336	389	508	625	694	11,0%
Apprenti	11	17	37	39	20	2	-90,0%
Assistants d'éducation	366	387	453	530	581	632	8,8%
Catégorie C	73,8%	79,1%	71,4%	78,7%	80,8%	87,5%	8,3%

Répartition par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Femmes	64,9%	70,3%	70,0%	70,9%	72,0%	71,5%	-0,7%
Hommes	35,1%	29,7%	30,0%	29,1%	28,0%	28,5%	1,6%
Effectifs contractuels	710	936	1 231	1 369	1 518	1 517	-0,1%

Temps passé dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'académie	53,9%	61,2%	66,8%	60,6%	57,8%	49,3%	-14,7%
2 à 5 ans dans l'académie	33,8%	24,7%	18,7%	24,5%	28,2%	36,8%	30,4%
5 à 10 ans dans l'académie	11,3%	13,0%	13,1%	12,4%	11,4%	10,3%	-9,3%
Plus de 10 ans dans l'académie	1,0%	1,1%	1,4%	2,5%	2,6%	3,6%	37,5%

L'âge moyen des personnels contractuels statutaires

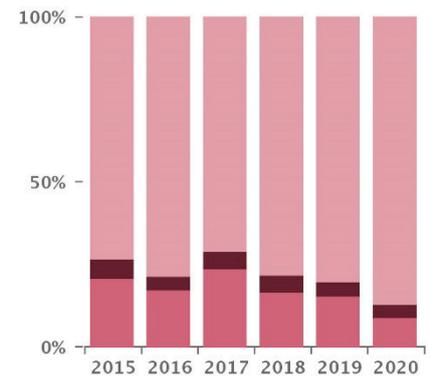
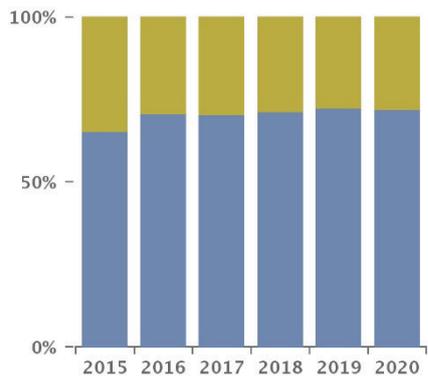
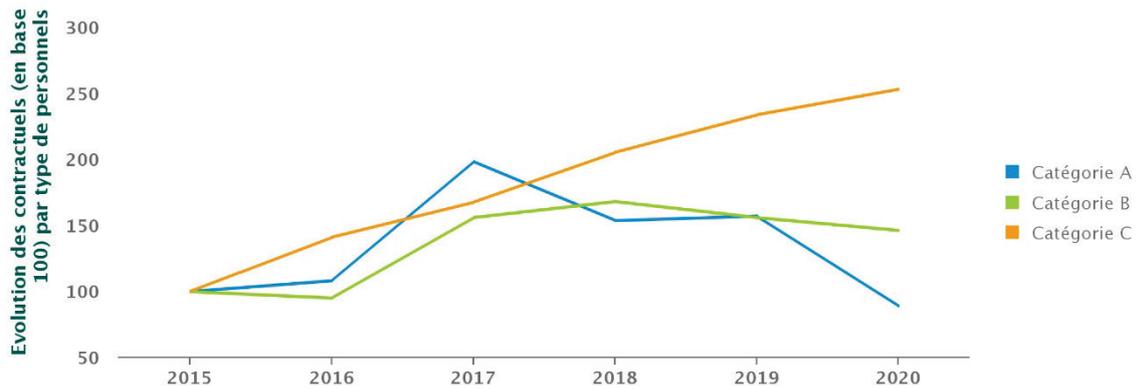
Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	30,7	31,2	31,1	32,0	32,6	32,9
Hommes	30,1	30,2	29,5	29,5	29,8	29,2
Age moyen	30,5	30,9	30,6	31,3	31,8	31,9

Age moyen par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Accompagnant des élèves en situation de handicap	31,5	32,5	33,5	34,7	35,3	35,5
Apprenti	22,2	22,5	21,4	20,9	20,1	21,5
Assistants d'éducation	31,4	30,9	31,0	30,5	30,2	28,8
Corps des assistants étrangers	23,5	23,9	24,7	25,8	27,9	29,8
Intervenant en Langue Maternelle	34,1	34,1	31,3	31,7	33,1	34,0
Professeur contractuel alternant premier degré	27,5	28,8	27,5	26,9	27,4	26,4
Professeur contractuel alternant second degré	28,6	27,8	27,0	27,4	26,8	27,0

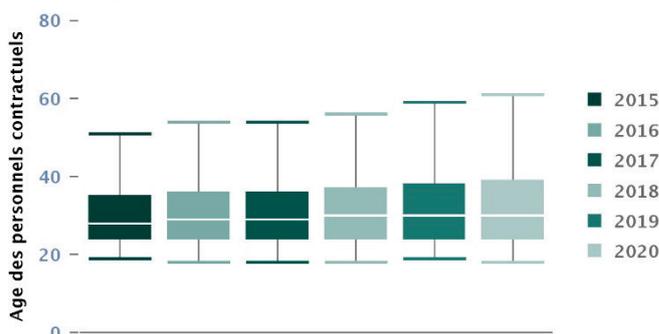
Répartition des personnels par tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	volution eff. 2019-2020
30 ans et moins	61,7%	58,8%	60,0%	58,6%	55,8%	56,2%	0,6%
Agés de 30 à 40 ans	24,4%	25,3%	24,5%	24,2%	25,2%	24,1%	-4,2%
Agés de 40 à 50 ans	10,8%	11,4%	11,2%	11,8%	12,5%	13,1%	4,8%
Agés de plus de 50 ans	3,1%	4,5%	4,2%	5,5%	6,6%	6,7%	1,0%

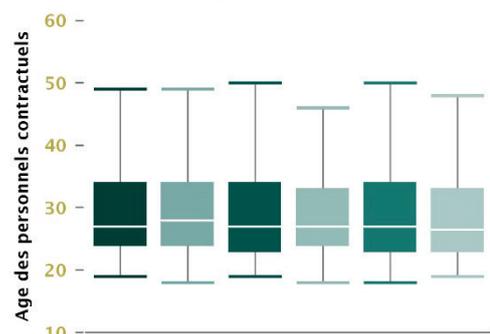
Evolution des effectifs des personnels contractuels statutaires affectés au 31/12



L'âge des femmes contractuelles



L'âge des hommes contractuels



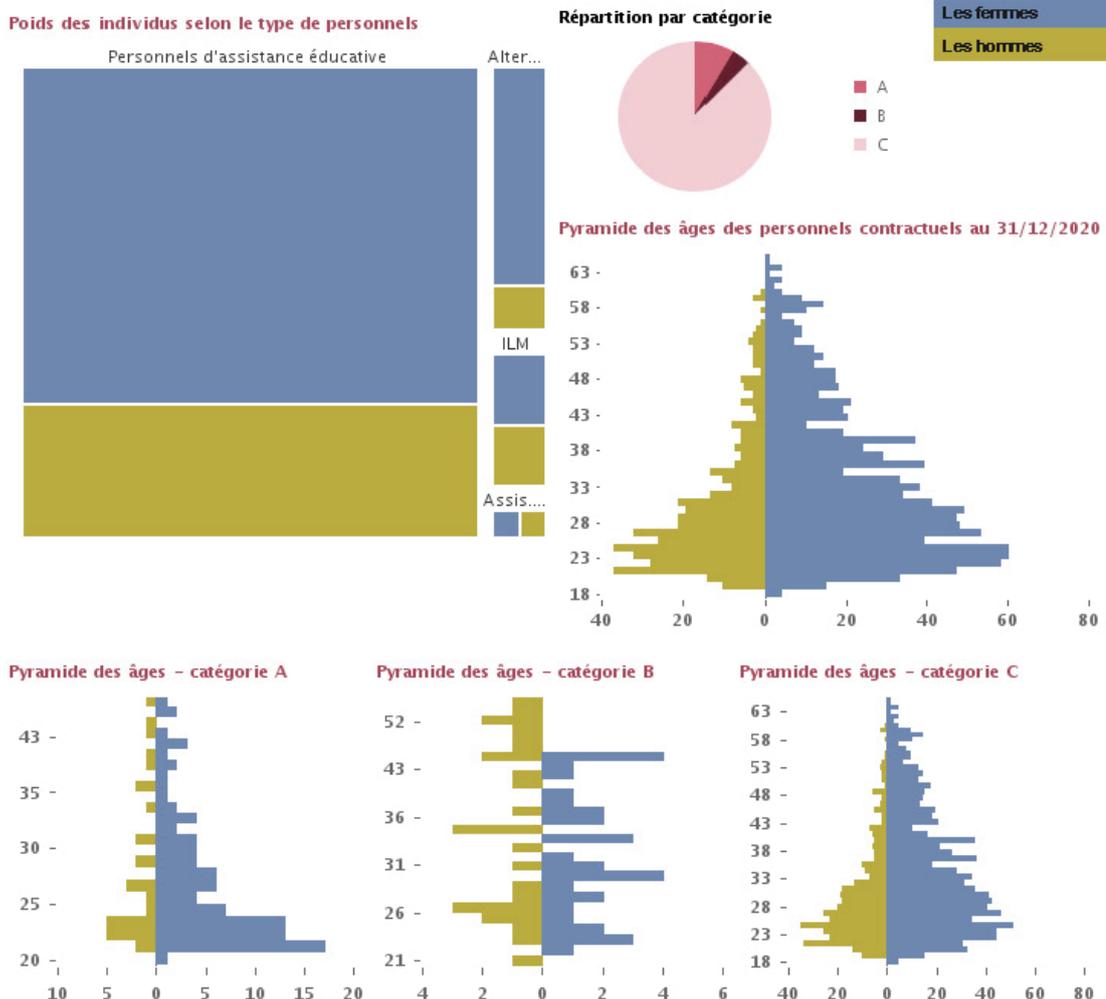
➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : situation des personnels contractuels statutaires au 31/12/2020

Les corps	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Accompagnant des élèves en situation de handicap	596	98	694	34	85,9%
Apprenti	2		2		100,0%
Assistants d'éducation	354	278	632	26	56,0%
Corps des assistants étrangers	10	10	20	26	50,0%
Intervenant en Langue Maternelle	33	27	60	33	55,0%
Professeur contractuel alternant premier degré	61	8	69	24	88,4%
Professeur contractuel alternant second degré	29	11	40	24	72,5%
Contractuels statutaires	1 085	432	1 517	29	71,5%

Les catégories	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Catégorie A	100	29	129	25	77,5%
Catégorie B	33	27	60	33	55,0%
Catégorie C	952	376	1 328	29	71,7%

Les graphiques : situation des personnels contractuels statutaires au 31/12/2020



Contractuels statutaires : les assistants étrangers, professeurs alternants, les apprentis, AED, AESH, ILM ...

➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

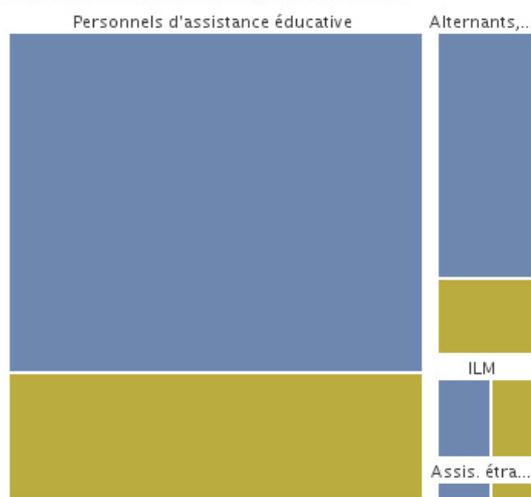
Les tableaux : situation des personnels contractuels statutaires au 31/12/2019

Les corps	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Accompagnant des élèves en situation de handicap	596	98	694	34	85,9%
Apprenti	2		2		100,0%
Assistants d'éducation	354	278	632	26	56,0%
Corps des assistants étrangers	10	10	20	26	50,0%
Intervenant en Langue Maternelle	33	27	60	33	55,0%
Professeur contractuel alternant premier degré	61	8	69	24	88,4%
Professeur contractuel alternant second degré	29	11	40	24	72,5%
Contractuels statutaires	1 085	432	1 517	29	71,5%

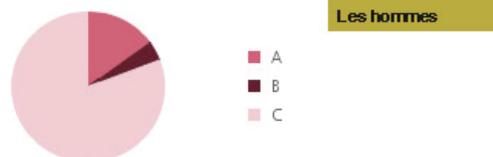
Les catégories	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Catégorie A	100	29	129	25	77,5%
Catégorie B	33	27	60	33	55,0%
Catégorie C	952	376	1 328	29	71,7%

Les graphiques : situation des personnels contractuels statutaires au 31/12/19

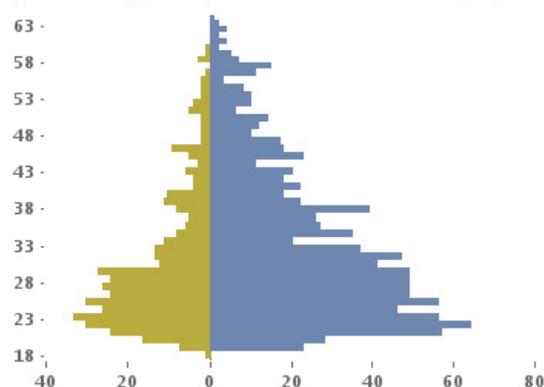
Poids des individus selon le type de personnels



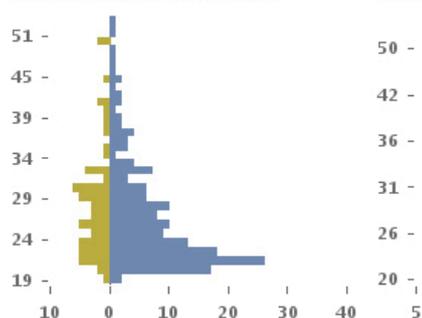
Répartition par catégorie



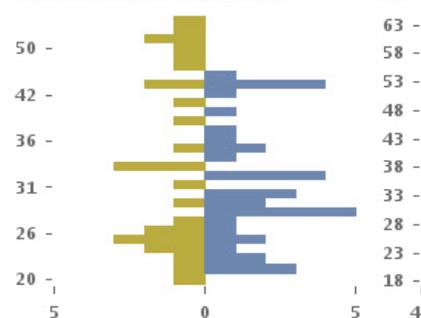
Pyramide des âges des personnels contractuels au 31/12/2019



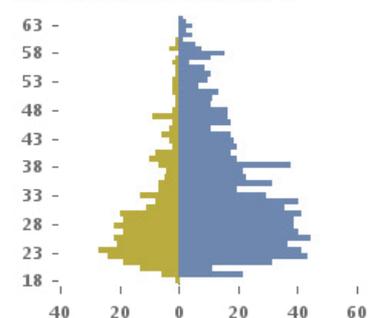
Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie B



Pyramide des âges - catégorie C



Contractuels statutaires : les assistants étrangers, professeurs alternants, apprentis, AED, AESH, ILM ...

Les personnels titulaires

Sources : Base Statistique Agents

Champ : l'ensemble des personnels titulaires (ou stagiaires) du secteur public de l'académie de la Guyane

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

Au 31 décembre 2020, les effectifs des personnels titulaires ont augmenté de plus de 300 individus par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution du nombre de personnels titulaires se retrouve sur les personnels enseignants et les personnels d'éducation et d'orientation – cf *Evolution des effectifs tableau « répartition des personnels titulaires »* -.

Tandis que sur le littoral et les sites éloignés le nombre de titulaires affectés continue d'augmenter, sur les sites isolés il y a moins de personnels titulaires affectés en 2020 qu'en 2015 – cf *Evolution des effectifs graphique « Evolution des titulaires (base 100) par site d'affectation »* -.

Avec plus de 3000 personnels, en 2020 le corps des professeurs des écoles reste le plus important dans l'académie. Le corps le plus représenté ensuite est celui des professeurs certifiés avec 1300 enseignants affectés au 31 décembre 2020. Après une diminution des effectifs des professeurs agrégés de 2017 à 2019, en 2020 leur nombre augmente de 7%, soit 8 enseignants de plus qu'en 2019. – cf *Evolution des effectifs tableau « Effectifs des titulaires par corps »* -.

89% des personnels titulaires sont des personnels du 1^{er} et du 2nd degré (des enseignants).

Alors que plus de 30% des personnels titulaires sont affectés depuis moins de 2 ans dans leur établissement, seulement 18% des personnels titulaires ont été affectés pour la première fois dans leur établissement depuis plus de 10 ans.

En même temps que le nombre de personnels titulaires-stagiaires augmente, la proportion de personnels stagiaires augmente en 2020 – cf *Evolution des effectifs graphique diagramme en bâton « Titulaires – Stagiaires »* -.

Moins de 50% des personnels titulaires sont dans l'académie depuis plus de 10 ans. La tendance semble montrer un départ des personnels titulaires qui ont passé de 2 à 5 ans dans l'académie. Pour l'année 2020, même si le nombre de personnels ayant passé plus de 10 ans dans l'académie a un peu augmenté, le taux de titulaires affectés pour la première fois en Guyane il y a plus de 10 ans continue de diminuer. – cf *Evolution des effectifs tableau « Temps passé par les personnels titulaires dans l'académie »* -.

Les femmes ont un âge moyen le moins élevé que les hommes, en général elles commencent plus tôt dans la fonction publique en Guyane. Par contre, les hommes semblent rester plus longtemps – cf *Evolution des effectifs graphique box plot « L'âge des femmes titulaires » et « l'âge des hommes titulaires »* ; les caractéristiques 2019 et 2020 graphique les pyramides des âges -.

Titulaires au 31/12/2020		Personnel 1er degré	Personnel 2nd degré	Personnel éducation & orientation	IATSS	non titu. & contractuels 2019 titulaires 2020
<i>Non titulaires et contractuels au 31/12/2019</i>						
Personnel 1er degré		54				54
Personnel 2nd degré		11	46			57
Education & orientation		2		2		4
IATSS					5	5
Prof. contractuel alternant		7	5	2		14
AED et AESH		7			1	8
non titulaires & contractuels au 31/12/19 titulaires-stagiaires au 31/12/2020		81	51	4	6	142

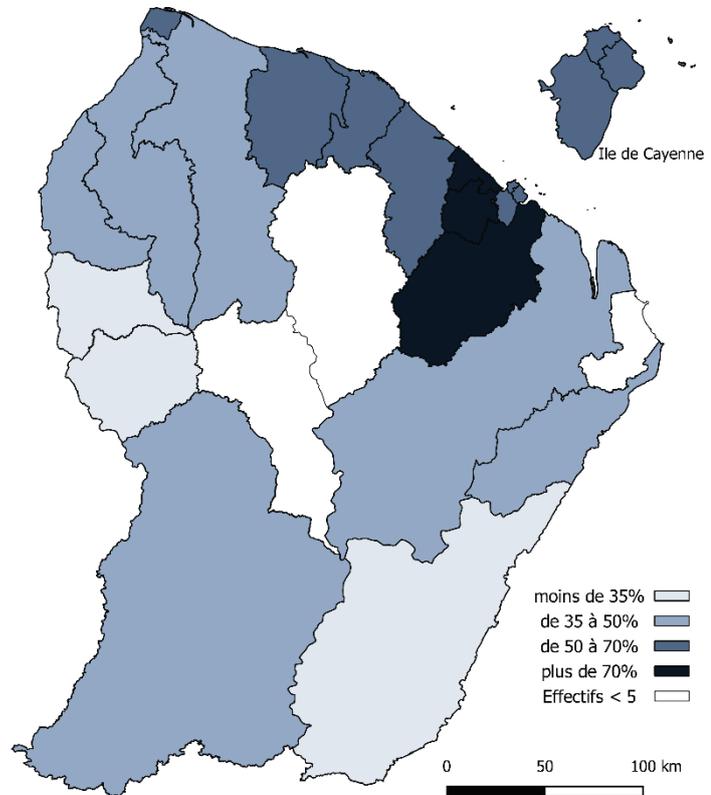
Note de lecture : parmi les 81 personnels du 1^{er} degré titulaires au 31/12/2020, 54 étaient non titulaires du 1^{er} degré au 31/12/2019, 11 étaient non titulaires du second degré au 31/12/19, 7 étaient professeurs contractuels alternants au 31/12/2019 ...

Répartition par commune des personnels titulaires au 31/12/2020

Les taux de personnels titulaires sont calculés sur l'ensemble des personnels du secteur public

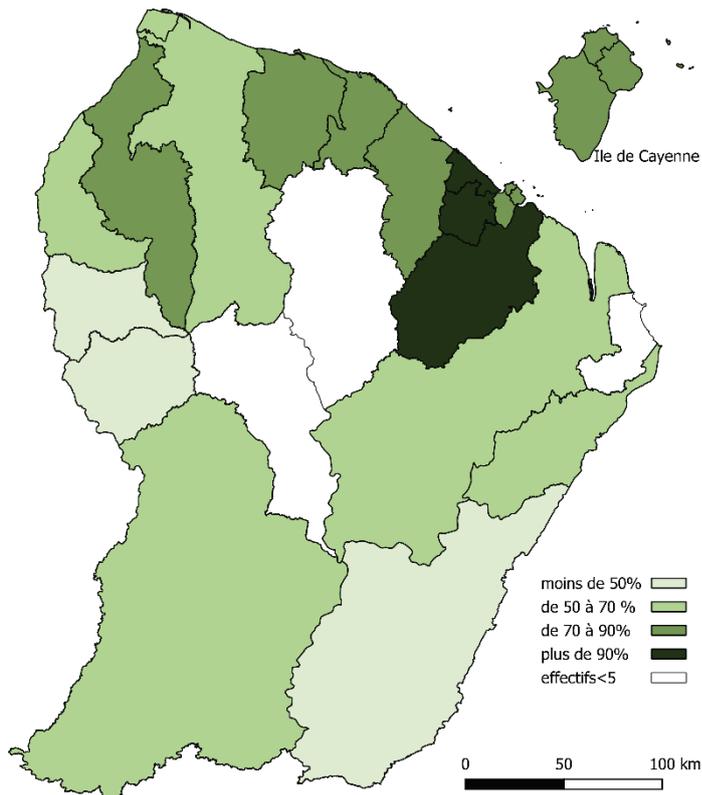
Académie de Guyane L'ensemble des personnels (public)

Part des femmes titulaires par commune
au 31/12/2020



Académie de Guyane L'ensemble des personnels (public)

Part des titulaires par commune
au 31/12/2020



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des personnels titulaires affectés au 31 décembre

Répartition des personnels titulaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Personnel 1er degré	48,9%	47,8%	46,9%	47,1%	47,6%	48,3%	6,9%
Personnel 2nd degré	39,1%	40,2%	40,9%	40,4%	40,7%	40,7%	5,2%
Personnel d'éducation et d'orientation	1,7%	1,8%	2,2%	2,2%	2,0%	2,0%	5,4%
IATSS	7,9%	7,9%	7,8%	7,8%	7,3%	6,8%	-1,5%
Personnel de direction et d'inspection	2,5%	2,3%	2,2%	2,5%	2,5%	2,3%	-2,9%
Les personnels titulaires	4 942	5 066	5 296	5 470	5 631	5 933	5,4%

Effectifs des titulaires par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Administrateurs et ingénieurs de recherche	8	7	9	8	6	6	0,0%
Assistants ingénieurs	3	2	3	3	3	3	0,0%
Assistants service social					32	32	0,0%
Attachés d'administration de l'Etat	24	29	29	34	29	29	0,0%
Autres enseignants titulaires	12	14	13	14	12	9	-25,0%
Autres pers. titulaires de direction	2	2		1	1	1	0,0%
Conseiller principal d'éducation	73	75	87	87	78	80	2,6%
Conseiller technique santé et social	3	3	3	3	3	3	0,0%
IA-IPR	9	9	10	12	12	12	0,0%
IEN	17	15	18	21	20	21	5,0%
Infirmiers	52	50	50	54	55	54	-1,8%
Ingénieurs d'études	10	10	8	7	9	8	-11,1%
PEPS	157	163	189	182	183	184	0,5%
PLP	468	500	534	553	575	601	4,5%
Principaux de collège et adjoints	49	52	49	46	43	41	-4,7%
Prof. agrégés	121	117	123	121	119	127	6,7%
Prof. certifiés	1 002	1 074	1 140	1 188	1 258	1 346	7,0%
Professeurs des écoles	2 584	2 587	2 652	2 750	2 850	3 033	6,4%
Proviseurs de lycée et adjoints	28	27	28	25	26	26	0,0%
Psychologues EN, conseillers d'orientation psych	13	16	32	35	38	42	10,5%
Recteur, SGA, DAASEN, conseillers, adjoints	2	8	11	12	11	10	-9,1%
Catégorie A	93,8%	94,0%	94,2%	94,3%	95,2%	95,5%	5,7%
Assistants service social	24	30	32	33			
Infirmiers	2	2	2	2	1	1	0,0%
Instituteurs	19	13	9	6	6	6	0,0%
Secrétaires administratifs	68	69	71	73	71	71	0,0%
Techniciens	8	7	9	9	7	8	14,3%
Catégorie B	2,4%	2,4%	2,3%	2,2%	1,5%	1,4%	1,2%
Adjoints techniques	39	39	37	43	43	41	-4,7%
Agents/adjoints administratifs	145	146	148	148	140	138	-1,4%
Catégorie C	3,7%	3,7%	3,5%	3,5%	3,2%	3,0%	-2,2%

Répartition par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Femmes	64,2%	64,6%	64,7%	65,8%	66,3%	66,5%	5,7%
Hommes	35,8%	35,4%	35,3%	34,2%	33,7%	33,5%	4,7%

Répartition par type d'établissement d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Ecoles du 1er degré	42,1%	40,5%	40,3%	41,0%	41,7%	42,4%	7,3%
Collèges (yc SEGPA)	24,6%	25,2%	25,3%	25,3%	25,5%	25,3%	4,3%
Lycées (yc LP)	22,2%	22,6%	23,1%	22,9%	22,3%	22,0%	4,2%
Zone de remplacement	4,7%	5,1%	4,9%	4,4%	4,5%	4,6%	7,9%
Administration MEN	5,6%	5,8%	5,7%	5,9%	5,5%	5,1%	-2,2%
Autres	0,8%	0,8%	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	6,9%

Site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	65,5%	66,9%	66,6%	67,0%	67,9%	66,7%	3,5%
Sites éloignés	26,3%	25,5%	26,2%	25,1%	24,6%	25,8%	10,5%
Sites isolés	4,0%	3,1%	3,0%	3,6%	3,0%	2,9%	1,8%

Présence dans l'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'établissement	35,9%	37,5%	37,5%	39,4%	38,7%	33,0%	-10,1%
2 à 5 ans dans l'établissement	27,7%	25,4%	24,8%	24,9%	25,1%	30,2%	26,7%
5 à 10 ans dans l'établissement	18,8%	18,9%	19,9%	18,4%	18,7%	18,7%	5,5%
Plus de 10 ans dans l'étab.	17,7%	18,1%	17,8%	17,3%	17,5%	18,1%	8,8%

Temps passé par les personnels titulaires dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'académie	13,2%	15,1%	19,2%	13,8%	12,9%	12,0%	-2,5%
2 à 5 ans dans l'académie	17,1%	17,3%	20,2%	19,7%	20,5%	20,6%	5,7%
5 à 10 ans dans l'académie	21,8%	18,8%	19,8%	17,4%	17,8%	19,8%	16,8%
Plus de 10 ans dans l'académie	47,9%	48,8%	40,9%	49,1%	48,8%	47,7%	3,1%

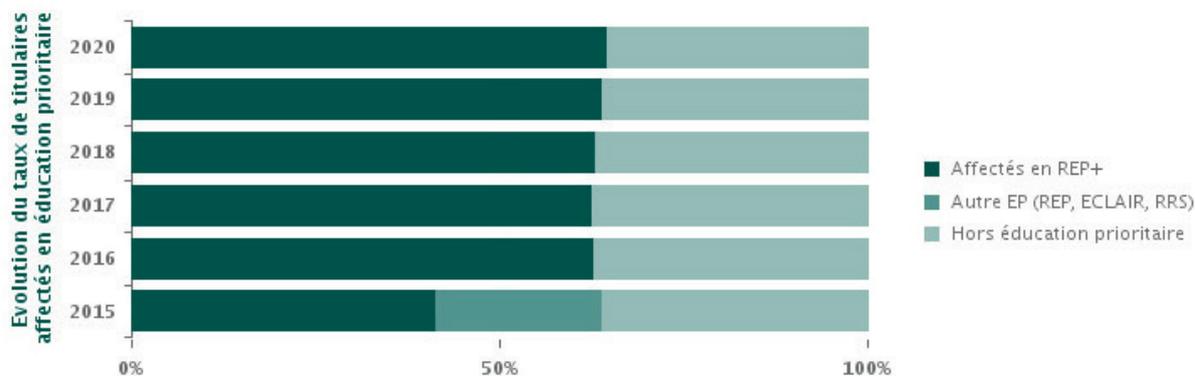
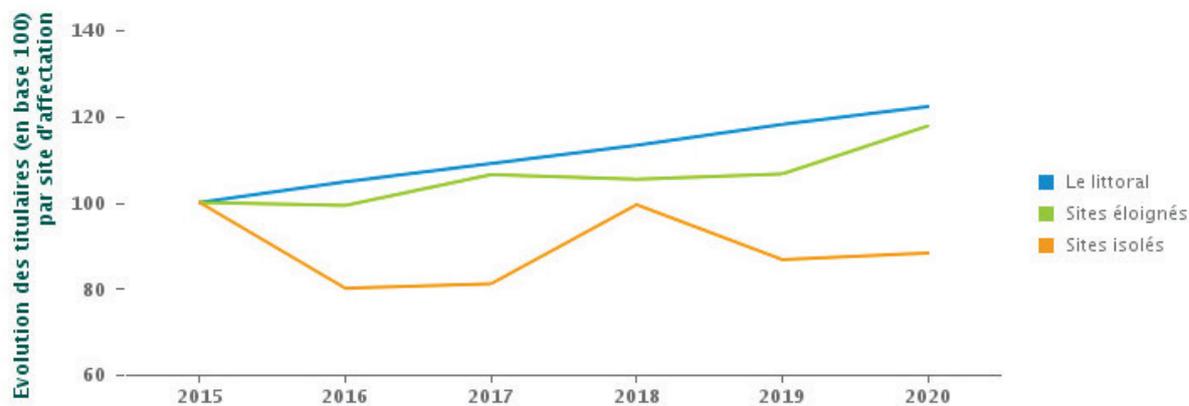
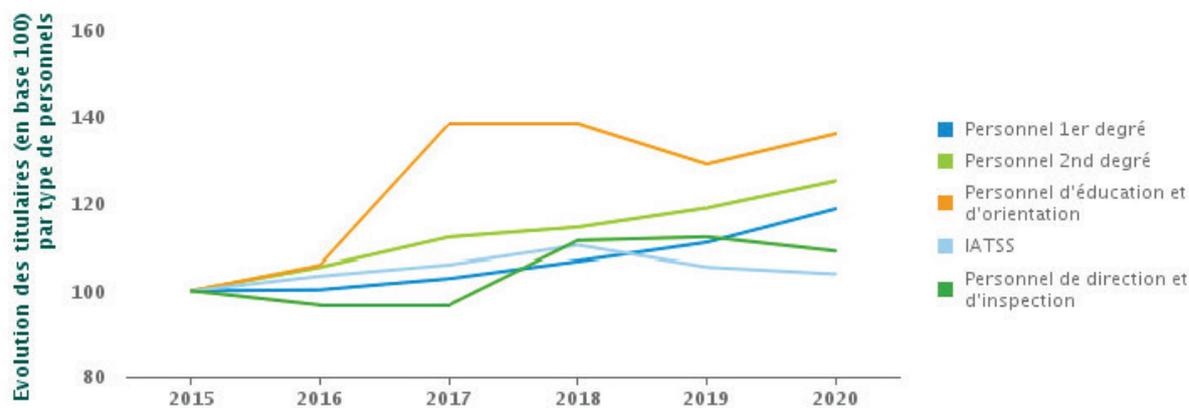
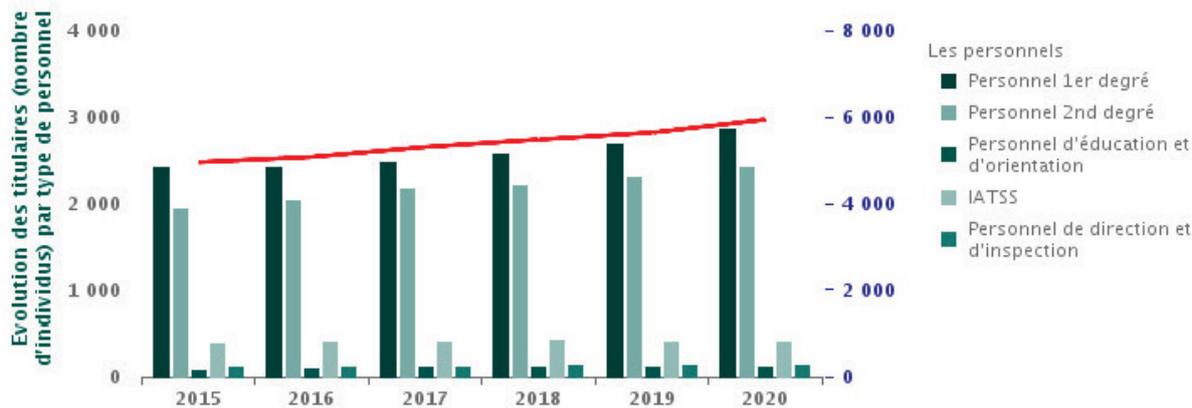
Evolution de l'âge moyen des personnels titulaires

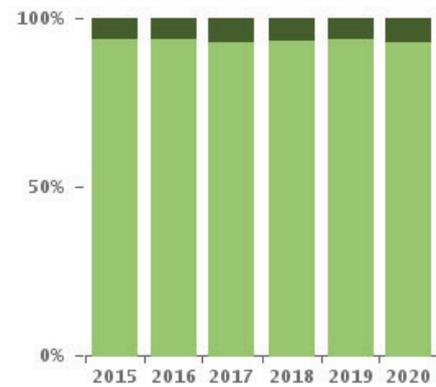
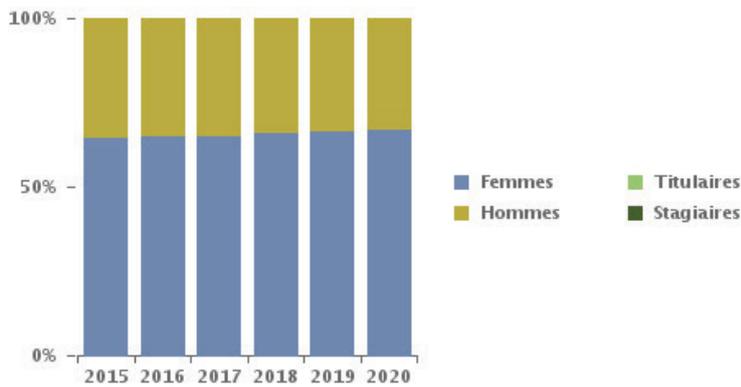
Age moyen des personnels titulaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	40,7	40,8	40,7	40,9	41,1	41,1
Personnel 2nd degré	44,7	44,1	43,9	44,1	44,4	44,5
Personnel d'éducation et d'orientation	43,4	44,1	45,2	45,5	46,5	46,5
IATSS	46,7	46,9	47,0	47,2	47,7	48,0
Personnel de direction et d'inspection	53,8	53,2	53,4	53,6	53,5	54,1
Age moyen des titulaires	43,1	43,0	42,9	43,1	43,3	43,3

Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	58	42	42	42	42	42
Hommes	67	44	44	45	45	45

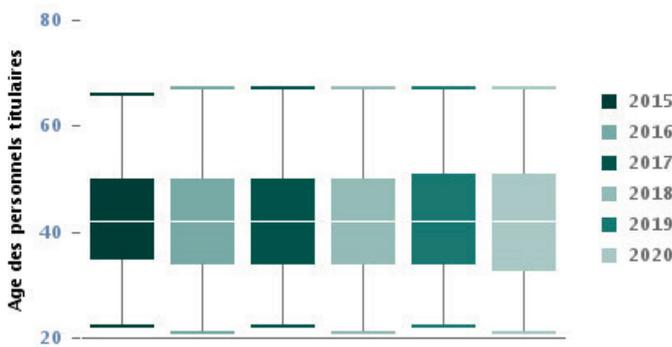
Age moyen	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	64	44	44	44	44	45
Sites éloignés	52	41	40	41	41	41
Sites isolés	38	36	36	35	37	38

Les graphiques : évolution des personnels titulaires affectés au 31 décembre

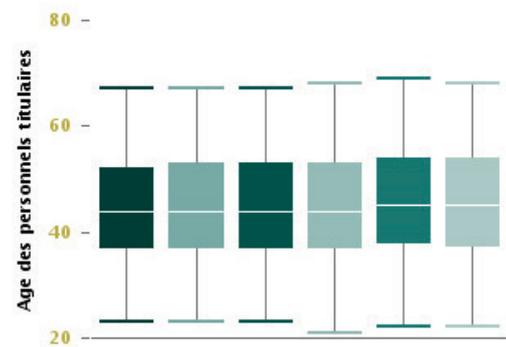




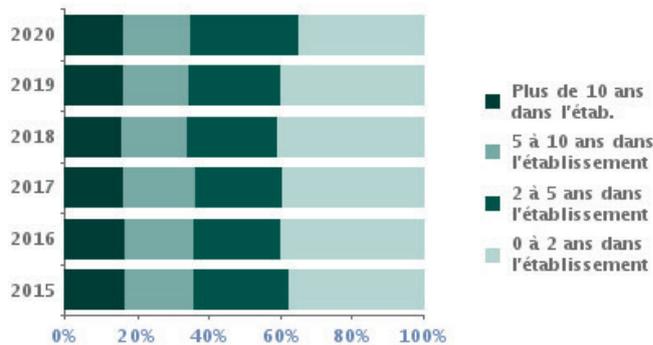
L'âge des femmes titulaires



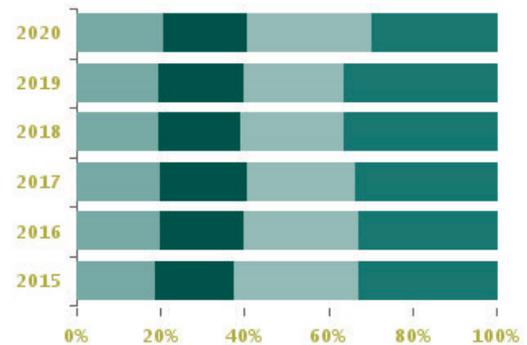
L'âge des hommes titulaires



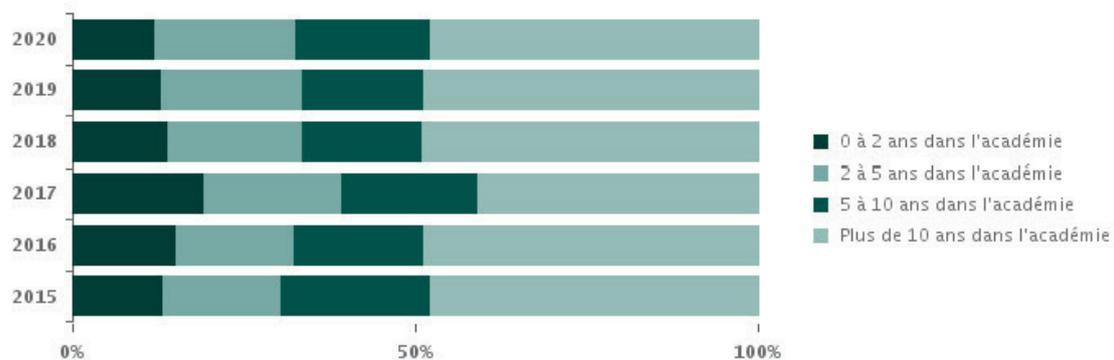
Ancienneté d'affectation des femmes titulaires



Ancienneté d'affectation des hommes titulaires



Evolution du temps passé dans l'académie pour les titulaires



Répartition des personnels titulaires par tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution eff 2019-2020
30 ans et moins	10,7%	12,2%	13,3%	13,7%	14,5%	14,5%	5,7%
Agés de 30 à 40 ans	31,9%	30,6%	30,3%	29,2%	27,8%	27,7%	4,7%
Agés de 40 à 50 ans	32,0%	31,7%	30,5%	30,0%	29,3%	28,8%	3,6%
Agés de plus de 50 ans	25,4%	25,5%	25,9%	27,1%	28,4%	29,0%	7,8%

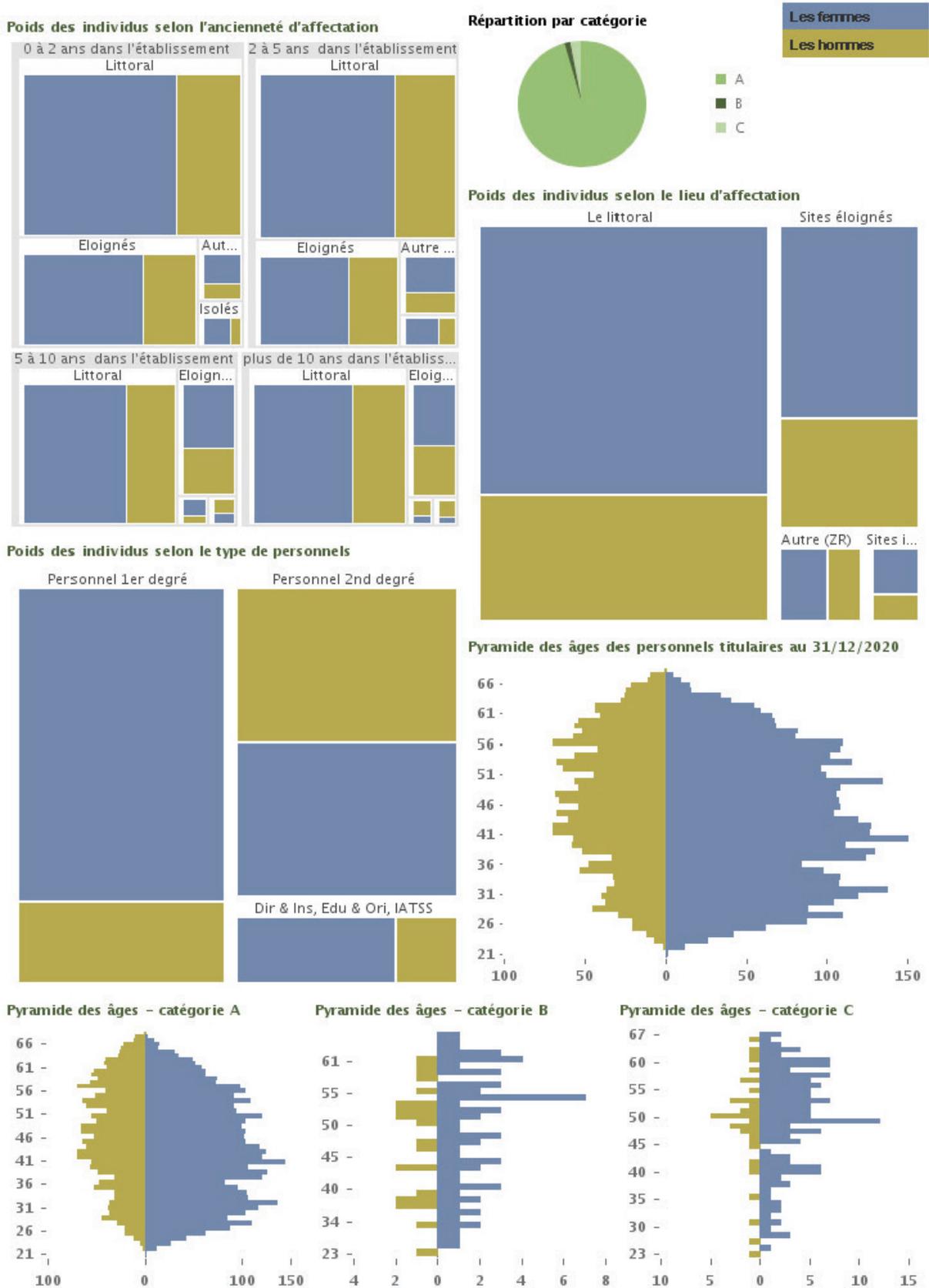
➤ Les caractéristiques au 31/12/2020

Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2020 pour les personnels titulaires de l'éducation nationale

	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Personnel 1er degré	2 274	591	2 865	40	79,4%
Personnel 2nd degré	1 209	1 205	2 414	44	50,1%
Personnel d'éducation et d'orientation	83	34	117	47	70,9%
IATSS	313	90	403	49	77,7%
Personnel de direction et d'inspection	68	66	134	55	50,7%
Les personnels titulaires	3 947	1 986	5 933	43	66,5%

<i>Le corps des personnels titulaires</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Taux de femmes
Administrateurs et ingénieurs de recherche	2	4	6	55	33,3%
Assistants ingénieurs	1	2	3		33,3%
Assistants service social	30	2	32	41	93,8%
Attachés d'administration de l'Etat	16	13	29	52	55,2%
Autres enseignants titulaires	4	5	9	60	44,4%
Autres pers. titulaires de direction	1		1		100,0%
Conseiller principal d'éducation	49	31	80	45	61,3%
Conseiller technique santé et social	3		3		100,0%
IA-IPR	6	6	12	56	50,0%
IEN	13	8	21	57	61,9%
Infirmiers	52	2	54	46	96,3%
Ingénieurs d'études	1	7	8	48	12,5%
PEPS	70	114	184	37	38,0%
PLP	259	342	601	48	43,1%
Principaux de collège et adjoints	18	23	41	56	43,9%
Prof. agrégés	53	74	127	44	41,7%
Prof. certifiés	714	632	1 346	43	53,0%
Professeurs des écoles	2 394	639	3 033	41	78,9%
Proviseurs de lycée et adjoints	13	13	26	57	50,0%
Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	37	5	42	50	88,1%
Secrétaires Généraux d'Académie, DAASEN, conseillers du recteur	4	6	10	57	40,0%
Les titulaires de catégorie A	3 740	1 928	5 668	43	66,0%
Infirmiers	1		1		100,0%
Instituteurs	3	3	6	54	50,0%
Secrétaires administratifs	59	12	71	49	83,1%
Techniciens		8	8	45	
Les titulaires de catégorie B	63	23	86	50,5	73,3%
Adjoints techniques	18	23	41	50	43,9%
Agents/adjoints administratifs	126	12	138	49	91,3%
Les titulaires de catégorie C	144	35	179	49	80,4%

Les graphiques : la situation des personnels titulaires au 31 décembre 2020



➤ Les caractéristiques au 31/12/2019

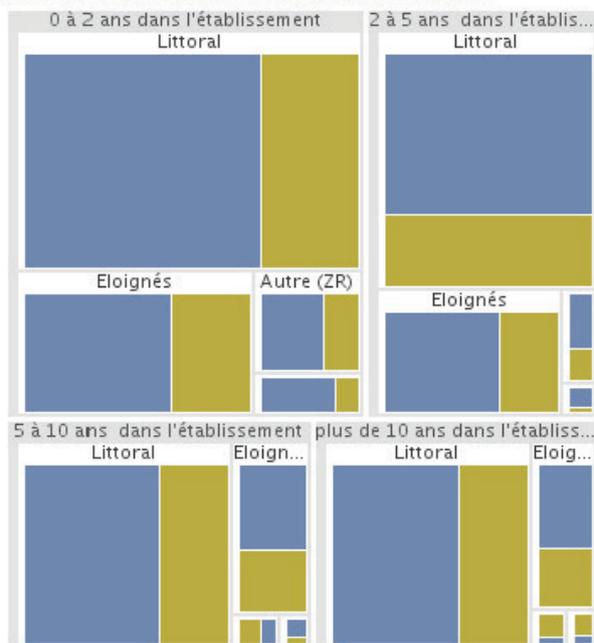
Les tableaux : les effectifs au 31 décembre 2019 pour les personnels titulaires de l'éducation nationale

	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Personnel 1er degré	2 124	555	2 679	40	79,3%
Personnel 2nd degré	1 147	1 147	2 294	44	50,0%
Personnel d'éducation et d'orientation	76	35	111	46	68,5%
IATSS	318	91	409	49	77,8%
Personnel de direction et d'inspection	69	69	138	54	50,0%
Les personnels titulaires	3 734	1 897	5 631	43	66,3%

<i>Le corps des personnels titulaires</i>	Femmes	Hommes	Effectifs en 2019	Age médian	Taux de femmes
Administrateurs et ingénieurs de recherche	2	4	6	54	33,3%
Assistants ingénieurs	1	2	3		33,3%
Assistants service social	30	2	32	40	93,8%
Attachés d'administration de l'Etat	16	13	29	52	55,2%
Autres enseignants titulaires	5	7	12	60	41,7%
Autres pers. titulaires de direction	1		1		100,0%
Conseiller principal d'éducation	46	32	78	46	59,0%
Conseiller technique santé et social	3		3		100,0%
IA-IPR	6	6	12	55	50,0%
IEN	11	9	20	58	55,0%
Infirmiers	53	2	55	45	96,4%
Ingénieurs d'études	1	8	9	47	11,1%
PEPS	69	114	183	39	37,7%
PLP	245	330	575	47	42,6%
Principaux de collège et adjoints	17	26	43	54	39,5%
Prof. agrégés	50	69	119	44	42,0%
Prof. certifiés	670	588	1 258	43	53,3%
Professeurs des écoles	2 244	606	2 850	41	78,7%
Proviseurs de lycée et adjoints	15	11	26	56	57,7%
Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	34	4	38	48	89,5%
Secrétaires Généraux d'Académie, DAASEN, conseillers du recteur	6	5	11	57	54,5%
Les titulaires de catégorie A	3 525	1 838	5 363	43	65,7%
Infirmiers	1		1		100,0%
Instituteurs	3	3	6	53	50,0%
Secrétaires administratifs	59	12	71	50	83,1%
Techniciens		7	7	45	
Les titulaires de catégorie B	63	22	85	50	74,1%
Adjoints techniques	19	24	43	50	44,2%
Agents/adjoints administratifs	127	13	140	48	90,7%
Les titulaires de catégorie C	146	37	183	49	79,8%

Les graphiques : la situation des personnels titulaires au 31 décembre 2019

Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation

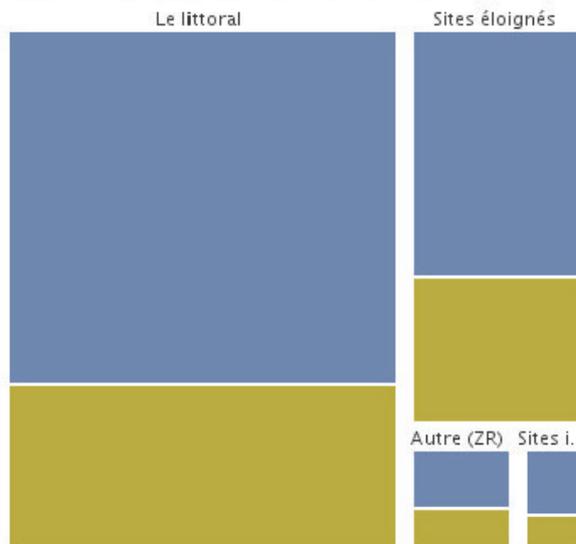


Répartition par catégorie

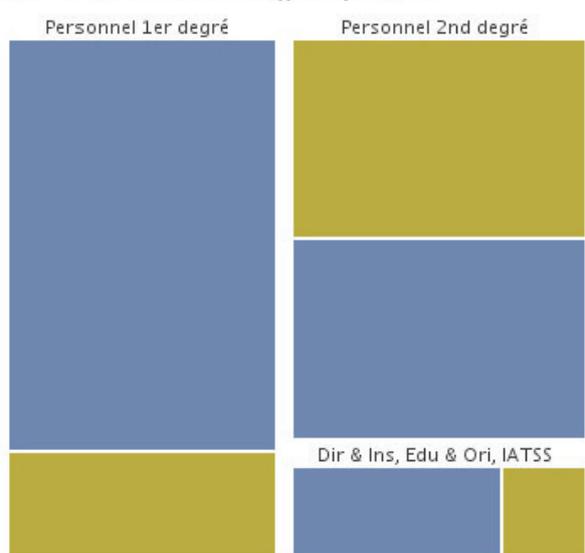


Les femmes
Les hommes

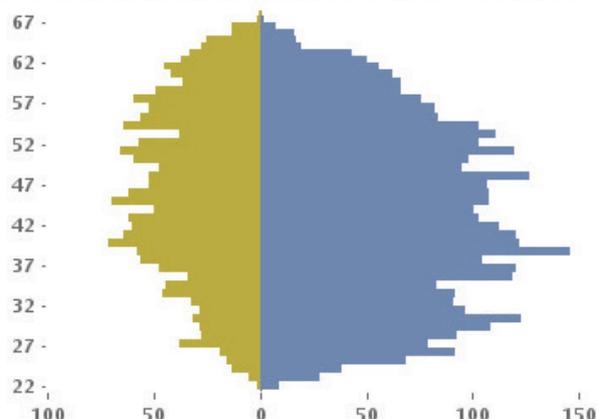
Poids des individus selon le lieu d'affectation



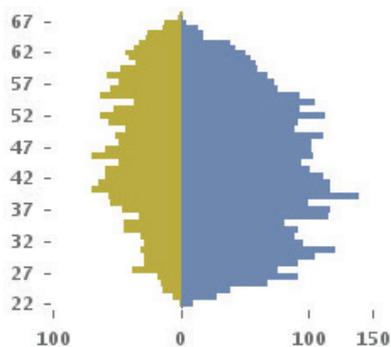
Poids des individus selon le type de personnels



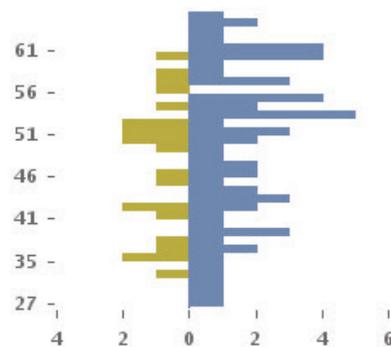
Pyramide des âges des personnels titulaires au 31/12/2019



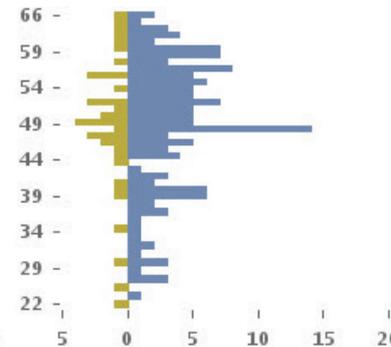
Pyramide des âges - catégorie A



Pyramide des âges - catégorie B



Pyramide des âges - catégorie C



Les personnels affectés sur site isolé

Sources : Base Statistique Agents

Champ : les personnels du secteur public de l'académie de la Guyane, hors personnels contractuels statutaires

Date d'observation : 31 décembre 2020

Les agents affectés sur site isolé exercent majoritairement dans les écoles. 70% des personnels sont âgés de moins de 40 ans. Les personnels âgés de moins de 30 ans sont majoritairement contractuels. Sur les autres tranches d'âge les personnels sont majoritairement titulaires.

Les femmes représentent 58% des personnels affectés sur les sites isolés, alors qu'elles sont presque 64% pour l'ensemble du territoire. Comme pour l'ensemble du territoire, elles sont majoritaires dans le premier degré. Elles sont également les plus nombreuses parmi les personnels de moins de 30 ans.

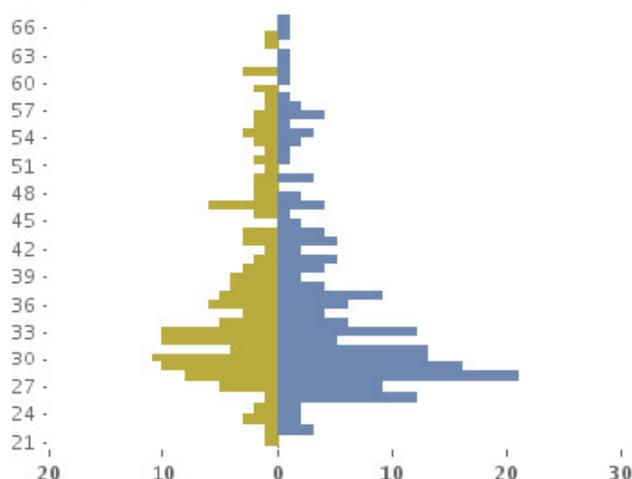
Les effectifs des personnels affectés sur site isolé au 31/12/2020

Effectif par catégorie de personnels	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Taux	Age médian	Taux de femmes
Personnel 1er degré	119	85	142	62	204	61,1%	31	69,6%
Personnel 2nd degré	36	64	32	68	100	29,9%	35	32,0%
Personnel d'éducation et d'orientation	2	5	2	5	7	2,1%	45	28,6%
IATSS	9	7	12	4	16	4,8%	35	75,0%
Personnel de direction et d'inspection	7		5	2	7	2,1%	56	71,4%
Personnels affectés sur site isolé	173	161	193	141	334	100,0%	32	57,8%

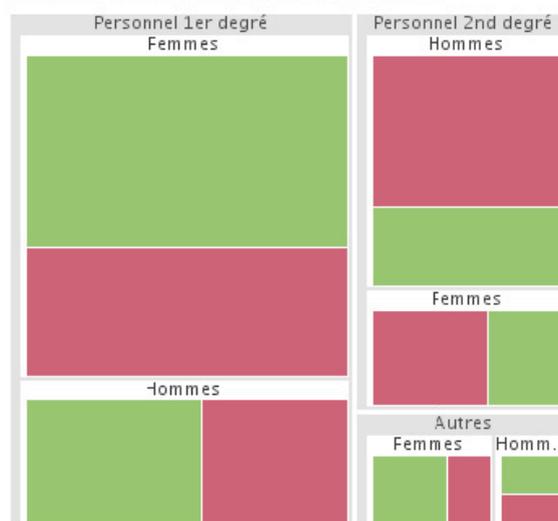
Type d'établissement d'affectation	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Taux	Age médian	Taux de femmes
COLLEGE ET SEGPA	52	73	46	79	125	37,4%	35	36,8%
ECOLE	119	84	141	62	203	60,8%	31	69,5%
IEN	2	4	6		6	1,8%	40	100,0%

Répartition par âges des personnels sur site isolé	Titulaires	Non Titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Taux	Taux de titulaires	Taux de femmes
Agés de moins de 30 ans	50	70	78	42	120	35,9%	41,7%	65,0%
Agés de 30 à 40 ans	62	57	65	54	119	35,6%	52,1%	54,6%
Agés de 40 à 50 ans	31	21	28	24	52	15,6%	59,6%	53,8%
Agés plus de 50 ans	30	13	22	21	43	12,9%	69,8%	51,2%

Pyramide des âges de l'ensemble des personnels affectés sur site isolé



Poids des individus selon le type de personnels



Les personnels de l'éducation prioritaire

Sources : Base Statistique Agents

Champ : l'ensemble des personnels affectés dans les établissements de l'éducation prioritaire (ECLAIR, RRS, REP, REP+) du secteur public de l'académie de la Guyane

hors contractuels statutaires : ne sont pas pris en compte les ILM, AED, AESH, apprentis, professeurs alternants, assistants étrangers.

Dates d'observation : 31 décembre de chaque année

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

En Guyane la quasi-totalité des écoles et collèges du secteur public sont placés en éducation prioritaire renforcée depuis 2016 ; soit 31 collèges et 169 écoles en 2020.

Depuis 2015 le nombre de personnels affectés dans l'éducation prioritaire augmente tous les ans. Au 31 décembre 2020, 169 personnes supplémentaires ont été affectées en 1 an dans les établissements de l'éducation prioritaire, une augmentation de près de 4% par rapport au 31 décembre 2019. L'évolution des effectifs se retrouve sur tous les sites d'affectation – cf *évolution des effectifs tableau « site d'affectation »* -

Nous constatons une certaine stabilité des personnels sur leur poste : tandis que le taux de personnels affectés depuis moins de 2 ans dans leur établissement diminue chaque année depuis 2016, le nombre de personnels affectés depuis plus de 5 ans a augmenté de près de 19% - cf *Evolution des effectifs tableau « présence dans l'établissement »* -. Cette tendance se confirme par le vieillissement de la population - cf *Evolution des effectifs tableaux « l'âge moyen des personnels de l'éducation prioritaire »* -.

Répartition par tranche d'âge des personnels de l'éducation prioritaire

Répartition par tranche d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution eff 2019-2020
30 ans et moins	18,4%	20,9%	22,1%	22,6%	23,4%	22,5%	0,1%
Agés de 30 à 40 ans	37,0%	35,6%	34,7%	33,1%	31,6%	32,2%	5,6%
Agés de 40 à 50 ans	28,0%	27,0%	25,9%	26,1%	25,8%	25,2%	1,3%
Agés de plus de 50 ans	16,7%	16,5%	17,3%	18,2%	19,2%	20,1%	8,6%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

<i>Regroupement de personnels</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Personnel 1er degré	2 116	2 160	2 268	2 406	2 602	2 707	4,0%
Personnel 2nd degré	1 486	1 578	1 544	1 521	1 561	1 627	4,2%
Personnel d'éducation et d'orientation	64	63	61	65	62	60	-3,2%
IATSS	163	158	161	170	170	172	1,2%
Personnel de direction et d'inspection	59	59	59	65	64	62	-3,1%
Les personnels de l'éducation prioritaire	3 888	4 018	4 093	4 227	4 459	4 628	3,8%

<i>Statut</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Titulaires	81,4%	79,1%	81,0%	81,6%	80,7%	82,8%	6,5%
Non Titulaires	18,6%	20,9%	19,0%	18,4%	19,3%	17,2%	-7,5%

<i>catégorie</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Catégorie A	96,6%	96,8%	96,9%	96,9%	97,6%	97,7%	3,8%
Catégorie B	1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	0,7%	0,8%	6,1%
Catégorie C	1,8%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	0,0%

<i>Genre</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Femmes	66,1%	66,5%	67,3%	68,8%	69,3%	69,4%	4,0%
Hommes	33,9%	33,5%	32,7%	31,2%	30,7%	30,6%	3,4%

<i>Affectation en éducation prioritaire</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Affectés en REP+	2 590	4 018	4 093	4 227	4 459	4 628	3,8%
Autre EP (REP, ECLAIR, RRS)	1 298						

<i>Type d'établissement d'affectation</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Collèges	45,6%	46,2%	44,6%	43,1%	41,6%	41,5%	3,4%
Ecoles du 1er degré	54,4%	53,8%	55,4%	56,9%	58,4%	58,5%	4,0%

<i>Site d'affectation</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	56,8%	57,7%	57,9%	58,6%	58,2%	57,8%	3,0%
Sites éloignés	34,4%	34,6%	34,4%	33,8%	34,6%	35,1%	5,5%
Sites isolés	8,8%	7,7%	7,6%	7,7%	7,2%	7,1%	1,9%

Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Présence dans l'établissement</i>							
moins de 2 ans	46,0%	47,4%	47,3%	45,7%	44,3%	41,2%	-3,4%
2 à 5 ans dans l'établissement	25,1%	23,9%	23,7%	25,1%	26,1%	27,6%	9,8%
5 à 10 ans dans l'établissement	15,9%	15,8%	16,2%	15,9%	16,1%	17,1%	9,9%
plus de 10 ans	13,0%	13,0%	12,9%	13,2%	13,5%	14,1%	8,7%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>AGS des titulaires</i>							
moins de 2 ans	0,7%	0,9%	15,3%	1,9%	7,9%	15,6%	113,0%
2 à 5 ans	9,8%	15,7%	18,9%	20,8%	19,8%	17,9%	-2,7%
5 à 10 ans	24,1%	23,1%	14,9%	23,5%	22,1%	20,0%	-2,6%
plus de 10 ans	65,4%	60,3%	50,9%	53,8%	50,2%	46,5%	-0,6%

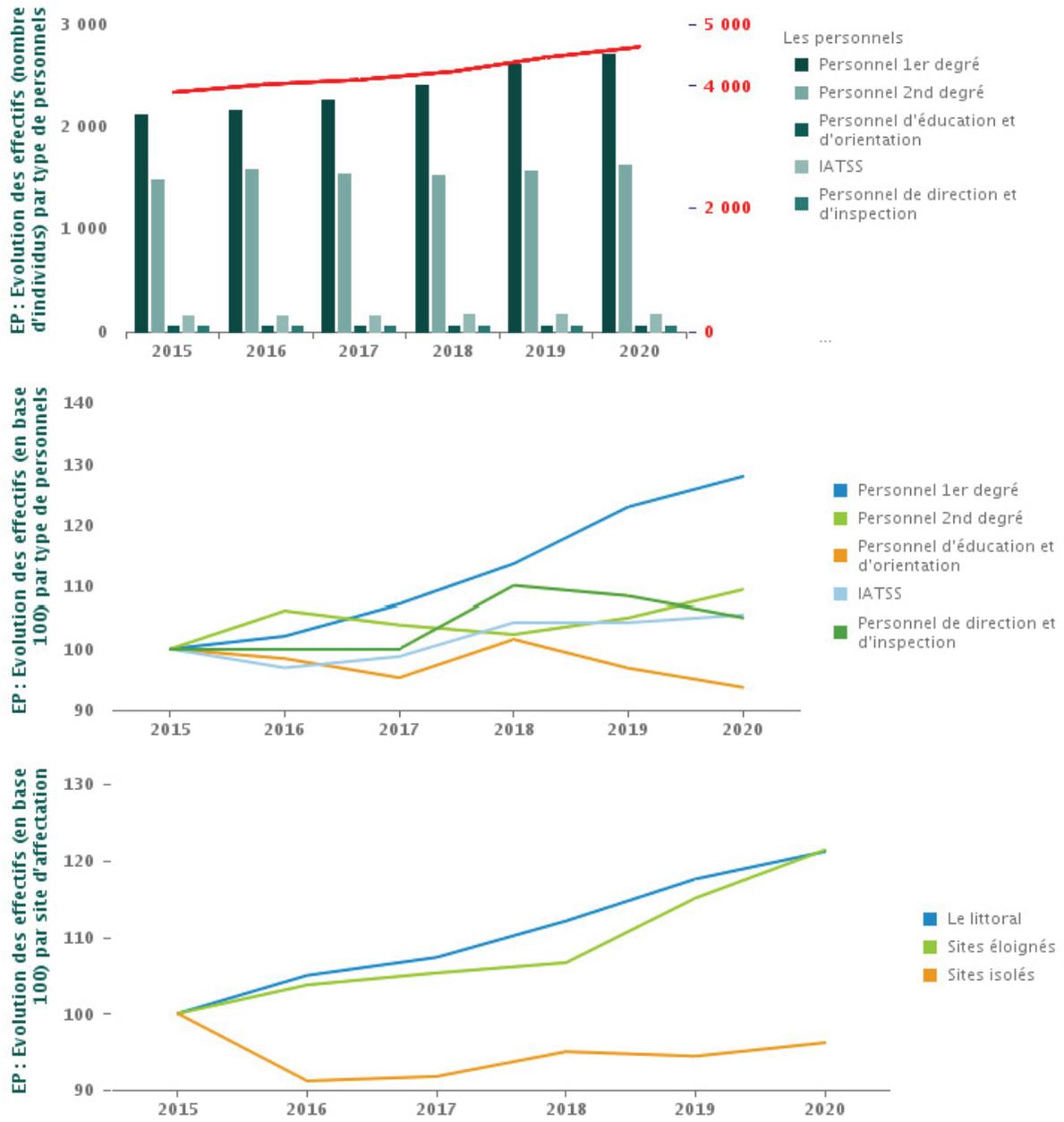
L'âge moyen des personnels de l'éducation prioritaire

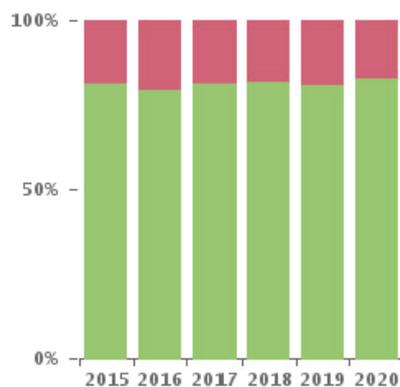
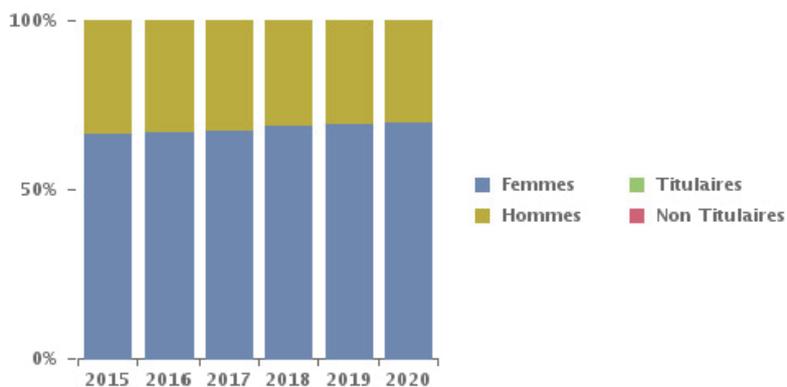
<i>Age moyen des personnels de l'EP</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	39,6	39,3	39,1	39,1	38,9	39,2
Personnel 2nd degré	39,9	39,3	39,5	40,1	40,7	40,8
Personnel d'éducation et d'orientation	39,6	39,1	40,0	40,0	41,0	41,2
IATSS	42,9	43,5	44,1	43,4	44,3	44,3
Personnel de direction et d'inspection	53,8	53,0	53,3	53,0	53,3	54,3
Ensemble Académie	42,2	39,7	39,6	39,8	40,0	40,2

<i>Age moyen par Genre / statut</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	39,8	39,4	39,2	39,4	39,4	39,6
Hommes	40,7	40,2	40,5	40,8	41,2	41,4
Titulaires	41,2	41,1	40,9	41,1	41,3	41,3
Non Titulaires	35,2	34,5	34,1	34,5	34,6	35,0

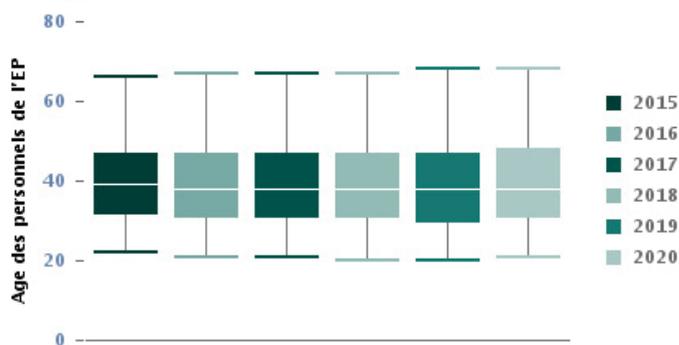
<i>Age moyen par site d'affectation</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	41,9	41,4	41,4	41,5	41,7	42,0
Sites éloignés	38,5	37,9	37,7	38,0	37,9	38,0
Sites isolés	34,4	34,5	34,7	34,8	35,8	35,8

Les graphiques : évolution des taux de personnels affectés en éducation prioritaire au 31 décembre

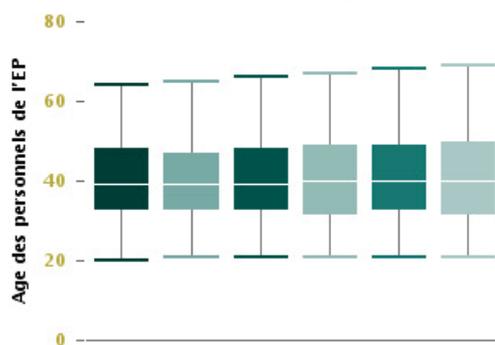




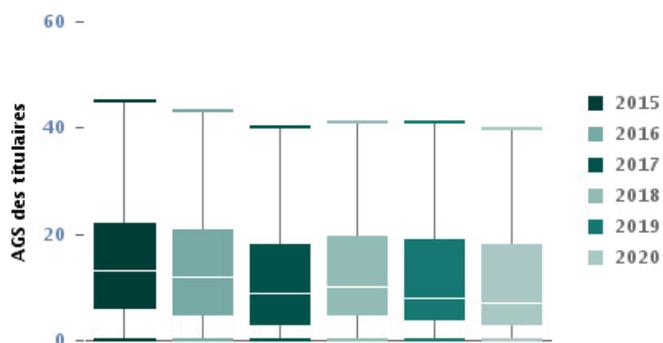
EP : L'âge des femmes



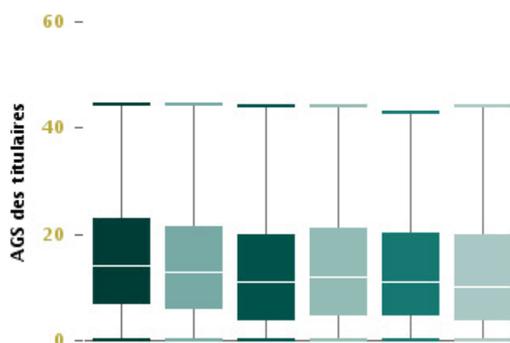
EP : L'âge des hommes



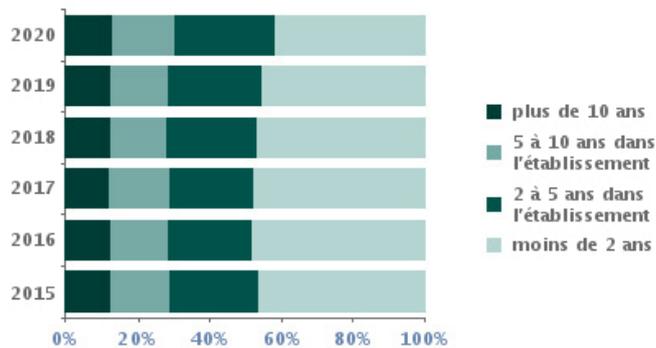
EP : L'AGS des femmes titulaires



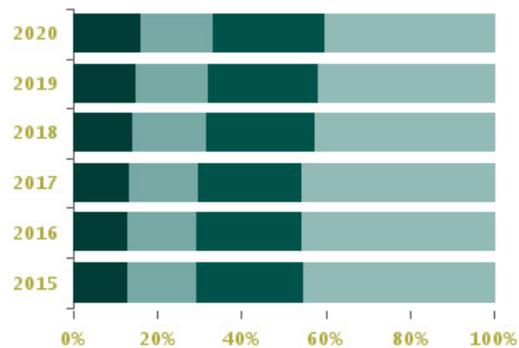
EP : L'AGS des hommes titulaires



EP : Ancienneté d'affectation des femmes



EP : Ancienneté d'affectation des hommes



Non titulaires : les agents contractuels hors assistants étrangers, professeurs alternants, AED, AESH, ILM ...

Les personnels de l'enseignement privé

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels du secteur privé sous contrat de l'académie de la Guyane

Date d'observation : Le 31 décembre de l'année.

Seul l'enseignement du secteur privé sous contrat avec l'État est traité dans le bilan social académique de la Guyane.

La proportion des enseignants varie peu depuis 2015, mais est toujours en augmentation. En 2020 37% des personnels enseignent dans le 1er degré tandis que plus de 63% des personnels travaillent dans le 2nd degré. La proportion premier / second degré varie des 4 dernières années en faveur du second degré.

Après une baisse du nombre de personnels titulaires d'un concours de l'enseignement privé jusqu'en 2018, la tendance semble s'inverser depuis 2 ans.

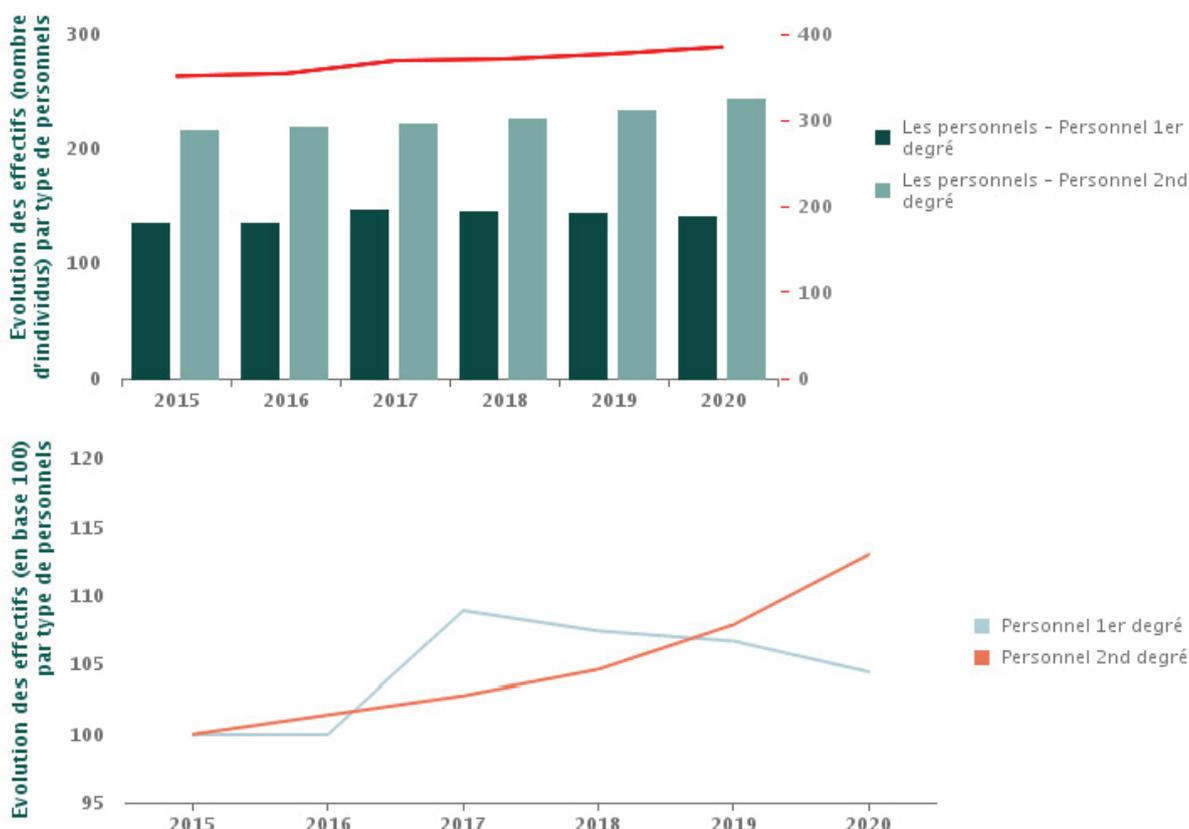
Depuis 6 ans, les femmes représentent environ 2/3 des personnels. Elles sont proportionnellement moins nombreuses tous les ans depuis 2016 (le taux varie entre 65,5 % des personnels en 2020 et 69% en 2016).

Entre 2015 et 2019, plus de 34% des personnels sont affectés depuis plus de 10 ans dans le même établissement. Cette année le taux baisse à 32%.

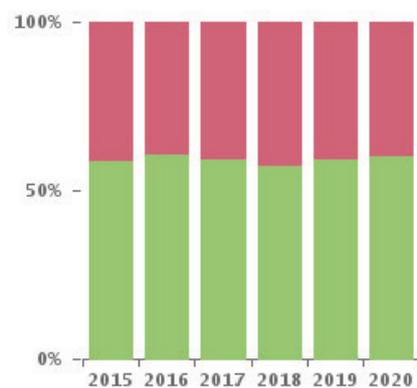
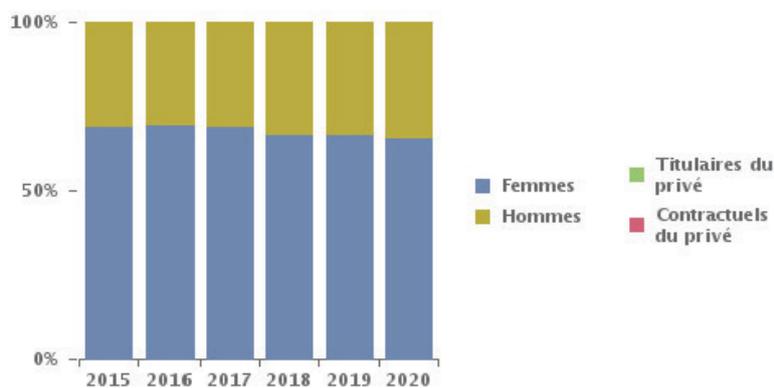
Le corps des professeurs des écoles, est celui dans lequel on trouve le plus d'agents titulaires. En 2020 les professeurs des écoles représentent environ la moitié des personnels enseignants titulaires du privé.

Comme pour l'enseignement public, les femmes sont surreprésentées dans le 1^{er} degré. Plus de 80% des personnels du 1er degré sont des femmes (85,7% en 2017), alors qu'elles représentent moins de 50% des personnels du second degré en 2020.

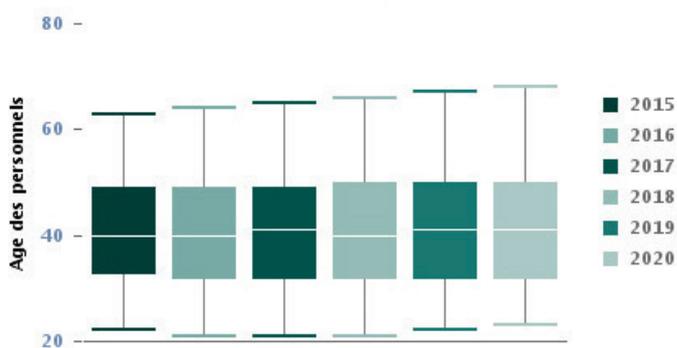
Représentation graphique de l'évolution des personnels de l'enseignement privé sous contrat



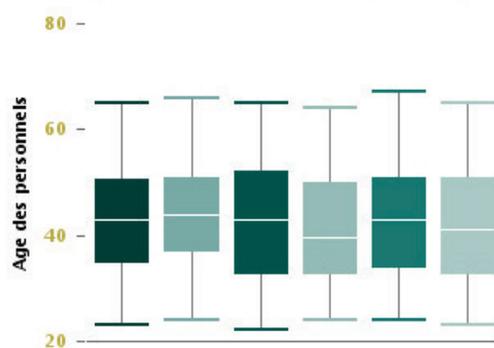
Représentation graphique de l'évolution des personnels de l'enseignement privé sous contrat



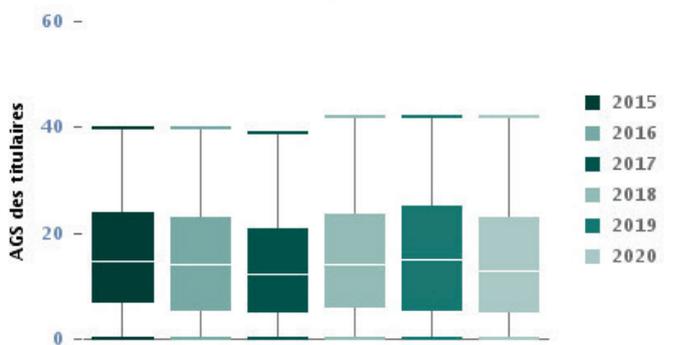
L'âge des femmes de l'enseignement privé



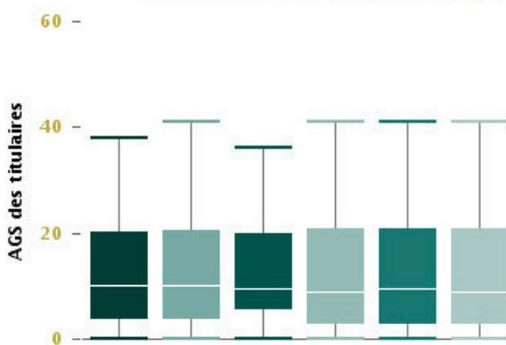
L'âge des hommes de l'enseignement privé



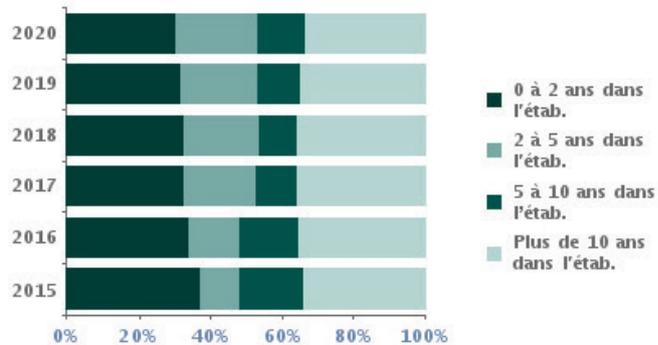
L'AGS des femmes titulaires du privé



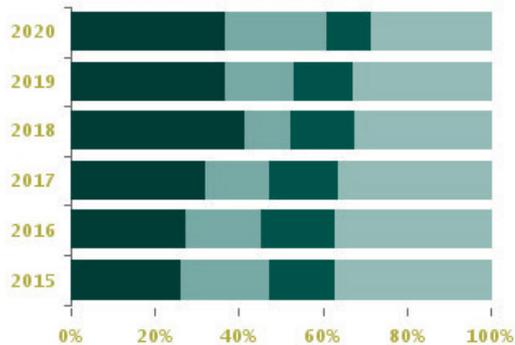
L'AGS des hommes titulaires du privé



Ancienneté d'affectation des femmes



Ancienneté d'affectation des hommes



➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

Les tableaux : évolution des personnels titulaires affectés au 31 décembre

Effectifs des personnels par catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Personnel 1er degré	38,5%	38,1%	39,8%	39,1%	38,2%	36,6%	-2,1%
Personnel 2nd degré	61,5%	61,9%	60,2%	60,9%	61,8%	63,4%	4,7%
Les personnels de l'enseignement privé	351	354	369	371	377	385	2,1%

Effectifs par statut et par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Titulaires du privé	58,7%	60,5%	59,1%	57,1%	59,2%	60,0%	3,6%
Contractuels du privé	41,3%	39,5%	40,9%	42,9%	40,8%	40,0%	0,0%
Femmes	68,7%	68,9%	68,6%	66,0%	66,0%	65,5%	1,2%
Hommes	31,3%	31,1%	31,4%	34,0%	34,0%	34,5%	3,9%

Personnels par type d'établissement d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Collèges	35,3%	32,5%	32,2%	33,2%	34,5%	33,2%	-1,5%
Ecoles du 1er degré	38,5%	38,1%	39,8%	39,1%	38,2%	36,6%	-2,1%
Lycées	26,2%	29,4%	27,9%	27,8%	27,3%	30,1%	12,6%

Personnels affectés par site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	85,8%	79,9%	80,5%	80,6%	80,4%	80,0%	1,7%
Sites éloignés	14,2%	20,1%	19,5%	19,4%	19,6%	20,0%	4,1%

Affectation dans le même établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'étab.	33,6%	31,9%	32,2%	35,6%	33,4%	32,5%	-0,8%
2 à 5 ans dans l'étab.	14,2%	15,5%	18,7%	17,8%	19,6%	23,4%	21,6%
5 à 10 ans dans l'étab.	17,1%	16,7%	13,3%	11,9%	12,7%	12,5%	0,0%
Plus de 10 ans dans l'étab.	35,0%	35,9%	35,8%	34,8%	34,2%	31,7%	-5,4%

Effectifs des titulaires du privé selon l'AGS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Moins de 2 ans d'AGS	5,0%	5,3%	5,8%	4,6%	4,5%	4,8%	10,0%
2 à 5 ans d'AGS	10,4%	12,4%	12,6%	13,0%	12,1%	12,1%	3,7%
5 à 10 ans d'AGS	18,1%	16,9%	15,7%	14,8%	13,4%	13,4%	3,3%
Plus de 10 ans d'AGS	66,5%	65,3%	65,9%	67,6%	70,1%	69,7%	2,5%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Effectifs par corps</i>							
Professeurs des écoles (ens. pr.)	106	109	108	108	112	114	1,8%
Professeurs certifiés (ens.pr.)	67	75	78	69	72	76	5,6%
PEPS (ens pr)	9	7	7	11	13	14	7,7%
PLP (ens.pr.)	17	21	22	22	24	25	4,2%
Professeurs agrégés (ens. pr.)	2	2	3	2	2	2	0,0%
Autres titulaires du privé	5						
Maître auxiliaire (ens. pr.)	145	139	151	159	154	154	0,0%
Bénéficiaire de l'obligation d'empl		1					

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Eff. par type d'engagement</i>							
Contrat définitif	56,1%	55,1%	55,6%	52,8%	52,3%	53,2%	4,1%
Délégué auxiliaire	30,8%	29,4%	33,1%	37,5%	35,5%	34,8%	0,0%
Agrément définitif	3,4%	4,0%	3,5%	3,8%	3,2%	2,9%	-8,3%
Contrat à durée indéterminée	4,0%	5,1%	4,3%	3,2%	3,2%	3,4%	8,3%
Autorisation d'enseigner	1,4%	0,8%	1,6%	1,1%	1,9%	1,8%	0,0%
Contrat provisoire	3,1%	4,5%	1,4%	1,6%	4,0%	3,6%	-6,7%
Autres types d'engagement	1,1%	1,1%	0,5%			0,3%	

*Agrément définitif et Autorisation d'enseigner = ne concerne que les établissements en contrat simple.
Contrat provisoire = Contrat des non titulaires (suppléances, contrat de courte durée...)*

L'âge moyen des personnels de l'enseignement privé

<i>Age moyen des personnels</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	41,4	42,1	41,5	42,3	43,1	43,2
Personnel 2nd degré	41,6	41,5	42,2	41,0	41,2	41,2
Les personnels de l'enseignement privé	41,5	41,7	41,9	41,5	41,9	41,9

<i>Age moyen (ens. du privé) par Genre / statut</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	41,0	40,9	41,3	41,5	41,5	41,7
Hommes	42,8	43,6	43,2	41,5	42,7	42,3
Titulaires du privé	46,4	46,4	46,5	46,4	45,7	45,8
Contractuels du privé	34,6	34,6	35,3	35,0	36,4	36,1

Répartition des personnels de l'enseignement privé par tranche d'âge

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
<i>Répartition par tranche d'âge</i>							
30 ans et moins	18,8%	19,5%	18,7%	19,1%	18,0%	19,2%	8,8%
Agés de 30 à 40 ans	29,6%	28,0%	28,2%	31,5%	31,0%	27,5%	-9,4%
Agés de 40 à 50 ans	27,9%	29,7%	28,5%	25,3%	25,2%	28,1%	13,7%
Agés de plus de 50 ans	23,6%	22,9%	24,7%	24,0%	25,7%	25,2%	0,0%

Les caractéristiques des personnels de l'enseignement privé au 31/12/2020

<i>Effectif par catégorie de personnels</i>	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Personnel 1er degré	113	28	114	27	141	43	68,1%
Personnel 2nd degré	118	126	138	106	244	41	28,3%
L'enseignement privé	231	154	252	133	385	41	42,9%

<i>Effectifs par type d'établissement</i>	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Collèges	55	73	114	27	141	43	68,1%
Ecoles du 1er degré	113	28	68	60	128	39	26,6%
Lycées	63	53	70	46	116	42	30,2%

<i>Effectifs par modalité d'affectation</i>	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
À titre permanent	216		154	62	216	47	71,3%
À titre provisoire	15	154	98	71	169	33	6,5%

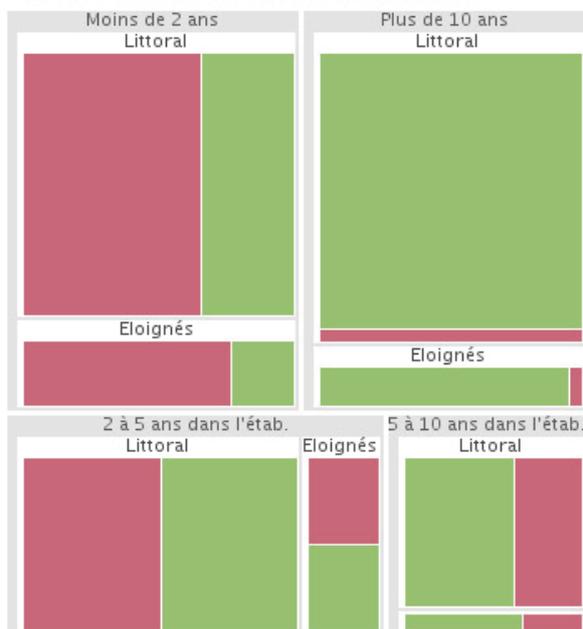
<i>Personnels affectés dans l'établissement</i>	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans	40	85	76	49	125	35	21,6%
2 à 5 ans dans l'étab.	45	45	58	32	90	37	36,7%
5 à 10 ans dans l'étab.	30	18	34	14	48	41	47,9%
Plus de 10 ans	116	6	84	38	122	49	67,2%

<i>Personnels affectés par site</i>	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Le littoral	190	118	205	103	308	41	44,5%
Sites éloignés	41	36	47	30	77	41	36,4%

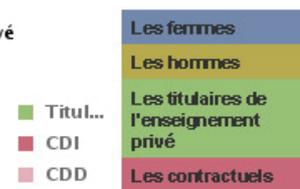
<i>Temps passé dans l'académie</i>	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'acad.	20	74	57	37	94	31	14,9%
2 à 5 ans dans l'académie.	38	49	56	31	87	37	33,3%
5 à 10 ans dans l'académie	29	21	35	15	50	39	44,0%
Plus de 10 ans dans l'acad.	144	10	104	50	154	48	64,9%

Les graphiques : la situation des personnels de l'enseignement privé au 31 décembre 2020

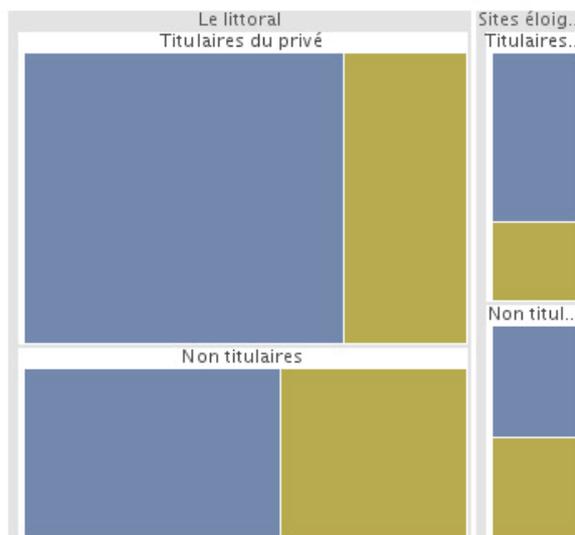
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



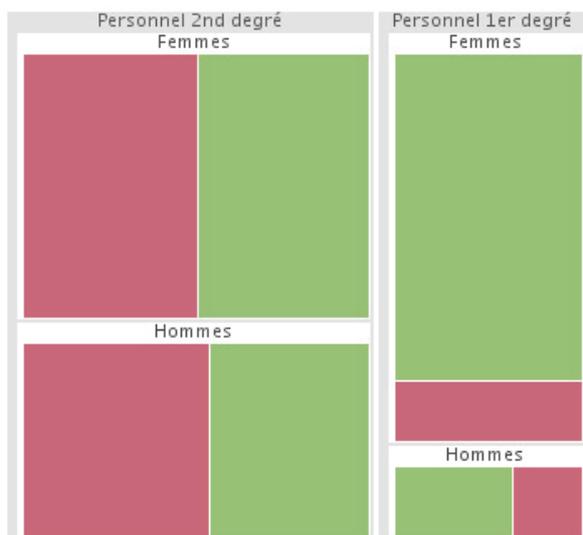
Contrat des personnels du privé



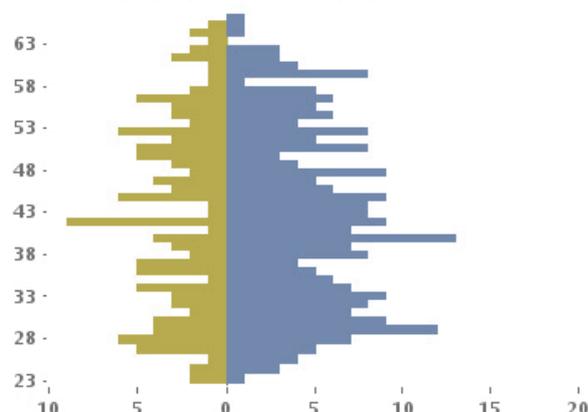
Poids des individus selon le lieu d'affectation



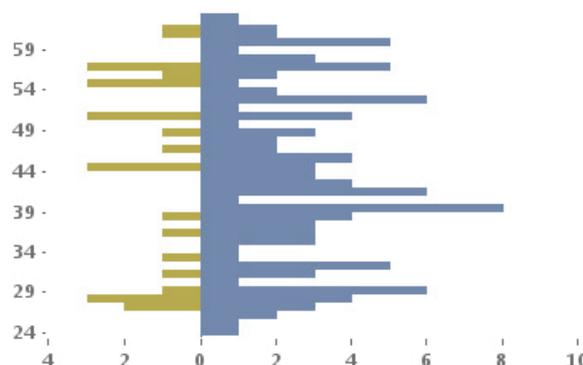
Poids des individus selon le type de personnels



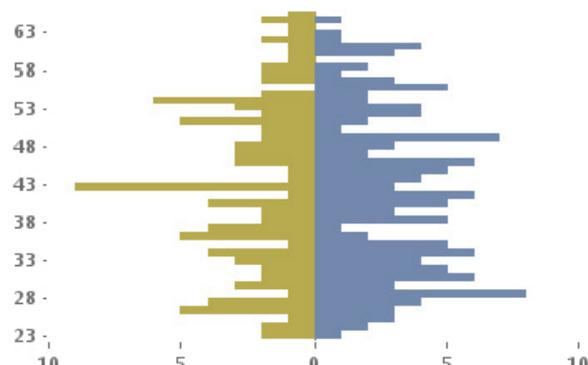
L'enseignement privé - Pyramide des âges



Pyramide des âges des personnels du 1er degré



Pyramide des âges des personnels du 2nd degré



Les volontaires du service civique

Sources : Bureau des services civiques du rectorat

Champ : les volontaires du service civique de l'éducation nationale en Guyane

Date d'observation : l'année scolaire

Les volontaires service civique ne sont pas comptabilisés dans le chapitre sur l'ensemble des personnels.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

(<https://www.service-civique.gouv.fr/>)

La place des volontaires du service civique dans l'académie de Guyane se développe. Pour 2021-2022 il y aura 866 missions qui pourront être portées par de jeunes volontaires en service civique. En 6 ans le nombre de services civiques a été multiplié par 4,4.

Le nombre de jeunes volontaires en service civique est important dans les villes de Saint Laurent du Maroni, Cayenne et Kourou. Il est encore à développer dans les autres communes.

Le profil du jeune volontaire en service civique : 60% ont 20 ans ou moins, 63% sont des femmes, 52% ont le baccalauréat, 90% sont demandeurs d'emplois ou inactifs.

Dans l'académie, 90% des offres de missions sont dans le 1er degré.

Les quotas de postes attribués mensuellement sont atteints, mais un certain nombre de volontaires ne finalisent pas ce qui occasionne une chute du nombre de volontaires recrutés. Pour l'année 2020-2021 sur la centaine de volontaires concernés 49 n'ont pas pris leur poste, les autres motifs sont d'ordre administratif. Par ailleurs nous dénombrons 68 ruptures anticipées.

Evolution des effectifs des volontaires service civique

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Places offertes	195	300	540	540	432	578
Volontaires	150	233	481	455	412	478
% réalisation	76,9	77,7	89,1	84,3	95,4	82,7

Répartition des volontaires du service civique pour l'année 2020-2021

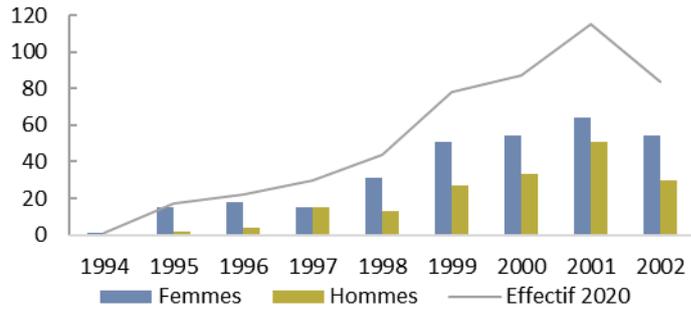
Motifs de rupture de contrat

Abandon de poste	42
Rupture commun accord	8
CDD	8
Fin de validité titres de séjour	5
Reprise d'études	4
Faute grave d'une des parties	1
Total	68

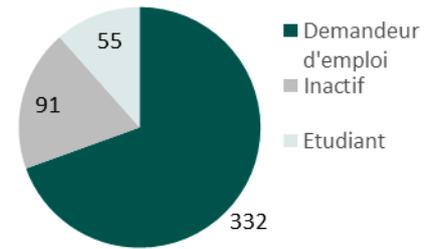
Motifs de non finalisation de dossier

N'a pas pris son poste	49
A déjà fait un service civique	14
Dossier incomplet	14
A trouvé un emploi	11
Mineur	4
Trop âgé	3
Problème papier (CNI, carte de séjour, ...)	3
Autres	2
Total	100

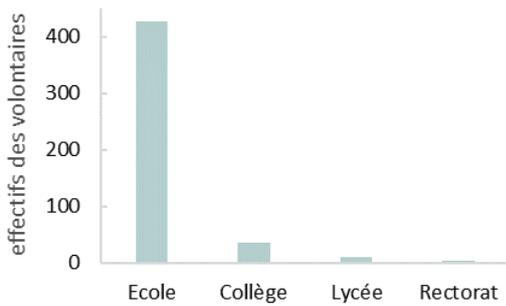
Année de naissance des volontaires en 2020



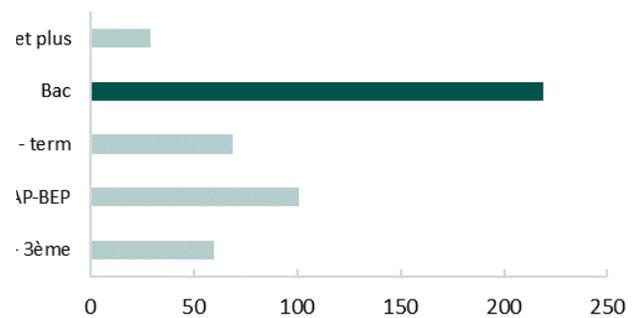
Statut des volontaires en 2020



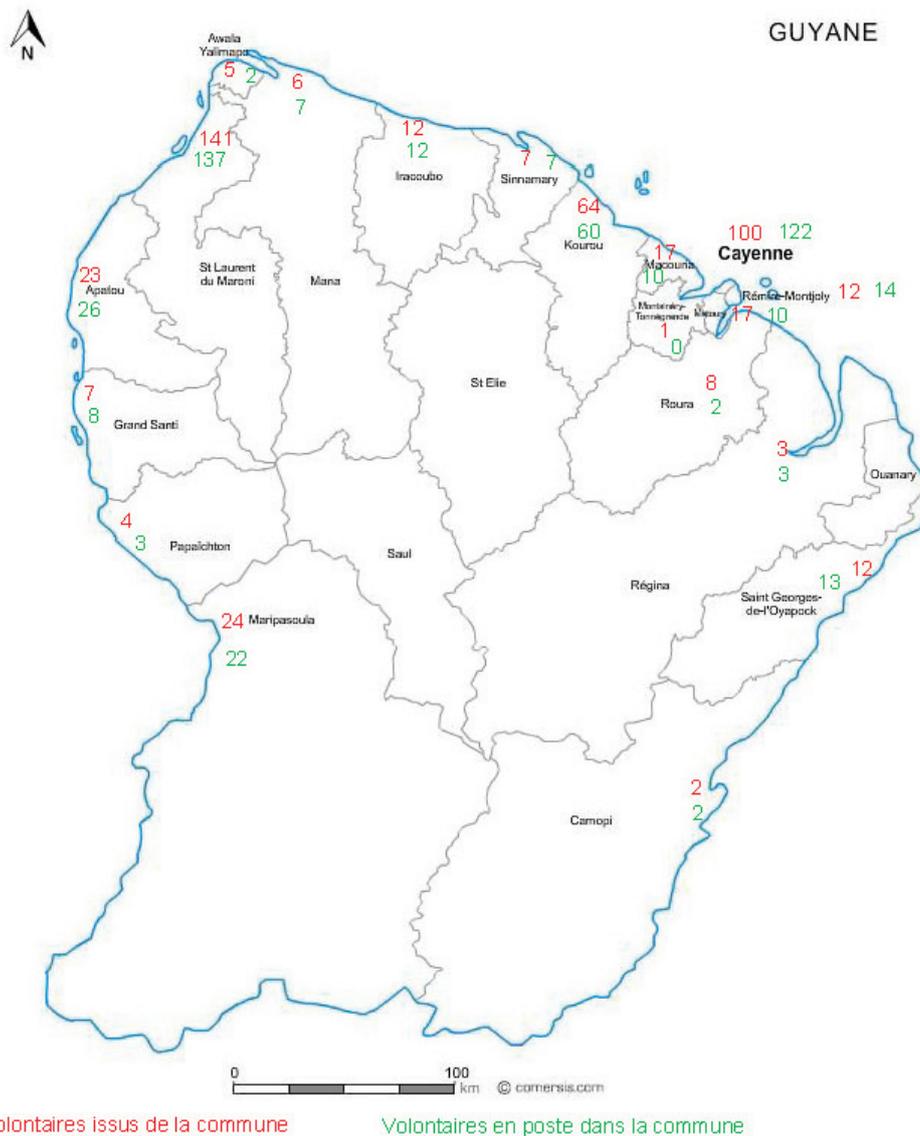
Structures d'accueil des volontaires en 2020



Niveau scolaire des volontaires année 2020-2021



Répartition géographique des volontaires pour l'année 2020-2021



LES CARRIERES

Budget Opérationnel de Programme (BOP) : moyens en crédits et en emplois octroyés au Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) afin qu'il puisse mener à bien la politique publique dont il a la charge.

- ✓ Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés
- ✓ Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré
- ✓ Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré
- ✓ Programme 214 : Soutien de la politique de l'Education Nationale
- ✓ Programme 230 : Vie de l'élève

Les crédits budgétaires de l'État sont répartis sous sept titres, décomposés en catégories de dépenses :

Titre 1er : les dotations des pouvoirs publics, Présidence de la République, Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel, Haute Cour de justice, Cour de justice de la République ; selon l'article 7 de la LOLF, une mission spécifique regroupe les crédits des pouvoirs publics dont les crédits sont imputés sur le titre 1.

* Titre 2 : les dépenses de personnel sont décomposées en plusieurs catégories de dépenses : les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses. Les crédits ouverts sur le titre « dépenses de personnel » sont assortis de plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par l'État (autorisation unique exprimée en « équivalent temps plein travaillé » ETPT). Ces plafonds sont spécifiés par le ministère.

* Titre 3 : les dépenses de fonctionnement comprennent 2 catégories de dépenses : les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel et les subventions pour charges de service public.

Titre 4 : les charges de la dette de l'État comprennent plusieurs catégories de dépenses : intérêt de la dette financière négociable, intérêt de la dette financière non négociable, charges financières diverses).

* Titre 5 : les dépenses d'investissement comprennent deux catégories de dépenses, les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État.

* Titre 6 : les dépenses d'intervention comprennent plusieurs catégories de dépenses : les transferts aux ménages, les transferts aux entreprises, les transferts aux collectivités territoriales, les transferts aux autres collectivités et les appels en garantie (charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État).

* Titre 7 : les dépenses d'opérations financières comprennent plusieurs catégories de dépenses : les prêts et avances, les dotations en fonds propres et les dépenses de participation financière

Seuls les titres marqués d'un astérisque sont gérés par le rectorat.

La masse salariale

Sources : Entrepôt de données sur l'Enquête Masse Indiciaire du PIAD de Bordeaux – POLCA EMI

Champ : L'ensemble des crédits consommés du Titre 2 sur le BOP 140, 141, 214 et 230 – en PSOP

Période d'observation : l'année civile.

La masse salariale augmente tous les ans sur l'ensemble des BOP.

En 2017, des psychologues de l'éducation nationale sont recrutés sur le BOP 140.

Le salaire des agents de l'Education nationale est composé :

- ✓ D'une rémunération principale (faisant l'objet d'une indexation de 40 % en Guyane, titulaires et contractuels compris) ainsi que d'une éventuelle NBI ;
- ✓ D'indemnités ;
- ✓ Pour les programmes autres que le soutien : d'heures supplémentaires ;
- ✓ De cotisations sociales ;
- ✓ De pensions civiles ;
- ✓ D'éléments annexes tels que certaines prestations sociales, des vacances, des indemnités de jurys d'examens, des indemnités de formation, des prestations d'action sociale (traitées en dehors du circuit de la Paye par l'intermédiaire de l'application CHORUS).

Sont également à la charge de l'Etat l'indemnisation des personnels en CLD ainsi que l'indemnisation du chômage, versé trimestriellement à Pôle Emploi par l'application CHORUS.

BOP 140 Enseignement scolaire public du premier degré

Le BOP 140 rémunère les enseignants, psychologues scolaires titulaires et contractuels du premier degré, ainsi que les stagiaires et les inspecteurs du premier degré et faisant-fonction. Sont également à la charge du premier degré (sous la forme d'une indemnisation) les assistants étrangers et intervenants extérieurs.

En 2016 sont apparus les "contractuels alternants", étudiants en master recrutés sous contrat d'enseignant. Ils sont regroupés avec les enseignants contractuels du premier degré.

La masse salariale des enseignants titulaires et contractuels est en constante augmentation entre 2017 et 2020, en lien direct avec l'augmentation du nombre de personnels lui-même strictement corrélé avec l'augmentation des effectifs d'élèves.

Le Glissement Vieillesse Technique (GVT) joue également un rôle dans cette augmentation.

La ligne des indemnités des enseignants augmente dans les mêmes proportions, avec un palier en 2019 lors de la revalorisation de l'indemnité REP+.

Pour mémoire, les enseignants contractuels du premier degré sont également éligibles aux indemnités ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) et REP+ ainsi qu'à l'indemnité d'isolement pour les personnels affectés en sites isolés.

BOP 141 Enseignement scolaire public du second degré

Le BOP 141 est complexe. Il rémunère :

- ✓ Les enseignants titulaires et contractuels du premier degré affectés dans le second degré ;
- ✓ Les enseignants, psychologues scolaires titulaires et contractuels du second degré
- ✓ Les inspecteurs, personnels de direction ainsi que les faisant-fonction ;
- ✓ Les personnels de laboratoire titulaires et contractuels affectés en EPLE;
- ✓ Les personnels administratifs titulaires et contractuels affectés en EPLE;
- ✓ Les personnels recrutés par la MLDS ;

Sont également à la charge du second degré (sous la forme d'une indemnisation) les assistants étrangers.

En 2016 sont apparus les "contractuels alternants" du second degré, étudiants en master recrutés sous contrat d'enseignants. Ils sont regroupés avec les enseignants contractuels du second degré.

Comme pour le premier degré, la masse salariale des enseignants titulaires et contractuels est en constante augmentation entre 2017 et 2020, en lien direct avec l'augmentation du nombre de personnels lui-même strictement corrélé avec l'augmentation des effectifs d'élèves.

Le GVT joue également un rôle dans cette augmentation.

La ligne des indemnités des enseignants augmente dans les mêmes proportions, avec un palier en 2019 lors de la revalorisation de l'indemnité REP +.

Pour mémoire, les enseignants contractuels sont également éligibles à l'indemnité REP+, l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves), ISS (Indemnité de Sujétions Spéciales), ainsi qu'à l'indemnité d'isolement.

BOP 230 Vie de l'élève

Le BOP 230 rémunère :

- ✓ Les personnels sociaux et de santé (assistantes sociales, médecins, infirmières titulaires et contractuels),
- ✓ Les personnels d'éducation titulaires et contractuels,
- ✓ Les AESH.

En 2016 sont apparus les "contractuels alternants" CPE, étudiants en master recrutés sous contrat d'enseignants. Ils sont regroupés avec les CPE contractuels.

A l'inverse de la rémunération principale des personnels de santé titulaires qui diminue légèrement en 2020, celle des personnels contractuels est en nette augmentation. Il en est de même pour la rémunération des CPE.

Le BOP 230 sert de support au paiement des HS d'accompagnement éducatif.

La PPCR – « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » – a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. A partir de 2017, la PPCR correspond au montant des indemnités convertis en rémunération.

BOP 214 Soutien de la politique de l'Education Nationale

Le BOP 214 rémunère les personnels administratifs du rectorat et de ses annexes, titulaires et contractuels.

En 2016 sont apparus les "apprentis BiATSS", appelés "alternants" dans les tableaux et rémunérés sur le programme.

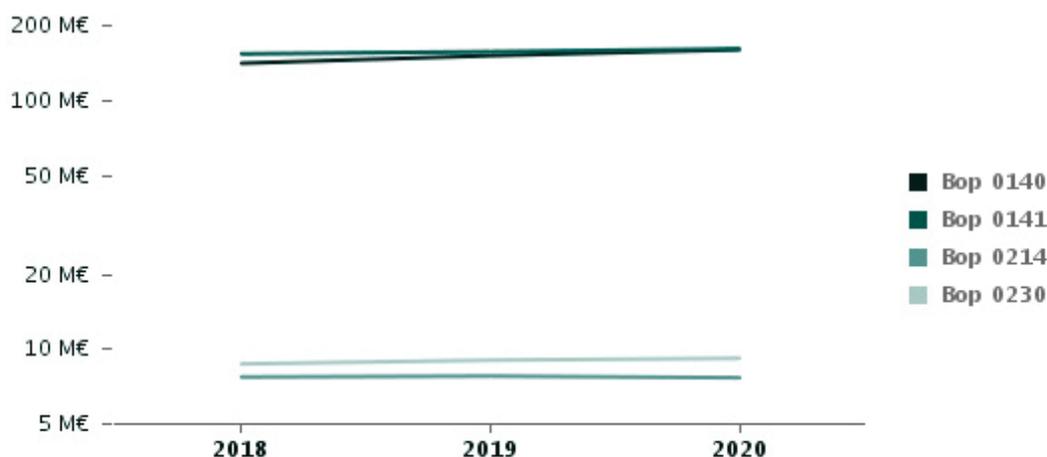
La rémunération diminue en 2020.

Le BOP 214 sert de support à l'indemnisation des jurys d'examens (BAC, DNB, etc.).

Evolution de la masse salariale

Masse salariale yc pension civile		2018	2019	2020
BOP 140	Budget opérationnel de programme de l'enseignement scolaire public du premier degré	215 560 165	229 168 466	241 912 693
BOP 141	Budget opérationnel de programme de l'enseignement scolaire public du second degré	261 806 167	268 344 171	278 428 459
BOP 214	Budget opérationnel de programme du soutien de la politique de l'éducation nationale	14 605 671	14 683 001	13 791 210
BOP 230	Budget opérationnel de programme de la vie de l'élève	23 237 261	26 051 083	26 097 169
Titre 2 - rémunération - tous BOP		515 209 265	538 246 721	560 229 530

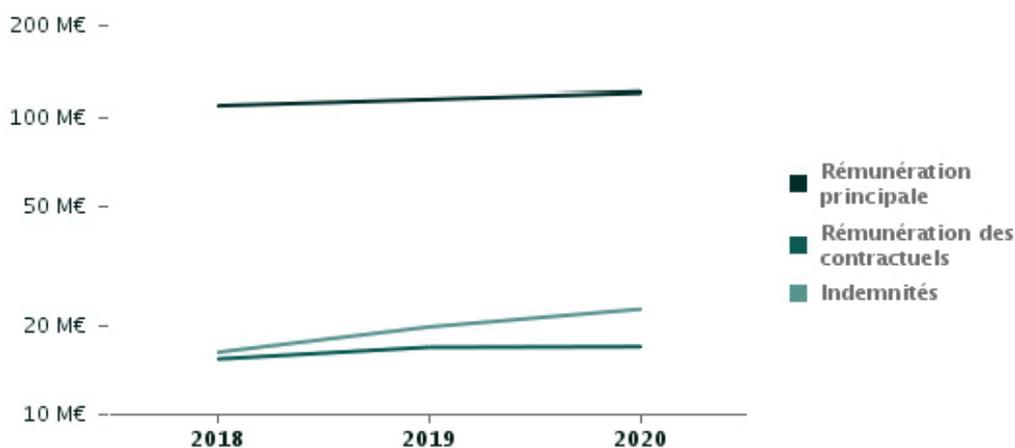
Evolution de la masse salariale en millions d'euros, tous BOP confondus



Masse salariale BOP 140, l'enseignement scolaire public du premier degré

Budget opérationnel de programme de l'enseignement scolaire public du premier degré		2018	2019	2020
Enseignants du 1er degré	Rémunération principale	106 722 130	112 084 927	117 557 951
Enseignants du 1er degré	Rémunération des contractuels	15 035 183	16 527 513	16 609 781
Enseignants du 1er degré	HS	30 131	20 980	46 787
Enseignants du 1er degré	Indemnités	15 709 436	19 221 041	22 039 699
Enseignants du 1er degré	PPCR	-434 876	-1 001 736	-1 052 756
Indemnité pour missions particulières		52 492	46 458	55 454
Psy-EN 1er degré	Rémunération principale	821 889	764 801	946 270
Psy-EN 1er degré	Rémunération des contractuels	260 630	229 362	214 678
Psy-EN 1er degré	Indemnités	134 999	137 685	225 456
Psy-EN 1er degré	PPCR	-2 798	-5 720	-6 547
Personnels Inspections	Rémunération principale	885 038	859 103	874 750
Personnels Inspections	Indemnités	269 677	244 834	223 630
Personnels Inspections	PPCR	-1 712	-3 901	-4 433
Assistants étrangers		81 088	67 278	94 053
Intervenants extérieurs		27 115	14 089	18 846
Indemnités de stage		153 480	19 860	65 160
CLD		256 146	303 123	415 867
Prestation sociale		4 557	-11 378	-1 742
Titre 2 - rémunération - BOP 140		140 004 605	149 518 318	158 322 904
Cotisations sociales		19 205 853	20 472 292	21 337 196
Pension civile		56 349 707	59 177 856	62 252 594
<i>Zoom sur retenues et indemnités</i>		2018	2019	2020
<i>Retenues effectuées au titre des services non faits</i>		94 559	176 559	198 403
<i>Retenues effectuées au titre du jour de carence</i>		106 585	163 986	86 023

BOP 140 : évolution de la rémunération principale et indemnités en millions d'euros

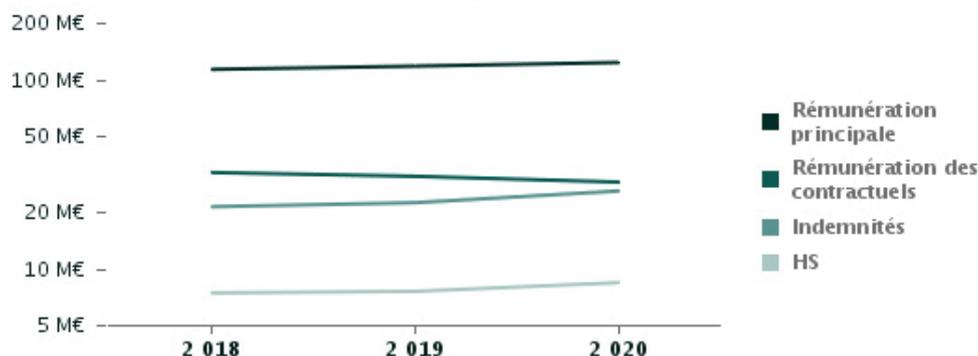


Masse salariale BOP 141, l'enseignement scolaire public du second degré

Budget opérationnel de programme de l'enseignement scolaire public du second degré		2018	2019	2020
Enseignants du 2nd degré	Rémunération principale	99 124 931	103 287 281	108 887 140
Enseignants du 2nd degré	Rémunération des contractuels	31 244 086	29 766 704	27 533 470
Enseignants du 2nd degré	Indemnités	18 220 115	19 045 562	22 654 243
Enseignants du 2nd degré	PPCR	-369 824	-862 470	-890 913
Enseignants du 2nd degré	HS	7 404 127	7 543 284	8 390 461
Indemnités au titre des décrets du 20 août 2014		813 332	905 406	1 003 210
Psy-EN 2nd degré	Rémunération principale	760 048	873 240	923 259
Psy-EN 2nd degré	Rémunération des contractuels	58 912	108 194	76 323
Psy-EN 2nd degré	Indemnités	97 196	148 594	84 846
Psy-EN 2nd degré	PPCR	-2 589	-6 364	-6 721
Pers. inspection & direction	Rémunération principale	7 297 771	7 400 406	7 308 200
Pers. inspection & direction	Indemnités	1 476 590	1 508 543	1 360 328
Pers. inspection & direction	PPCR	-16 454	-31 945	-33 392
Pers. administratifs & labo	Rémunération principale	5 799 694	5 964 702	5 780 974
Pers. administratifs & labo	Rémunération des contractuels	836 473	825 133	996 730
Pers. administratifs & labo	Indemnités	1 387 683	1 532 455	1 541 939
Pers. administratifs & labo	PPCR	-35 236	-40 667	-38 968
Assistants étrangers		207 307	165 604	138 689
MLDS		481 466	506 123	415 346
Chomage		21 533	22 338	12 936
Indemnités de stage		120 702	136 579	102 849
CLD		292 136	434 657	277 907
Prestation sociale		1 974	4 917	1 282
Titre 2 - rémunération - BOP 141		175 221 974	179 238 277	186 520 136
Cotisations sociales		26 824 572	26 841 149	26 772 724
Pension civile		59 759 621	62 264 745	65 135 599

Zoom sur les retenues	2018	2019	2020
Retenues au titre des services non faits	141 235	149 857	149 087
Retenues au titre du jour de carence	169 668	220 247	154 433

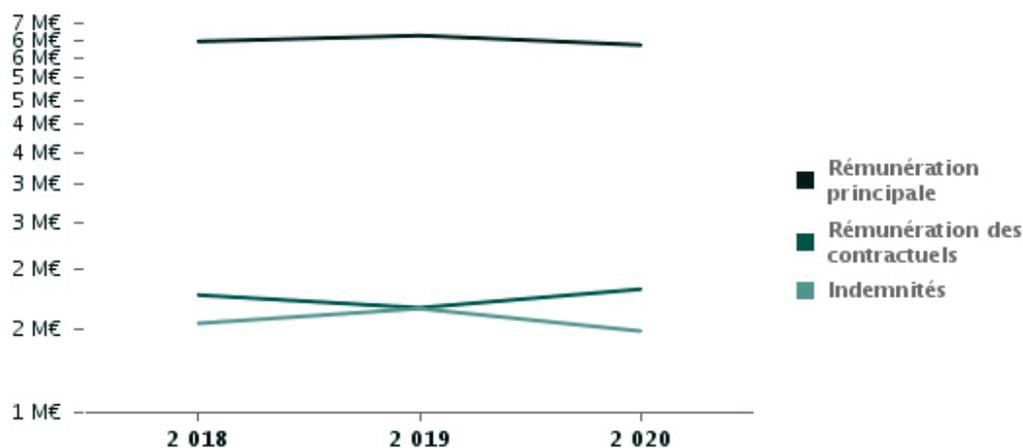
BOP 141 : évolution de la rémunération principale, heures supplémentaires et inde...



Masse salariale BOP 214, soutien de la politique de l'éducation nationale

Budget opérationnel de programme du soutien de la politique de l'éducation nationale		2 018	2 019	2 020
Personnels des services académiques	Rémunération principale	5 930 554	6 100 057	5 830 016
Personnels des services académiques	Rémunération des contractuels	1 753 871	1 649 814	1 804 361
Personnels des services académiques	Indemnités	1 530 324	1 642 967	1 474 083
Personnels des services académiques	PPCR	-30 472	-39 438	-37 765
Indemnités de jury		393 749	389 480	167 188
Dispositif formation par alternance		497 809	376 063	148 421
Indemnités de stage		18 810	15 840	10 692
CLD		30 719	9 970	5 515
Prestation sociale		2 288	3 071	1 536
Autre				9
Titre 2 - rémunération - BOP 214		10 127 653	10 147 824	9 404 055
Cotisations sociales		1 340 024	1 311 449	1 307 100
Pension civile		3 137 995	3 223 728	3 080 054
<i>Zoom sur les retenues</i>		2018	2019	2020
Retenues effectuées au titre des services non faits		8 356	11 199	1 797
Retenues effectuées au titre du jour de carence		6 590	6 048	3 165

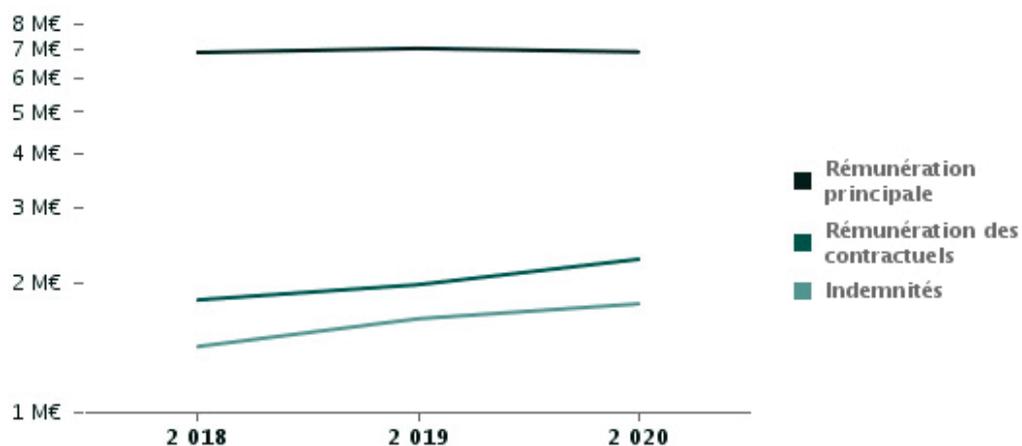
BOP 214 : évolution de la rémunération principale et indemnités en millions d'euros



Evolution de la masse salariale BOP 230, la vie de l'élève

Budget opérationnel de programme de la vie de l'élève		2 018	2 019	2 020
Personnels de santé	Rémunération principale	3 094 417	3 329 873	3 309 199
Personnels de santé	Rémunération des contractuels	466 710	424 535	637 575
Personnels de santé	Indemnités	740 552	925 485	1 025 312
Personnels de santé	PPCR	-28 088	-33 018	-33 137
CPE	Rémunération principale	3 755 132	3 670 024	3 559 608
CPE	Rémunération des contractuels	1 355 415	1 552 756	1 629 200
CPE	Indemnités	678 998	722 760	759 806
CPE	PPCR	-14 591	-30 861	-29 149
Indemnités au titre des décrets du 20 août 2014		58 109	45 421	45 820
AESH		5 220 328	6 290 665	6 608 034
Educatif		1 165 695	1 903 303	1 181 623
Indemnités de stage				240
CLD		12 067		18 664
Prestation sociale		1 758		
Titre 2 - rémunération - BOP 230		16 506 501	18 800 943	18 712 795
Cotisations sociales		3 209 891	3 646 242	3 850 189
Pension civile		3 520 870	3 603 898	3 534 184
<i>Zoom sur les retenues</i>		2018	2019	2020
Retenues effectuées au titre des services non faits		7 069	4 952	4 944
Retenues effectuées au titre du jour de carence		12 638	16 359	11 011

BOP 230 : évolution de la rémunération principale et indemnités en millions d'euros



Les indices de rémunération

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels du secteur public de l'académie de la Guyane hors personnels AESH et AED, apprentis, contractuels alternants, et assistants étrangers.

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs et de la situation administrative des personnels est le 31/12 de l'année scolaire

L'indice médian : Il correspond à l'indice situé au milieu de la répartition. Il y a autant d'agents avec un indice inférieur ou égal à l'indice médian que d'agents avec un indice supérieur ou égal à l'indice médian.

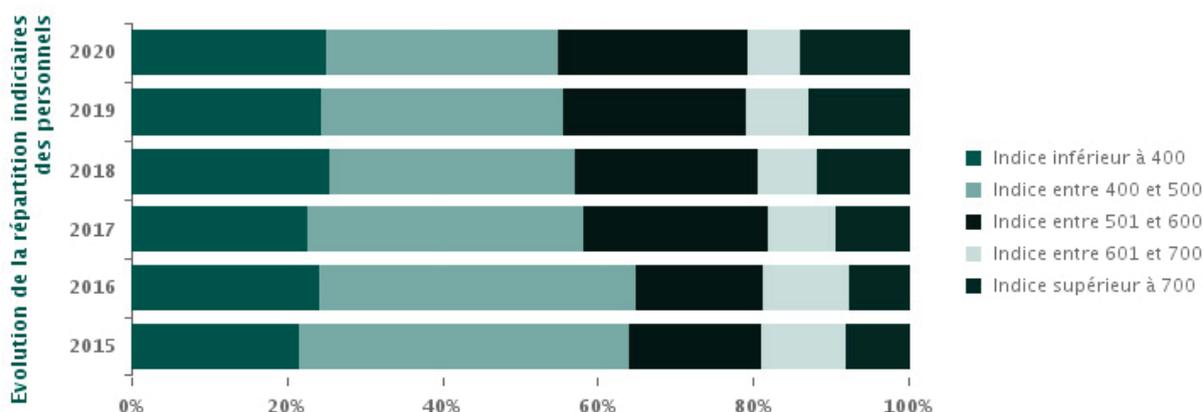
Répartition par décile : On ordonne la distribution des indices, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. 10% des agents ont un indice inférieur ou égal au premier décile, 90% des agents ont un indice inférieur ou égal au 9^{ème} décile. 10% des agents ont un indice supérieur au 9^{ème} décile ...

Depuis 2016, l'indice médian comme l'indice moyen des personnels de l'académie a tendance à augmenter. Tandis que l'indice médian des personnels de catégorie B et C varie peu, celui des agents de catégorie A a augmenté de près de 2 points entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020.

Alors que l'indice moyen des femmes passe de 489 en 2015 à 509 en 2020, soit une augmentation de 20 points en 6 ans, l'indice moyen des hommes a augmenté de 27 durant la même période. Il faut préciser qu'en 2020 plus de 73% des personnels de catégorie C sont des femmes (cf chapitre sur les effectifs et caractéristiques démographiques), l'indice médian des catégories C n'a augmenté que de 18 points en 6 ans.

Concernant les agents de catégorie B, l'indice médian a tendance à diminuer. Parmi les personnels de catégorie B, on retrouve les derniers instituteurs. Depuis 1989, ce corps est progressivement remplacé par le corps des professeurs des écoles, ce qui implique que les quelques instituteurs encore en poste dans notre académie sont en fin de carrière et donc avec un indice élevé. Ce corps disparaissant, le nombre de personnels de catégorie B aux indices élevés a tendance à diminuer. De 13 instituteurs en 2016, ils ne sont plus que 6 en 2020 (cf effectifs et caractéristiques démographique BSA 2019 et 2020).

Dans le tableau de « répartition indiciaire par décile », on voit que l'indice par décile au-dessus de l'indice médian augmente un peu tous les ans. Cette augmentation nous indique que les personnels ont de plus en plus d'ancienneté de fonction publique dans notre académie. Par ailleurs le taux de non titulaires diminue cette année, l'indice moyen des non titulaires varie peu depuis 2016, et est nettement inférieur à l'indice moyen des titulaires (180 points de moins en 2020).



Les tableaux : évolution des indices de rémunération des personnels de l'académie

<i>Indice médian au 31/12</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Personnel 1er degré	467	467	478	478	483	492	1,9%
Personnel 2nd degré	467	467	478	478	483	492	1,9%
Personnel d'éducation et d'orientation	463	467	478	478	483	502	3,8%
IATSS	346	358	364	373	377	380	0,8%
Personnel de direction et d'inspection	821	821	748	837	862	886	2,8%
Indice médian	467	467	478	478	483	492	1,9%

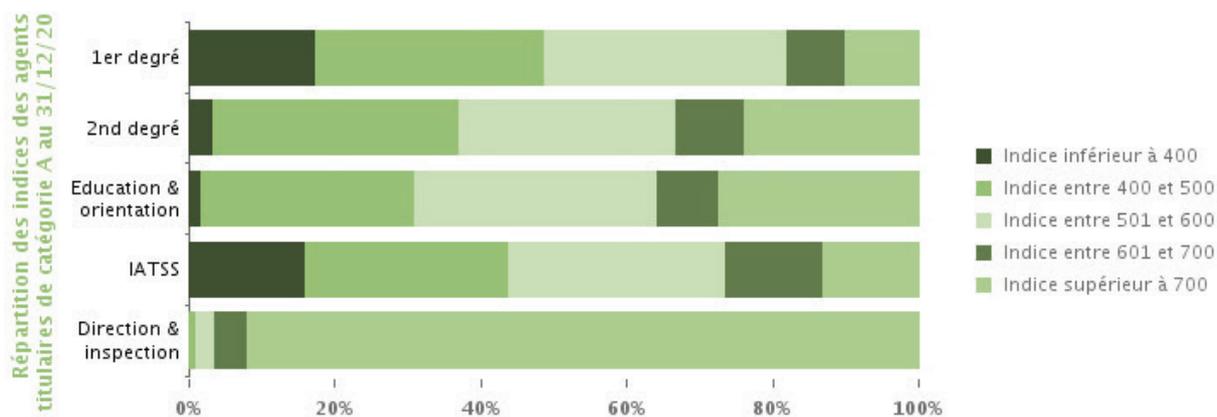
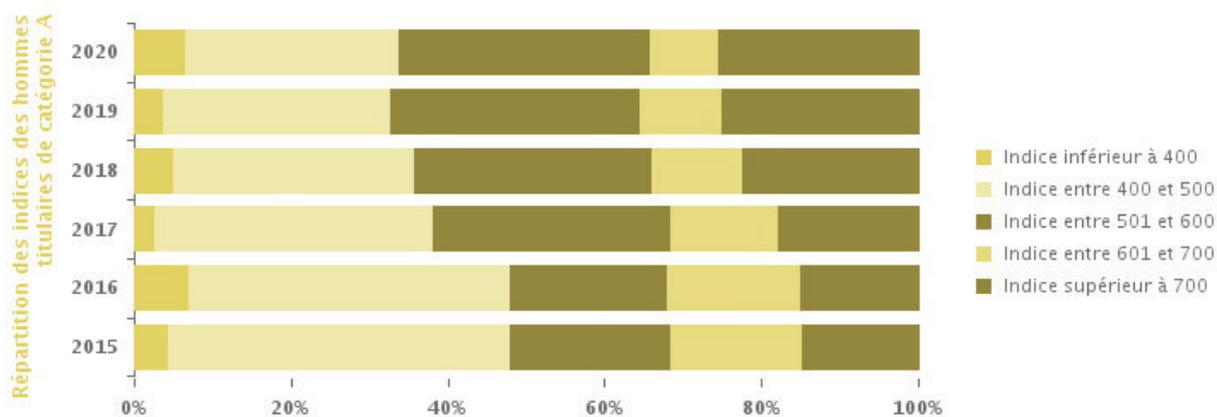
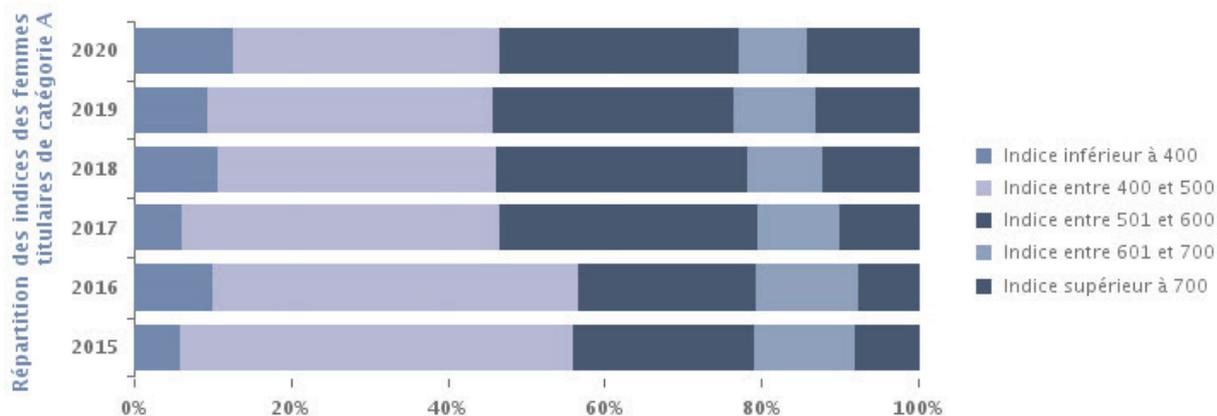
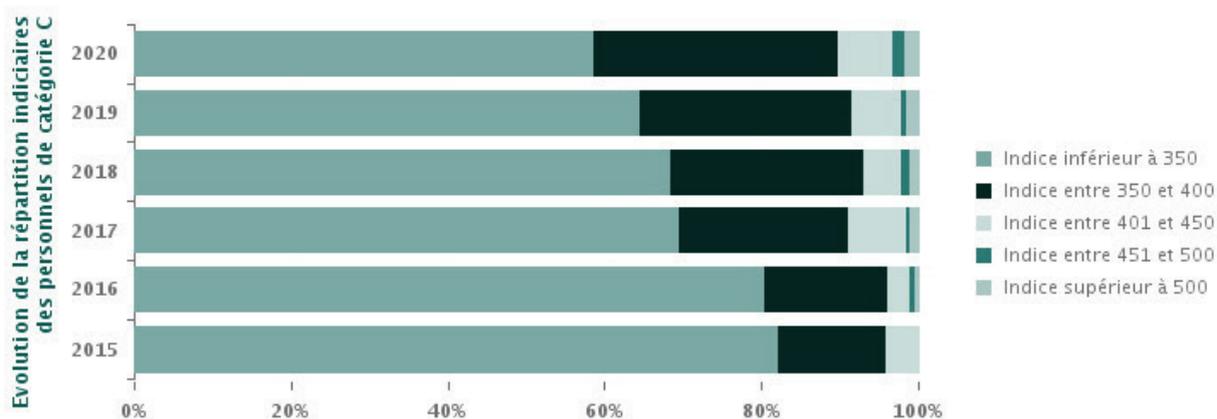
<i>indice moyen</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Titulaires	527	525	533	538	548	551	0,5%
Non Titulaires	359	368	372	371	370	371	0,4%
Femmes	489	486	492	494	503	509	1,2%
Hommes	504	504	506	516	525	531	1,1%
Indice moyen	495	493	498	502	511	517	1,2%

<i>Indice médian</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Catégorie A+	916	851	806	920	830	931	12,2%
Catégorie A	467	467	478	478	483	492	1,9%
Catégorie B	371	377	366	373	369	369	0,0%
Catégorie C	327	329	336	336	345	345	0,0%

<i>Indice médian</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Le littoral	495	495	506	506	511	519	1,6%
Sites éloignés	458	445	466	453	458	448	-2,2%
Sites isolés	432	403	410	410	410	410	0,0%
Autre (ZR)	467	467	410	410	441	476	7,9%

<i>Répartition indiciaire par décile</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1er décile	327	349	367	367	367	367
2ème décile	376	376	383	383	388	390
3ème décile	432	410	436	410	437	430
4ème décile	458	458	466	453	458	461
5ème décile - indice médian	467	467	478	478	483	492
6ème décile	495	495	506	506	511	519
7ème décile	531	531	542	542	547	557
8ème décile	567	567	578	578	625	629
9ème décile	695	695	666	705	710	755

Les graphiques : répartition des indices de rémunération



Les salaires

Sources : Base des bulletins de salaire du PIAD de Bordeaux – POLCA BSCUM

Champ : les personnels du secteur public de l'académie de la Guyane hors personnels AESH et AED, apprentis, contractuels alternants, et assistants étrangers.

Champs : Les rémunérations (les traitements, majoration de 40% du salaire brut des agents de l'état, indemnités, heures supplémentaires, vacances, ...) moins les cotisations salariales.

HORS :

- Primes ISG (Indemnités de Sujétion Géographique),
- IDV (Indemnité de Départ Volontaire),
- Indemnité de licenciement.,
- Prestations familiales (allocations et SFT)
- MGEN
- Oppositions administratives, tiers détenteurs, ...
- Prélèvement à la source

période d'observation : moyenne mensuelle sur l'année civile.

Salaire net mensuel : le mode de calcul du salaire mensuel sur l'année : somme de l'ensemble des éléments de rémunération, moins les cotisations salariales, sur le nombre de mois avec un salaire comportant un traitement brut. Les mois sans salaire (les avances sur salaires) ne sont pas pris en compte : l'avance étant déduite sur les premiers mois de prise en charge. Il s'agit du salaire net perçu par les personnels. Les agents à temps partiel, perçoivent un salaire en fonction de leur quotité de travail.

Le salaire médian : Il correspond au salaire étant situé au milieu de la répartition. Il y a autant d'agents avec un salaire inférieur ou égal au salaire médian que d'agents avec un salaire supérieur ou égal au salaire médian.

Répartition par décile : On ordonne la distribution des salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. 10% des agents ont un salaire inférieur ou égal au premier décile, 90% des agents ont un salaire inférieur ou égal au 9^{ème} décile. 10% des agents ont un salaire supérieur au 9^{ème} décile ...

Même si le point d'indice n'a pas évolué depuis février 2017, tout comme l'indice moyen, les salaires nets moyens des personnels de l'éducation nationale en Guyane ont tendance à augmenter tous les ans.

Le salaire moyen mensuel des hommes reste plus élevé que celui des femmes. L'écart de salaire entre les hommes et les femmes diminue cette année ; alors que l'écart en 2018 et 2019 est de 227 euros, il est de 206 euros en 2020.

Tout comme les indices moyens des personnels de catégorie B diminue (lié à la disparition du corps des instituteurs), le salaire moyen des personnels de catégorie B diminue encore cette année.

Les primes et indemnités augmentent un peu chaque année. C'est en partie dû au taux de personnels titulaires plus faible cette année. Les personnels titulaires perçoivent souvent un régime indemnitaire plus favorable.

Durant l'année 2020, plus de 600 agents titulaires de l'éducation nationale en Guyane ont perçu une nouvelle bonification indiciaire, soit 16 de plus qu'en 2019. A l'inverse le montant total annuel des NBI versées est inférieur en 2020 de 31 000 euros. A l'exception du BOP 141, l'ensemble des autres BOP est touché par cette diminution.

Les tableaux : répartition des salaires nets

Salaire moyen net mensuel en euros par chapitre budgétaire		2018	2019	2020
0140	Enseignement scolaire public du premier degré	2 976	3 022	3 081
0141	Enseignement scolaire public du second degré	3 231	3 292	3 326
0214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 874	2 961	2 998
0230	Vie de l'élève	3 001	3 010	3 018
Salaire moyen net mensuel		3 106	3 156	3 199

Salaire moyen net mensuel		2018	2019	2020
Catégorie A (salaire net)		3 165	3 210	3 253
	<i>Dont primes et indemnités (brut)</i>	408	435	464
Catégorie B (salaire net)		2 514	2 557	2 541
	<i>Dont primes et indemnités (brut)</i>	536	594	605
Catégorie C (salaire net)		2 129	2 161	2 202
	<i>Dont primes et indemnités (brut)</i>	299	336	342

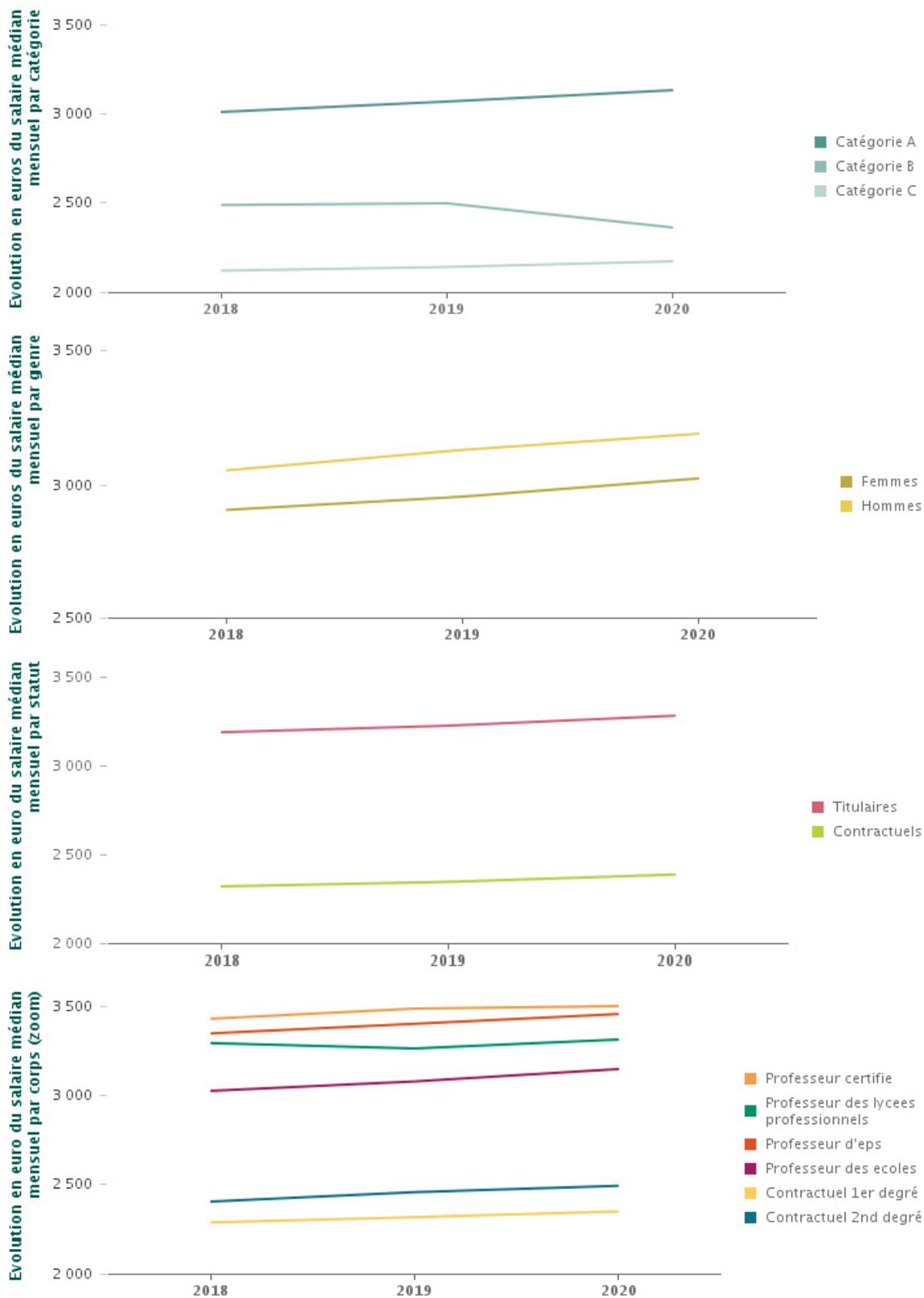
Salaire moyen net mensuel		2018	2019	2020
Femmes		3 022	3 072	3 124
Hommes		3 250	3 299	3 330
Titulaires		3 351	3 390	3 419
Contractuels		2 342	2 393	2 435

Répartition par décile du salaire net mensuel (€)		2018	2019	2020
1er décile		2 175	2 216	2 241
2ème décile		2 344	2 396	2 421
3ème décile		2 634	2 685	2 708
4ème décile		2 806	2 859	2 897
5ème décile salaire médian		2 964	3 020	3 072
6ème décile		3 166	3 209	3 279
7ème décile		3 397	3 444	3 523
8ème décile		3 687	3 758	3 838
9ème décile		4 333	4 358	4 429

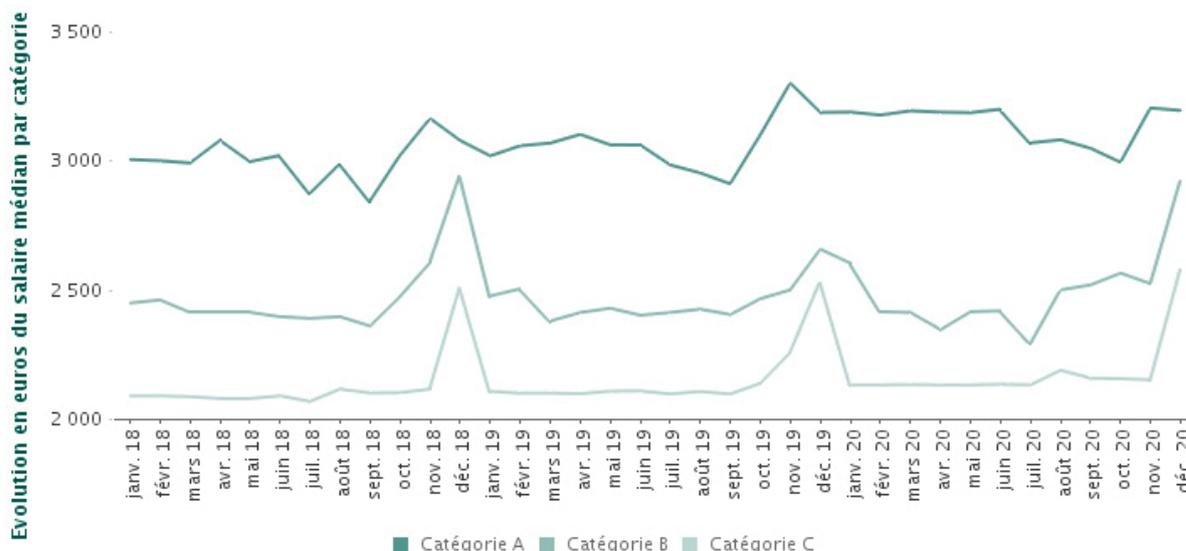
Zoom sur les corps enseignants (pour les corps enseignants les plus représentés)

Moyenne sur l'année du salaire médian mensuel (€)		2018	2019	2020
Professeur certifié		3 428	3 486	3 500
Professeur des lycées professionnels		3 291	3 261	3 311
Professeur d'eps		3 346	3 400	3 455
Professeur des écoles		3 023	3 076	3 145

Graphiques : Evolution de la réparation des salaires nets médians



Graphiques : Evolution mensuelle des salaires nets médians



Nombre moyen des personnels ayant reçu un salaire sur l'année civile

Nombre moyen de personnel sur l'année		2018	2019	2020
0140	Enseignement scolaire public du premier degré	2 960	3 124	3 260
0141	Enseignement scolaire public du second degré	3 488	3 520	3 559
0214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	213	209	206
0230	Vie de l'élève	209	215	217
Nombre moyen de personnel sur l'année		6 869	7 068	7 242

Zoom sur les NBI

Sources : Base des bulletins de salaire du PIAD de Bordeaux – POLCA BSCUM

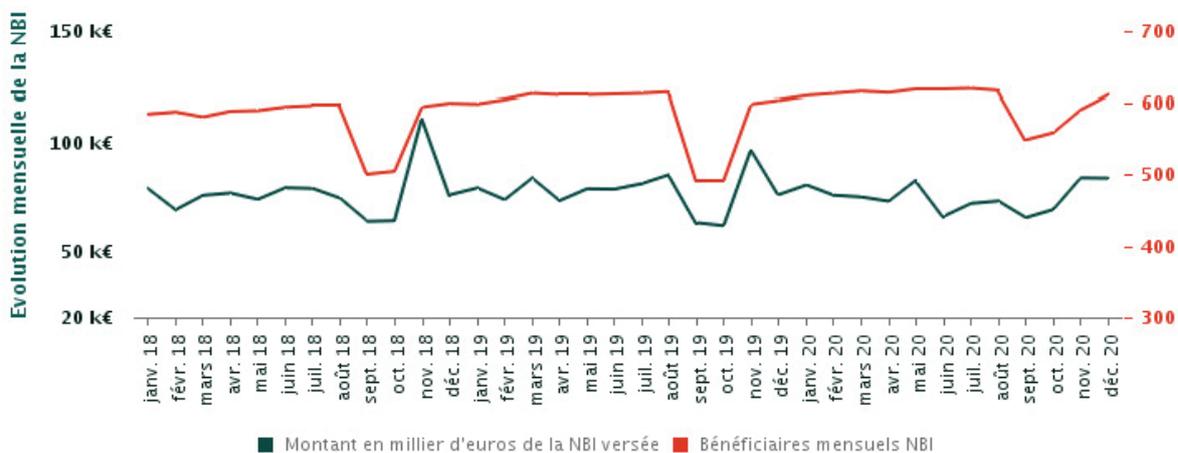
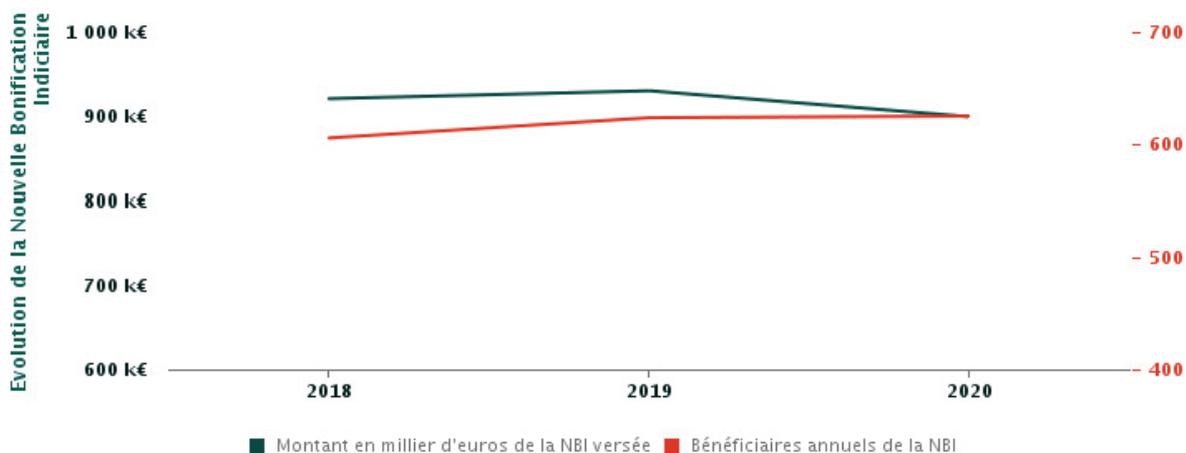
Champ : les personnels du secteur public de l’académie de la Guyane percevant au moins une prime de type

Nouvelle Bonification Indiciaire durant l’année civile. Nombre d’agents moyen sur l’année civile

Période d’observation : l’année civile.

Nombre de bénéficiaires NBI par chapitre budgétaire		2018	2019	2020
0140	Enseignement scolaire public du premier degré	311	329	332
0141	Enseignement scolaire public du second degré	171	157	163
0214	Soutien de la politique de l’éducation nationale	51	55	52
0230	Vie de l’élève	41	46	53
Nombre moyen de bénéficiaires à la NBI		573	586	601

Montant annuel NBI par chapitre budgétaire		2018	2019	2020
0140	Enseignement scolaire public du premier degré	343 191	349 199	367 484
0141	Enseignement scolaire public du second degré	394 317	392 956	372 028
0214	Soutien de la politique de l’éducation nationale	129 063	125 885	102 674
0230	Vie de l’élève	54 118	62 033	56 988
Montant annuel de la NBI		920 688	930 073	899 174



Les promotions et concours obtenus par l'ensemble des personnels titulaires

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels titulaires du secteur public de l'académie de la Guyane ayant réussi un concours ou une promotion (concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude, tableaux d'avancement, ...) dans l'année civile.

Période d'observation : l'année civile (entre le 01/01 au 31/12)

Les tableaux et graphiques suivants reflètent la situation des personnels en poste en Guyane au 31 décembre de l'année. Ces personnels ont obtenu une promotion ou un concours durant l'année civile (entre le 1^{er} et 31 décembre de l'année). Les personnels n'étaient pas obligatoirement en Guyane lors de l'obtention de la promotion. Les personnels ayant obtenu une promotion ou un concours dans l'année civile en Guyane mais qui ont quitté l'académie avant le 31 décembre de l'année ne sont pas comptabilisés dans les tableaux.

➤ Les promotions

En 2020, 321 personnes ont obtenu une promotion (concours interne, liste d'aptitude, tableau d'avancement ou examen professionnel). Le taux de promus est un peu plus faible qu'en 2019, -0,4 point.

On notera que durant l'année 2020, le taux de femmes ayant obtenu une promotion atteint presque le taux des hommes, soit un peu plus de 5%. C'est la première fois depuis 4 ans.

Comme chaque année, les promotions s'obtiennent majoritairement par tableau d'avancement.

La moyenne d'âge, comme l'âge médian des personnels promus a tendance à augmenter ces dernières années ; cela montre le vieillissement des personnels de notre académie.

➤ Les concours

Les personnels ayant obtenu un concours externe restent majoritaires : en 2020, 2/3 des 334 agents lauréats ont obtenu un concours externe.

Alors que les hommes obtiennent plus facilement des promotions, comme chaque année, proportionnellement les femmes réussissent mieux aux concours que les hommes : en 2020, 6,4% des femmes sont lauréates contre 4% des hommes.

Les promotions : situation des personnels au 31 décembre pour une promotion obtenue dans l'année civile

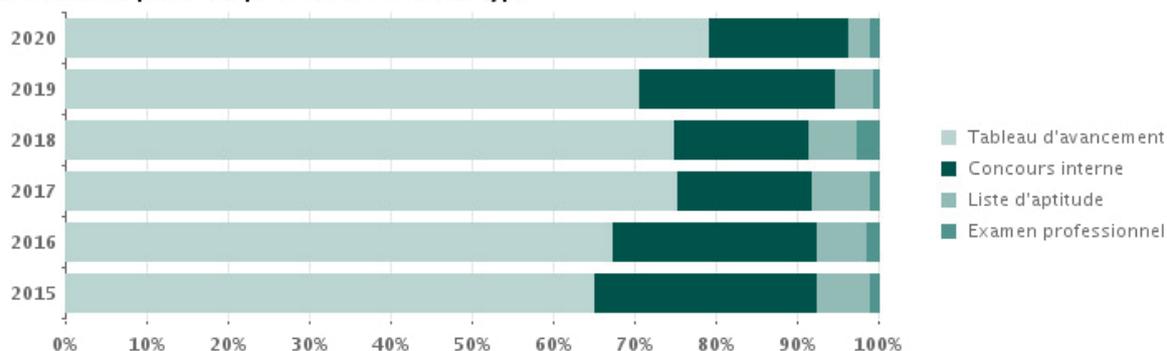
Les personnels promus en poste au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tableau d'avancement	121	132	211	194	236	254
Concours interne	51	49	46	43	80	55
Liste d'aptitude	12	12	20	15	16	9
Examen professionnel	2	3	3	7	2	3
Promus dans l'année civile	186	196	280	259	334	321
Effectif des agents titulaires au 31/12	4 942	5 066	5 296	5 470	5 631	5 933

Catégorie au 31/12 après la promotion	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Catégorie A	162	167	257	241	313	298
Catégorie B	5	11	13	10	8	9
Catégorie C	19	18	10	8	13	14

Type de personnel au 31/12 - après la promotion	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	63	57	97	87	118	104
Personnel 2nd degré	75	86	130	127	173	168
Personnel d'éducation & d'orientation	2	2	5	8	6	7
IATSS	31	35	33	30	30	33
Personnel de direction & d'inspection	15	16	15	7	7	9

Les personnels promus en poste au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de promus (sur le nombre de titulaires)	3,8%	3,9%	5,3%	4,7%	5,9%	5,4%
Taux de femmes promues (sur le nombre de femmes titulaires)	3,3%	3,9%	4,9%	4,3%	5,2%	5,4%
Taux d'hommes promus (sur le nombre d'hommes titulaires)	4,6%	3,8%	5,9%	5,6%	7,3%	5,5%
Age médian des promus	52	53	54	53	53	54
Age médian des femmes promues	53	53	53	53	52	54
Moyenne d'âge des promus	49	50	52	52	51	52

Evolution du poids des promotions selon leur type



Les concours : situation des personnels au 31 décembre pour une promotion obtenue dans l'année civile

Concours obtenus dans l'année civile par les personnels en poste au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Concours externe	152	202	203	222	207	224
Concours interne	92	66	77	60	80	110
Examen professionnel	22	16	21	8	1	
Promus dans l'année civile	266	284	301	290	288	334
<i>Effectif des agents titulaires au 31/12</i>	4 942	5 066	5 296	5 470	5 631	5 933

Catégorie après obtention du concours	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Catégorie A	262	269	290	288	282	327
Catégorie B	3	13	11	2	5	7
Catégorie C	1	2			1	

Situation des personnels présents au 31/12, ayant réussi un concours ou examen pro. dans l'année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	157	171	190	202	211	249
Personnel 2nd degré	86	84	91	74	64	69
Personnel d'éducation & d'orientation	5	1	4	4		3
IATSS	13	20	13	8	12	11
Personnel de direction & d'inspection	5	8	3	2	1	2

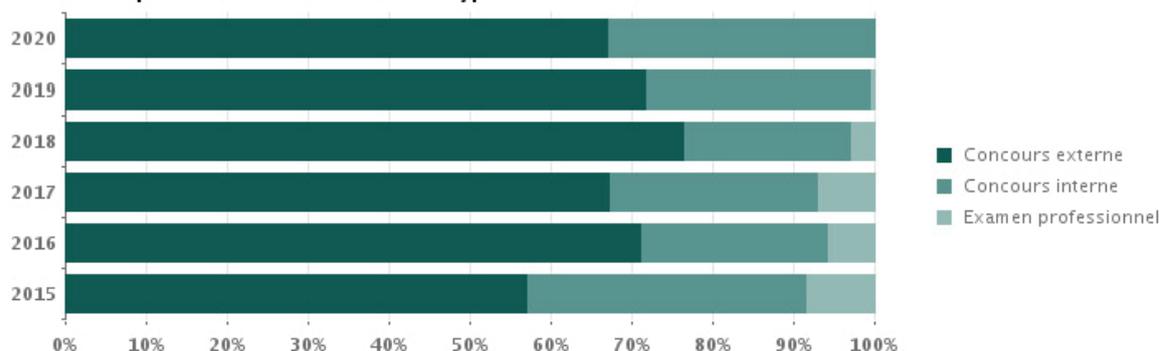
Les personnels ayant obtenu un concours ou un examen professionnel dans l'année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'agent ayant obtenu un concours	5,4%	5,6%	5,7%	5,3%	5,1%	5,6%
Taux de femmes ayant réussi un concours	5,7%	6,3%	6,5%	6,2%	6,0%	6,4%
Taux d'hommes ayant réussi un concours	4,7%	4,4%	4,2%	3,6%	3,4%	4,0%

Le taux est calculé sur le nombre de lauréats à un concours ou un examen professionnel dans l'année civile sur le nombre de personnels titulaires au 31/12.

Le taux de femmes est calculé sur le nombre femmes titulaires, le taux d'hommes est calculé sur le nombre d'hommes titulaires.

Age des agents ayant obtenu un concours ou examen pro. dans l'année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Age médian des lauréats	34	32	33	32	32	32
Age médian des femmes lauréates	32	30	31	30	30	32
Age moyen des lauréats	35	34	34	34	33	34

Evolution du poids des concours selon leur type



Les concours de professeur des écoles

Sources : pour 2020 CYCLADES Application de gestion des examens et concours dont l'acronyme signifie CYCLesAutomatisés Des Examens et concours. Pour les années antérieures le site du ministère de l'éducation nationale « devenir enseignant » (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104735/donnees-statistiques.html>)

Champ : Les résultats aux concours CRPE organisés par l'académie de la Guyane

Dates d'observation : les sessions de concours

- ✓ Le **CRPE externe** s'adresse aux étudiants inscrits en master 1 ou master 2 ainsi qu'aux personnes qui remplissent les conditions pour s'inscrire en deuxième année de Master et celles qui détiennent déjà un diplôme de master (ou un équivalent).
- ✓ Le **CRPE externe spécial** s'adresse aux mêmes personnes que le CRPE externe. Sa particularité est d'avoir deux épreuves supplémentaires portant chacune sur une langue régionale.
- ✓ Le **troisième CRPE** est accessible à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé, sans condition de diplôme.
- ✓ Le **second CRPE** interne concerne certaines personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans d'expérience dans un service public et qui détiennent une licence (ou équivalent).
- ✓ Le **second CRPE interne spécial** s'adresse aux mêmes personnes que le second CRPE interne. Sa particularité est d'avoir deux épreuves supplémentaires portant chacune sur une langue régionale.
- ✓ Le **premier CRPE interne** est réservé aux instituteurs titulaires qui justifient de trois années de services. Le nombre d'inscrits diminue légèrement cette année, mais le nombre de présents est le plus important depuis la session 2015.

Malgré une légère diminution du nombre d'inscrits à la session 2020, le nombre de présents est le plus important de ces dernières années. Même si le taux d'admis est inférieur à celui de 2017 (2017 étant le meilleur taux de réussite depuis 2015), avec près de 70%, la session 2020 a le meilleur taux de candidats admissibles depuis 6 ans.

Avec plus de 64% de taux de réussite, le concours interne de l'enseignement public, correspond au meilleur résultat pour la session 2020. Pour cette même session, l'ensemble des candidats admissibles ont été retenus sur la liste principale (60 candidats) et sur la liste complémentaire (15 candidats).

En 2020 le taux de réussite des personnels contractuels est proche de celui des étudiants de l'INSPE.

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à se présenter aux concours de l'enseignement public, elles représentent près de 80% des candidats présents ; elles réussissent moins bien que les hommes. Seulement 50% des présentes sont admises.

Les concours de professeur des écoles session 2020

les taux sont calculés sur le nombre de présents

CRPE - Session 2020, académie de la Guyane	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis	Taux de réussite	Inscrits sur liste compl.
Pub CRPE Public Externe de Guyane	187	729	360	251	187	51,9%	64
Pub CRPE Public 2nd concours interne de Guyane	60	164	93	75	60	64,5%	15
Pub CRPE Public 3ème concours de Guyane	10	118	45	19	10	22,2%	9
Pub CRPE Public Externe Spécial Langue Régionale Créole de la Guyane	3	10	7	5	3	42,9%	2
Priv CRPE Privé 2nd concours interne de Guyane	4	7	5	4	4	80,0%	
Priv CRPE Privé Externe de Guyane	2	28	8	6	2	25,0%	4
Concours CRPE, Guyane session 2020	266	1 021	518	360	266	51,4%	94

Zoom sur les concours CRPE du public session 2020

CRPE public - Session - 2020, académie de la Guyane	Taux de réussite CRPE 2020	Taux de réussite des femmes	Age moyen des présents	Taux de femmes parmi les présents	Age moyen des admis	Taux de femmes parmi les admis
CRPE Public Externe de la Guyane	51,9%	50,5%	32	80,1%	30	79,1%
CRPE Public 2nd concours interne de la Guyane	64,5%	59,5%	37	79,3%	35	73,3%
CRPE Public 3ème concours de la Guyane	22,2%	24,1%	40	73,7%	40	70,0%
CRPE Public Externe Spécial Langue Régionale Créole de la Guyane	42,9%	40,0%	35	70,0%	40	66,7%
Concours CRPE public, Guyane 2020	51,5%	50,1%	33	79,0%	32	77,3%

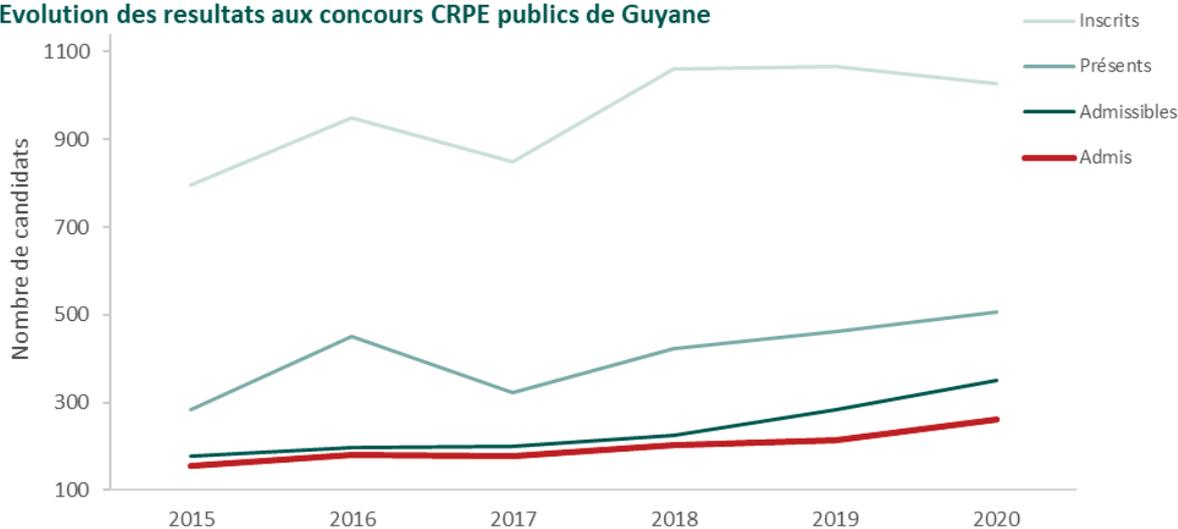
CRPE public - Session - 2020, académie de la Guyane	Nombre de présents	Taux de réussite	Age moyen des admis
Etudiants INSPE	184	56,5%	28
Etudiants (hors INSPE)	5	60,0%	28
Contractuels enseignants en activité	140	55,7%	33
Agents de la fonction publique en activité (hors contractuels enseignants)	61	39,3%	36
Agents de la fonction publique sans position d'activité	23	34,8%	38
Hors Fonction Publique / Sans Emploi	92	46,7%	35
Concours CRPE public, Guyane session 2020	505	51,5%	32

Evolution des résultats aux concours CRPE du public

Session	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
2020	1 027	505	69,3%	51,5%
2019	1 066	463	61,3%	46,4%
2018	1 061	422	53,3%	48,1%
2017	848	322	62,1%	55,3%
2016	948	450	43,8%	40,0%
2015	796	284	62,3%	54,9%

les taux sont calculés sur le nombre de présents

Evolution des résultats aux concours CRPE publics de Guyane



La formation

Sources : BSAGAIA 1^{er} degré - BSAGAIA 2d degré -Egide (base de données nationale de formation du MEN)-Base RH

Champ : formation des personnels du secteur public académie de Guyane

Préambule : Malgré un contexte sanitaire dégradé en raison du COVID-19 les actions de formation ne se sont pas arrêtées, et ont même pu atteindre des taux supérieurs aux années précédentes. L'adaptation des modèles de formation à travers notamment l'hybridation, ont permis de maintenir une activité soutenue.

Il faut noter que la formation statutaire des enseignants du premier degré est assurée par l'INSPE.

Les constats :

Les chiffres dans les différents tableaux font apparaître une disparité importante concernant les formations par catégorie. Les catégories A (les plus diplômées) sont les plus formées. Plus les catégories baissent, plus le nombre de personnes formées diminue. Cette disparité importante est encore plus criante pour ce qui concerne les formations statutaires. L'année scolaire 2020 fait apparaître un renforcement pour les personnels de catégorie C, cette tendance doit s'accroître, elle s'inscrit dans une approche sur le long terme.

L'analyse du nombre de jours réalisés en formation continue, fait apparaître des oscillations de 2015 à 2018 avec potentiellement une tendance à la hausse sur 2019 dans toutes les catégories que ce soit en nombre de jours de formation ou en nombre de personnes formées. L'année 2020 confirme cette tendance : malgré un contexte sanitaire tendu les chiffres suivent la même tendance pour l'ensemble des formations à l'exception des catégories B et C pour la formation statutaire. Les formations statutaires dépendent des résultats de concours ou des promotions.

Les chiffres concernant la répartition par genre que ce soit pour la formation initiale ou continue font apparaître des écarts parfois importants entre hommes et femmes au profit des femmes. Ces écarts s'expliquent en grande partie par des ratios en faveur des femmes notamment dans le premier degré, (les ratios peuvent aller de 3,6 à 2,5). Dans le reste des corps, on observe une presque quasi parité hommes/femmes.

FORMATION STATUTAIRE

Catégorie		2018	2019	2020
A	Nombre de jours Réalisés	1 623	1 303	1 095
	Nombre de stagiaires présents pour un module	822	633	562
B	Nombre de jours Réalisés	0	5	0
	Nombre de stagiaires présents pour un module	0	1	0
C	Nombre de jours Réalisés	2	1	1
	Nombre de stagiaires présents pour un module	1	1	1
Nombre de jours Réalisés		1 625	1 309	1 096
Nombre de stagiaires présents pour un module		823	635	564

FORMATION CONTINUE

Catégorie		2015	2016	2017	2018	2019	2020
A	Nombre de jours Réalisés	14 548	12 015	18 022	15 852	12 716	17 390
	Nombre de stagiaires présents pour un module	8 546	8 374	11 343	9 241	8 020	9 333
B	Nombre de jours Réalisés	557	411	753	371	312	262
	Nombre de stagiaires présents pour un module	173	194	235	163	126	117
C	Nombre de jours Réalisés	588	417	619	242	213	373
	Nombre de stagiaires présents pour un module	336	249	232	174	169	111
Nombre de jours Réalisés		15 693	12 843	19 394	16 465	13 241	18 025
Nombre de stagiaires présents pour un module		9 055	8 817	11 810	9 578	8 315	9 561

FORMATION CONTINUE

Genre		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femme	Nombre de jours Réalisés	9 114	7 984	12 128	10 317	8 421	12 241
	Nombre de stagiaires présents pour un module	5 341	5 309	7 500	5 795	5 285	5 437
Homme	Nombre de jours Réalisés	6 578	4 860	7 266	6 149	4 790	4 331
	Nombre de stagiaires présents pour un module	3 714	3 508	4 310	3 783	3 171	3 160
Nombre de jours Réalisés		15 692	12 844	19 394	16 466	13 211	16 572
Nombre de stagiaires présents pour un module		9 055	8 817	11 810	9 578	8 456	8 597

Données concours et avancements par catégorie

Catégorie		2017	2018	2019	2020
A	concours externe	21	93	50	50
	concours interne	24	43	40	18
	examen professionnalisé réserve(d 2012)	2	3	3	0
	tableau d'avancement	54	32	32	34
	troisième concours	0	3	2	
B	concours interne	1	0	0	
	tableau d'avancement	0	0	0	
	tableau d'avancement avec examen prof	2	0	0	
C	tableau d'avancement	0	0	0	
	tableau d'avancement avec examen prof	0	0	1	
ensemble		104	174	131	102

Genre		2017	2018	2019	2020
Femme	concours externe	19	67	29	22
	concours interne	15	27	28	6
	examen professionnalisé réserve(d 2012)	1	2	0	0
	tableau d'avancement	41	20	19	12
	tableau d'avancement avec examen prof	2	0	0	17
Homme	troisième concours	0	2	1	5
	concours externe	2	26	21	22
	concours interne	10	16	16	12
	examen professionnalisé réserve(d 2012)	1	0	3	
	tableau d'avancement	13	13	12	4
tableau d'avancement avec examen prof	0	0	1	1	
troisième concours	0	1	1	1	
ensemble		104	174	131	102

LA VIE DES PERSONNELS

La date d'entrée dans l'académie

La date d'entrée dans l'académie, correspond plus précisément à la date de création du dossier administratif du personnel dans un nouveau système d'information. Actuellement, les dossiers des personnels de l'académie peuvent être enregistrés dans 6 systèmes d'information différents : EPP (les personnels enseignants du 2nd degré, y compris les SEGPA), EPP privé, AGAPE (les personnels enseignants du 1^{er} degré y compris les SEGPA), AGAPE privé, AGORA (les personnels IATSS) SIRHEN (les personnels de direction et d'inspection).

De plus, un personnel qui entre et sort de l'académie (dans le même système d'information), aura comme date d'entrée dans l'académie la date de sa première arrivée. On estime à 10% le taux d'erreur de cet indicateur. Cet indicateur donne malgré tout une tendance intéressante de la situation des personnels.

Les dates d'observations

Les départs, les arrivées et réintégrations dans l'académie sont comptabilisés sur l'année civile, entre le 1 janvier et le 31 décembre de l'année.

La mobilité géographique

Sources des données : l'entrepôt de données du PIAD Base Statistique Agents

Champs : les personnels titulaires

Période d'observation : les départs sont comptabilisés sur l'année civile, entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.

Les contractuels enseignants de Guyane lauréats d'un concours enseignant, ne seront pas considérés comme entrants s'ils sont toujours dans le même système d'information. Les personnels enseignants premier degré lauréats d'un concours et n'ayant jamais enseigné en Guyane seront considérés comme arrivants (stagiaires).

Un personnel administratif (titulaire ou non), qui a travaillé de 2008 à 2012 dans l'académie, a quitté l'académie en 2012 puis est revenu à la suite d'une mutation en 2016, ne sera pas considéré comme arrivant. Par contre, ce même agent administratif, s'il revient en Guyane comme enseignant du 1^{er} degré, sera alors considéré comme arrivant (changement de système d'information).

Les stagiaires sont les nouveaux fonctionnaires ayant réussi un concours, en attente d'être titularisés (dans les autres chapitres ils sont considérés comme titulaires).

Les réintégrations font suite à une disponibilité, un congé parental, un détachement ou autres positions interruptives. Parmi les autres positions nous retrouverons entre autres, les réintégrations après une mise à disposition, les suspensions de service, les activités interrompues...

Très peu de personnels de catégorie B et C intègrent l'académie pour la première fois. Hormis quelques instituteurs, la quasi-totalité des personnels de ces catégories (B et C) sont des personnels IATSS. On remarque qu'en 2020, 3 personnels de catégorie C ont intégré l'académie.

Le nombre de personnels arrivant dans l'académie continue de diminuer. En 2020, proportionnellement les hommes sont plus nombreux à intégrer notre région. C'est le plus fort taux depuis 5 ans.

Le nombre de titulaires arrivant (intégrés dans le système d'information RH dont ils dépendent) continue de diminuer. Tandis qu'ils sont moins de 35 à demander leur réintégration, cette année 62 agents ont repris leur fonction dans notre académie.

L'âge des entrants reste stable sur l'académie, mais les personnels arrivant sur les sites isolés et éloignés sont plus jeunes en 2020.

Sur les 386 personnels entrant dans l'académie, 351 sont des enseignants. Les entrants arrivent majoritairement sur le littoral.

Comme en 2019, cette année les professeurs des écoles représentent moins de 40% des entrants, alors qu'ils ont été plus de 60% en 2015. Les professeurs certifiés représentent les personnels du corps le plus important parmi les enseignants entrant dans l'académie : 41% des enseignants entrant dans l'académie sont des professeurs certifiés, alors qu'ils ne représentaient que 20% des entrants en 2015.

Les personnels en détachement demandant leur réintégration sont plus nombreux en 2020 que les années précédentes.

Les tableaux : évolution des personnels arrivant dans l'académie et des personnels réintégrant un poste dans l'éducation nationale en Guyane

Effectifs de personnels arrivants ou en réintégration (les entrants)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	180	142	174	147	119	120
Personnel 2nd degré	136	250	279	215	237	227
Personnel d'éducation et d'orientation	12	6	32	15	10	9
Personnel de direction et d'inspection	13	17	15	11	7	15
IATSS	18	30	26	27	16	15
Les arrivées dans l'académie	359	445	526	415	389	386

Effectifs des personnels entrants	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Catégorie A	354	434	514	408	384	388
Catégorie B	4	15	9	5	5	3
Catégorie C	5	3	4	6		3

Les entrées par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	60,3%	62,6%	60,9%	64,2%	62,5%	59,6%
Hommes	39,7%	37,4%	39,1%	35,8%	37,5%	40,4%

Les entrées par statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stagiaires	35,5%	23,0%	25,6%	24,8%	20,8%	23,6%
Titulaires	64,5%	77,0%	74,4%	75,2%	79,2%	76,4%

Les affectations en éducation prioritaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Affectés en REP+	44,4%	61,7%	61,1%	59,4%	60,4%	61,2%
Autres EP (ECLAIR, RRS, RE)	24,8%					0,5%
Hors éducation prioritaire	30,9%	38,3%	38,9%	40,6%	39,6%	38,3%

Les affectations des entrants par type d'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ecoles du 1er degré	47,9%	29,1%	31,9%	33,6%	29,6%	29,4%
Collèges (yc SEGPA)	30,1%	37,0%	35,3%	30,9%	35,5%	36,3%
Lycées (yc LP)	18,6%	27,4%	25,4%	27,8%	29,8%	27,2%
Zone de remplacement	0,6%	1,6%	1,7%	3,6%	1,8%	1,8%
Administration MEN	2,8%	4,9%	5,7%	4,1%	3,3%	5,3%

Les affectations des entrants par site	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	62,8%	67,3%	67,4%	65,2%	68,6%	65,7%
Sites éloignés	32,2%	29,2%	29,0%	27,9%	28,3%	29,9%
Sites isolés	3,0%	1,3%	2,1%	3,3%	1,3%	2,5%

AGS des personnels entrants	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Moins de 2 ans d'AGS	3,2%	4,7%	41,4%	11,8%	28,7%	41,4%
2 à 5 ans d'AGS	40,2%	42,5%	11,7%	36,0%	21,1%	12,2%
5 à 10 ans d'AGS	17,1%	16,3%	9,3%	12,8%	10,8%	6,4%
Plus de 10 ans d'AGS	39,6%	36,6%	37,6%	39,5%	39,3%	40,1%

Effectifs par type d'entrée dans l'académie	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires arrivant dans l'académie	183	301	353	264	263	237
Stagiaires arrivant dans l'académie	129	104	135	102	81	93
Réintégration après détachement	14	16	12	17	10	25
Réintégration après disponibilité ou congé parental	36	30	27	34	33	37
Autres	1	1		2	2	2

Evolution de l'âge moyen des personnels entrant dans l'académie (arrivées et réintégration)

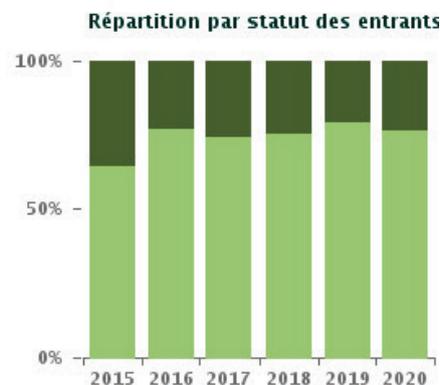
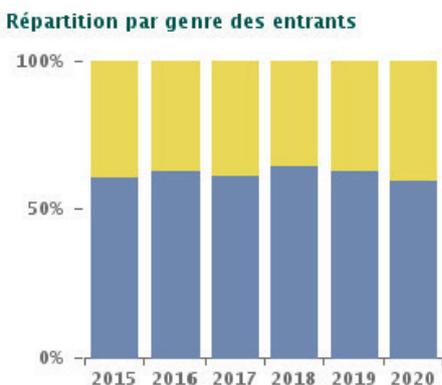
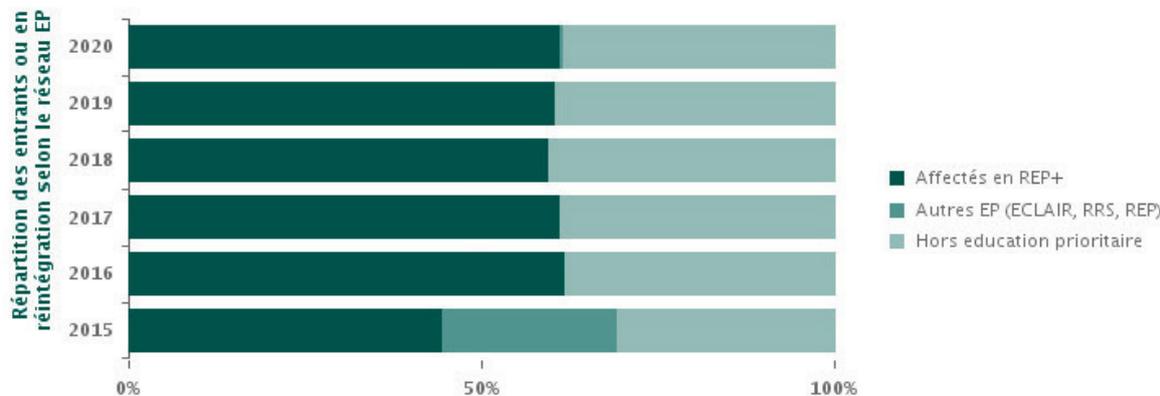
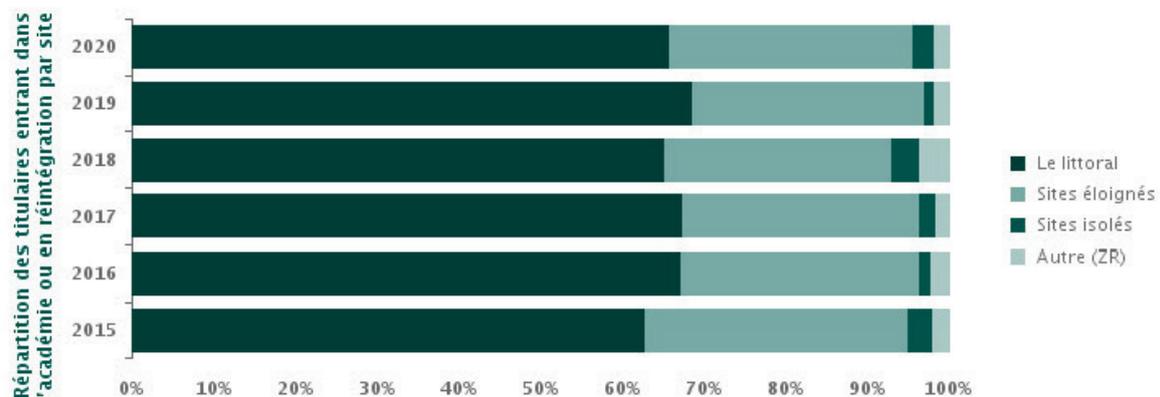
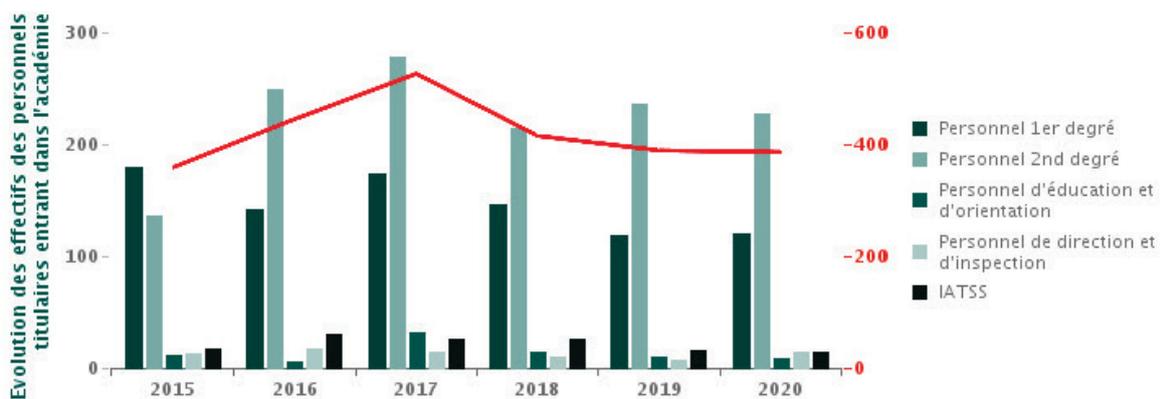
Age moyen par Genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	37,4	36,1	38,0	38,4	38,2	38,8
Hommes	40,9	40,1	40,7	40,4	41,6	40,6
Age moyen des entrants	38,7	37,6	39,1	39,1	39,5	39,5

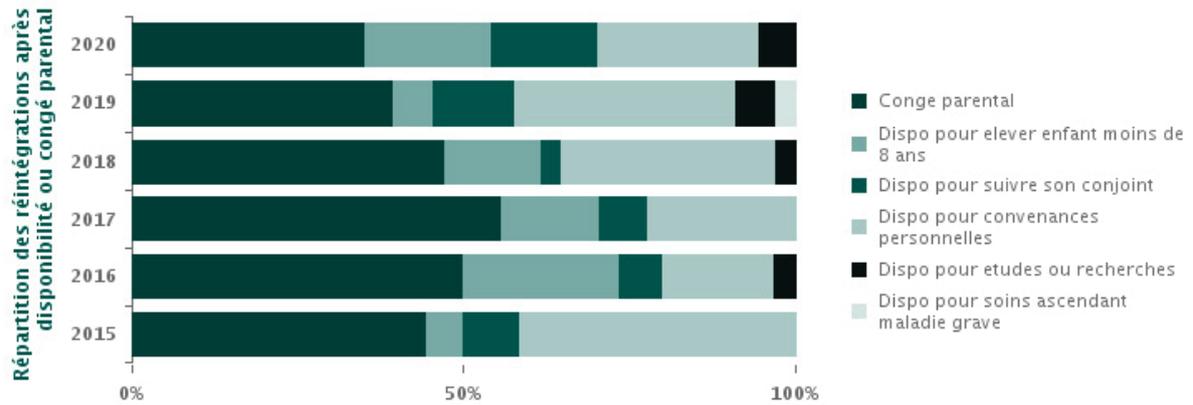
Age moyen par site d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	38,7	37,8	39,6	38,9	39,1	40,3
Sites éloignés	38,6	36,7	37,1	39,6	40,2	38,2
Sites isolés	38,2	42,7	44,9	35,9	39,8	31,4
Autre (ZR)	44,0	40,2	45,4	41,6	43,6	46,7

Zoom sur les personnels enseignants

Répartition des personnels enseignants entrants par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Professeurs des écoles de l'Education Nationale	60,0%	38,3%	44,1%	42,3%	34,8%	36,2%
Professeurs agrégés du second degré de l'Education Nationale	5,6%	2,5%	3,7%	3,3%	5,1%	4,6%
Professeurs certifiés de l'Education Nationale	22,5%	37,6%	31,5%	33,0%	37,6%	41,3%
Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale	4,4%	6,9%	9,0%	5,5%	7,3%	7,1%
Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale	6,9%	13,7%	11,2%	15,9%	14,9%	10,8%
Autres corps enseignants	0,6%	1,0%	0,4%		0,3%	
Les enseignants arrivant ou réintégrant l'académie	320	394	454	364	356	351

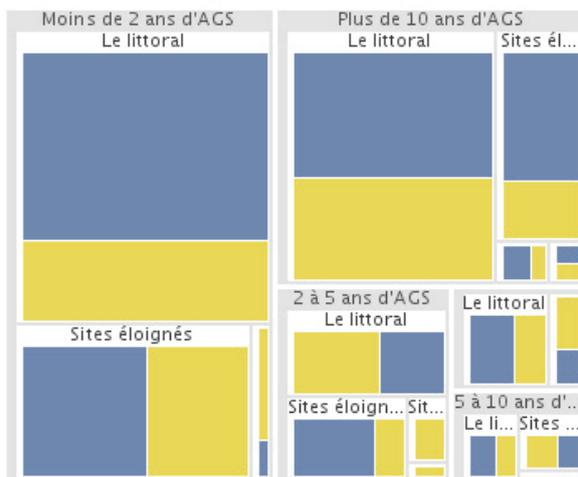
Représentation graphique de l'évolution des personnels arrivants et des personnels réintégrant un poste dans l'académie



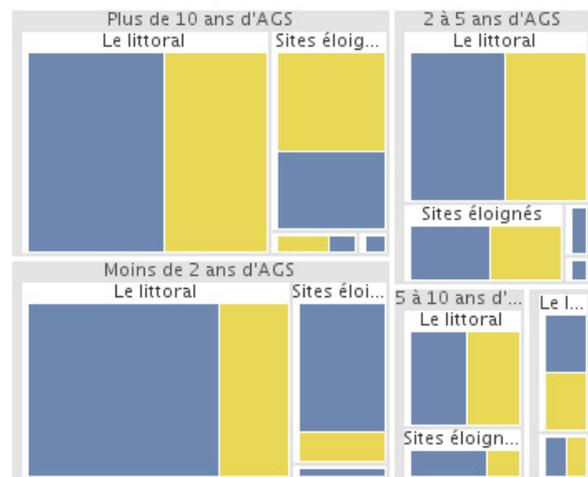


Répartition des personnels entrant dans l'académie (affectés pour la première fois, hors réintégration)

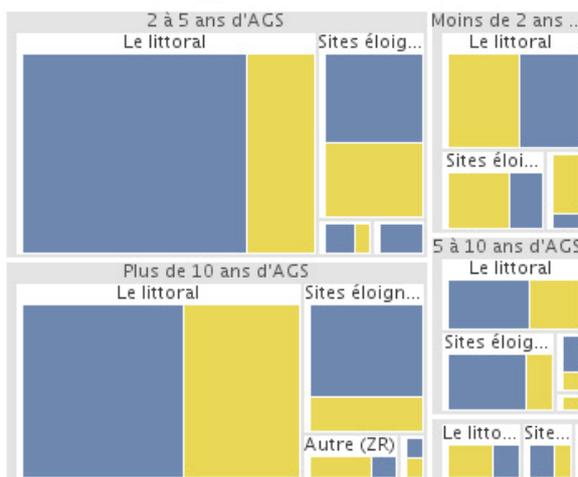
1ere affectation en Guyane durant l'année 2020 selon l'AGS



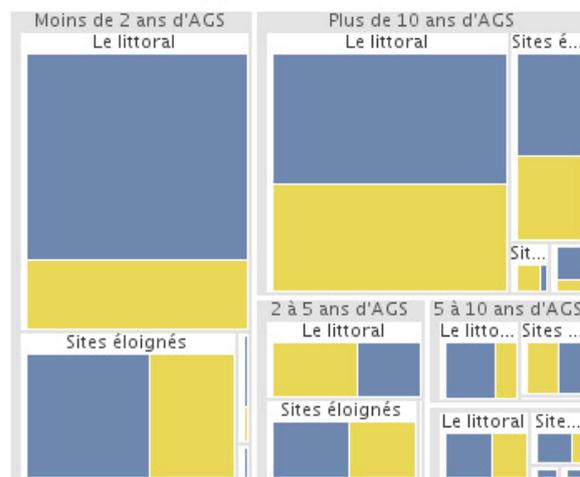
1ere affectation en Guyane durant l'année 2019 selon l'AGS



1ere affectation en Guyane durant l'année 2018 selon l'AGS



1ere affectation en Guyane durant l'année 2017 selon l'AGS



➤ Les sortants

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : personnels titulaires du secteur public de l'académie de la Guyane

Période d'observation : les départs sont comptabilisés sur l'année civile, entre le 1 janvier et le 31 décembre de l'année. Les taux de départs sont calculés sur les effectifs au 31/12

Parmi les fins de fonction dans l'académie sont comptabilisés : les personnels partant en mutation, les personnels réintégrant leur administration d'origine (pour les personnels en détachement dans notre administration), les personnels affectés dans un COM, les personnels en fin de fonction sur un emploi fonctionnel.

Entre 2016 et 2019, les sorties de l'académie concernent 450 à 500 personnels par an. Cela représente 8 à 10% des personnels de l'académie. Pour la première fois, en 2020 le nombre de sortants est inférieur à 400, il est aussi plus faible que le nombre d'entrants. Le nombre de personnels ayant quitté l'académie est sensiblement équivalent au nombre de personnels entrant (386 entrants contre 384 sortants). Proportionnellement au nombre de personnels titulaires, l'année 2020 enregistre le plus faible taux de sortie depuis 4 ans, et le plus faible en effectif depuis 2016.

En 2020, 13 agents titulaires de l'éducation nationale en Guyane sont décédés, alors que les années précédentes nous avons enregistré 8 à 9 décès par an.

Une certaine stabilité des personnels se ressent : les personnels sortants ayant passé moins de 4 ou 5 ans dans l'académie sont de moins en moins nombreux. Il en est de même pour les personnels ayant obtenu une promotion récemment. L'âge médian (et moyen) des personnels quittant l'académie est le plus élevé depuis 2015. Les personnels passent toujours en moyenne 7 ans dans notre académie avant de la quitter.

Concernant la représentation graphique : le nuage de points ; chaque point du nuage, représente un personnel quittant l'académie (les personnels partant à la retraite, les stagiaires et autres cessations d'activité ne sont pas représentés). En abscisse les âges des personnels, en ordonnée le temps passé dans l'académie. Chaque femme est représentée par un point bleu, et chaque homme par un point jaune.

Que ce soit concernant les personnels enseignants, comme les personnels non enseignants, en 2020 aucun agent titulaire avec plus de 30 ans d'AGS n'a quitté l'académie (mutation détachement ou autre). Le nuage de point nous montre par ailleurs que moins de personnels de plus de 50 ans ont quitté l'académie en 2020 par rapport à 2019.

Les départs volontaires (IDV, démission, ...) sont plus importants qu'en 2019 ; en 2020 16 personnes titulaires ont quitté volontairement la fonction publique.

Comme les années précédentes, les enseignants du 2nd degré sont les plus nombreux à quitter l'académie.

Les personnels sortants durant l'année 2020

<i>Effectifs des personnels en fin de fonction durant l'année civile 2020</i>	Sortants	Précédement en poste	Taux de personnels sortants féminins	Age médian de départ	Temps médian passé dans l'académie (années)	Sortants arrivés depuis moins de 4 ans	Promus depuis moins de 4 ans
Fin de fonction dans l'académie	253	85%	54%	43	6	29%	31%
Retraite	91	93%	57%	63	14	16%	53%
IDV, rupture conventionnelle, démission	16	81%	56%	32	3	50%	38%
Licenciement, révocation, radiation	11	91%	64%	30	4	45%	64%
Décès	13	77%	54%	51	8	23%	46%
Ensemble Académie	384	87%	55%	47	7	27%	38%

<i>Effectifs des personnels en fin de fonction durant l'année civile 2020</i>	Sortants	Précédement en poste	Taux de personnels sortants féminins	Age médian de départ	Temps médian passé dans l'académie (années)	Moins de 4 ans passés dans l'acad.	Promus depuis moins de 4 ans
Enseignants du 1er degré	133	81%	68%	47	8	21%	42%
Enseignants du 2nd degré	214	90%	46%	45	5	34%	33%
Vie scolaire	11	82%	45%	44	11		27%
IATSS	21	90%	76%	56	9	14%	62%
Direction, Inspection, encadrement supérieur	5	80%	60%	63	33		80%

Les personnels sortants durant l'année 2019

<i>Effectifs des personnels en fin de fonction durant l'année civile 2019</i>	Sortants	Précédement en poste	Taux de personnels sortants féminins	Age médian de départ	Temps médian passé dans l'académie (années)	Moins de 4 ans passés dans l'acad.	Promus depuis moins de 4 ans
Fin de fonction dans l'académie	340	84%	55%	40	6	31%	32%
Retraite	89	78%	53%	63	17	15%	42%
IDV, rupture conventionnelle, démission	13	77%	77%	33	4	46%	54%
Licenciement, révocation, radiation	11	100%	36%	34	5	36%	73%
Décès	9	67%	33%	46	6	33%	56%
Ensemble Académie	462	82%	55%	44	7	29%	36%

<i>Effectifs des personnels en fin de fonction durant l'année civile 2019</i>	Sortants	Précédement en poste	Taux de personnels sortants féminins	Age médian de départ	Temps médian passé dans l'académie (années)	Moins de 4 ans passés dans l'acad.	Promus depuis moins de 4 ans
Enseignants du 1er degré	162	81%	65%	44	7	20%	31%
Enseignants du 2nd degré	246	81%	48%	42	6	33%	34%
Vie scolaire	16	88%	56%	42	5	38%	50%
IATSS	27	89%	56%	52	8	26%	70%
Direction, Inspection, encadrement supérieur	11	91%	45%	62	5	45%	64%

Les tableaux : évolution des personnels sortant de l'académie

Effectifs des personnels en fin de fonction	2016	2017	2018	2019	2020
Fin de fonction dans l'académie	348	325	358	340	253
Retraite	109	107	89	89	91
IDV, rupture conventionnelle, démission	12	13	16	13	16
Licenciement, révocation, radiation	12	7	5	11	11
Décès	9	8	8	9	13
Ensemble Académie	490	460	476	462	384

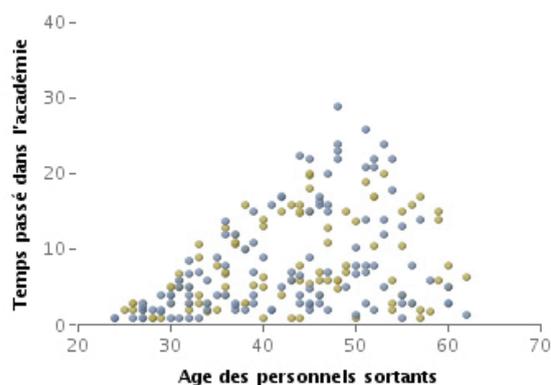
Effectifs des personnels en fin de fonction	2016	2017	2018	2019	2020
Enseignants du 1er degré	228	202	182	162	133
Enseignants du 2nd degré	212	221	247	246	214
Vie scolaire	8	7	18	16	11
IATSS	30	27	25	27	21
Direction, Inspection, encadrement supérieur	12	3	4	11	5

Effectifs des personnels en fin de fonction	2016	2017	2018	2019	2020
Personnels sortants	490	460	476	462	384
Affectés précédemment (hors CLD, dispo, détachement ...)	423	405	419	380	333
Les femmes en fin de fonction dans l'académie	281	275	260	252	212
Age médian	46	46	45	44	47
Age moyen	47	47	46	45	47
Temps médian passé dans l'académie (années)	7	7	8	7	7
Taux des personnels sortants ayant passé moins de 4 ans dans l'académie	21%	25%	21%	29%	27%
Taux des personnels sortants ayant passé moins de 5 ans dans l'académie	31%	34%	28%	36%	35%
Taux des personnels sortants ayant changé de grade depuis moins de 4 ans	30%	32%	31%	36%	38%

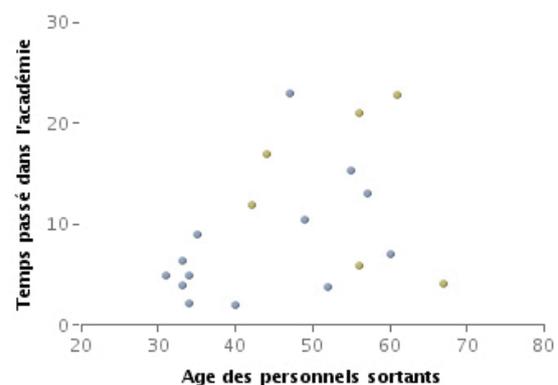
Les sortants de l'année 2020

Chaque point représente un personnel en fin de fonction dans l'académie (les mutations, les réintégrations dans l'administration d'origine, ...). Bleu pour les femmes, jaune pour les hommes.

Enseignants quittant l'académie en 2020

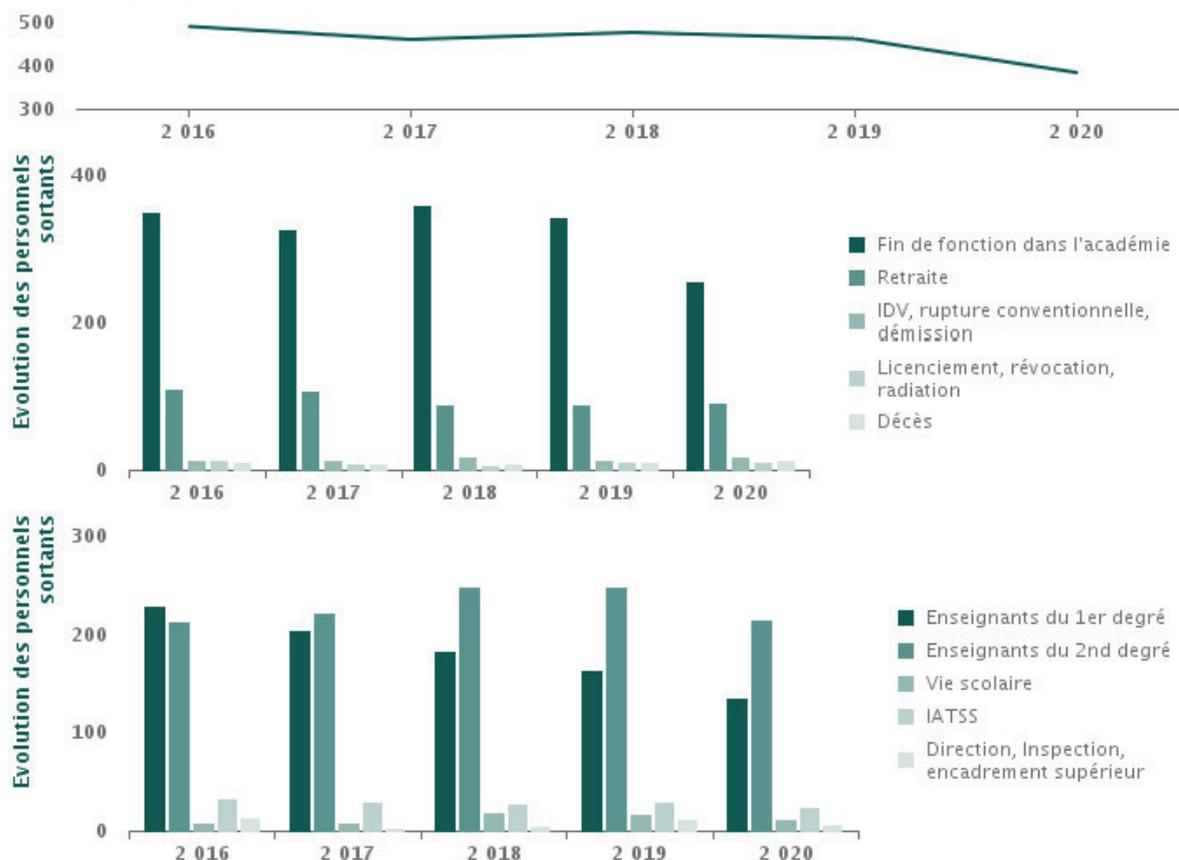


Non enseignants quittant l'académie en 2020



Les graphiques : évolution des personnels sortant de l'académie

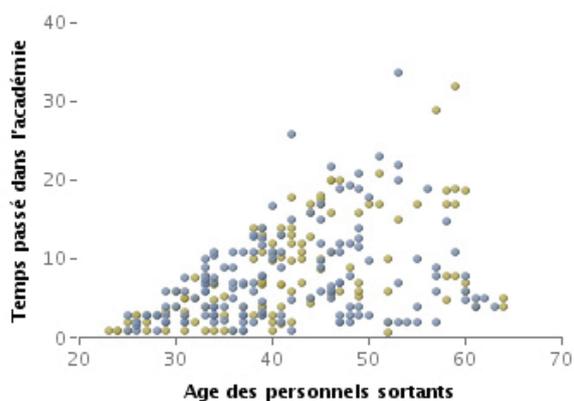
Evolution des effectifs des personnels sortants



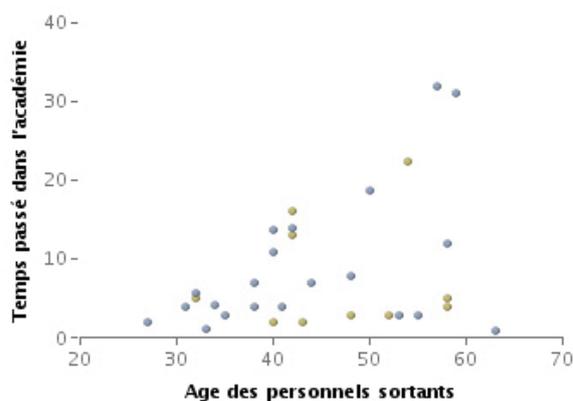
Les sortants de l'année 2019

Chaque point représente un personnel en fin de fonction dans l'académie (les mutations, les réintégrations dans l'administration d'origine, ...). Bleu pour les femmes, jaune pour les hommes.

Enseignants quittant l'académie en 2019



Non enseignants quittant l'académie en 2019



Les détachements et disponibilités

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : personnels titulaires de l'académie de la Guyane

Période d'observation : les départs sont comptabilisés sur l'année civile, entre le 1 janvier et le 31 décembre de l'année.

Les mises à disposition, les suspensions de service, les activités interrompues... sont comptabilisées parmi les autres positions interruptives.,

Comme pour les sortants, les détachements et disponibilités accordés sont moins importants que les années précédentes. Il en est de même concernant les nouvelles positions. Seulement 60 nouveaux agents ont obtenu un détachement ou autre disponibilité en 2020 contre 82 en 2019 (et plus de 70 les années précédentes). En 2020, 251 personnels ont une position interruptive dans notre académie.

Les personnels en détachement demandant leur réintégration sont plus nombreux en 2020 que les années précédentes ; à l'inverse les personnels ayant obtenu une position interruptive en 2020 sont moins nombreux que les années précédentes.

Parmi les personnels enseignants, proportionnellement ce sont les professeurs des écoles qui ont le plus bénéficié d'un détachement ou autre disponibilité en 2020.

Proportionnellement, en 2020 les personnels de catégorie C sont plus nombreux dans une position interruptive que les années précédentes. De même, les femmes sont aussi plus nombreuses que les années précédentes.

Le graphique sur les disponibilités et congés parentaux montre que cette année, les personnels ayant demandé un congé parental, une disponibilité pour convenance personnelle, ou pour créer une entreprise sont proportionnellement moins nombreux que les années précédentes, au profit d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans et d'une disponibilité pour donner des soins ou après un CLM/CLD.

Les tableaux : évolution des personnels en détachement ou en disponibilité

<i>Personnels en position de détachement, disponibilité ou autres positions</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	118	138	155	149	142
Personnel 2nd degré	70	91	93	96	78
IATSS, personnel d'éducation et d'orientation	22	26	27	32	28
Personnel de direction & d'inspection	10	9	10	7	3
Personnels en positions interruptives	220	264	285	284	251
<i>Nouvelle position dans l'année, en activité précédemment</i>	74	74	79	82	60

<i>Personnels en position de détachement, disponibilité ou autres positions</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Détachements	24,1%	33,7%	34,0%	31,0%	27,9%
Disponibilités ou congé parental	75,5%	66,3%	64,9%	68,3%	72,1%
Autres positions interruptives	0,5%		1,1%	0,7%	

<i>Nouvelle position dans l'année, en activité précédemment</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Détachements	25	21	10	9	7
Disponibilités ou congé parental	48	53	67	72	53
Autres positions interruptives	1		2	1	
<i>Nouvelle position dans l'année, en activité précédemment</i>	74	74	79	82	60

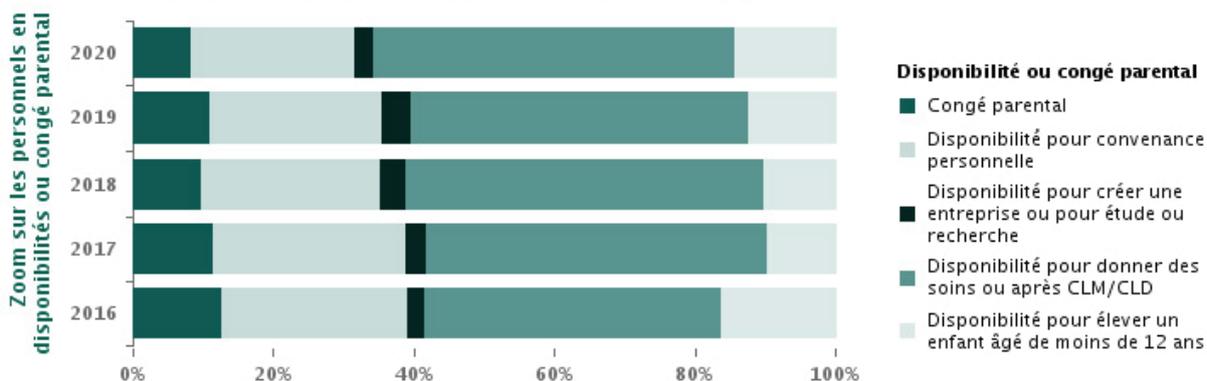
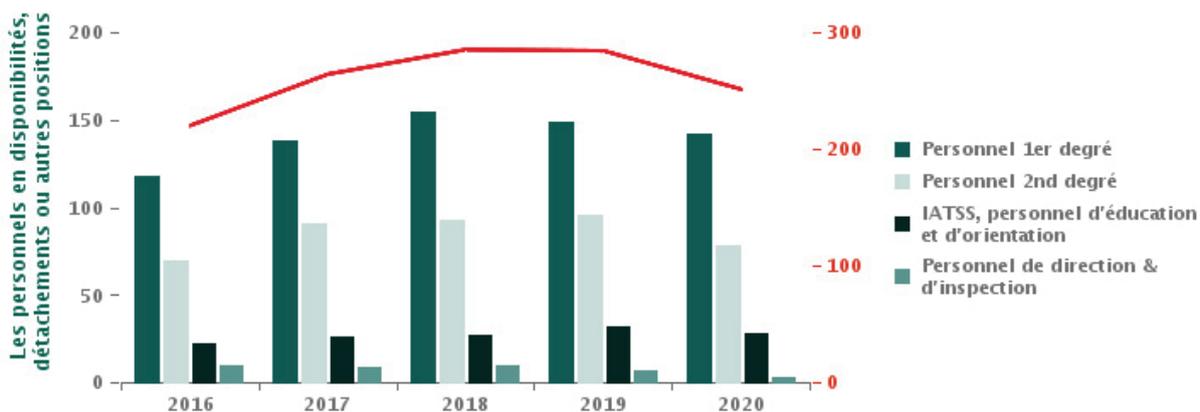
	2016	2017	2018	2019	2020
Catégorie A	95,5%	95,5%	96,8%	95,8%	95,2%
Catégorie B	3,2%	3,4%	2,8%	2,8%	2,8%
Catégorie C	1,4%	1,1%	0,4%	1,4%	2,0%
Femmes	57,7%	60,6%	58,9%	62,3%	66,5%
Hommes	42,3%	39,4%	41,1%	37,7%	33,5%

<i>Personnels en position de détachement, disponibilité ou autres positions</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Age médian	41	43	43	43	43
AGS médian des personnels	10	11	11	11	11

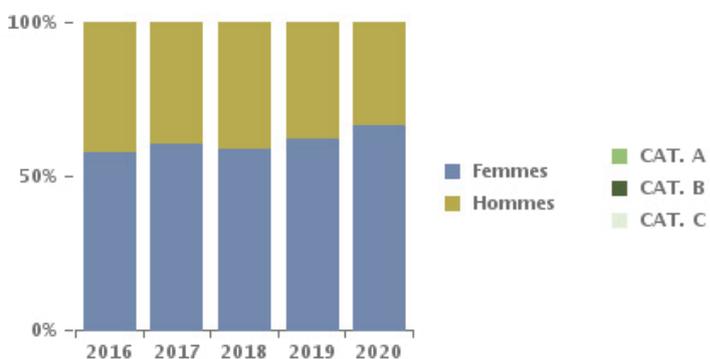
Zoom sur les personnels enseignants

	2016	2017	2018	2019	2020
Professeurs des écoles	63,3%	62,0%	63,3%	61,6%	64,5%
Professeurs agrégés	4,3%	3,9%	4,8%	5,7%	4,5%
Professeurs certifiés	20,2%	24,0%	20,2%	20,4%	20,0%
Professeurs d'EPS	4,3%	2,2%	4,0%	2,9%	2,7%
Professeurs de lycée professionnel	6,4%	6,1%	6,5%	7,8%	7,3%
Autres corps enseignants	1,6%	1,7%	1,2%	1,6%	0,9%
Enseignants en positions interruptives	188	229	248	245	220

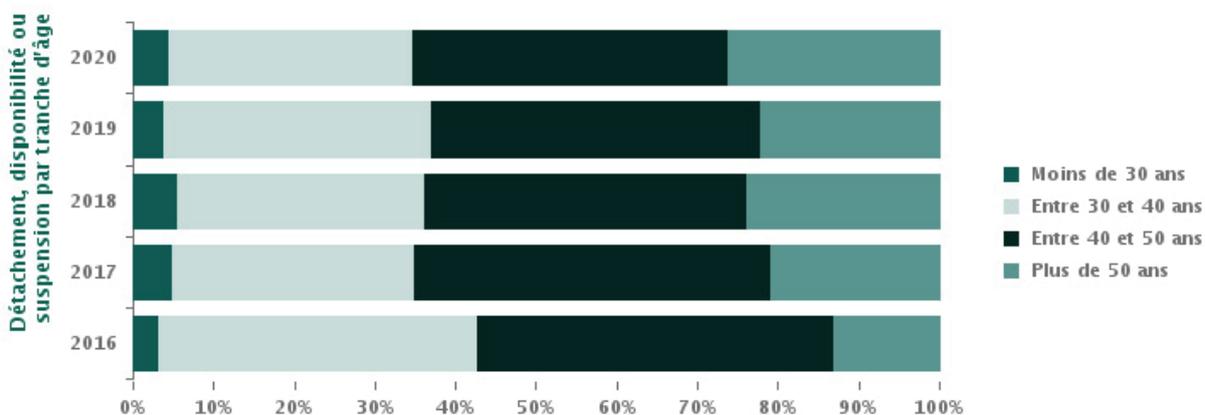
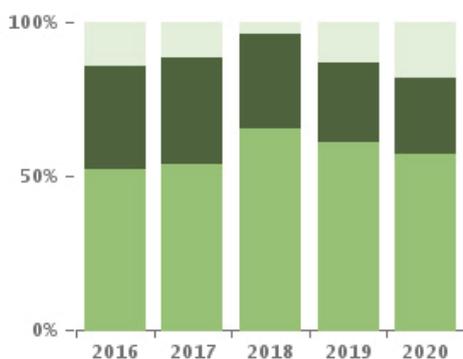
Les graphiques : évolution des personnels en détachement ou disponibilité dans l'académie



Personnels en disponibilité, détachement ou autres



Zoom sur les IATSS (dispo, détachement, ...)



Les congés pour raison de santé

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les congés pour raison de santé des personnels du secteur public de l'académie de la Guyane, hors contractuels statutaires (AED, AESH, ILM, apprentis, alternants, assistants en langue étrangère)

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs des personnels est le 31 décembre de l'année scolaire.

Période d'observation : Le nombre de congés et les jours de congés sont comptabilisés entre le 01 septembre au 31 août de l'année suivante (année scolaire).

Pour rappel, la Guyane a été confinée du 15 mars au 11 mai 2020. Les établissements scolaires n'ont rouvert pour les élèves qu'à la rentrée de septembre 2020.

Pour l'année scolaire 2019-2020 le nombre de jours de congés a été diminué par 2. Seulement 2 500 congés contre 8 000 à 9 000 les années précédentes. Nous remarquons également que la durée moyenne d'un congé est supérieure aux années précédentes : pour l'année 2019-2020 la durée moyenne d'un congé est de 22 jours contre moins de 14 jours les années précédentes. Le taux d'agents ayant pris au moins un congé a diminué de plus de moitié par rapport aux années précédentes : 22% des personnels de l'éducation nationale en Guyane ont bénéficié d'un congé maladie en 2019-2020, contre 46% en 2018-2019 et plus de 50 % les années précédentes. Le taux d'absence pour l'année 2019-2020 est de 2.0 points

Les congés maladie ordinaire ont été 3 fois moins nombreux en 2020, les congés imputables aux services ont diminué de plus de la moitié. Cette diminution concerne tant le nombre de jours de congés que le nombre de congés et le nombre d'agents ayant pris au moins un congé.

Concernant les congés longue maladie et « grave maladie », on recense un peu plus de 200 congés pris en 2019-2020, alors que les années précédentes plus de 250 congés du même type étaient pris. Ces absences ont aussi été moins longues que les années précédentes : moins de 100 jours en moyenne pour l'année 2019-2020, contre 115 à 125 jours en moyenne les années précédentes.

Proportionnellement les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à prendre des congés pour raison de santé. Ces dernières années le taux d'agents âgés de 30 à 40 ans ayant pris au moins un congé pour raison de santé est le plus important de l'académie.

En 2019-2020 pour la première année depuis 5 ans, le taux d'agents contractuels ayant pris au moins un congé est plus important que le taux de titulaires. Cette dernière année pour la première fois depuis 2015, ce sont les personnels IATSS (le taux d'agents ayant pris au moins un congé) qui ont été le plus absents pour raison de santé.

Concernant les congés liés à l'arrivée d'un enfant, seulement 250 congés ont été pris en 2019-2020 contre plus de 400 les 2 années précédentes. En regardant le zoom sur les congés liés à l'arrivée d'un enfant, on constate 204 congés de maternité, un nombre plus faible que les 2 années précédentes, mais équivalent à 2016-2017. Le nombre de congés pour couches ou grossesses pathologiques est inférieur aux années précédentes, en particulier pour les congés concernant les grossesses pathologiques.

Il est intéressant de comparer les congés liés à l'arrivée d'un enfant de 2016-2017 et 2019-2020 (même nombre de congés de maternité) Pour cette dernière année scolaire 22 congés de paternité (214 jours) alors qu'en 2016-2017, 66 congés paternité (686 jours) ont été pris.

Les tableaux : évolution des congés pour raison de santé

Les congés pour raison de santé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	6 118	6 401	6 761	6 938	7 161
Jours de congé pris (du 01/09 au 31/08)	105 635	98 178	110 107	108 556	54 355
Nombre de congés pris (du 01/09 au 31/08)	9 135	8 385	9 206	7 929	2 499
Durée moyenne d'un congé	11,6	11,7	12,0	13,7	21,8
Personnels ayant pris au moins un congé	3 330	3 286	3 517	3 228	1 609
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	54,4%	51,3%	52,0%	46,5%	22,5%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	32	30	31	34	34
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	4,6	4,1	4,3	4,2	2,0

Effectif personnels actifs affectés : nombre d'agents du secteur public affecté au 31/12

Jours de congé pris : nombre de jours de congé pris sur la période ; pour les congés maladie à cheval sur 2 années scolaires, seuls les jours de congé sur l'année de référence sont comptabilisés.

Nombre de congés pris : nombre de congés pris sur la période ; les congés maladie à cheval sur 2 années scolaires seront comptabilisés 1 fois pour chaque période concernée.

Durée moyenne d'un congé : nombre total de jours de congé pris dans l'académie divisé par le nombre de congés.

Personnels ayant pris au moins un congé : les agents qui ont pris plusieurs congés ne sont comptabilisés qu'une fois.

Taux d'agents ayant pris au moins un congé : personnels ayant pris au moins un congé divisé par l'effectif personnels actifs affectés

Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congé : jours de congé pris divisé par effectif personnels actifs affectés

Taux d'absence : durée des absences sur la période, divisée par 365, et multipliée par le nombre d'individus.

Zoom sur les principaux congés liés à l'arrivée d'un enfant (hors congés d'adoption)

Congé de paternité	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	721	686	930	748	214
Nombre de congés pris	70	66	94	74	22

Congé pour maternité	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	21 848	19 654	21 823	23 681	17 294
Nombre de congés pris	226	204	219	236	204

Couches pathologiques	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	792	656	1 084	992	429
Nombre de congés pris	33	29	42	39	19

Grossesse pathologique	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	480	291	512	630	48
Nombre de congés pris	42	23	48	56	5

Les tableaux : évolution des congés pour raison de santé par type de congé

Congé maladie	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	48 898	45 713	49 011	46 948	15 744
Nombre de congés pris	8 452	7 787	8 464	7 197	2 025
Durée moyenne d'un congé	5,8	5,9	5,8	6,5	7,8
Personnels ayant pris au moins un congé	3 166	3 114	3 334	3 022	1 343
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	51,7%	48,6%	49,3%	43,6%	18,8%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	15	15	15	16	12

Congé lié à l'arrivée d'un enfant	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	23 841	21 287	24 349	26 051	18 066
Nombre de congés pris	371	322	403	405	252
Durée moyenne d'un congé	64,3	66,1	60,4	64,3	71,7
Personnels ayant pris au moins un congé	295	265	303	304	232
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	4,8%	4,1%	4,5%	4,4%	3,2%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	81	80	80	86	78

Congé longue maladie / grave maladie, longue durée	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	30 387	29 482	34 846	33 940	19 777
Nombre de congés pris	261	241	281	278	205
Durée moyenne d'un congé	116,4	122,3	124,0	122,1	96,5
Personnels ayant pris au moins un congé	130	125	144	133	111
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	2,1%	2,0%	2,1%	1,9%	1,6%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	234	236	242	255	178

Congé imputable au service	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	2 509	1 696	1 901	1 617	768
Nombre de congés pris	51	35	58	49	17
Durée moyenne d'un congé	49,2	48,5	32,8	33,0	45,2
Personnels ayant pris au moins un congé	19	11	29	24	9
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	0,3%	0,2%	0,4%	0,3%	0,1%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	132	154	66	67	85

Les tableaux : évolution des congés pour raison de santé par type de personnel

Personnel de direction & d'inspection	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	123	119	120	120	118
Jours de congé pris	1 283	1 449	972	832	526
Nombre de congés pris	42	52	43	37	16
Durée moyenne d'un congé	30,5	27,9	22,6	22,5	32,9
Personnels ayant pris au moins un congé	26	28	26	23	11
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	21,1%	23,5%	21,7%	19,2%	9,3%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	49	52	37	36	48
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	2,8	3,3	2,2	1,9	1,2

Les tableaux : évolution des congés pour raison de santé par type de personnel

Personnel 1er degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	2 570	2 674	2 777	2 910	3 113
Jours de congé pris	48 996	44 187	51 919	51 799	28 445
Nombre de congés pris	4 183	3 734	4 293	3 472	921
Durée moyenne d'un congé	11,7	11,8	12,1	14,9	30,9
Personnels ayant pris au moins un congé	1 478	1 437	1 571	1 350	590
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	57,5%	53,7%	56,6%	46,4%	19,0%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	33	31	33	38	48
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	5,2	4,5	4,9	4,8	2,4

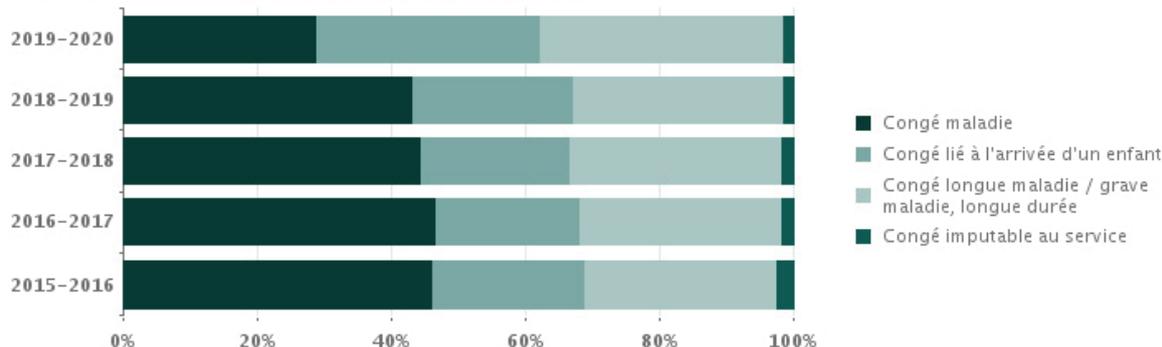
Personnel 2nd degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	2 840	3 001	3 190	3 216	3 242
Jours de congé pris	44 659	43 784	46 101	43 854	19 919
Nombre de congés pris	4 125	3 886	4 142	3 787	1 274
Durée moyenne d'un congé	10,8	11,3	11,1	11,6	15,6
Personnels ayant pris au moins un congé	1 533	1 537	1 616	1 575	835
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	54,0%	51,2%	50,7%	49,0%	25,8%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	29	28	29	28	24
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	4,1	3,8	3,8	3,6	1,6

Personnel d'éducation & d'orientation	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	119	128	160	168	170
Jours de congé pris	2 352	1 355	2 412	2 828	1 531
Nombre de congés pris	162	126	178	139	67
Durée moyenne d'un congé	14,5	10,8	13,6	20,3	22,9
Personnels ayant pris au moins un congé	57	55	70	60	39
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	47,9%	43,0%	43,8%	35,7%	22,9%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	41	25	34	47	39
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	5,4	2,9	4,1	4,6	2,5

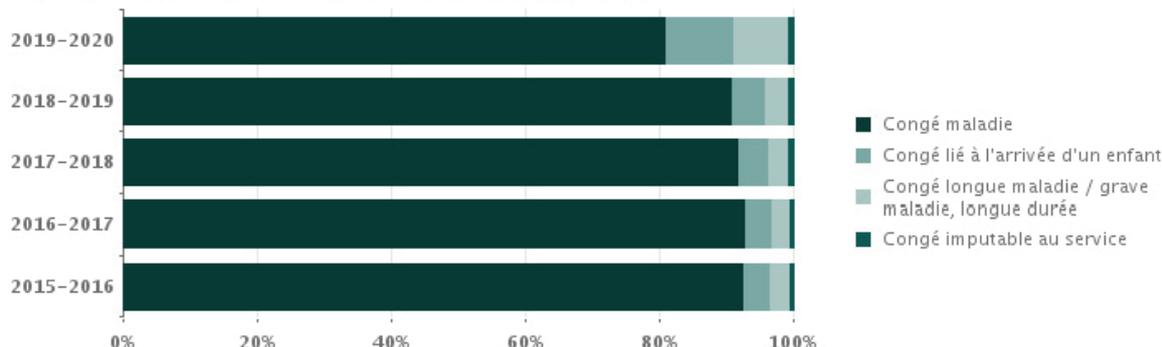
IATSS	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	466	479	514	524	518
Jours de congé pris	8 345	7 403	8 703	9 243	3 934
Nombre de congés pris	623	587	550	494	221
Durée moyenne d'un congé	13,4	12,6	15,8	18,7	17,8
Personnels ayant pris au moins un congé	236	229	234	220	134
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	50,6%	47,8%	45,5%	42,0%	25,9%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	35	32	37	42	29
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	4,7	4,1	4,5	4,8	2,0

Représentation graphique de l'évolution des congés pour raison de santé

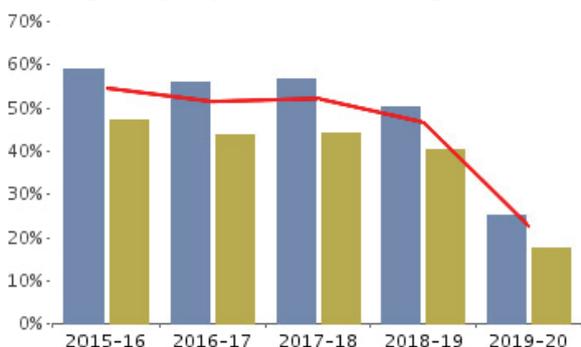
Evolution du poids des jours de congé pris par type de congé



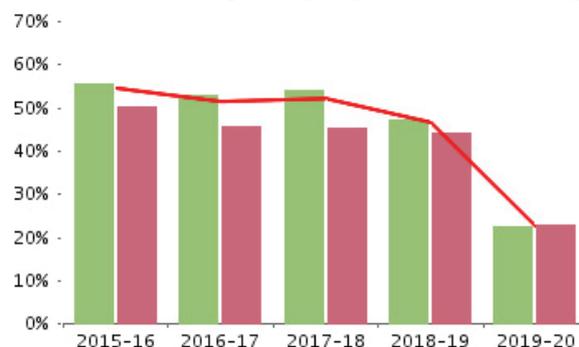
Evolution du poids du nombre de congé pris par type de congé



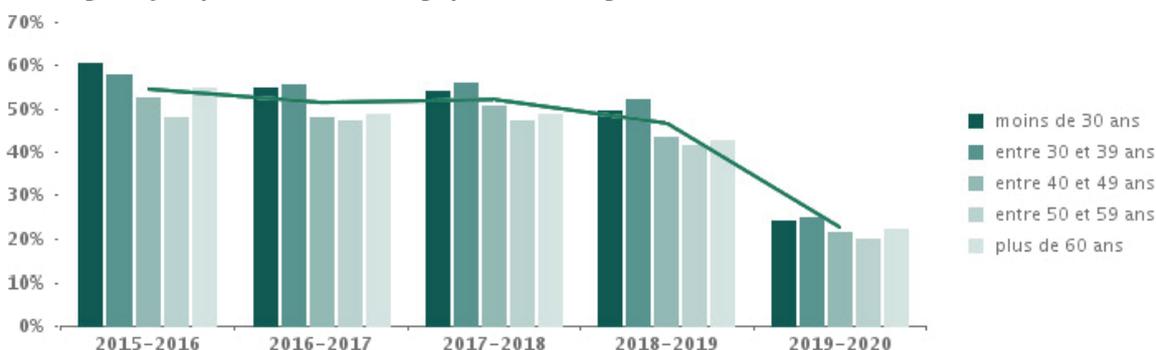
Taux d'agents ayant pris au moins un congé



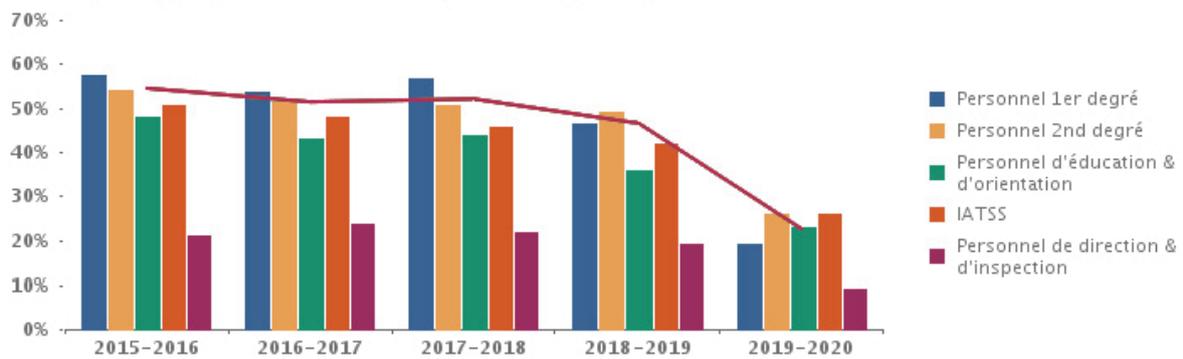
Taux d'agents ayant pris au moins un congé



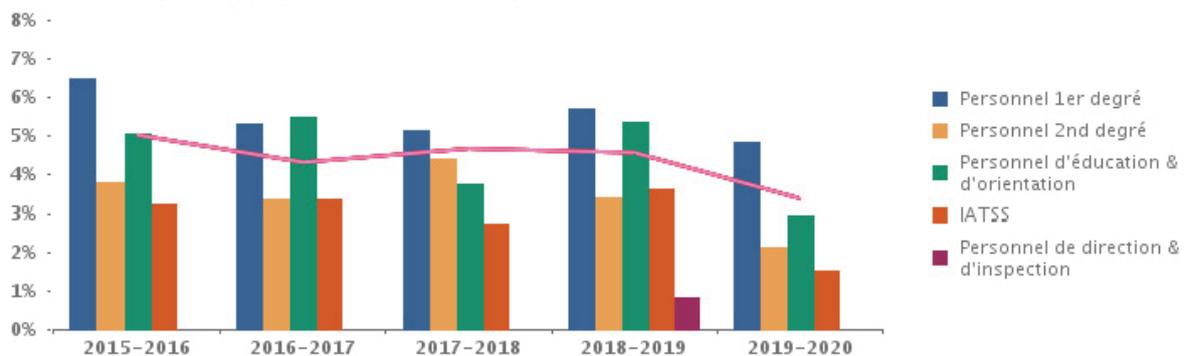
Taux d'agent ayant pris au moins un congé par tranche d'âge



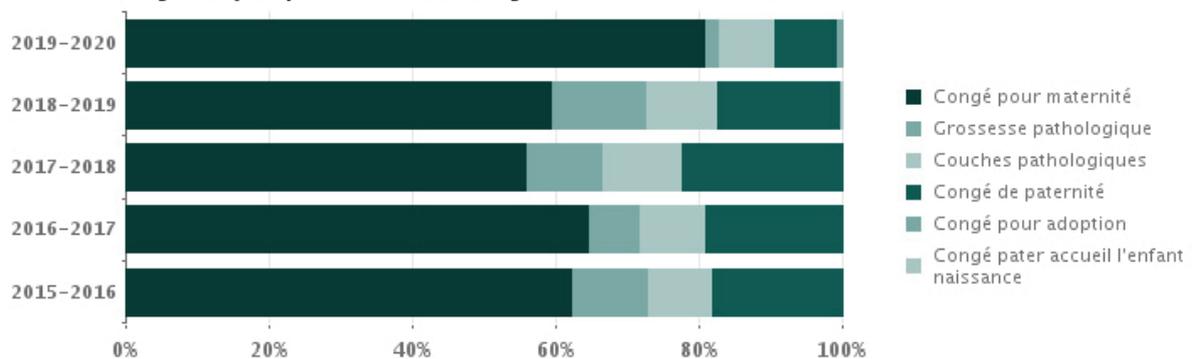
Taux d'agents ayant pris au moins un congé selon le type de personnel



Zoom sur les agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant



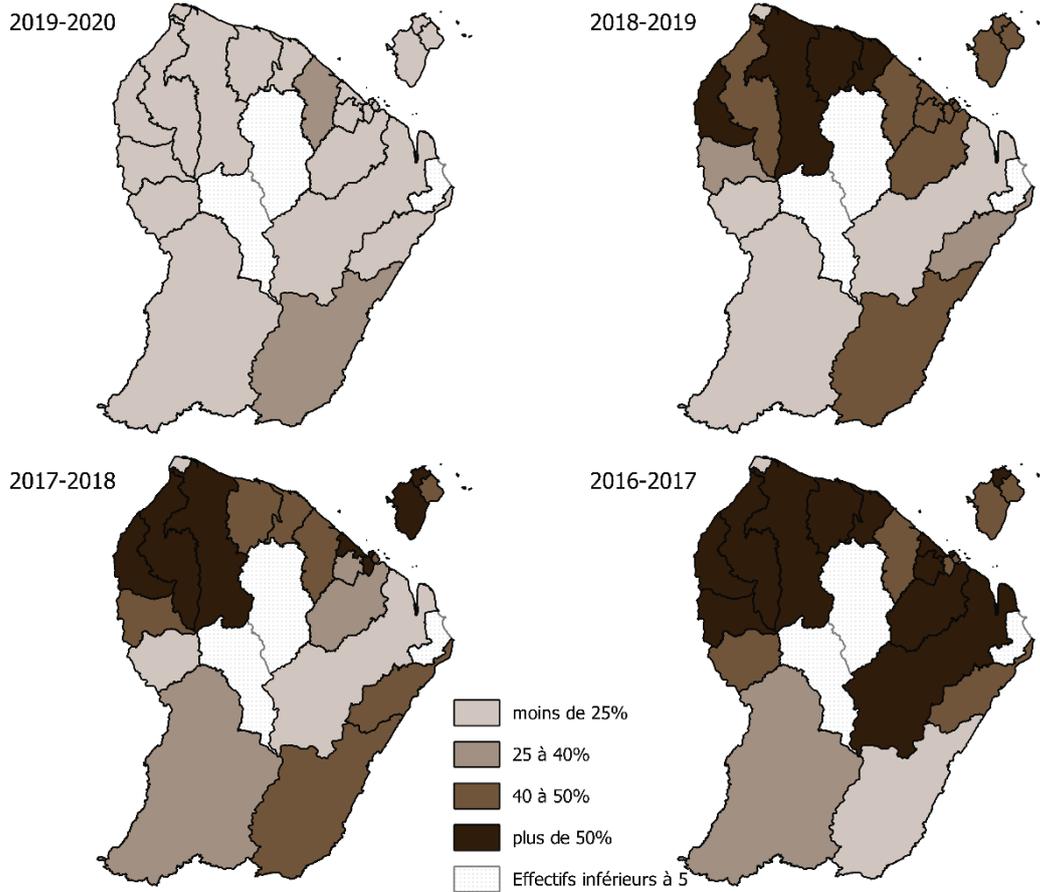
Zoom sur les agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant



Zoom sur le taux d'agents ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire

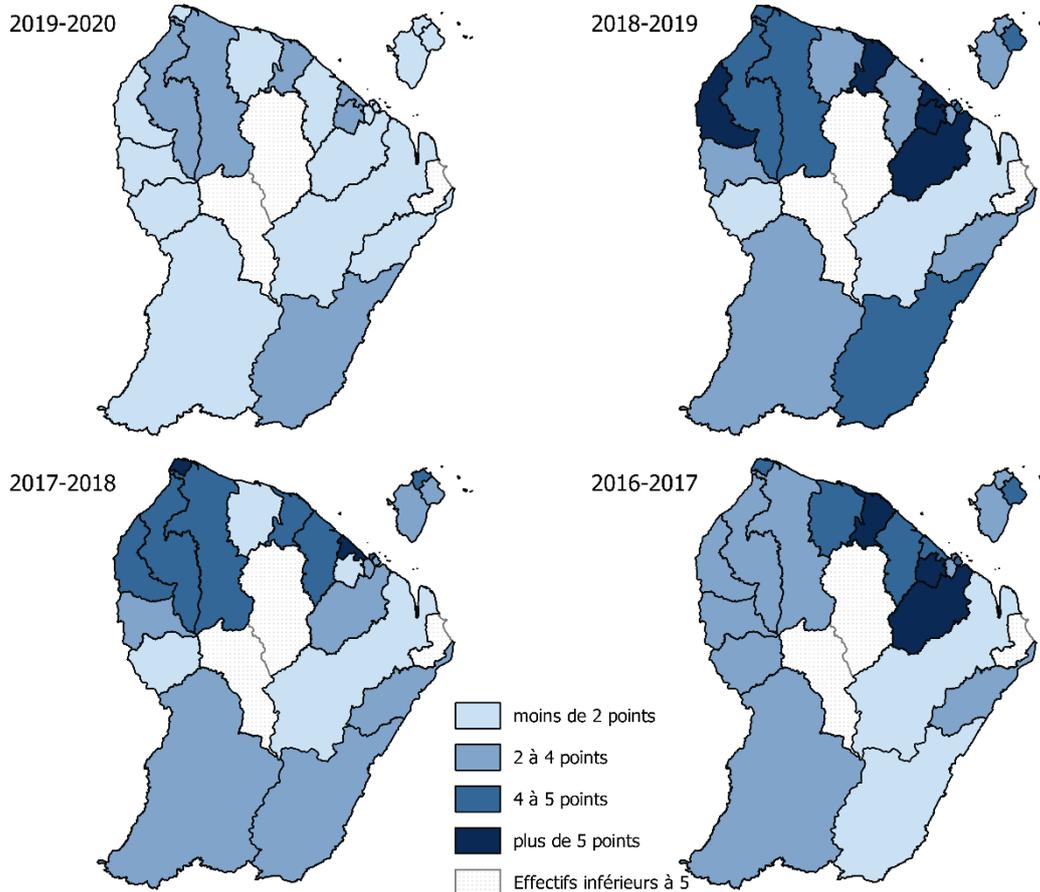


Taux d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année scolaire



Taux d'absence de l'année scolaire

Durée des absences sur la période, divisée par 365, multipliée par le nombre d'individus.



Les congés pour raison de santé des contractuels statutaires

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les congés pour raison de santé des personnels du secteur public de l'académie de la Guyane, des contractuels statutaires (AED, AESH, ILM, apprentis, alternants, assistants en langue étrangère)

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs des personnels est le 31 décembre de l'année scolaire.

Période d'observation : Le nombre de congés et les jours de congés sont comptabilisés entre le 01 septembre au 31 août de l'année suivante (année scolaire).

Les congés pour raison de santé des contractuels statutaires sont essentiellement les congés maladie et les congés liés à l'arrivée d'un enfant. Tandis que le taux de contractuels statutaires ayant pris au moins un congé (5% en 2019-2020) est bien inférieur au taux de personnels du secteur public (19%), les taux d'agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant est sensiblement le même pour les contractuels statutaires et les autres personnels de l'enseignement public.

Les tableaux : évolution des congés pour raison de santé des contractuels statutaires

Les congés pour raison de santé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	710	936	1 231	1 369	1 518
Jours de congé pris (du 01/09 au 31/08)	5 343	4 993	6 663	6 608	5 063
Nombre de congés pris (du 01/09 au 31/08)	366	327	389	466	147
Durée moyenne d'un congé	14,6	15,3	17,1	14,2	34,4
Personnels ayant pris au moins un congé	165	160	196	238	100
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	23,2%	17,1%	15,9%	17,4%	6,6%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	32	31	34	28	51
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,5	1,1	1,2	1,2	0,8

Congé maladie	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	2 694	1 386	2 002	2 376	689
Nombre de congés pris	334	287	339	420	103
Durée moyenne d'un congé	8	5	6	6	7
Personnels ayant pris au moins un congé	153	146	176	218	71
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	22%	16%	14%	16%	5%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	18	9	11	11	10

Congé lié à l'arrivée d'un enfant	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	2 643	3 607	4 661	4 129	4 374
Nombre de congés pris	31	40	50	44	44
Durée moyenne d'un congé	85	90	93	94	99
Personnels ayant pris au moins un congé	23	36	43	41	42
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	3%	4%	3%	3%	3%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	115	100	108	101	104

Assistants étrangers	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	34	31	29	30	29
Jours de congé pris	6	52		20	4
Nombre de congés pris	2	3		4	1
Durée moyenne d'un congé	3,0	17,3		5,0	4,0
Personnels ayant pris au moins un congé	2	2		2	1
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	5,9%	6,5%		6,7%	3,4%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	3	26		10	4
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	0,0	0,2		0,2	0,0

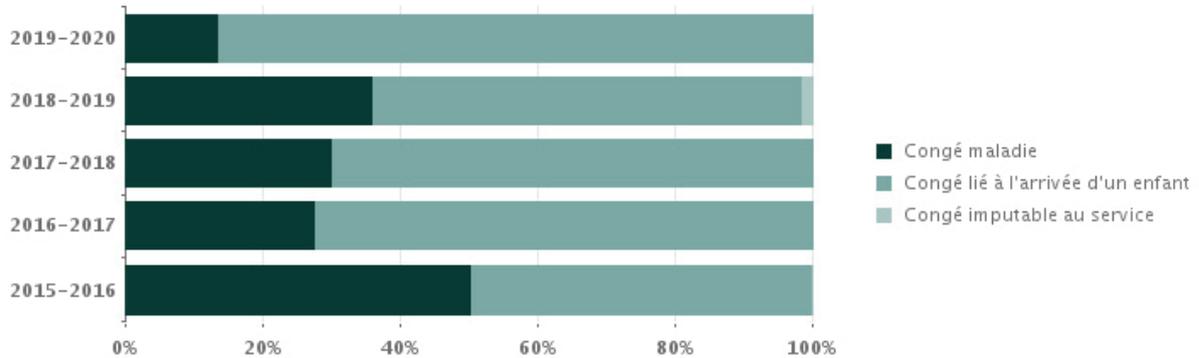
Apprentis et professeurs alternants	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	122	143	296	232	219
Jours de congé pris	493	763	460	522	599
Nombre de congés pris	50	74	37	40	18
Durée moyenne d'un congé	9,9	10,3	12,4	13,1	33,3
Personnels ayant pris au moins un congé	33	44	23	25	15
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	27,0%	30,8%	7,8%	10,8%	6,8%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	15	17	20	21	40
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,1	1,3	0,4	0,6	0,6

Intervenants en langue maternelle (ILM)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	41	39	64	69	64
Jours de congé pris	1 096	448	510	622	420
Nombre de congés pris	82	41	37	41	8
Durée moyenne d'un congé	13,4	10,9	13,8	15,2	52,5
Personnels ayant pris au moins un congé	26	14	22	21	8
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	63,4%	35,9%	34,4%	30,4%	12,5%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	42	32	23	30	53
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	4,1	1,8	1,4	1,9	1,4

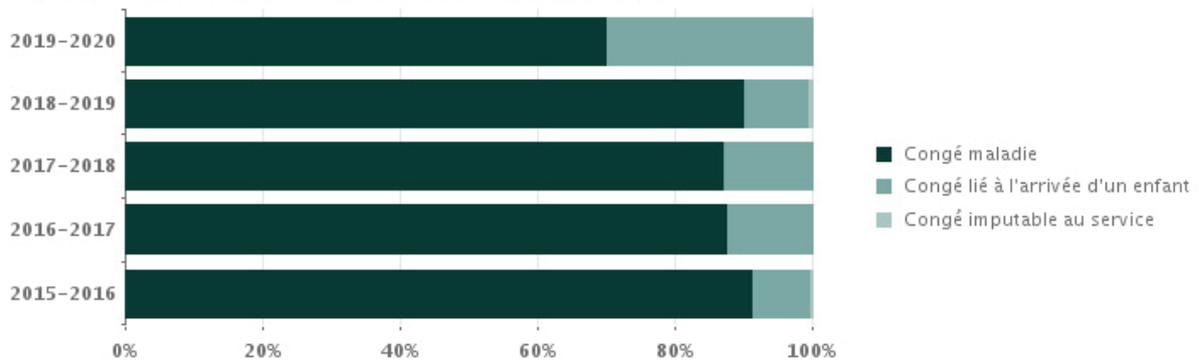
Personnels d'assistance éducative	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	513	723	842	1 038	1 206
Jours de congé pris	3 748	3 730	5 693	5 444	4 040
Nombre de congés pris	232	209	315	381	120
Durée moyenne d'un congé	16,2	17,8	18,1	14,3	33,7
Personnels ayant pris au moins un congé	104	100	151	190	76
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	20,3%	13,8%	17,9%	18,3%	6,3%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	36	37	38	29	53
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,5	1,2	1,6	1,3	0,9

Représentation graphique de l'évolution des congés pour raison de santé des personnels contractuels statutaires

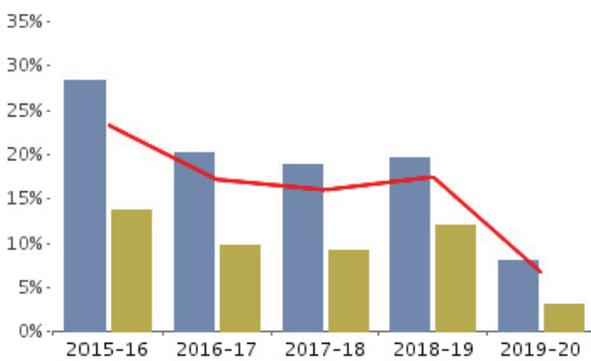
Evolution du poids des jours de congé pris par type de congé



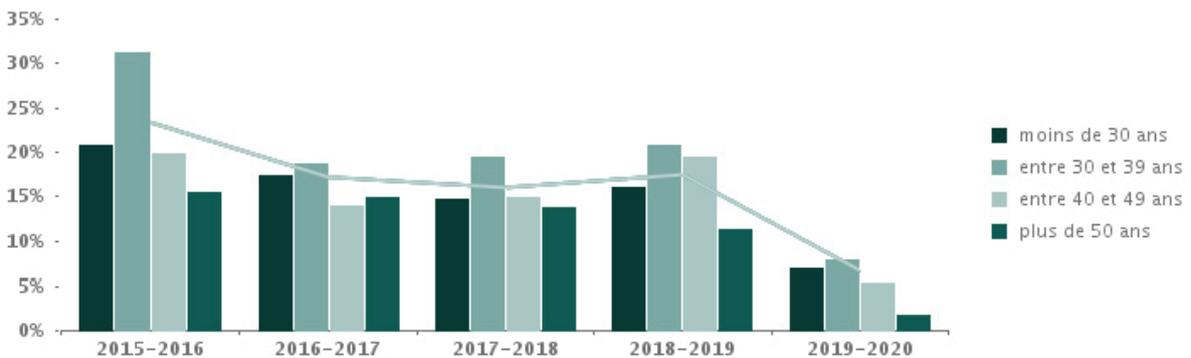
Evolution du poids du nombre de congé pris par type de congé



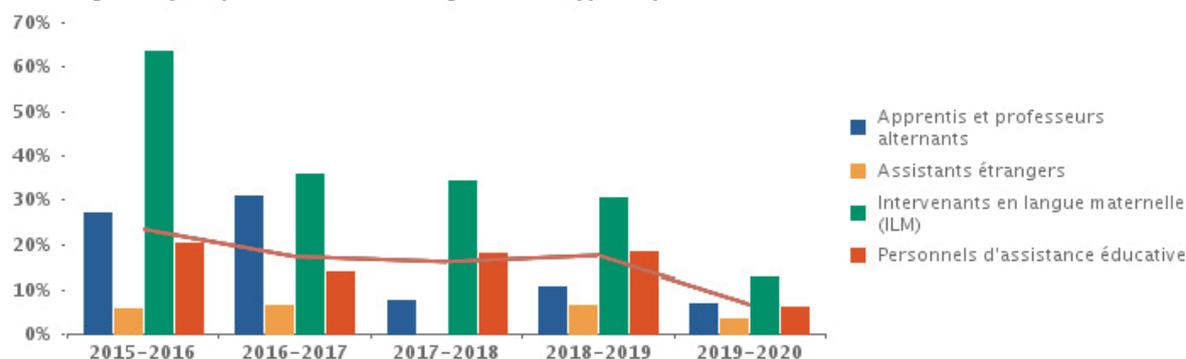
Taux d'agents ayant pris au moins un congé



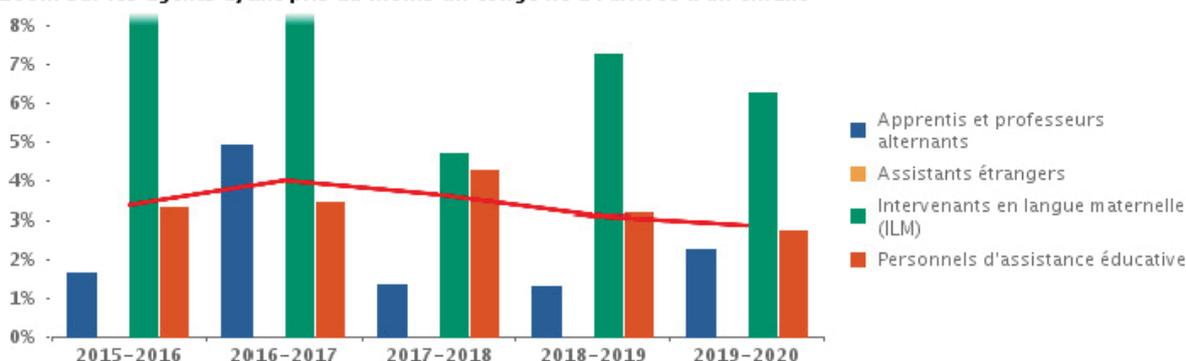
Taux d'agent ayant pris au moins un congé par tranche d'âge



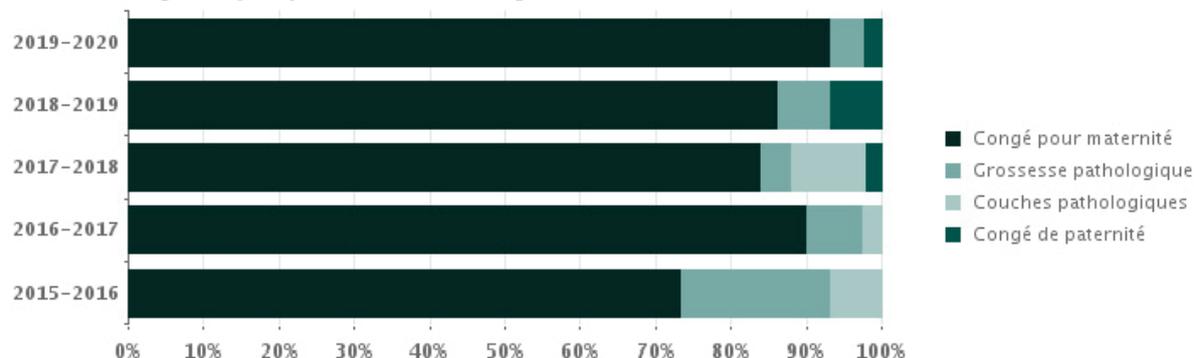
Taux d'agents ayant pris au moins un congé selon le type de personnel



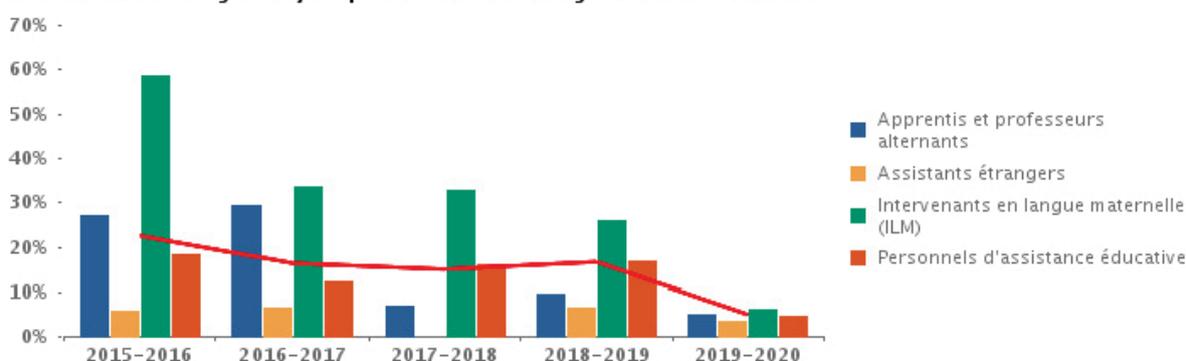
Zoom sur les agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant



Zoom sur les agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant



Zoom sur le taux d'agents ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire



Les autres absences et congés

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les congés et absences autres que pour raison de santé des personnels du secteur public de l'académie de la Guyane hors contractuels statutaires (AED, AESH, ILM, apprentis, alternants, assistants en langue étrangère).

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs des personnels est le 31 décembre de l'année scolaire.

Période d'observation : Le nombre de congés (hors raison de santé) et autorisations d'absence et les jours de congés et autorisations d'absence comptabilisés entre le 01 septembre et le 31 août de l'année suivante (année scolaire).

Comme pour les congés pour raison de santé, les absences hors raison de santé sont moins importantes pour cette dernière année (1^{er} confinement COVID 19 à la fin de l'année scolaire). Cette différence est moins importante.

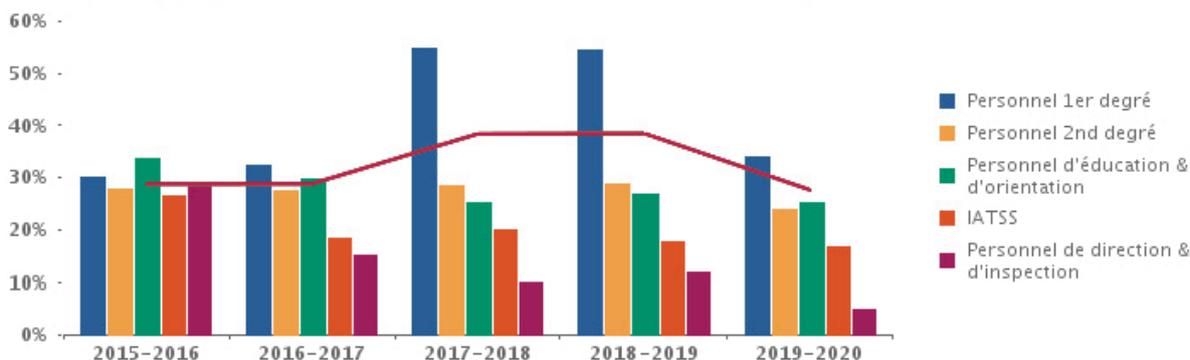
On note que les congés pour raison de famille sont plus importants en 2019-2020 que les années précédentes.

Les tableaux : évolution des congés hors raison de santé

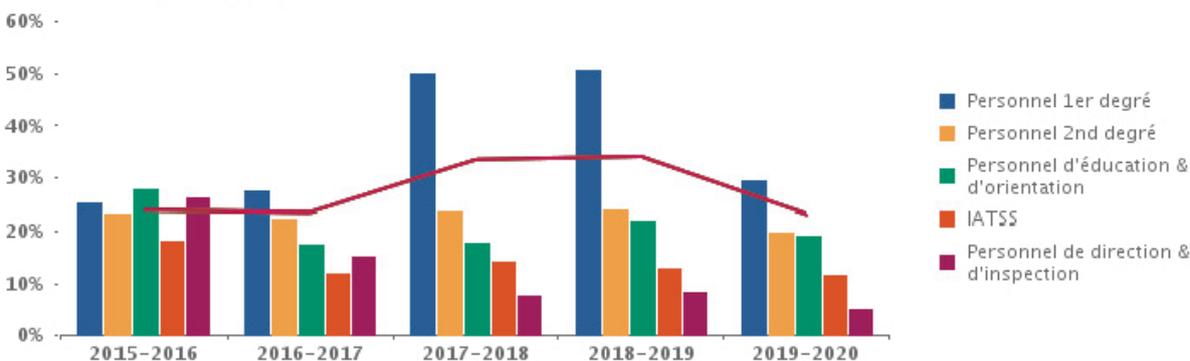
Congé & autorisation d'absence autre que pour raison de santé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	6 118	6 401	6 761	6 938	7 161
Jours de congé pris (du 01/09 au 31/08)	18 818	18 051	24 104	24 890	17 407
Nombre de congés pris (du 01/09 au 31/08)	4 224	4 220	7 706	7 395	4 074
Durée moyenne d'un congé	4,5	4,3	3,1	3,4	4,3
Personnels ayant pris au moins un congé	1 751	1 834	2 584	2 658	1 969
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	29%	29%	38%	38%	27%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	11	10	9	9	9
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	0,8	0,8	0,9	1,0	0,6

Représentation graphique de l'évolution des congés pour hors raison de santé

Taux d'agents ayant pris au moins une autorisation d'absence ou autre congé

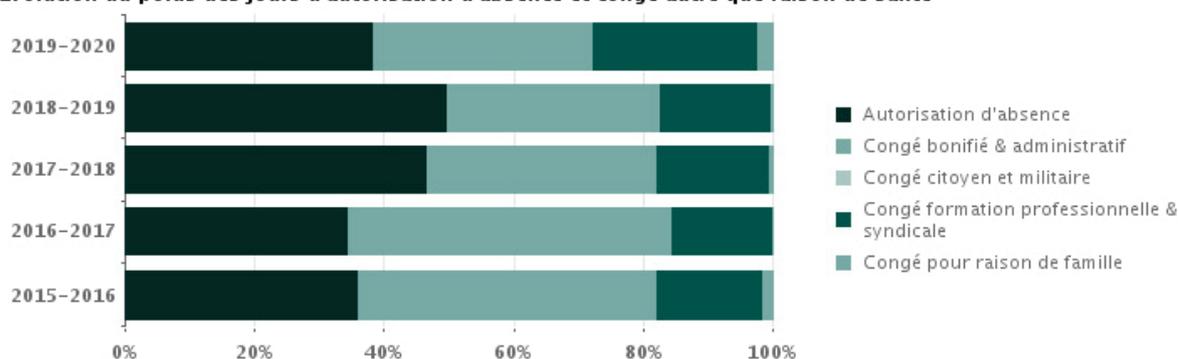


Zoom sur les agents ayant pris au moins une autorisation d'absence

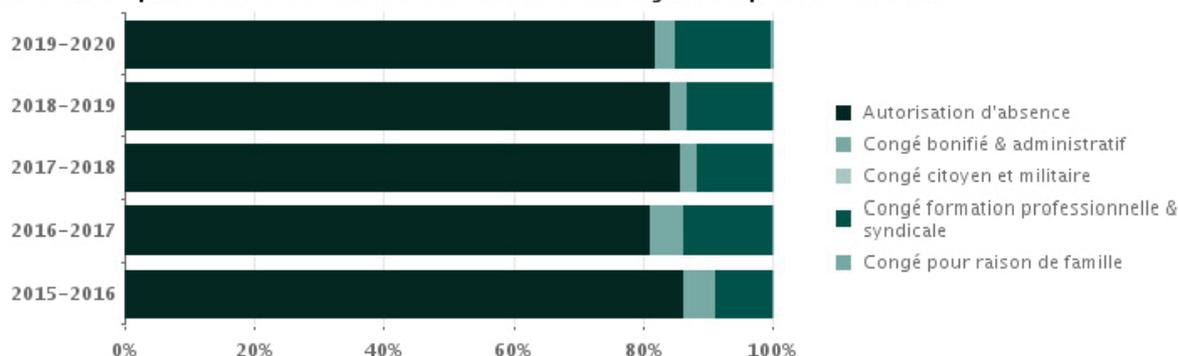


Représentation graphique de l'évolution des congés pour hors raison de santé

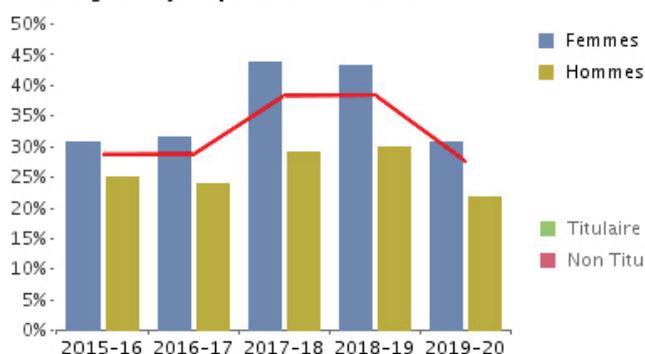
Evolution du poids des jours d'autorisation d'absence et congé autre que raison de santé



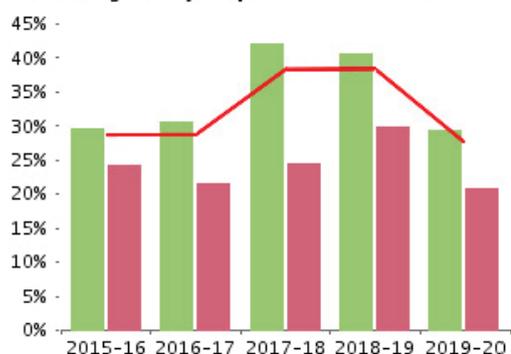
Evolution du poids du nombre d'autorisation d'absence et congé autre que raison de santé



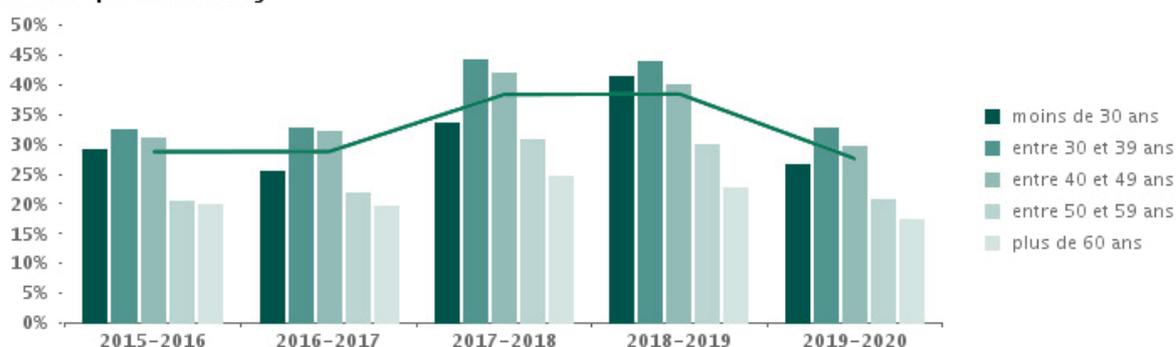
Taux d'agents ayant pris au moins une absence



Taux d'agents ayant pris au moins une absence



Taux d'agent ayant pris au moins une autorisation d'absence ou congé autre que raison de santé par tranche d'âge



Les tableaux : évolution des principaux congés hors raison de santé

Autorisation d'absence	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	6 788	6 213	11 249	12 356	6 671
Nombre de congés pris	3 644	3 425	6 610	6 222	3 334
Durée moyenne d'un congé	1,9	1,8	1,7	2,0	2,0
Personnels ayant pris au moins un congé	1 457	1 496	2 255	2 355	1 650
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	23,8%	23,4%	33,4%	33,9%	23,0%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	5	4	5	5	4
Congé bonifié & administratif	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	8 667	9 013	8 516	8 203	5 897
Nombre de congés pris	205	212	193	191	124
Durée moyenne d'un congé	42,3	42,5	44,1	42,9	47,6
Personnels ayant pris au moins un congé	205	212	193	191	124
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	3,4%	3,3%	2,9%	2,8%	1,7%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	42	43	44	43	48
Congé formation professionnelle & syndicale	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	3 082	2 808	4 214	4 275	4 391
Nombre de congés pris	372	580	900	978	609
Durée moyenne d'un congé	8,3	4,8	4,7	4,4	7,2
Personnels ayant pris au moins un congé	260	384	557	534	406
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	4,2%	6,0%	8,2%	7,7%	5,7%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	12	7	8	8	11
Congé pour raison de famille	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	281	17	124	33	426
Nombre de congés pris	3	3	2	2	6
Durée moyenne d'un congé	93,7	5,7	62,0	16,5	71,0
Personnels ayant pris au moins un congé	3	1	2	2	4
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	94	17	62	17	107

Les tableaux : évolution des congés hors raison de santé par type de personnels

Personnel de direction & d'inspection	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	123	119	120	120	118
Jours de congé pris	273	185	145	241	26
Nombre de congés pris	50	23	22	17	6
Durée moyenne d'un congé	5,5	8,0	6,6	14,2	4,3
Personnels ayant pris au moins un congé	35	18	12	14	6
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	28%	15%	10%	12%	5%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	8	10	12	17	4
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	0,6	0,4	0,3	0,6	0,1

Les tableaux : évolution des congés hors raison de santé par type de personnels

Personnel 1er degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	2 570	2 674	2 777	2 910	3 113
Jours de congé pris	9 859	9 668	14 395	14 517	8 204
Nombre de congés pris	1 891	2 192	4 726	4 897	2 273
Durée moyenne d'un congé	5,2	4,4	3,0	3,0	3,6
Personnels ayant pris au moins un congé	768	866	1 523	1 581	1 059
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	30%	32%	55%	54%	34%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	13	11	9	9	8
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,0	1,0	1,4	1,3	0,7
Personnel 2nd degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	2 840	3 001	3 190	3 216	3 242
Jours de congé pris	7 000	6 542	8 176	8 800	7 841
Nombre de congés pris	1 939	1 742	2 640	2 187	1 525
Durée moyenne d'un congé	3,6	3,8	3,1	4,0	5,1
Personnels ayant pris au moins un congé	785	824	906	926	775
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	28%	27%	28%	29%	24%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	9	8	9	10	10
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6
Personnel d'éducation & d'orientation	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	119	128	160	168	170
Jours de congé pris	178	331	356	394	290
Nombre de congés pris	90	104	102	92	74
Durée moyenne d'un congé	2,0	3,2	3,5	4,3	3,9
Personnels ayant pris au moins un congé	40	38	40	45	43
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	34%	30%	25%	27%	25%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	4	9	9	9	7
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	0,4	0,7	0,6	0,6	0,5
IATSS	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	466	479	514	524	518
Jours de congé pris	1 508	1 325	1 032	938	1 046
Nombre de congés pris	254	159	216	202	196
Durée moyenne d'un congé	5,9	8,3	4,8	4,6	5,3
Personnels ayant pris au moins un congé	123	88	103	92	86
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	26%	18%	20%	18%	17%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	12	15	10	10	12
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	0,9	0,7	0,5	0,5	0,5

Les temps partiels des personnels titulaires

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels titulaires du secteur public de l'académie de la Guyane

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs et de la situation administrative des personnels est le 31 décembre de l'année scolaire

Alors qu'au 31/12/2019 le taux de personnels titulaires du secteur public à temps partiel dans l'académie était de plus de 2%, taux le plus important ces dernières années. Au 31/12/2020, le taux de personnels titulaires à temps partiel diminue à nouveau à 1,6%, avoisinant les taux des années précédentes. Il semble que la période de confinement et de couvre-feu a eu un effet plutôt négatif auprès des personnels quant à leur décision de recourir au temps partiel. Tous les personnels sont touchés par cette diminution, en particulier les personnels d'éducation et d'orientation : aucun personnel d'éducation et d'orientation à temps partiel au 31 décembre 2020. Concernant les personnels du premier degré : seulement 1 % de cette population est à temps partiel, taux le plus bas depuis 2015.

Même si les femmes restent proportionnellement plus nombreuses à temps partiel que les hommes, cette année on remarque que l'écart se resserre. Contrairement aux femmes, le taux des personnels masculins avoisine celui des années précédentes.

Au 31 décembre 2020, pour la première fois depuis 2015, ce sont les quotités entre 76 et 85 % ont le plus été retenues pour travailler. Les années précédentes, les personnels travaillaient plutôt à 50%.

Pour la première fois en 2020, les personnels titulaires affectés en collège sont les plus nombreux à exercer à temps partiel.

Cette année, l'âge moyen des personnels à temps partiel diminue légèrement.

Les tableaux : évolution des personnels titulaires à temps partiel

Effectif des personnels à temps partiels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	36	39	30	34	40	29
Personnel 2nd degré	30	31	32	26	56	50
Personnel d'éducation et d'orientation	3	3	3	1	2	
IATSS	12	11	15	17	22	16
Les personnels à temps partiel	81	84	80	78	120	95

Taux académiques de personnel à temps partiel	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	1,5%	1,6%	1,2%	1,3%	1,5%	1,0%
Personnel 2nd degré	1,6%	1,5%	1,5%	1,2%	2,4%	2,1%
Personnel d'éducation et d'orientation	3,5%	3,3%	2,5%	0,8%	1,7%	
IATSS	3,1%	2,7%	3,6%	4,0%	5,4%	4,0%
Taux académique des temps partiels	1,7%	1,7%	1,5%	1,5%	2,2%	1,6%

Les tableaux : évolution des personnels titulaires à temps partiel

Taux académiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	2,0%	2,2%	2,0%	1,7%	2,7%	1,9%
Hommes	1,1%	0,7%	0,6%	0,9%	1,1%	1,0%

répartition des temps partiels selon la quotité	2015	2016	2017	2018	2019	2020
50%	39,5%	36,9%	47,5%	44,9%	39,2%	31,6%
entre 55% et 69%	1,2%	1,2%	2,5%		5,8%	6,3%
entre 70% et 75%	21,0%	23,8%	13,8%	24,4%	18,3%	18,9%
entre 76% et 85%	37,0%	36,9%	32,5%	28,2%	33,3%	42,1%
entre 86% et 90%	1,2%	1,2%	3,8%	2,6%	3,3%	1,1%

Répartition par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	76,5%	84,5%	85,0%	79,5%	82,5%	80,0%
Hommes	23,5%	15,5%	15,0%	20,5%	17,5%	20,0%

Répartition des agents à TP par type d'établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ecoles du 1er degré	43,2%	44,0%	36,3%	41,0%	30,0%	28,4%
Collèges (yc SEGPA)	30,9%	29,8%	35,0%	25,6%	35,0%	36,8%
Lycées (yc LP)	21,0%	19,0%	22,5%	28,2%	29,2%	32,6%
Zone de remplacement		2,4%	1,3%	2,6%	2,5%	2,1%
Administration MEN	4,9%	4,8%	5,0%	2,6%	3,3%	

Répartition des agents à temps partiel par site	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le littoral	65,4%	70,2%	75,0%	64,1%	65,0%	56,8%
Sites éloignés	34,6%	27,4%	25,0%	32,1%	30,0%	38,9%
Sites isolés				1,3%	2,5%	2,1%
Autre (ZR)		2,4%		2,6%	2,5%	2,1%

Effectifs des personnels à temps partiel	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Temps partiel sur autorisation	37	36	34	51	73	63
Temps partiel pour raison thérapeutique	10	7	19	12	22	8
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	28	36	22	15	21	16
Autres temps partiels	6	5	5		4	8

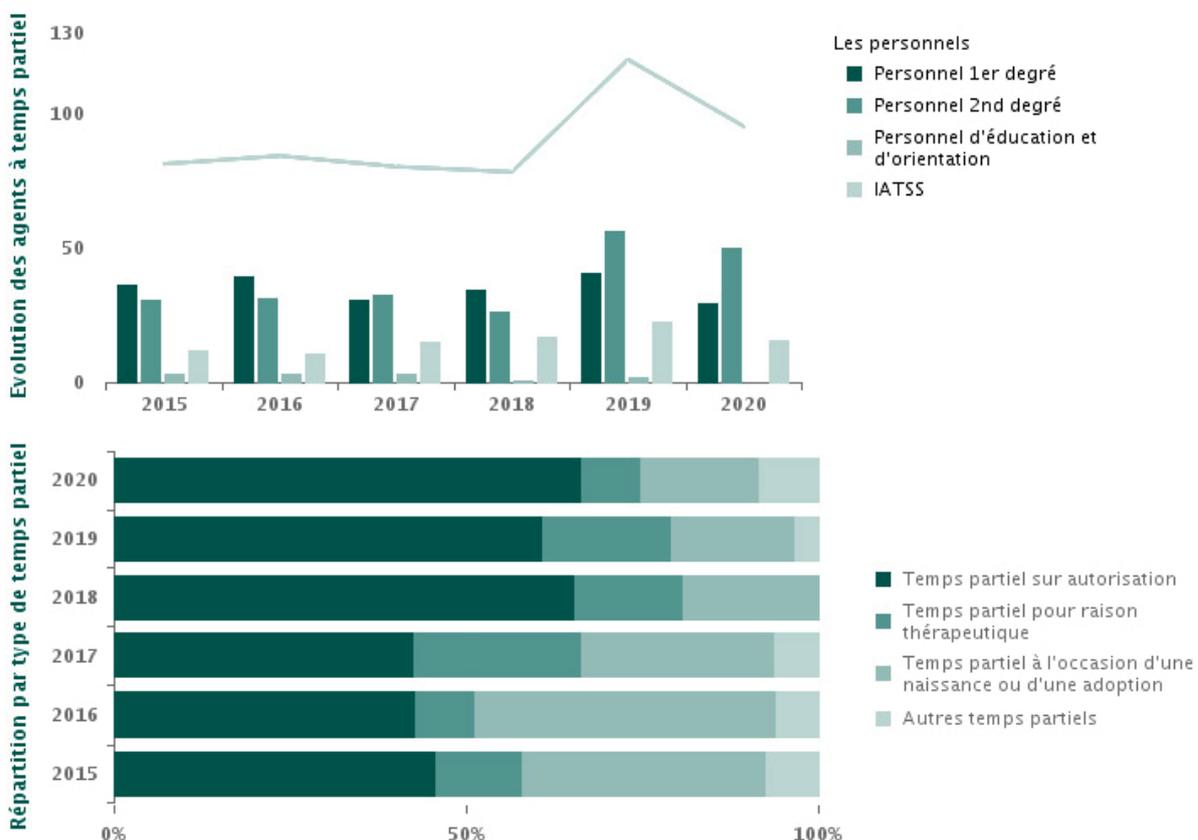
TP par catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Catégorie A	92,6%	91,7%	86,3%	85,9%	90,8%	92,6%
Catégorie B	2,5%	2,4%	7,5%	6,4%	1,7%	
Catégorie C	4,9%	6,0%	6,3%	7,7%	7,5%	7,4%

Age moyen des personnels titulaires à temps partiel

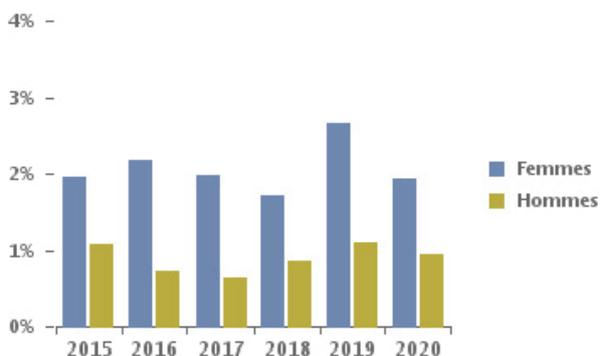
Moyenne d'âge des personnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnel 1er degré	38,3	38,3	41,0	41,9	43,4	42,0
Personnel 2nd degré	44,9	44,0	44,8	44,5	42,9	42,9
Personnel d'éducation et d'orientation	35,3	39,0	39,3	52,0	38,0	
IATSS	42,1	38,7	45,4	43,8	44,5	46,2
Age moyen des personnels à temps partiel	41,2	40,5	43,3	43,3	43,3	43,2

Age moyen par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	39,8	39,6	42,6	43,0	43,0	42,9
Hommes	45,7	45,3	47,2	44,6	44,6	44,6

Représentation graphique de l'évolution des personnels à temps partiel



Taux académique des agents à temps partiel



L'action sociale en faveur des personnels

Sources : Service social en faveur des personnels

Champ : chapitre budgétaire 214

Période d'observation : l'année civile

➤ Les crédits délégués – consommés

L'action sociale en faveur des agents de l'Etat a pour objectif : « La mise en œuvre de prestations d'aide de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale. Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, elle devrait contribuer à améliorer leurs conditions de travail et de vie.

L'action sociale se décline en une série de prestations individuelles et collectives qui regroupent :

- ✓ Les prestations d'action sociale interministérielle (PIM)
- ✓ Les actions sociales d'initiative académique (ASIA)
- ✓ Les secours exceptionnels et les prêts sans intérêts

Les crédits de l'action sociale relèvent du BOP 214. Les dépenses sont réparties sur le titre 2, « Paiement direct aux Personnels » et le hors titre 2 pour le paiement des factures et des conventions. En 2020, le budget total de l'action sociale s'élève à 228 775 euros en crédits délégués ; 159 543 euros ont été consommés soit 70% de l'enveloppe globale.

BOP 214 - le titre 2 – « Paiement direct aux personnels »

En 2020 la dépense exécutée représente 68% de l'enveloppe

- ✓ Parmi les prestations d'action sociale interministérielle (PIM), on retrouve l'allocation enfant Handicap (AEH), les séjours/loisirs, la restauration. Les PIM sont décidées par la fonction publique et gérées par le service des affaires sociales du rectorat. En 2020 le nombre de bénéficiaires des PIM reste relativement stable. Les dépenses sont en augmentation, souvent due à des retards de renouvellements de l'AEH. Cette année aucun dossier pour les séjours/loisirs n'a été déposé.
- ✓ Les secours exceptionnels et les prêts sans intérêts sont attribués après avis de la Commission Académique d'action sociale. Les dossiers sont instruits préalablement par l'assistante sociale. Les dossiers de prêts sont menés avec le concours de la MGEN. Par convention avec le Ministère la gestion des prêts d'action sociale est assurée par la MGEN assurant le versement des prêts attribués. Concernant les secours, en 2020, parmi les 38 dossiers déposés et examinés, 28 dossiers ont été retenus par la commission. La dépense exécutée était de 11 770€, soit une moyenne de 310€ par bénéficiaire. Concernant les prêts MGEN, en 2020 un seul dossier a été examiné par la commission académique ; celui-ci a été rejeté.
- ✓ Les actions sociales d'initiative académique (ASIA) sont décidées par l'académie sur proposition de la Commission Académique d'action sociale (accompagnement malade, aide à l'installation sur site isolé et éloigné, déménagement, CIV, aide à l'étudiant). En 2020 pas de dossier pour l'accompagnement d'un malade.

L'aide au logement regroupe 4 types de demandes : l'aide à l'installation en commune isolée ou éloignée, l'aide au déménagement, les CIV, l'aide à l'installation des nouveaux agents de l'état. En 2020, 66 100 € ont été versés au titre de l'aide au logement, 69 agents ont pu en bénéficier.

Cette année 8 250 € ont été distribués aux 10 bénéficiaires de l'aide aux études.

BOP 214 - hors titre 2 – « Paiement des factures »

En 2020 les 14 600 euros des crédits délégués ont été consommés.

✓ Bons d'alimentation et de carburant

Les crédits ont été engagés dans leur intégralité bien que le nombre de bénéficiaires soit peu important. Les bons non utilisés seront reportés sur l'exercice suivant. En 2020 l'aide a porté sur les bons alimentaires principalement, le confinement a limité considérablement les déplacements réduisant les aides sous forme de bons de carburant.

Crédits délégués & consommés pour l'action sociale

BOP 214 - action sociale	Titre 2			Hors Titre 2		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Crédits délégués	214 175 €	214 175 €	214 175 €	14 600 €	14 600 €	14 592 €
Crédits consommés	144 943 €	186 142 €	238 419 €	14 600 €	14 600 €	11 559 €
Taux de consommation	68%	87%	111%	100%	100%	79%

Les dépenses du titre 2, les PIM

T2 - PIM - Secours	2020	2019	2018
Nombre de dossiers examinés	38	115	76
Nombre de bénéficiaires	21	53	47
Nombre de rejets	17	62	29
Dépenses exécutées	11 770 €	29 064 €	23 400 €
T2 - PIM - Prêts MGEN	2020	2019	2018
Nombre de dossiers examinés	1	12	4
Nombre de bénéficiaires	0	2	0
Nombre de rejets	1	10	4
Dépenses exécutées	0 €	2 000 €	0 €

Les dépenses du titre 2, les ASIA

T2 - ASIA - Aide au logement	2020	2019	2018
Nombre de dossiers examinés	92	129	197
Nombre de bénéficiaires	69	102	167
Nombre de rejets	23	27	30
Dépenses exécutées	66 100 €	91 700 €	155 200 €
T2 - ASIA - Aides aux études	2020	2019	2018
Nombre de dossiers étudiés	11	26	24
Nombre de bénéficiaires	10	21	21
Nombre de rejets	1	5	3
Dépenses exécutées	8 250 €	15 950 €	15 950 €

Les dépenses hors titre 2, la restauration

HT2 - La restauration	2020	2019	2018
Nombre de bénéficiaires attendus			193
Nombre de repas		950	628
Dépenses exécutées	788 €	1 732 €	2 616 €
Crédit délégués	2 075 €	3 000 €	5 000 €

L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Les données présentées sont issues de plusieurs sources :

Voir le chapitre « présentation et sources »

- ✓ Les données relatives aux emplois proviennent de la base du Contrôle National des Emplois du ministère (CNE) pour la consommation, les BOP pour la notification
- ✓ Les données relatives aux caractéristiques des personnels, les absences, sont issues de l'entrepôt de données Base statistique agents (BSA) mis à disposition de l'ensemble des académies par le ministère (PIAD de Bordeaux). Cet entrepôt de données permet d'extraire des informations à partir des bases informatiques académiques de gestion des personnels.
- ✓ La date d'observation retenue est le 31 décembre de chaque année.
- ✓ Les données relatives aux rémunérations et indemnités proviennent de l'entrepôt de données BSCUM du PIAD de Bordeaux.
- ✓ Les données relatives aux concours proviennent de l'application de gestion des concours CYCLADE, et des statistiques nationales du site du ministère (devenir enseignant).

Les établissements privés sont soumis à différents régimes. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'Etat de la rémunération du personnel enseignant et des charges de fonctionnement.

Les maîtres de l'enseignement privé n'ont pas le même statut que les fonctionnaires titulaires de l'État. Ils sont destinés à occuper des emplois permanents après l'obtention du concours et une année de stage. Dans le secteur privé sous contrat avec l'État, les maîtres « titulaires » sont en réalité des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif et les « stagiaires » sont des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire. Dans le premier degré, ils peuvent être classés dans les échelles de rémunération des instituteurs ou des professeurs des écoles. Ceux du second degré sont classés dans les échelles de rémunération des professeurs certifiés, agrégés, etc... Par souci de simplicité, la terminologie utilisée dans le bilan social académique pour les enseignants du secteur privé est proche de celle adoptée pour les enseignants du secteur public : on parlera de titulaires de l'enseignement privé pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires et de contractuels de l'enseignement privé pour ceux sur une échelle de rémunération de non-titulaires.

Le contexte

➤ Evolution de la délégation d'emploi

Sources : Base du Contrôle National des Emplois du ministère (CNE) pour la consommation, les BOP pour la modification

Champ : les emplois du secteur privé de 2016 à 2020.

Période d'observation : la moyenne des emplois sur l'année civile.

Depuis 5 ans, le nombre d'emplois notifiés augmente tous les ans. Entre 2016 et 2020, le nombre d'ETP pour l'enseignement privé a progressé de 7 points sur la période. Tandis que le nombre d'emploi n'a quasi pas bougé depuis 2016 dans le premier degré, les 23 ETP supplémentaires ont été déployés sur le second degré. Concernant le 1er degré, le nombre d'emplois est le même depuis 4 ans.

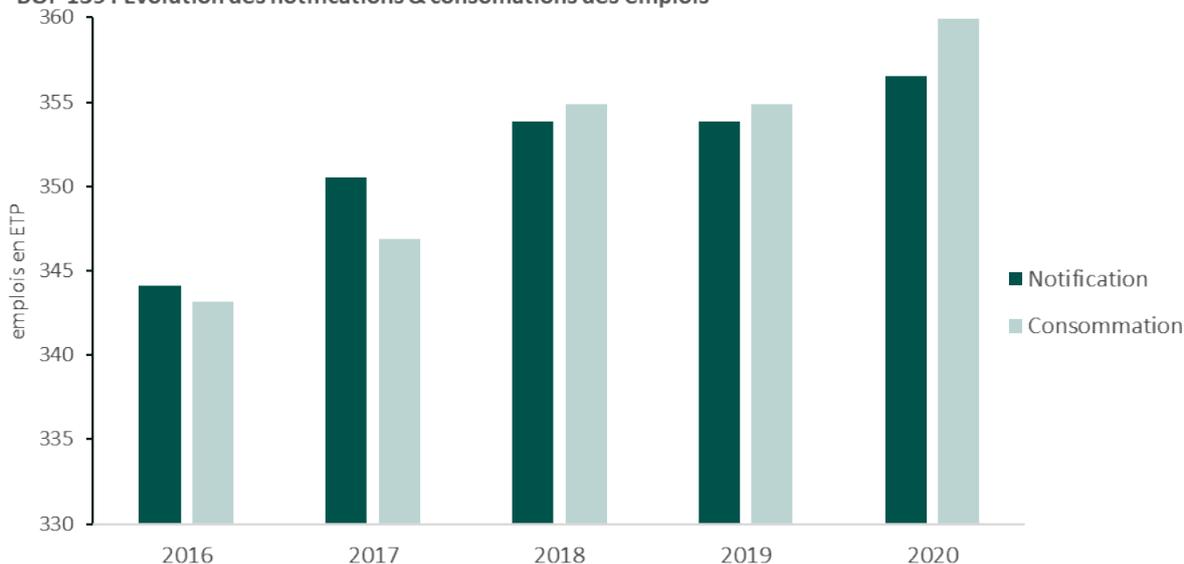
Il faut préciser que dans l'enseignement du secteur privé, les postes sont attribués dans le BOP 139. C'est l'académie qui décide, en concertation avec les autorités diocésaines, de les implanter dans le premier ou le second degré en fonction des besoins.

En 2019, pour la première fois depuis 2016, la consommation des emplois dépasse légèrement les notifications (+0,3%). En 2020, le BOP est en surconsommation est de 1 point.

Notification BOP 139 en ETP	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Enseignants 1er degré	127,4	127,7	127,7	127,7	127,7	0,0%
Enseignants second degré	199,0	208,4	218,1	221,8	222,1	0,1%
Stagiaires	7,0	8,0	4,7	4,3	6,7	54,0%
Total notification BOP 139	333,4	344,2	350,5	353,9	356,5	0,8%

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Emplois du BOP 139 notifiés (ETP)	333,4	344,2	350,5	353,9	356,5	0,8%
Emplois du BOP 139 consommés (ETP)	330,8	343,2	346,9	354,9	360,0	1,4%
Taux de consommation BOP 139	96,1%	97,9%	98,0%	100,3%	101,0%	

BOP 139 : Evolution des notifications & consommations des emplois



Effectifs & caractéristiques démographiques

Se reporter au chapitre Effectifs & caractéristiques démographiques - Les personnels de l'enseignement privé p 113.

Les personnels de l'enseignement privé

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels du secteur privé sous contrat de l'académie de la Guyane

Date d'observation : Le 31 décembre de l'année.

Seul l'enseignement du secteur privé sous contrat avec l'État est traité dans le bilan social académique de la Guyane.

La proportion des enseignants varie peu depuis 2015, mais est toujours en augmentation. En 2020 37% des personnels enseignent dans le 1er degré tandis que plus de 63% des personnels travaillent dans le 2nd degré. La proportion premier / second degré varie des 4 dernières années en faveur du second degré.

Après une baisse du nombre de personnels titulaires d'un concours de l'enseignement privé jusqu'en 2018, la tendance semble s'inverser depuis 2 ans.

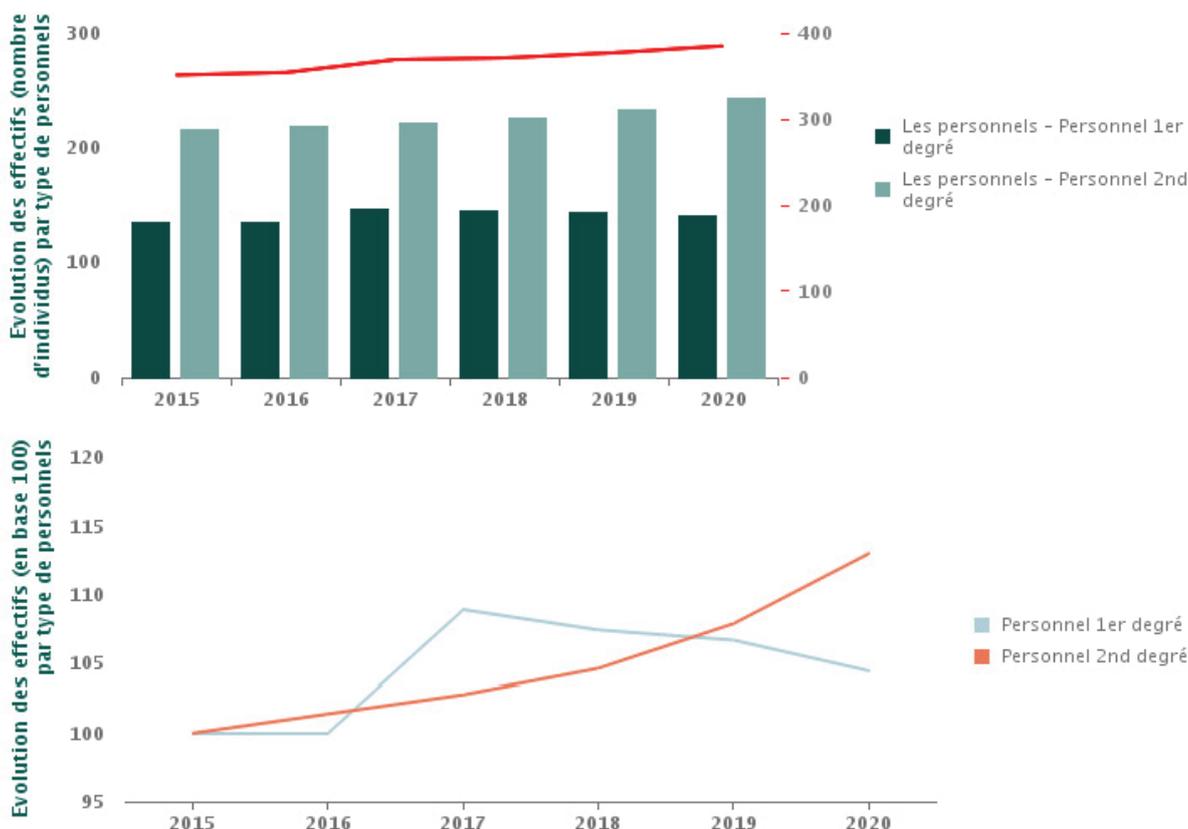
Depuis 6 ans, les femmes représentent environ 2/3 des personnels. Elles sont proportionnellement moins nombreuses tous les ans depuis 2016.

Le corps des professeurs des écoles, est celui dans lequel on trouve le plus d'agents titulaires. En 2020 les professeurs des écoles représentent environ la moitié des personnels enseignants titulaires du privé.

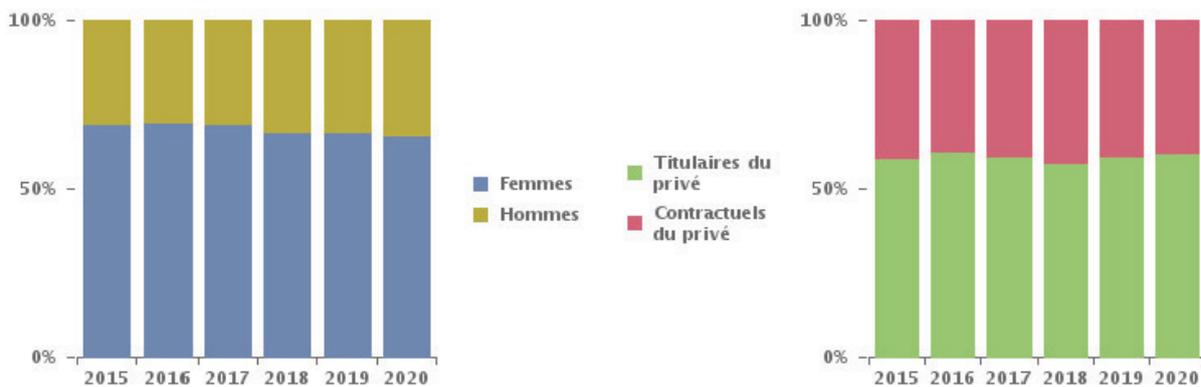
Comme pour l'enseignement public, les femmes sont surreprésentées dans le 1er degré. Plus de 80% des personnels du 1er degré sont des femmes (85,7% en 2017), alors qu'elles représentent moins de 50% des personnels du second degré en 2020.

➤ Évolution des effectifs sur 6 ans

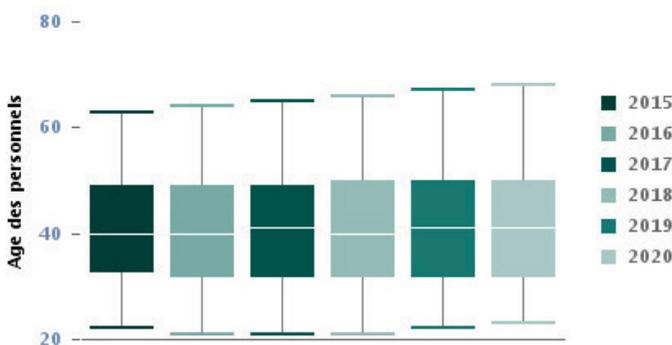
Représentation graphique de l'évolution des personnels de l'enseignement privé



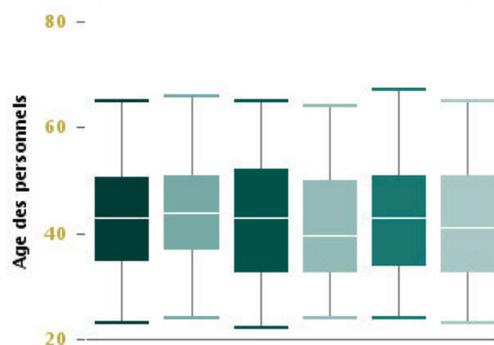
Représentation graphique de l'évolution des personnels de l'enseignement privé



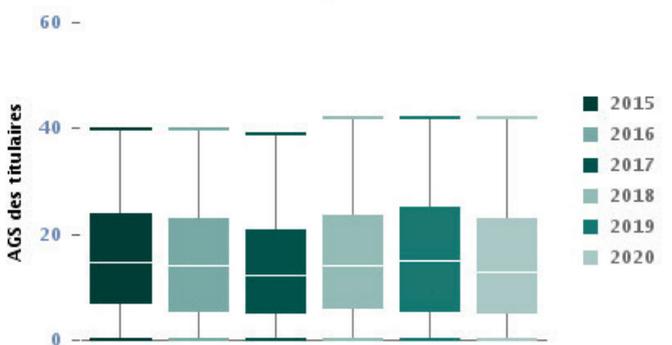
L'âge des femmes de l'enseignement privé



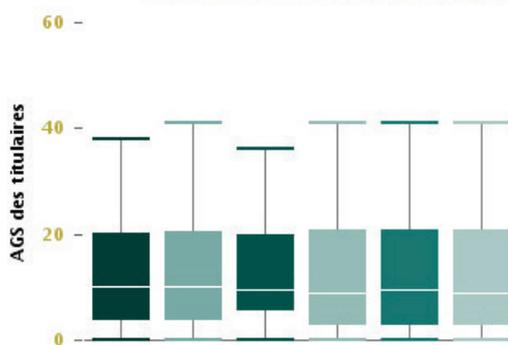
L'âge des hommes de l'enseignement privé



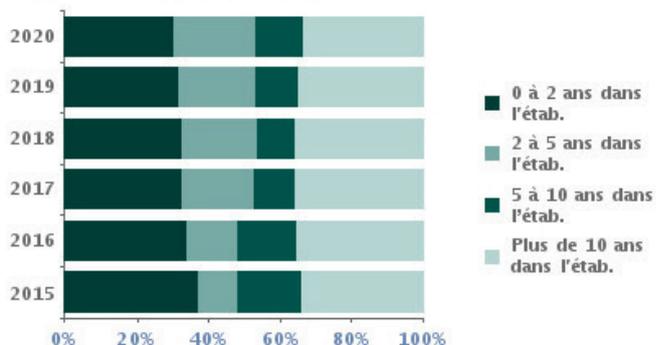
L'AGS des femmes titulaires du privé



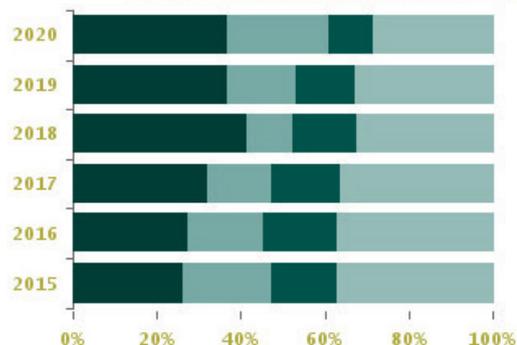
L'AGS des hommes titulaires du privé



Ancienneté d'affectation des femmes



Ancienneté d'affectation des hommes



Age moyen (ens. du privé) par Genre / statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	41,0	40,9	41,3	41,5	41,5	41,7
Hommes	42,8	43,6	43,2	41,5	42,7	42,3
Titulaires du privé	46,4	46,4	46,5	46,4	45,7	45,8
Contractuels du privé	34,6	34,6	35,3	35,0	36,4	36,1

Les tableaux : évolution des personnels titulaires affectés au 31 décembre

Effectifs des personnels par catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Personnel 1er degré	38,5%	38,1%	39,8%	39,1%	38,2%	36,6%	-2,1%
Personnel 2nd degré	61,5%	61,9%	60,2%	60,9%	61,8%	63,4%	4,7%
Les personnels de l'enseignement privé	351	354	369	371	377	385	2,1%

Effectifs par statut et par genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Titulaires du privé	58,7%	60,5%	59,1%	57,1%	59,2%	60,0%	3,6%
Contractuels du privé	41,3%	39,5%	40,9%	42,9%	40,8%	40,0%	0,0%
Femmes	68,7%	68,9%	68,6%	66,0%	66,0%	65,5%	1,2%
Hommes	31,3%	31,1%	31,4%	34,0%	34,0%	34,5%	3,9%

Personnels par type d'établissement d'affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Collèges	35,3%	32,5%	32,2%	33,2%	34,5%	33,2%	-1,5%
Ecoles du 1er degré	38,5%	38,1%	39,8%	39,1%	38,2%	36,6%	-2,1%
Lycées	26,2%	29,4%	27,9%	27,8%	27,3%	30,1%	12,6%

Personnels affectés par site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Le littoral	85,8%	79,9%	80,5%	80,6%	80,4%	80,0%	1,7%
Sites éloignés	14,2%	20,1%	19,5%	19,4%	19,6%	20,0%	4,1%

Affectation dans le même établissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
0 à 2 ans dans l'étab.	33,6%	31,9%	32,2%	35,6%	33,4%	32,5%	-0,8%
2 à 5 ans dans l'étab.	14,2%	15,5%	18,7%	17,8%	19,6%	23,4%	21,6%
5 à 10 ans dans l'étab.	17,1%	16,7%	13,3%	11,9%	12,7%	12,5%	0,0%
Plus de 10 ans dans l'étab.	35,0%	35,9%	35,8%	34,8%	34,2%	31,7%	-5,4%

Effectifs par corps	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution des effectifs 2019-2020
Professeurs des écoles (ens. pr.)	106	109	108	108	112	114	1,8%
Professeurs certifiés (ens.pr.)	67	75	78	69	72	76	5,6%
PEPS (ens pr)	9	7	7	11	13	14	7,7%
PLP (ens.pr.)	17	21	22	22	24	25	4,2%
Professeurs agrégés (ens. pr.)	2	2	3	2	2	2	0,0%
Autres titulaires du privé	5						
Maître auxiliaire (ens. pr.)	145	139	151	159	154	154	0,0%
Bénéficiaire de l'obligation d'empl		1					

L'âge moyen des personnels de l'enseignement privé

Age moyen (ens. du privé) par Genre / statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	41,0	40,9	41,3	41,5	41,5	41,7
Hommes	42,8	43,6	43,2	41,5	42,7	42,3
Titulaires du privé	46,4	46,4	46,5	46,4	45,7	45,8
Contractuels du privé	34,6	34,6	35,3	35,0	36,4	36,1

➤ Les caractéristiques des personnels de l'enseignement privé au 31/12/2020

Effectif par catégorie de personnels	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Personnel 1er degré	113	28	114	27	141	43	68,1%
Personnel 2nd degré	118	126	138	106	244	41	28,3%
L'enseignement privé	231	154	252	133	385	41	42,9%

Effectifs par type d'établissement	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Collèges	55	73	114	27	141	43	68,1%
Ecoles du 1er degré	113	28	68	60	128	39	26,6%
Lycées	63	53	70	46	116	42	30,2%

Effectifs par modalité d'affectation	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
À titre permanent	216		154	62	216	47	71,3%
À titre provisoire	15	154	98	71	169	33	6,5%

Personnels affectés dans l'établissement	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs en 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans	40	85	76	49	125	35	21,6%
2 à 5 ans dans l'étab.	45	45	58	32	90	37	36,7%
5 à 10 ans dans l'étab.	30	18	34	14	48	41	47,9%
Plus de 10 ans	116	6	84	38	122	49	67,2%

Personnels affectés par site	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Le littoral	190	118	205	103	308	41	44,5%
Sites éloignés	41	36	47	30	77	41	36,4%

Temps passé dans l'académie	Titulaires du privé	Non titulaires	Femmes	Hommes	Effectifs 2020	Age médian	Femmes titulaires
Moins de 2 ans dans l'acad.	20	74	57	37	94	31	14,9%
2 à 5 ans dans l'académie.	38	49	56	31	87	37	33,3%
5 à 10 ans dans l'académie	29	21	35	15	50	39	44,0%
Plus de 10 ans dans l'acad.	144	10	104	50	154	48	64,9%

Les graphiques : la situation des personnels de l'enseignement privé au 31 décembre 2020

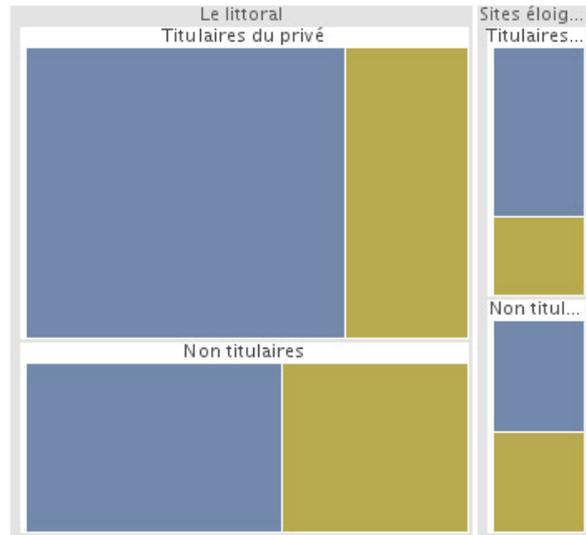
Poids des individus selon l'ancienneté d'affectation



Contrat des personnels du privé



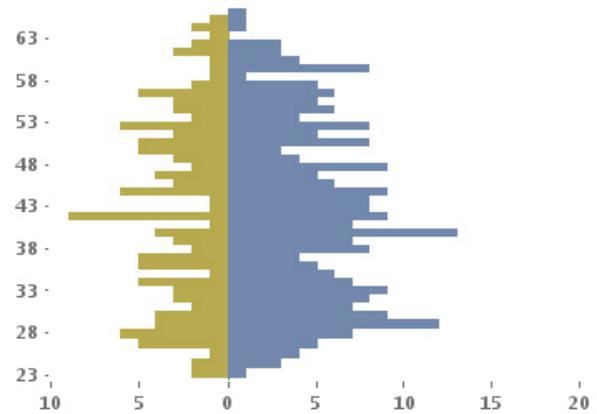
Poids des individus selon le lieu d'affectation



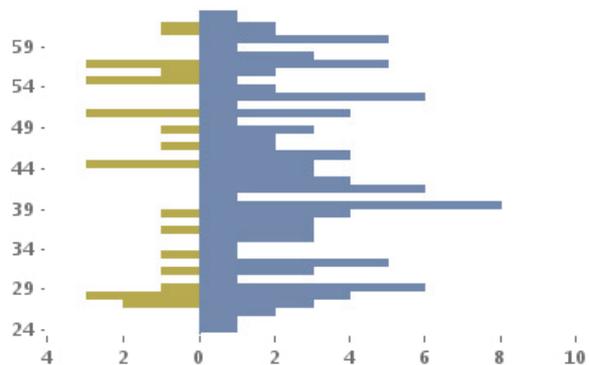
Poids des individus selon le type de personnels



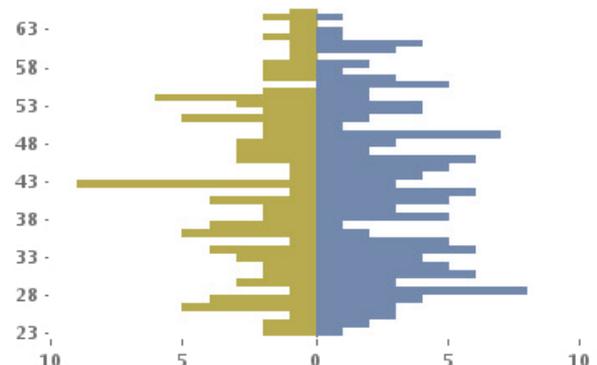
L'enseignement privé - Pyramide des âges



Pyramide des âges des personnels du 1er degré



Pyramide des âges des personnels du 2nd degré



La masse salariale

Budget Opérationnel de Programme (BOP) : moyens en crédits et en emplois octroyés au Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) afin qu'il puisse mener à bien la politique publique dont il a la charge.

- ✓ Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

Sources : Entrepôt de données sur l'Enquête Masse Indiciaire du PIAD de Bordeaux – POLCA EMI

Champ : L'ensemble des crédits consommés du Titre 2 sur le BOP 139

Période d'observation : l'année civile.

Le salaire des enseignants du privé de l'Education nationale est composé :

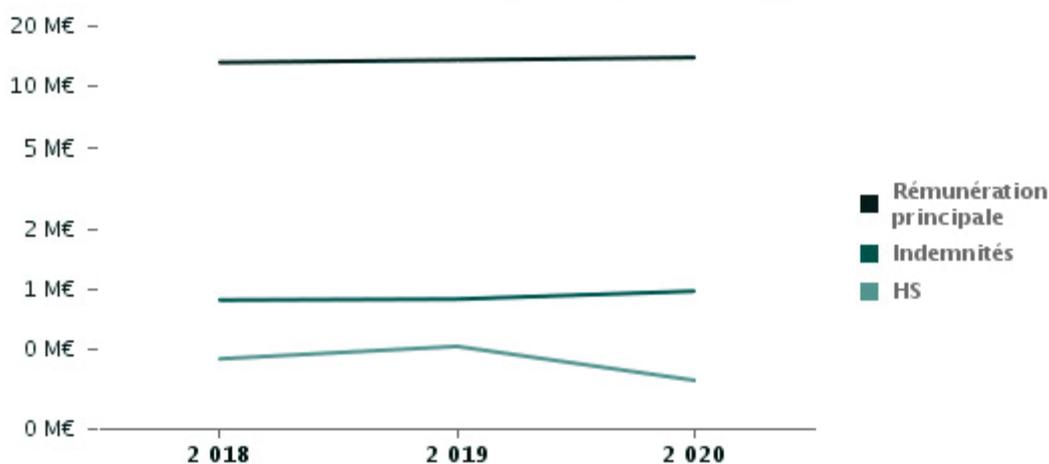
- ✓ D'une rémunération principale (faisant l'objet d'une indexation de 40 % en Guyane, titulaires et contractuels compris) ;
- ✓ D'indemnités ;
- ✓ D'heures supplémentaires ;
- ✓ De cotisations sociales ;
- ✓ De pensions civiles ;
- ✓ D'éléments annexes tels que certaines prestations sociales, des vacances, des indemnités de formation, des prestations d'action sociale (traitées en dehors du circuit de la Paye par l'intermédiaire de l'application CHORUS).

BOP 139 Enseignement privé du premier et du second degrés

Le BOP 139 rémunère les enseignants titulaires et contractuels ainsi que les stagiaires du premier et du second degré privés, mais également les remplaçants et formateurs.

La masse salariale est en constante augmentation depuis 2018. Elle est directement corrélée avec le nombre d'enseignants du privé.

BOP 139 : évolution de la rémunération principale, heures supplémentaires et inde...



Budget opérationnel de programme de l'enseignement privé		2 018	2 019	2 020
Enseignants du 1er degré	Rémunération principale	4 931 494	5 080 299	5 065 765
Enseignants du 1er degré	HS	22 285	42 644	10 690
Enseignants du 1er degré	Indemnités	289 434	236 348	313 801
Enseignants du 1er degré	PPCR	-16 278	-36 003	-36 111
Enseignants du 2nd degré	Rémunération principale	7 542 634	7 673 449	8 007 390
Enseignants du 2nd degré	HS	419 791	468 675	336 164
Enseignants du 2nd degré	Indemnités	546 677	620 347	610 896
Enseignants du 2nd degré	PPCR	-19 620	-45 849	-44 665
Indemnité pour missions particulières - 2nd degré		34 828	34 016	13 444
Remplacement - soutien - formation		617 514	690 563	784 469
CLD		74 635	13 651	5 306
Cotisations sociales		4 731 972	4 832 886	4 886 599
Prestation sociale			2 521	
Titre 2 - rémunération - BOP 139		19 175 366	19 613 547	19 953 747

Zoom sur les retenues		2018	2019	2020
Retenues effectuées au titre des services non faits			168	
Retenues effectuées au titre du jour de carence		8 387	13 560	8 977

Les indices de rémunération

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels du secteur privé sous contrat de l'académie de la Guyane.

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs et de la situation administrative des personnels est le 31/12 de l'année scolaire

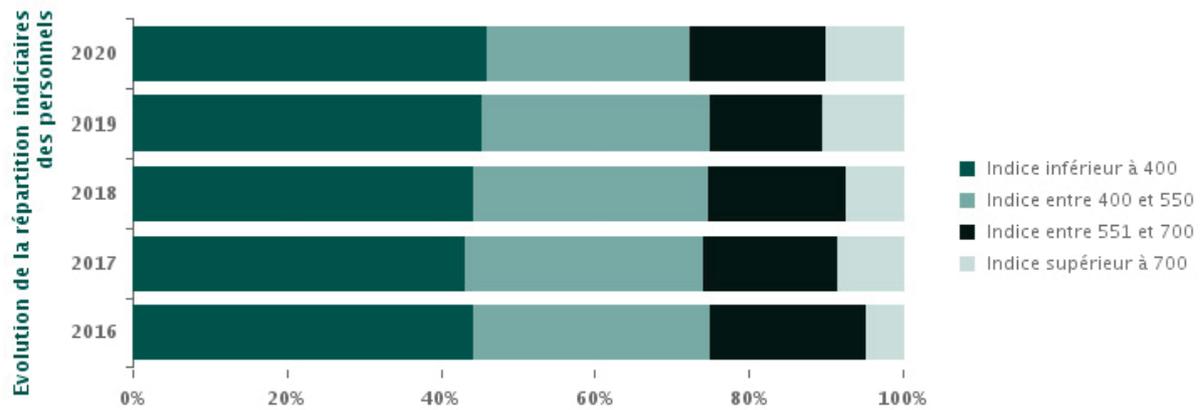
L'indice médian : Il correspond à l'indice situé au milieu de la répartition. Il y a autant d'agents avec un indice inférieur ou égal à l'indice médian que d'agents avec un indice supérieur ou égal à l'indice médian.

Répartition par décile : On ordonne la distribution des indices, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. 10% des agents ont un indice inférieur ou égal au premier décile, 90% des agents ont un indice inférieur ou égal au 9^{ème} décile. 10% des agents ont un indice supérieur au 9^{ème} décile ...

Dans l'ensemble l'indice médian a légèrement augmenté en 2021, mais reste inférieur à celui de 2018. Tandis qu'en 2019, 10% des enseignants du privé avaient un indice supérieur à 710, au 31 décembre 2020, 10 % de la population de l'enseignement privé a un indice supérieur à 681 (voir le tableau de répartition par décile).

Dans les représentations graphiques, on voit clairement que à l'inverse des femmes, les hommes sont de plus en plus nombreux proportionnellement à avoir des indices inférieurs à 400.

Dans l'enseignement privé les femmes ont un indice moyen supérieur à celui des hommes.



Evolution des indices des personnels de l'enseignement privé sous contrat

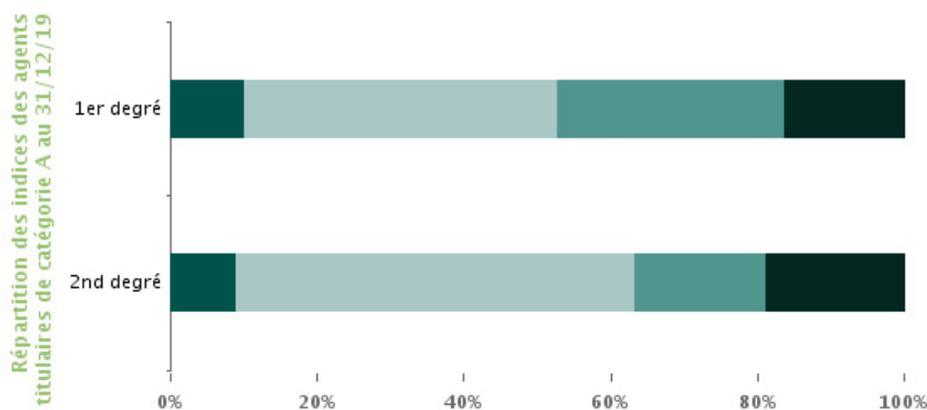
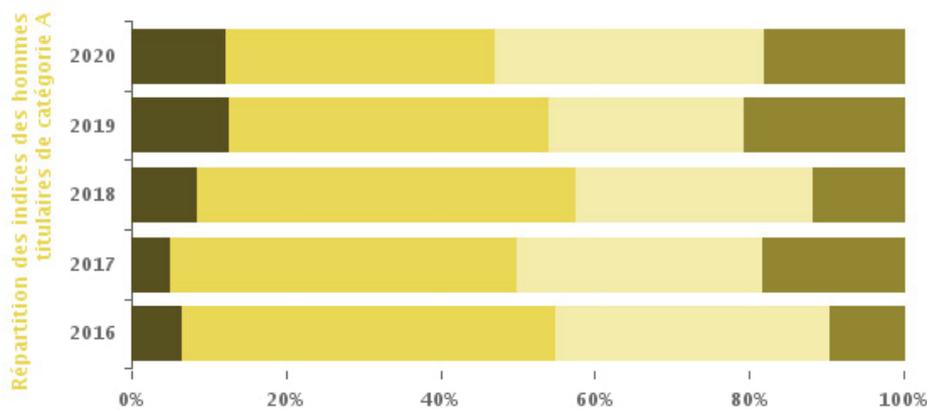
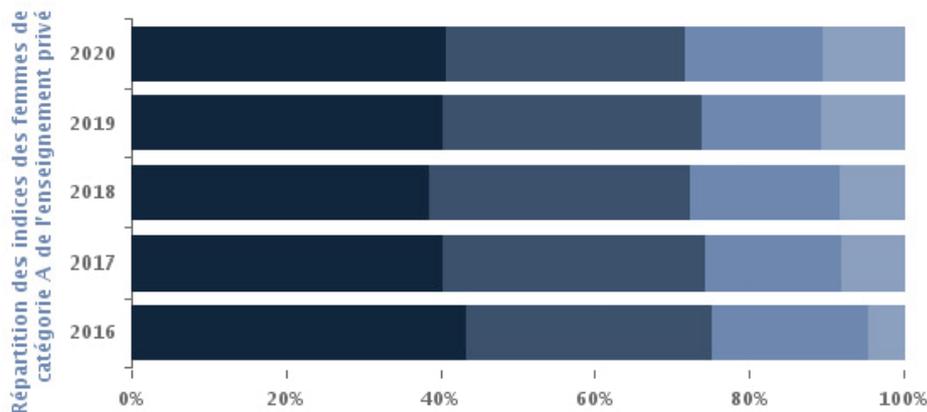
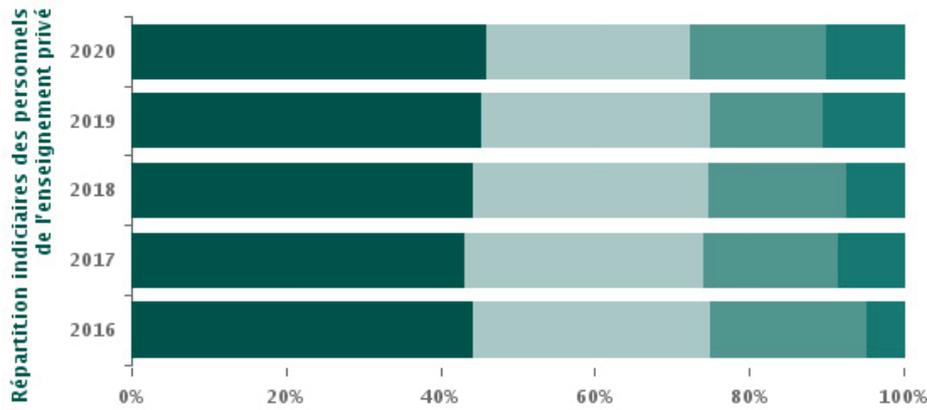
Indice médian au 31/12	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Personnel 1er degré	467	478	478	511	519	1,6%
Personnel 2nd degré	368	384	376	388	390	0,5%
Indice médian	445	466	453	445	448	0,7%

Indice moyen	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Titulaires du privé	535	555	549	550	556	1,0%
Contractuels	338	339	339	347	348	0,4%
Femmes	455	468	472	476	482	1,3%
Hommes	466	468	442	455	457	0,5%
Indice moyen	458	468	462	469	474	1,0%

Répartition indiciaire par décile	2016	2017	2018	2019	2020
1er décile	321	321	321	349	349
2ème décile	335	335	349	349	349
3ème décile	349	349	349	349	349
4ème décile	368	383	376	388	390
5ème décile - indice médian	445	466	453	445	448
6ème décile	467	478	478	483	492
7ème décile	531	542	542	511	519
8ème décile	567	578	578	583	590
9ème décile	612	646	620	710	681

Indice médian au 31/12 par corps	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Professeur des écoles (ens. pr)	531	542	542	547	519	-5,1%
Professeur Certifié (ens. pr)	531	542	542	511	519	1,6%
Professeur d'EPS (ens. pr.)	567	506	478	483	477	-1,3%
Professeur de lycée pro. (ens. pr)	531	524	492	483	519	7,5%
Maitre Auxiliaire (ens. pr)	335	335	349	349	349	0,0%

Evolution graphique des indices de rémunération des personnels de l'enseignement privé sous contrat



Les salaires

Sources : Base des bulletins de salaire du PIAD de Bordeaux – POLCA BSCUM

Champ : les bulletins de salaire dont le BOP de rémunération du personnel est le 139

Champs : Les rémunération (les traitements, indemnités, heures supplémentaires, vacances, ...) moins les cotisations salariales.

HORS :

Primes ISG (Indemnités de Sujétion Géographique),
IDV (Indemnité de Départ Volontaire),
Indemnité de licenciement.,
Prestations familiales (allocations et SFT), MGEN
Oppositions administratives, tiers détenteurs, ... Prélèvement à la source

Dates d'observation : moyenne mensuelle sur l'année civile.

Salaire net mensuel : le mode de calcul du salaire mensuel sur l'année : somme de l'ensemble des éléments de rémunération, moins les cotisations salariales, sur le nombre de mois avec un salaire comportant un traitement brut. Les mois sans salaire (les avances sur salaires) ne sont pas pris en compte : l'avance étant déduite sur les premiers mois de prise en charge. Il s'agit du salaire net perçu par les personnels.

Le salaire médian : Il correspond au salaire étant situé au milieu de la répartition. Il y a autant d'agents avec un salaire inférieur ou égal au salaire médian que d'agents avec un salaire supérieur ou égal au salaire médian.

Répartition par décile : Les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. 10% des agents ont un salaire inférieur ou égal au premier décile, 90% des agents ont un salaire inférieur ou égal au 9^{ème} décile. 10% des agents ont un salaire supérieur au 9^{ème} décile ...

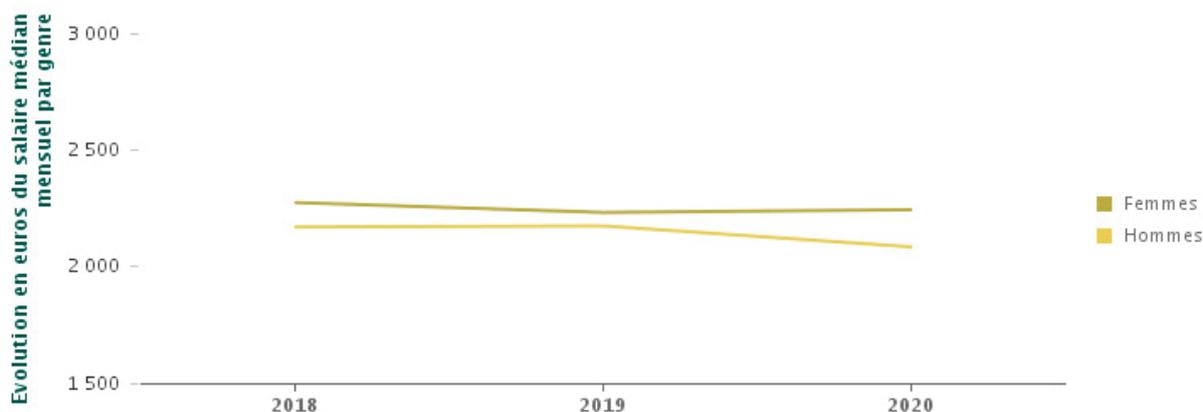
Les salaires moyens et médians ont tendance à baisser ces dernières années. C'est lié aux départs d'enseignants plus anciens dans leur carrière, remplacés par de jeunes enseignants. Cette tendance est particulièrement visible concernant les enseignants du premier degré.

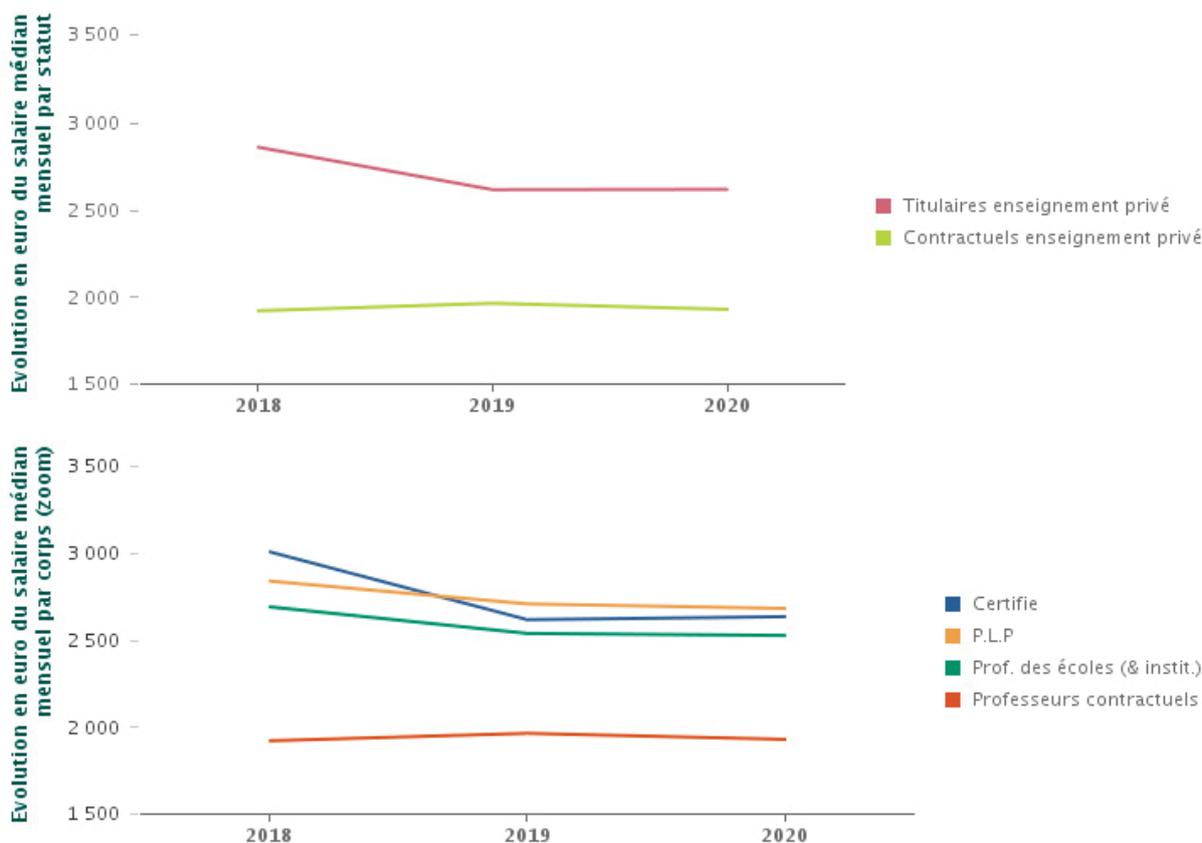
Contrairement à l'enseignement public, les femmes perçoivent un salaire moyen et médian supérieur à celui des hommes. Cet écart est directement lié au fait qu'il n'y a pas de personnel de catégorie C dans l'enseignement privé sous contrat (les personnels de catégorie C étant majoritairement des femmes dans le public).

Entre 2018 et 2020, ce sont les professeurs certifiés qui ont le salaire moyen qui a baissé le plus.

Les salaires médians comme moyens ont moins évolué pour les personnels non titulaires du privé que pour les enseignants titulaires du privé.

Evolution graphique des salaires des personnels de l'enseignement privé sous contrat





Les tableaux : évolution des salaires des enseignants du privé sous contrat

Salaire moyen net mensuel en euros de l'enseignement privé (BOP 139)		2018	2019	2020
0139	Salaire net	2 394	2 274	2 257
	Dont primes et indemnités (brut)	141	140	139

Salaire moyen net mensuel	2018	2019	2020
Femmes	2 392	2 280	2 297
Hommes	2 397	2 263	2 184
Titulaires enseignement privé	2 940	2 626	2 598
Contractuels enseignement privé	1 831	1 905	1 862

Répartition par décile du salaire net mensuel (€)	2018	2019	2020
1er décile	2 394	2 274	2 257
2ème décile	1 806	1 798	1 809
3ème décile	1 963	1 974	1 968
4ème décile	2 076	2 102	2 050
5ème décile salaire médian	2 229	2 218	2 183
6ème décile	2 468	2 385	2 350
7ème décile	2 743	2 598	2 597
8ème décile	3 052	2 773	2 757
9ème décile	3 481	3 146	3 034

Moyenne sur l'année du salaire médian mensuel (€) par corps	2018	2019	2020
Certifie	3 004	2 615	2 632
P.L.P	2 836	2 705	2 679
Prof. des écoles (& instit.)	2 688	2 536	2 524
Professeurs contractuels	1 919	1 962	1 927

Nombre moyen de personnels sur l'année		2018	2019	2020
0139	Enseignement privé du premier et du second degrés	360	366	366

Les congés pour raison de santé

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les congés pour raison de santé de l'ensemble des enseignants du secteur privé de l'académie de la Guyane

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs des personnels est le 31/12 de l'année scolaire.

Période d'observation : Le nombre de congés et les jours de congés sont comptabilisés entre le 01/09 au 31/08 (année scolaire).

Le calcul du taux d'absence : la somme des jours de congé divisée par 365, divisée par le nombre d'agents ayant pris au moins un congé dans l'année.

Le taux d'agents ayant pris au moins un congé : nombre d'agent ayant pris au moins un congé divisé par les effectifs au 31 décembre de l'année scolaire. Un agent ayant pris plusieurs congés ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

Dans ce chapitre les congés ont été regroupés :

Congés maladie : congés maladie ordinaires et congés d'office

Congés liés à l'arrivée d'un enfant : congés maternité, paternité et adoption, couche et grossesses pathologiques

Congés imputables au service : accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle imputable au service. Ces congés sont souvent saisis très tardivement, après les différentes commissions ; cela explique le nombre faible de congés de ce type pour l'année 2018-2019.

Comme pour l'enseignement public, le taux d'absence a baissé pour l'année scolaire 2019-2020. Ce sont les congés maladie qui sont le plus impactés par cette diminution.

Le nombre de jours d'absence, comme le nombre de congés longue maladie, grave maladie, longue durée pris durant l'année 2019-2020 sont plus importants que l'année 2018-2019. Mais ils restent moins important que les années antérieures (2015-2016 à 2017-2018).

Concernant les congés liés à l'arrivée d'un enfant, peu absences chez les enseignants du premier degré par rapport aux enseignants du second degré. On notera qu'en 2019-2020, aucun congé pour grossesse pathologique, ni congé paternité.

Concernant les congés maladie, proportionnellement les personnels du second degré sont plus absents que les personnels du premier degré.

Les tableaux : évolution des congés pour raison de santé des personnels de l'enseignement privé sous contrat

Les congés pour raison de santé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	351	354	369	371	377
Jours de congé pris (du 01/09 au 31/08)	5 162	5 786	5 306	4 859	3 756
Nombre de congés pris (du 01/09 au 31/08)	368	379	281	347	202
Durée moyenne d'un congé	14,0	15,3	18,9	14,0	18,6
Personnels ayant pris au moins un congé	165	166	145	160	125
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	47,0%	46,9%	39,3%	43,1%	33,2%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	31	35	37	30	30
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	3,9	4,3	3,7	3,5	2,6

Personnel 1er degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	135	135	147	145	144
Jours de congé pris	2 811	2 046	2 394	2 510	1 422
Nombre de congés pris	150	147	95	106	53
Durée moyenne d'un congé	18,7	13,9	25,2	23,7	26,8
Personnels ayant pris au moins un congé	61	68	59	53	40
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	45,2%	50,4%	40,1%	36,6%	27,8%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	46	30	41	47	36
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	5,4	3,9	4,2	4,6	2,6

Personnel 2nd degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	216	219	222	226	233
Jours de congé pris	2 351	3 740	2 912	2 349	2 334
Nombre de congés pris	218	232	186	241	149
Durée moyenne d'un congé	10,8	16,1	15,7	9,7	15,7
Personnels ayant pris au moins un congé	104	98	86	107	85
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	48,1%	44,7%	38,7%	47,3%	36,5%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	23	38	34	22	27
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	3,0	4,6	3,5	2,8	2,6

Effectif personnels actifs affectés : nombre d'agents du secteur public affecté au 31/12

Jours de congé pris : nombre de jours de congé pris sur la période ; pour les congés maladie à cheval sur 2 années scolaires, seuls les jours de congé sur l'année de référence sont comptabilisés.

Nombre de congés pris : nombre de congés pris sur la période ; les congés maladie à cheval sur 2 années scolaires seront comptabilisés 1 fois pour chaque période concernée.

Durée moyenne d'un congé : nombre total de jours de congé pris dans l'académie divisé par le nombre de congés.

Personnels ayant pris au moins un congé : les agents qui ont pris plusieurs congés ne sont comptabilisés qu'une fois.
Taux d'agents ayant pris au moins un congé : personnels ayant pris au moins un congé divisé par l'effectif personnels actifs affectés

Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congé : jours de congé pris divisé par effectif personnels actifs affectés

Taux d'absence : durée des absences sur la période, divisée par 365, et multipliée par le nombre d'individus

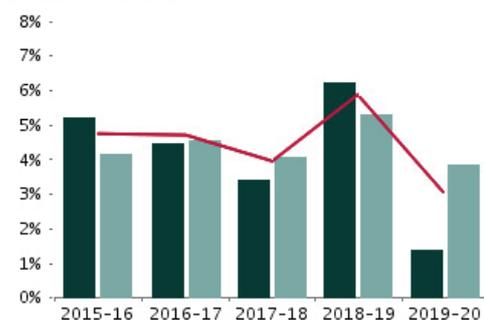
Congé maladie	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	2 261	2 363	1 774	2 067	1 398
Nombre de congés pris	321	337	240	303	181
Durée moyenne d'un congé	7,0	7,0	7,4	6,8	7,7
Personnels ayant pris au moins un congé	154	159	129	151	116
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	43,9%	44,9%	35,0%	40,7%	30,8%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	15	15	14	14	12

Congé lié à l'arrivée d'un enfant	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	1 305	1 502	1 273	1 984	1 137
Nombre de congés pris	24	24	18	33	13
Durée moyenne d'un congé	54,4	62,6	70,7	60,1	87,5
Personnels ayant pris au moins un congé	16	16	14	21	11
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	4,6%	4,5%	3,8%	5,7%	2,9%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	82	94	91	94	103

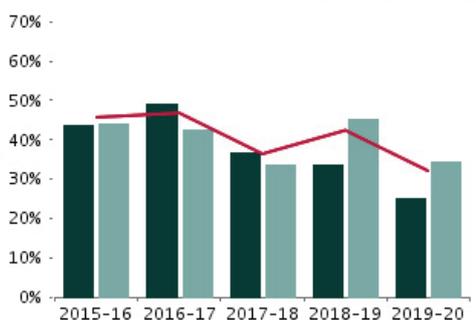
Congé longue maladie / grave maladie, longue durée	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	1 518	1 914	2 237	764	1 221
Nombre de congés pris	16	17	17	6	8
Durée moyenne d'un congé	94,9	112,6	131,6	127,3	152,6
Personnels ayant pris au moins un congé	7	8	9	4	5
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	2,0%	2,3%	2,4%	1,1%	1,3%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	217	239	249	191	244

Evolution graphique des congés pour raison de santé

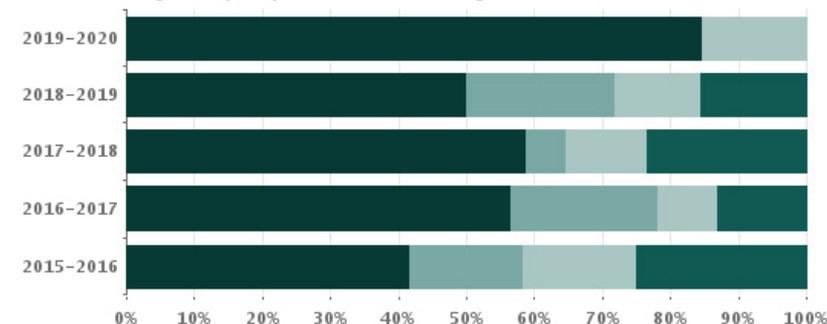
Zoom sur les agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant



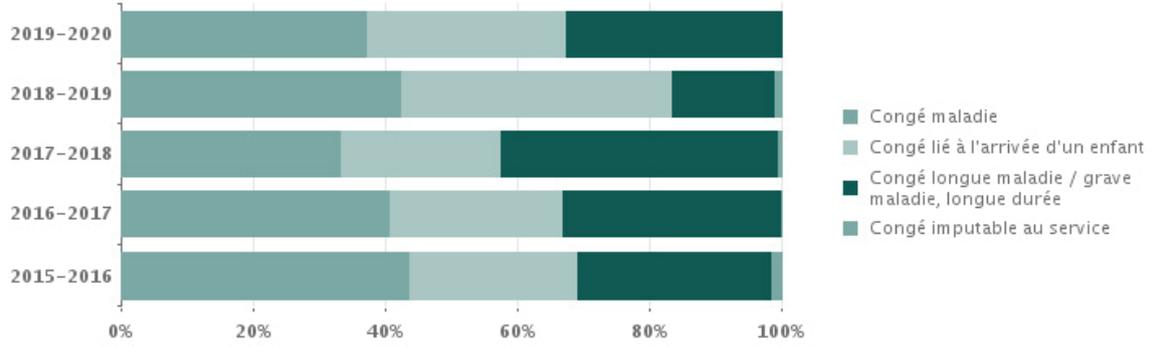
Zoom sur le taux d'agents ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire



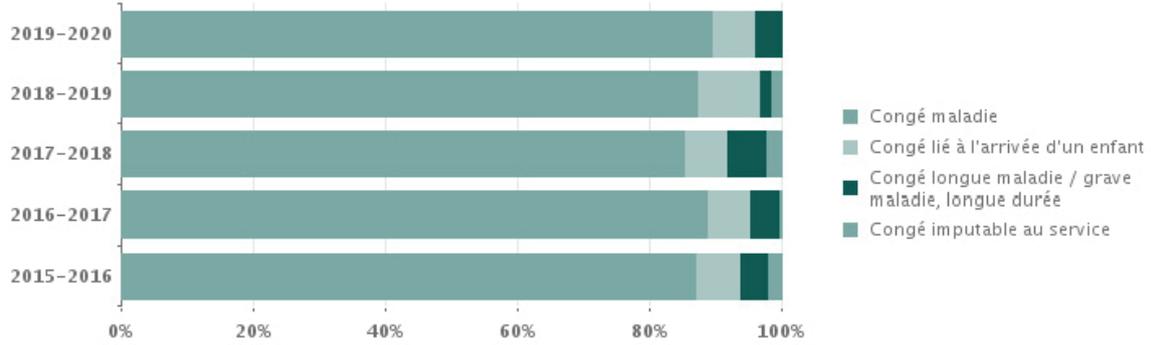
Zoom sur les agents ayant pris au moins un congé lié à l'arrivée d'un enfant



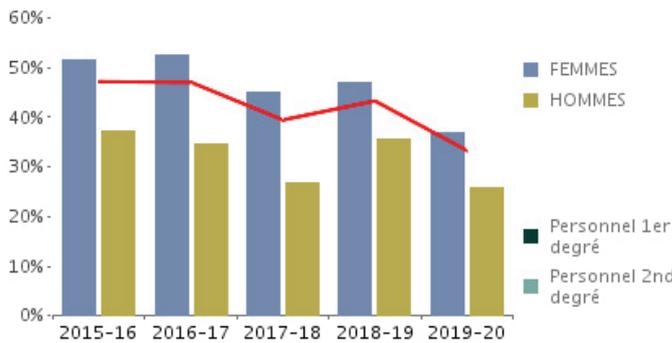
Evolution du poids des jours de congé pris par type de congé



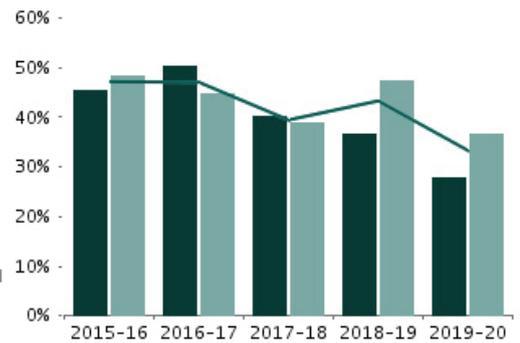
Evolution du poids du nombre de congé pris par type de congé



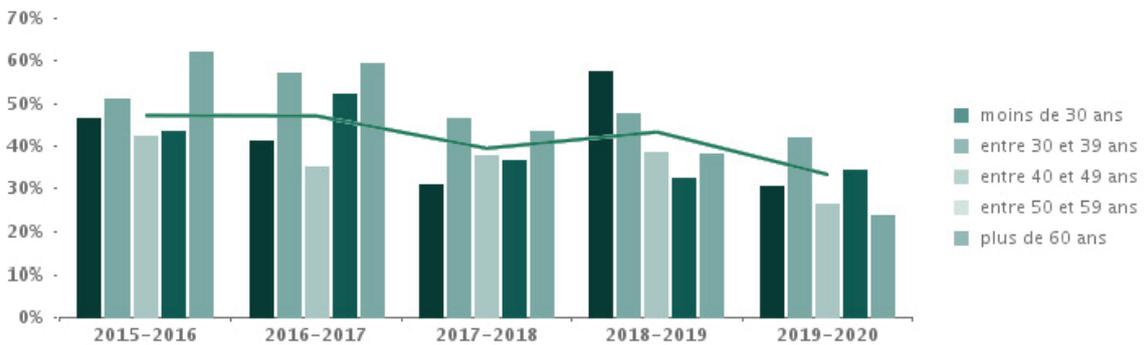
Taux d'agents ayant pris au moins un congé



Taux d'agents ayant pris au moins un congé



Taux d'agent ayant pris au moins un congé par tranche d'âge



Les autorisations d'absence et autres congés

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les congés et absences autres que pour raison de santé de l'ensemble des enseignants du secteur privé de l'académie de la Guyane

Dates d'observation : La date d'observation des effectifs des personnels est le 31 décembre de l'année scolaire.

Période d'observation : Le nombre de congés (hors raison de santé) et autorisations d'absence et les jours de congés et autorisations d'absence comptabilisés entre le 01 septembre au 31 août (année scolaire).

Dans ce chapitre les autorisations d'absence et congés autres que pour raison de santé ont été regroupés :

Autorisation d'absence : participation aux associations ou organisme divers, Congrès syndicaux, garde d'enfants malade, instances paritaires, maladie grave, décès, mariage & pacs, participation aux assises en tant que juré, formation professionnelle, pour instances emploi & formation, divers congés pour naissance & adoption d'un enfant.

Congé administratif et bonifié

Congé formation professionnelle & syndicale

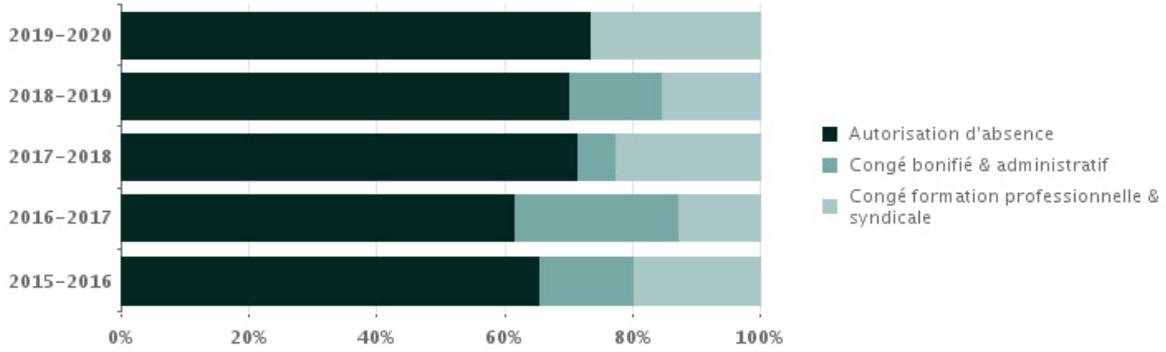
En 2019-2020, nous dénombrons moins d'autorisations d'absence que les années précédentes. Ce phénomène s'explique en partie parce qu'aucun congé bonifié n'a été pris pour cette dernière année scolaire, les congés bonifiés ou administratifs étant des absences longues.

Les tableaux : évolution des congés hors raison de santé

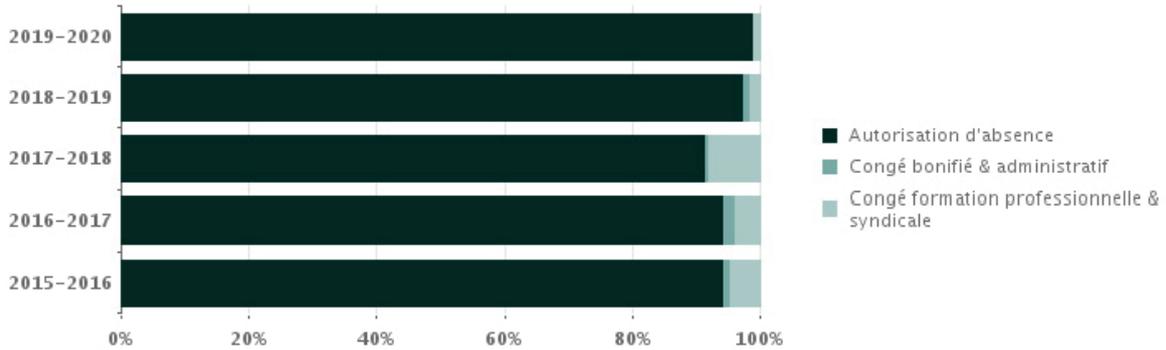
Congé & autorisation d'absence autre que pour raison de santé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	351	354	369	371	377
Jours de congé pris (du 01/09 au 31/08)	2 152	1 710	1 862	2 490	1 407
Nombre de congés pris (du 01/09 au 31/08)	655	519	667	808	576
Durée moyenne d'un congé	3,3	3,3	2,8	3,1	2,4
Personnels ayant pris au moins un congé	219	194	218	244	195
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	62,4%	54,8%	59,1%	65,8%	51,7%
Moyenne des jours de congés par agent ayant pris au moins un congés	10	9	9	10	7
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,6	1,3	1,3	1,8	1,0

Personnel 1er degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	135	135	147	145	144
Jours de congé pris	779	580	597	1 006	551
Nombre de congés pris	120	88	131	157	62
Durée moyenne d'un congé	6,5	6,6	4,6	6,4	8,9
Personnels ayant pris au moins un congé	61	52	67	68	42
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	45,2%	38,5%	45,6%	46,9%	29,2%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	13	11	9	15	13
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,5	1,1	1,0	1,8	1,0
Personnel 2nd degré	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif personnels actifs affectés	216	219	222	226	233
Jours de congé pris	1 373	1 130	1 265	1 484	856
Nombre de congés pris	535	431	536	651	514
Durée moyenne d'un congé	2,6	2,6	2,4	2,3	1,7
Personnels ayant pris au moins un congé	158	142	151	176	153
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	73,1%	64,8%	68,0%	77,9%	65,7%
Moyenne de jours de congé par agent ayant pris au moins un congé	9	8	8	8	6
Taux d'absence (du 01/09 au 31/08)	1,7	1,4	1,5	1,8	1,0
Autorisation d'absence	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	1 411	1 056	1 329	1 745	1 035
Nombre de congés pris	617	489	610	787	570
Durée moyenne d'un congé	2,3	2,2	2,2	2,2	1,8
Personnels ayant pris au moins un congé	208	188	197	237	192
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	59,3%	53,1%	53,4%	63,9%	50,9%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	7	6	7	7	5
Congé bonifié & administratif	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	320	435	112	364	
Nombre de congés pris	8	10	3	9	
Durée moyenne d'un congé	40,0	43,5	37,3	40,4	
Personnels ayant pris au moins un congé	8	10	3	9	
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	2,3%	2,8%	0,8%	2,4%	
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	40	44	37	40	
Congé formation professionnelle & syndicale	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Jours de congé pris	421	219	421	381	372
Nombre de congés pris	30	20	54	12	6
Durée moyenne d'un congé	14,0	11,0	7,8	31,8	62,0
Personnels ayant pris au moins un congé	24	12	44	9	5
Taux d'agents ayant pris au moins un congé	6,8%	3,4%	11,9%	2,4%	1,3%
Moyenne des jours de congé par agent ayant pris au moins un congés	18	18	10	42	74

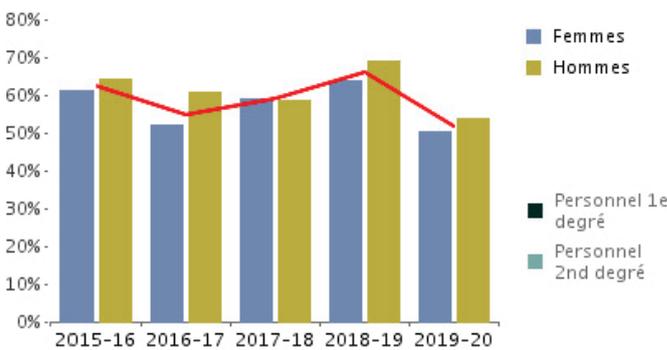
Evolution du poids des jours d'autorisation d'absence et congé autre que raison de santé



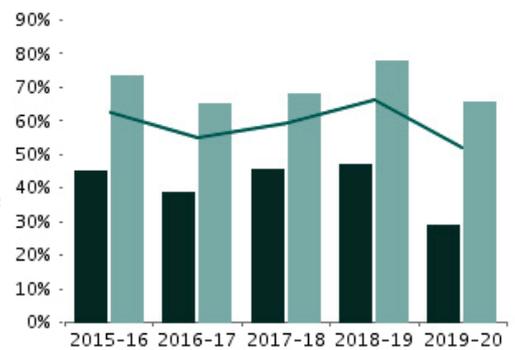
Evolution du poids du nombre d'autorisation d'absence et congé autre que raison de santé



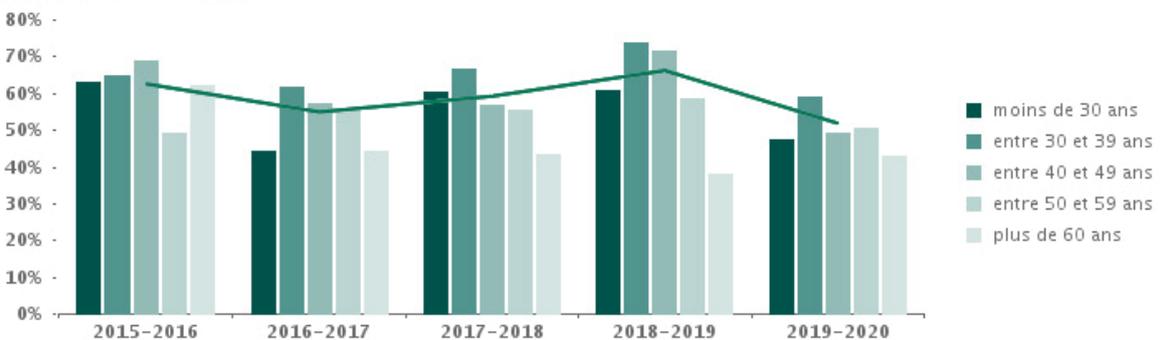
Taux d'agents ayant pris au moins une absence



Taux d'agents ayant pris au moins une absence



Taux d'agent ayant pris au moins une autorisation d'absence ou congé autre que raison de santé par tranche d'âge



Le concours de professeur des écoles

Sources : pour 2020 CYCLADES Application de gestion des examens et concours dont l'acronyme signifie CYCLesAutomatisés Des Examens et concours. Pour les années antérieures le site du ministère de l'éducation nationale « devenir enseignant » (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104735/donnees-statistiques.html>)

Champ : Les résultats aux concours CRPE organisés par l'académie de la Guyane

Dates d'observation : les sessions de concours

En 2020, 6 postes sont offerts au concours interne de professeurs des écoles de l'enseignement privé. Concernant le CRPE externe sur les 28 candidats inscrits seuls 8 étaient présents aux épreuves d'admissibilité.

Les concours de professeur des écoles session 2020

les taux sont calculés sur le nombre de présents

<i>CRPE - Session 2020, académie de la Guyane</i>	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis	Taux de réussite	Inscrits sur liste compl.
Pub CRPE Public Externe de Guyane	187	729	360	251	187	51,9%	64
Pub CRPE Public 2nd concours interne de Guyane	60	164	93	75	60	64,5%	15
Pub CRPE Public 3ème concours de Guyane	10	118	45	19	10	22,2%	9
Pub CRPE Public Externe Spécial Langue Régionale Créole de la Guyane	3	10	7	5	3	42,9%	2
Priv CRPE Privé 2nd concours interne de Guyane	4	7	5	4	4	80,0%	
Priv CRPE Privé Externe de Guyane	2	28	8	6	2	25,0%	4
Concours CRPE, Guyane session 2020	266	1 021	518	360	266	51,4%	94

QUELQUES PROPORTIONS GUYANE – FRANCE ENTIÈRE

Sources : Base Statistique Agents du PIAD de Bordeaux

Champ : les personnels du secteur public hors contractuels statutaires (hors AED, AESH, apprentis, alternants, assistants étrangers, ILM, ...)

Date d’observation : Le 30 novembre de l’année.

Pour des raisons techniques il n’est pas possible de réaliser les tableaux avec comparaison nationale au 31 décembre de l’année.

Les proportions peuvent donc légèrement différer dans cette partie, par rapport à celles de la partie « Effectifs et caractéristiques démographiques »

Les proportions Guyane – France entière

Depuis 2016, proportionnellement, les personnels enseignants du premier degré sont plus représentés en Guyane, par rapport aux autres personnels. A l’inverse les personnels IATSS ne représentent que 7% des personnels de l’académie, contre 12 à 13 % pour l’ensemble des académies de la France entière. Cela s’explique parce que la quasi-totalité de l’académie est en Réseau Education Prioritaire renforcée, ce qui entraîne des enseignants supplémentaires pour la mise en place des réseaux, le dédoublement des classes dans les écoles, ...

Parmi les personnels enseignants, ces dernières années la proportion de contractuels varie entre 20 et 23%, pour notre académie, tandis que les non titulaires enseignants ne représentent que 4 à 5,3% des enseignants de la France entière.

Le taux de femmes est plus faible en Guyane que pour la France entière : en Guyane, les femmes de l’éducation nationale représentent moins de 65% des personnels, tandis qu’elles représentent plus de 70% des personnels au niveau national.

Au niveau national, les personnels titulaires représentent près de 95% des personnels, tandis que dans notre académie, le taux de titulaires avoisine les 80%. Après avoir diminué de 2016 à 2019, le taux de titulaires en Guyane augmente légèrement en 2020.

Parmi les personnels IATSS, la proportion de personnels de catégorie B et C est plus importante au niveau national qu’en Guyane ; ce qui implique une proportion de personnels de catégorie A plus importante dans notre académie que pour l’ensemble des académies de France.

Hormis en 2019 (2,2%), moins de 2% des personnels titulaires de notre académie travaillent à temps partiel, tandis que plus de 10% des personnels titulaires de l’ensemble des académies choisissent cette modalité de travail en France.

Les pyramides des âges montrent clairement des personnels plus jeunes en Guyane que pour la France entière.

Modalité de service des titulaires	30/11/2016		30/11/2017		30/11/2018		30/11/2019		30/11/2020	
	Guyane	France entière								
Titulaires à temps partiel	2%	10%	1%	10%	1%	10%	2%	9%	2%	9%
Titulaires à temps plein	98%	90%	99%	90%	99%	90%	98%	91%	98%	91%

Répartition des personnels de l'éducation nationale, secteur public

	30/11/2016		30/11/2017		30/11/2018		30/11/2019		30/11/2020	
	Guyane	France entière								
Personnel 1er degré	42%	38%	41%	38%	42%	38%	44%	38%	44%	38%
Personnel 2nd degré	47%	45%	47%	45%	46%	45%	45%	45%	45%	45%
Personnel d'éducation & orientation	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
IATSS	7%	12%	7%	12%	7%	12%	7%	12%	7%	13%
Personnel de direction & inspection	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%

	30/11/2016		30/11/2017		30/11/2018		30/11/2019		30/11/2020	
	Guyane	France entière								
Femmes	62%	71%	62%	71%	63%	71%	64%	71%	64%	71%
Hommes	38%	29%	38%	29%	37%	29%	36%	29%	36%	29%
Titulaires	79%	95%	78%	94%	78%	94%	78%	94%	81%	94%
Non titulaires	21%	5%	22%	6%	22%	6%	22%	6%	19%	6%
Enseignants	89%	84%	89%	84%	89%	84%	89%	84%	89%	83%
Non enseignants	11%	16%	11%	16%	11%	16%	11%	16%	11%	17%

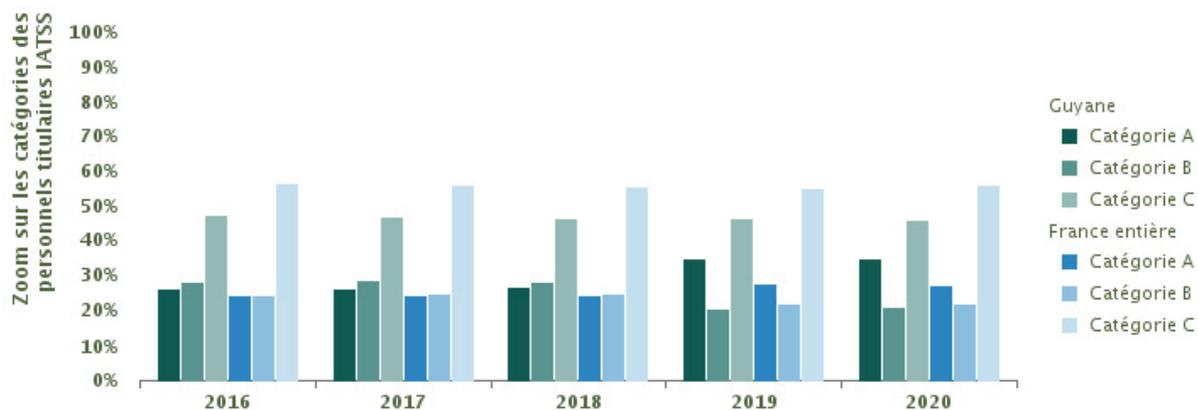
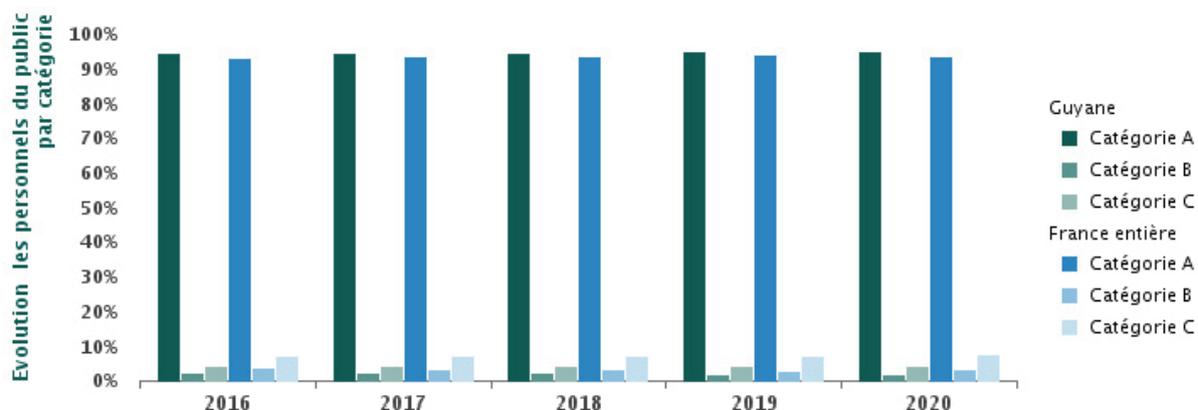
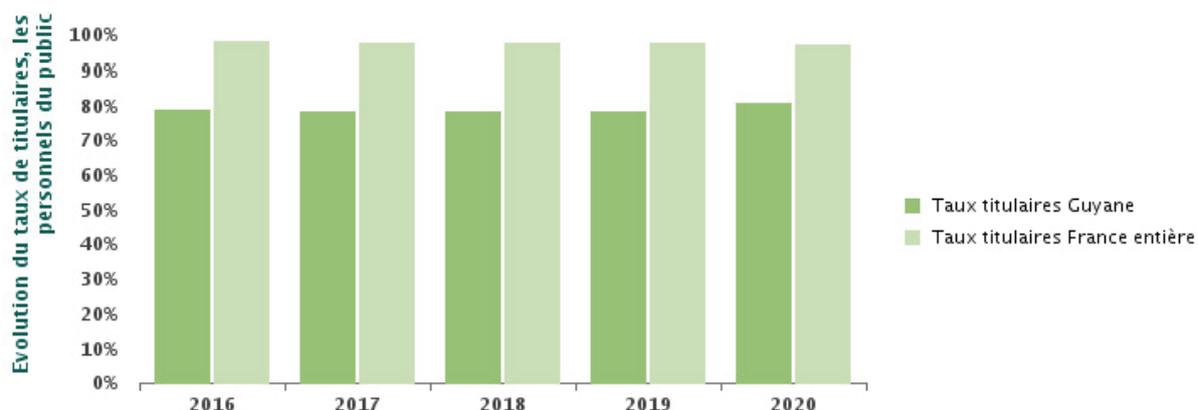
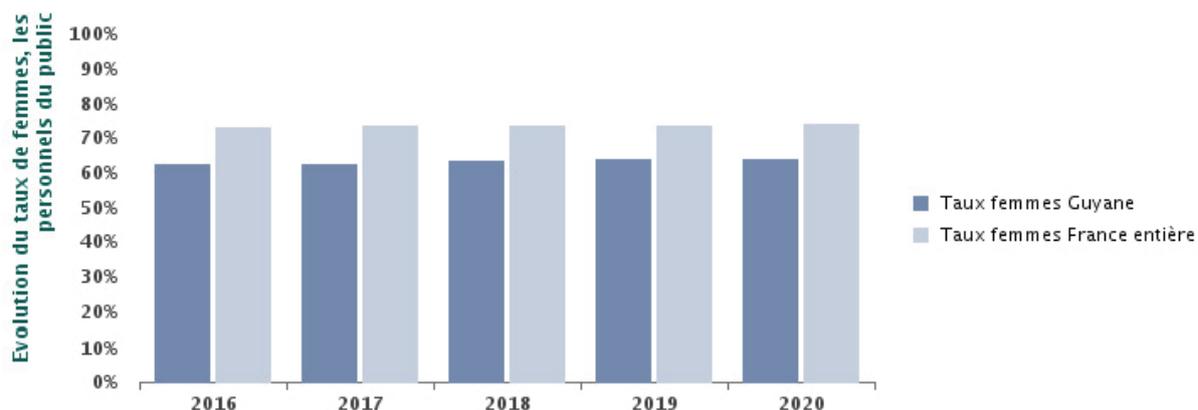
	30/11/2016		30/11/2017		30/11/2018		30/11/2019		30/11/2020	
	Guyane	France entière								
Catégorie A	94%	90%	94%	90%	94%	90%	95%	91%	95%	90%
Catégorie B	2%	3%	2%	3%	2%	3%	1%	3%	1%	3%
Catégorie C	4%	7%	4%	7%	4%	7%	4%	7%	4%	7%

Zoom sur les personnels titulaires	30/11/2016		30/11/2017		30/11/2018		30/11/2019		30/11/2020	
	Guyane	France entière								
Catégorie A	94%	90%	94%	90%	94%	91%	95%	91%	96%	91%
Catégorie B	2%	3%	2%	3%	2%	3%	2%	3%	1%	3%
Catégorie C	4%	7%	4%	6%	4%	6%	3%	6%	3%	7%
Femmes	65%	71%	65%	71%	66%	72%	66%	72%	67%	72%
Hommes	35%	29%	35%	29%	34%	28%	34%	28%	33%	28%

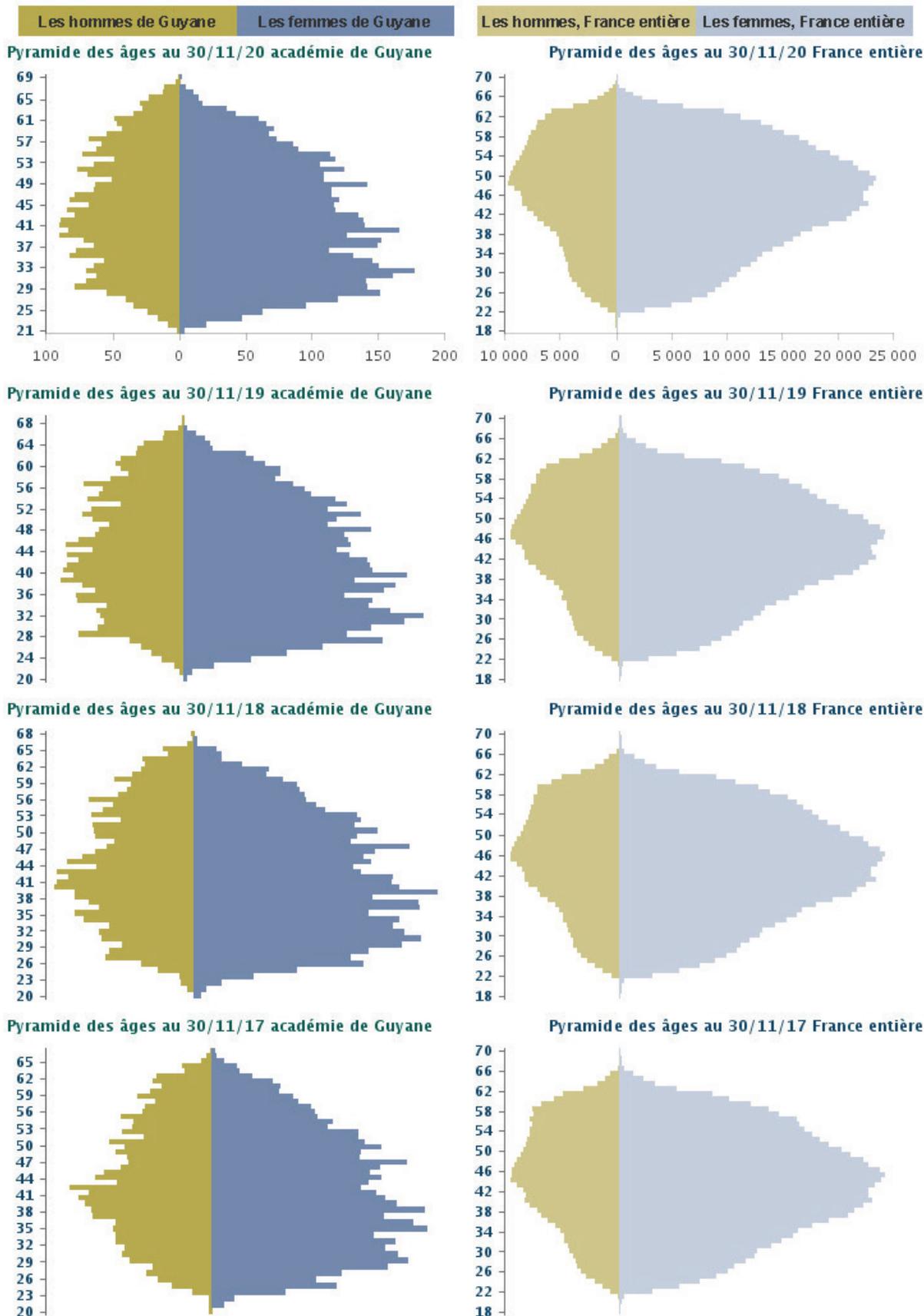
Zoom sur les personnels enseignants du public

Zoom sur les corps des enseignants du public	30/11/2016		30/11/2017		30/11/2018		30/11/2019		30/11/2020	
	Guyane	France entière								
Professeurs des écoles	45,4%	46,5%	44,5%	46,3%	44,4%	46,5%	44,7%	46,8%	46,3%	46,9%
Prof. certifiés	18,9%	29,5%	19,0%	29,4%	19,3%	29,3%	19,7%	29,3%	20,5%	29,2%
PLP	8,8%	7,9%	8,9%	7,8%	9,0%	7,7%	9,0%	7,6%	9,1%	7,5%
PEPS	2,9%	3,7%	3,2%	3,7%	3,0%	3,7%	2,9%	3,7%	2,8%	3,7%
Prof. agrégés	2,0%	6,5%	2,0%	6,5%	1,9%	6,6%	1,8%	6,7%	1,9%	6,8%
Adjoints-chargés ens.	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Instituteurs	0,2%	0,5%	0,2%	0,4%	0,1%	0,3%	0,1%	0,3%	0,1%	0,2%
PEGC	0,1%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%
Prof. de chaires supérieures		0,3%	0,0%	0,3%	0,0%	0,3%		0,3%		0,3%
Enseignants non titulaires du 1D public	4,9%	0,3%	5,1%	0,3%	6,2%	0,4%	7,1%	0,4%	5,5%	0,4%
Enseignants non titulaires du 2D public	16,7%	4,4%	16,9%	4,9%	16,0%	4,9%	14,4%	4,7%	13,6%	4,9%

Représentation graphique de la répartition des personnels de l'éducation nationale, secteur public



Pyramide des âges des personnels de l'éducation nationale, secteur public



Les personnels par académie

Tandis qu'en 2017 les académies de Guyane, Mayotte et Créteil comptent plus de 20% des personnels de l'éducation de moins de 30 ans, en 2020 notre région recense moins de 20% de personnels de moins de 30 ans.

L'ensemble des DROM ainsi que les académies de Créteil et la Corse, comptent peu de personnels titulaires à temps partiel. C'est la même tendance pour les personnels enseignants. On remarque que le taux de temps partiel semble plus important pour les enseignants du premier degré.

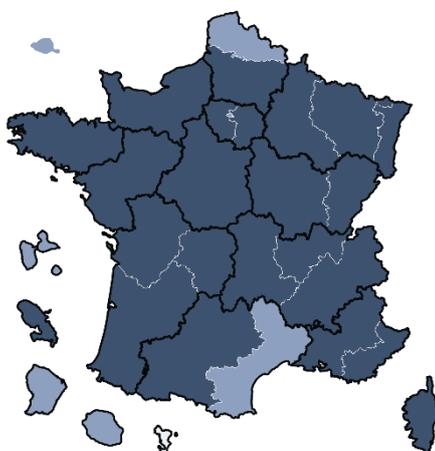
En 2020, moins de 90% des personnels de Guyane sont titulaires (derrière Mayotte), alors que les personnels titulaires sont représentés à plus de 90%. On note que plus de 95% des personnels des académies de Caen, Rouen et Amiens sont titulaires. En 2020, plus de 95% des personnels du premier degré sont titulaires. Seules les académies de Mayotte et la Guyane compte entre 10 et 30% de non titulaires. Les corps des enseignants du premier degré sont très féminisés (sauf à Mayotte où on compte moins de 70% de femmes).

Les femmes sont moins de 70% affectées dans le second degré sur l'ensemble des académies de France.

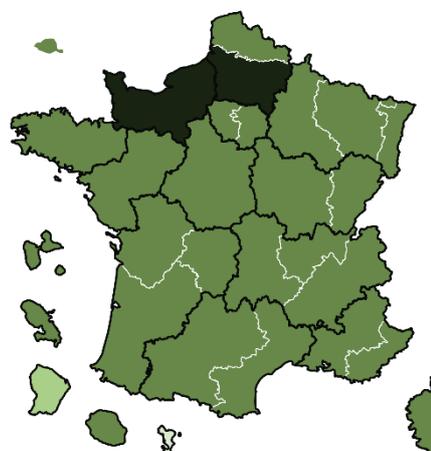
L'évolution des effectifs des personnels entre 2017 et 2020 est supérieur à 3 points, pour notre académie, comme pour les académies de Mayotte et la Corse. Ce sont les personnels du premier degré qui ont le plus bénéficié de cette hausse.

L'ensemble des personnels, situation au 30 novembre 2020

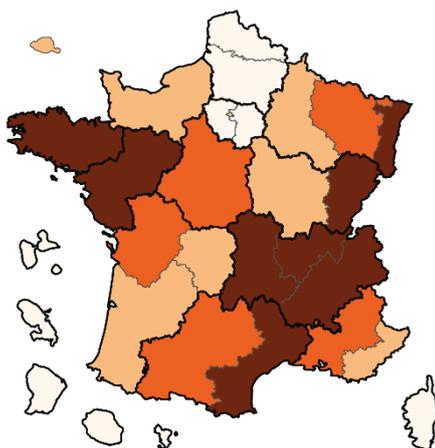
Les femmes en 2020



Les titulaires en 2020



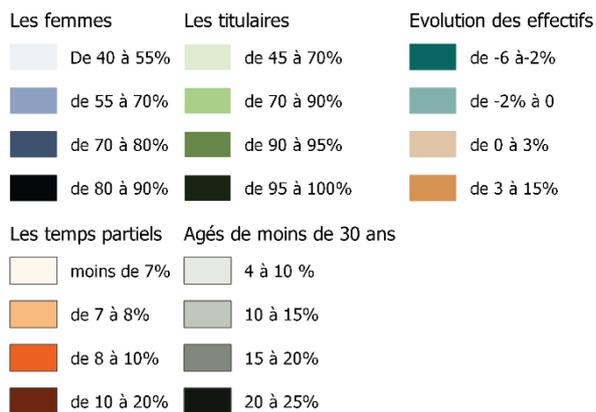
Les titulaires à temps partiel en 2020



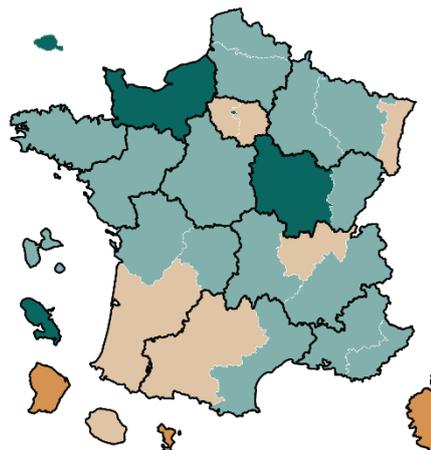
Les personnels âgés de moins de 30 ans en 2020



Evolution des effectifs de l'ensemble des personnels entre 2017 et 2020

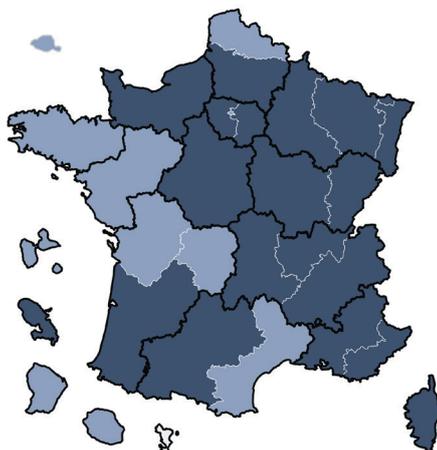


Evolution des effectifs 2017-2020

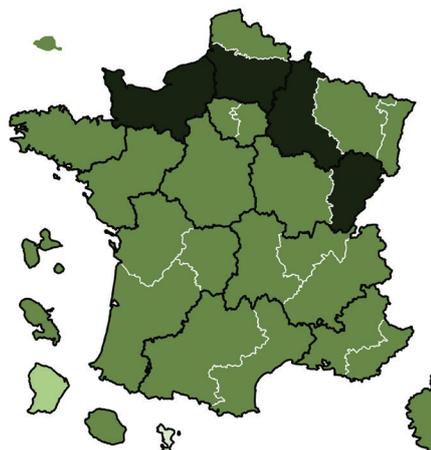


L'ensemble des personnels, situation au 30 novembre 2017

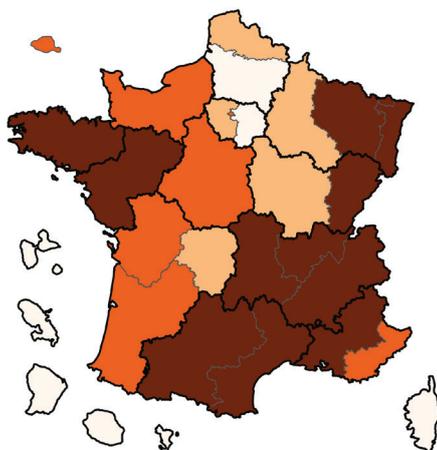
Les femmes en 2017



Les titulaires en 2017



Les titulaires à temps partiel en 2017



Les personnels âgés de moins de 30 ans en 2017



Zoom sur les personnels enseignants du premier degré au 30 novembre 2020

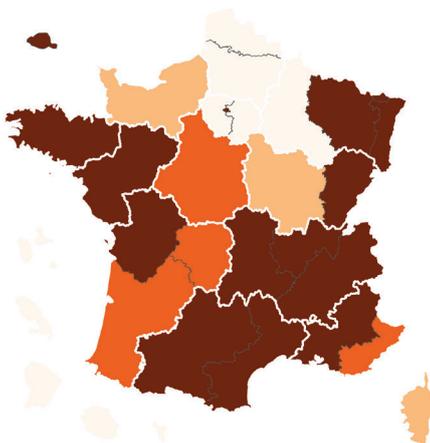
Les femmes en 2020



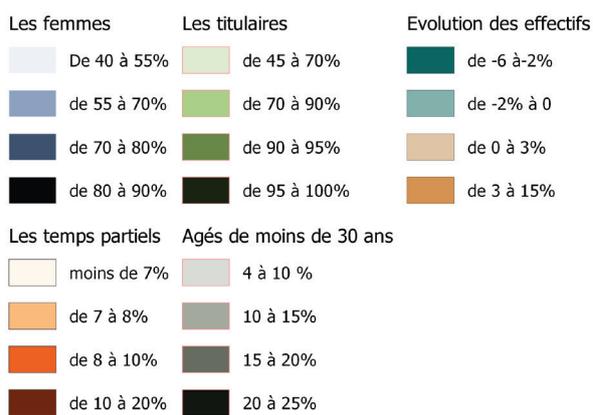
Les titulaires en 2020



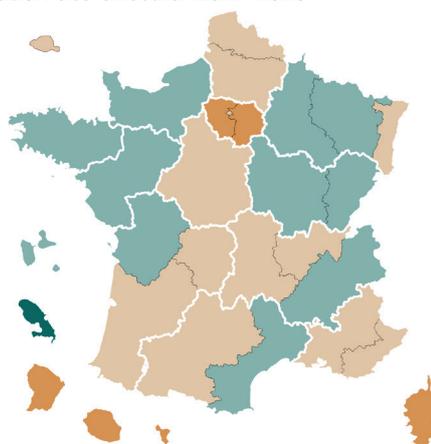
Les titulaires à temps partiel en 2020



Les personnels âgés de moins de 30 ans en 2020



Evolution des effectifs 2017-2020



Zoom sur les personnels enseignants du second degré au 30 novembre 2020

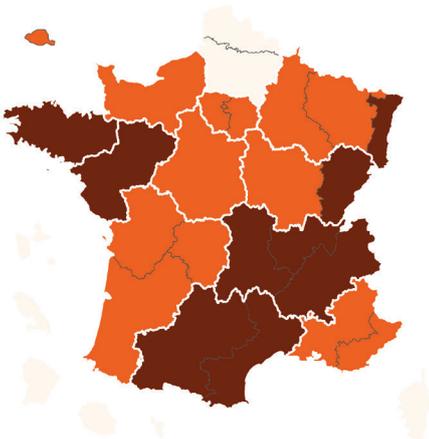
Les femmes en 2020



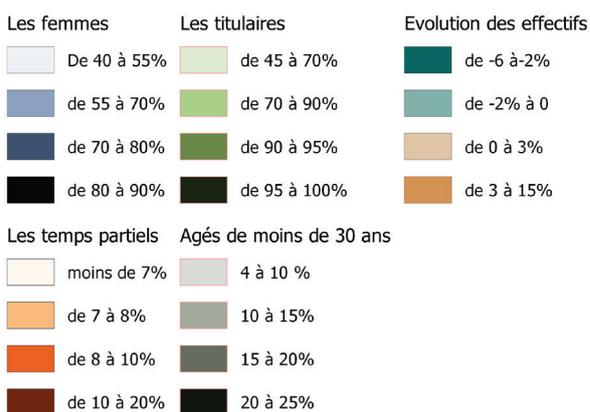
Les titulaires en 2020



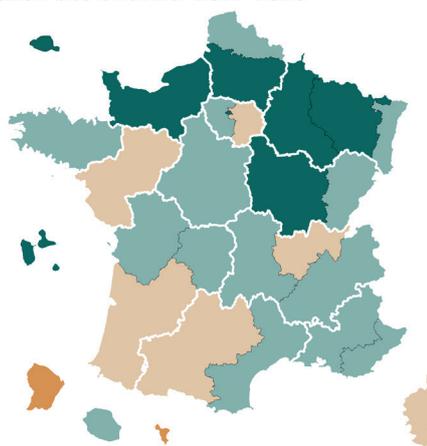
Les titulaires à temps partiel en 2020



Les personnels âgés de moins de 30 ans en 2020



Evolution des effectifs 2017-2020



GLOSSAIRE

ADAENES	attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADJENES	adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AED	assistant d'éducation
AEH	allocation enfant handicap
AESH	accompagnant des élèves en situation de handicap
AGREGE	professeur agrégé
AGS	ancienneté générale des services – l'AGS est calculée dès l'entrée de l'agent dans la fonction publique en tant que stagiaire-titulaire, elle est calculée en années.
ASIA	actions sociales d'initiative académique
BIAD	bi-admissible
BOE	bénéficiaire de l'obligation à l'emploi
BOP	budget opérationnel de programme
BOP 139	budget opérationnel de programme de l'enseignement du premier et second degré privés
BOP 140	budget opérationnel de programme de l'enseignement scolaire public du premier degré
BOP 141	budget opérationnel de programme de l'enseignement scolaire public du second degré
BOP 214	budget opérationnel de programme du soutien de la politique de l'éducation nationale
BOP 230	budget opérationnel de programme de la vie de l'élève
BSA	bilan social académique
BSCUM	base des bulletins de salaires cumulés
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CERTIFIE	professeur certifié
cf	confer : « reportez-vous à »
CIO	centre d'information et d'orientation
CLD	congés longue durée
CLM	congés longue maladie
CLN	classe normale
CMO	congés de maladies ordinaires
CNE	contrôle National des Emplois
COM	collectivité d'outre-mer
COP	conseiller d'orientation psychologue
COP INTERI	conseiller d'orientation psychologue intérimaire

CP	crédits de paiement
CPE	conseiller principal d'éducation
CRPE	concours de recrutement des professeurs des écoles
CSAIO	service académique de l'information et de l'orientation
CUI	contrat unique d'insertion
DAASEN	directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
DCIO	directeur de centre d'information d'orientation
DEC	division des examens et concours
DGAFP	direction générale de l'administration et de la fonction publique
DIR ou PERDIR	direction ou personnels de direction
DNB	diplôme national du brevet
DRH	direction des ressources humaines
DROM	départements ou régions français d'outre-mer
DSI	division des systèmes d'information
ECLAIR	écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition et la Réussite – établissements en éducation prioritaire.
EN	Education nationale
ENS	enseignement
EPL	établissement public local d'enseignement
EPS	éducation physique et sportive
Etab.	établissement
ETP	équivalent temps plein
GRETA	groupement d'établissements publics
GVT	glissement vieillissement/technicité
HS	heures supplémentaires
HSE	heures supplémentaires effectives
IA-IPR	inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
IATSS	personnels ingénieurs administratifs, techniques, sociaux et de santé
IDV	indemnité de départ volontaire – indemnité de vacances
IEN	inspecteur de l'éducation nationale
IEN-A	inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du 1 ^{er} degré
ILM	intervenants en langue maternelle
IPSI	indemnité particulière de sujétion et d'installation
ISAE	indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
ISE	indemnité spéciale d'éloignement
ISG	Indemnité de Sujétion Géographique

ISOE	indemnité de suivi et d'orientation des élèves
ISS	indemnité de sujétions spéciales
ITRF	ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
LA/TA	Liste d'Aptitude / Tableau d'Avancement
lc	Liste complémentaire
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LP	lycée professionnel
LPO	lycée polyvalent
M€	million d'euros
MA	maître auxiliaire
MEN	ministère de l'éducation nationale
MLDS	mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (ex MGI)
NBI	nouvelle bonification indiciaire
P ECOLE ou PE	professeur des écoles
PEGC	professeur d'enseignement général des collèges
PIAD	Pôle Informatique d'Aide à la Décision (de Bordeaux)
PIM	prestations d'action sociale interministérielle
PLP	professeurs des lycées professionnels
PPCR	parcours professionnels, carrières et rémunérations
PROF EPS ou PEPS	professeur d'éducation physique et sportive
PROF. CONTR	professeur contractuel
Prog. 139	programme de l'enseignement privé du premier et du second degrés
Prog. 140	programme de l'enseignement scolaire public du premier degré
Prog. 141	programme de l'enseignement scolaire public du second degré
Prog. 214	programme du soutien de la politique de l'éducation nationale
Prog. 230	programme de la vie de l'élève
PSOP	paiement sans ordonnancement préalable
RBOP	responsable de budget opérationnel de programme
REP	réseau d'éducation prioritaire
REP+	réseau d'éducation prioritaire renforcé
RH	ressources humaines
RRS	réseau réussite scolaire – établissements en éducation prioritaire
SAENES	secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SEGPA	sections d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	section d'enseignement professionnel

SGA	secrétaire général d'académie
SI	système d'information
TECH RF	technicien de recherche et de formation
Titre 2	dépenses de personnel (rémunérations d'activité, cotisations et contribution sociales, prestations sociales et allocations diverses)
ULIS	unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
yc	y compris
ZR	zone de remplacement

BILAN SOCIAL 2020

Région Académique Guyane

1. Le contexte
2. Les effectifs et caractéristiques géographiques
3. Les carrières
4. La vie des personnels
5. L'enseignement privé
6. Quelques proportions Guyane – France entière



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*